
Couples et familles

Édition 2015



Coordination	Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Aude Lapinte, Isabelle Robert-Bobée
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directeur de la collection	Stéphane Tagnani
Rédaction	Ravi Baktavatsalou, Catherine Demaison, Séverine Mayo-Simbsler, Denise Maury-Duprey, Emmanuelle Nauze-Fichet, Jean-Philippe Rathle, Stéphane Tagnani
Composition	Coordination Édith Houël Maquette Édith Houël, Catherine Kohler, Pascal Nguyen, Rose Pinelli-Vanbauce, Brigitte Rols, Pierre Thibaudeau
Couverture	Coordination Stéphane Tagnani Conception et réalisation Ineiaki Global Design
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

Contribution

Insee :

Catherine Beaumel, Nathalie Blanpain, Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Carine Burrigand, Laura Castell, Vianney Costemalle, Fabienne Daguet, Nathalie Donzeau, François Gleizes, Lucile Jamet, Elodie Kranklader, Aude Lapinte, Muriel Legrand, Liliane Lincot, Luc Masson, Bénédicte Mordier, Marie Reynaud, Isabelle Robert-Bobée, Amandine Schreiber, Ana-Carina Stan

Caisse nationale des allocations familiales :

Stéphane Donné

Crest :

Bertrand Garbinti

Ined :

Carole Bonnet, Anne Solaz

Ministère de la Justice (SDSE) :

Laurette Cretin

Ministère de l'Intérieur (DSED) :

Florent Domergue

Ministère des Affaires sociales et de la Santé (Drees) :

Bertrand Lhommeau, Émilie Raynaud, Antoine Sireyjol, Julie Solard

Université de Lyon-2 :

Marie-Clémence Le Pape

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites internet <http://www.insee.fr> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Édition
2015

Couples et familles

Vue d'ensemble

Couples et familles : entre permanences et ruptures 9

Dossiers

Les familles monoparentales en Europe :
de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ? 27

Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés :
décisions initiales et évolutions 41

Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes
à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs 51

Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes
selon les générations et les milieux sociaux 63

Fiches thématiques

1. Cadrage

1.1 Composition des ménages : personnes seules, couples, familles 78

1.2 Vivre seul ou en couple, par sexe et âge 80

1.3 Vivre seul ou en couple, selon le diplôme et le groupe social 82

1.4 Localisation des familles 84

2. Couples

2.1 Étapes de la vie d'adulte 88

2.2 Être en couple, cohabitant ou non 90

2.3 Contractualisations et ruptures d'unions 92

2.4 Femmes et hommes au sein du couple 94

2.5 Couples de personnes du même sexe 96

2.6 Se séparer et reformer un couple 98

3. Familles avec enfants

3.1 Fécondité en France	102
3.2 Diplôme, groupe social et fécondité	104
3.3 Différents types de familles	106
3.4 Familles monoparentales	108
3.5 Familles recomposées	110
3.6 Familles et enfants au-delà des frontières du logement	112
3.7 Familles nombreuses	114
3.8 Familles des immigrés et descendants d'immigrés	116
3.9 Être adulte et vivre chez ses parents	118

4. Couples et familles dans notre société

4.1 Importance accordée à la famille	122
4.2 Violences familiales envers les adultes	124

5. Couples, familles et vie active

5.1 Structure familiale et situation par rapport à l'emploi	128
5.2 Partage des tâches domestiques au sein des couples	130
5.3 Modes de garde des enfants de moins de 3 ans	132
5.4 Familles et organisation du temps périscolaire	134

6. Aspects financiers et politiques familiales

6.1 Effort social de la Nation en faveur des parents	138
6.2 Prestations et redistribution pour les familles	140
6.3 Niveau de vie et pauvreté	142
6.4 Familles et hébergement des sans-domicile	144
6.5 Consommation selon les types de familles	146
6.6 Situation familiale, retraite et niveau de vie	148
6.7 Conditions de logement des familles	150
6.8 Solidarités familiales	152

7. Comparaisons internationales

7.1 Ménages et familles dans l'Union européenne	156
7.2 Politiques familiales et modes de garde en Europe	158
7.3 Structure familiale et emploi en Europe	160

Annexes

Chronologie	165
Sources statistiques	175
Glossaire	181

Vue d'ensemble



Couples et familles : entre permanences et ruptures

Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Aude Lapinte, Isabelle Robert-Bobée*

En France, vivre en couple marié reste la situation conjugale la plus répandue et les familles « traditionnelles » de parents mariés représentent encore plus d'une famille avec enfants mineurs sur deux. Toutefois, les unions deviennent plus fragiles et vivre en couple est moins fréquent que par le passé. De plus, les formes de conjugalité se diversifient : l'union libre se développe, le Pacs créé en 1999 offre une nouvelle forme de contractualisation des unions. Les familles recomposées sont un peu plus fréquentes en 2011 qu'en 1999. La part des familles monoparentales a nettement plus augmenté, si bien qu'un plus grand nombre d'enfants vit dans ce type de familles. La monoparentalité, toujours essentiellement maternelle, s'est répandue surtout parmi les mères les moins diplômées.

Les parents de famille monoparentale, du fait notamment de leur plus faible niveau de diplôme, connaissent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. De ce fait, les conditions de vie de ces familles sont moins favorables : niveaux de vie plus faibles, logements plus petits et de moins bonne qualité par exemple.

Les parcours des hommes et leur situation familiale restent très différents de ceux des femmes, avec une plus faible monoparentalité et une remise en couple plus rapide après une rupture.

En 2011, en France métropolitaine, parmi les 47,8 millions de personnes majeures, 66,4 % sont en couple, 18,4 % ont été en couple par le passé mais ne le sont plus, et 15,2 % ne l'ont jamais été.

Vivre en couple marié reste la situation conjugale la plus répandue, même si elle devient moins fréquente

En 2011, 31,8 millions de personnes sont donc en couple : 23,2 millions sont mariées (73 %), 1,4 million sont pacsées (4 %) et 7,2 millions (23 %) sont en union libre (*figure 1*). La plupart des personnes en couple partagent le même logement que leur conjoint (30,4 millions de personnes, soit 96 %).

205 000 personnes sont en couple avec un conjoint du même sexe qu'elles, soit 0,6 % des personnes en couple. Elles sont moins souvent en couple cohabitant que les personnes ayant un conjoint de sexe différent (84 % contre 96 %), et plus souvent en union libre (56 % contre 23 %).

Entre 1990 et 2011, en France métropolitaine, la part des ménages comprenant au moins un couple est passée de 64 % à 54 %. La vie de couple devient moins fréquente, mais pas à tous les âges (*figure 2*), et pas pour les mêmes raisons aux différents âges.

L'âge à la formation de la première union ayant augmenté, vivre en couple avant 25 ans est moins fréquent en 2011 qu'en 1990 : en 2011, par exemple, 52 % des femmes de 25 ans vivent en couple, contre 63 % en 1990. Entre 25 et 65 ans, vivre en couple est également moins fréquent qu'en 1990, les séparations étant plus fréquentes. À 45 ans, ces proportions sont de 69 % en 2011 et 80 % en 1990.

* Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Aude Lapinte, Isabelle Robert-Bobée, Insee.

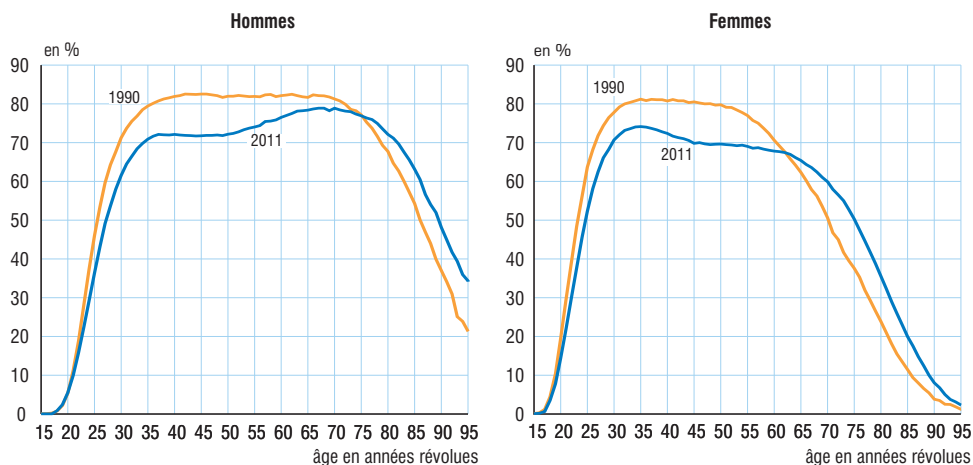
1. Personnes en couple selon la situation conjugale

	2011		1990	
	en milliers	en %	en milliers	en %
En couple	31 754	100
Marié	23 202	73
Pacsé	1 383	4
Union libre	7 169	23
En couple cohabitant (96 %)	30 438	100	27 578	100
Marié	23 001	76	24 138	87
Pacsé	1 359	4	-	-
Union libre	6 078	20	3 440	13
En couple non cohabitant (4 %)	1 316	100
Marié	201	15
Pacsé	24	2
Union libre	1 091	83

Champ : France métropolitaine, personnes majeures en couple vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011 ; recensement de la population 1990, exploitation complémentaire.

2. Proportion d'hommes et de femmes en couple, selon leur âge



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 1990, 71 % des hommes de trente ans étaient en couple ; en 2011, 62 % des hommes de trente ans étaient en couple.

Source : Insee, recensements de la population de 1990 (sondage au quart) et de 2011 (exploitation complémentaire).

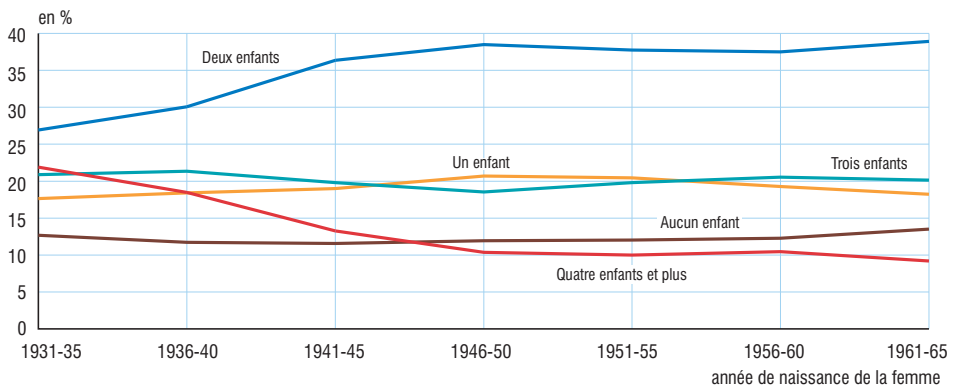
En revanche, après 65 ans, la vie en couple est devenue plus fréquente, la baisse de la mortalité entraînant la baisse des veuvages. Par exemple, à 80 ans, 35 % des femmes vivent en couple en 2011 contre 24 % en 1990.

La part des couples mariés diminue. En 1975, 96 % des personnes en couple cohabitant étaient mariées ; en 1990, c'était le cas de 87 % d'entre elles et en 2011, de 76 %. Les jeunes générations se marient moins que les plus anciennes. Parmi les premières unions cohabitantes formées entre 24 et 34 ans durant la période allant de 1998 à 2002, la moitié (51 %) ont donné lieu à un mariage dans les dix premières années de l'union, alors que c'était le cas des deux tiers (67 %) des cohabitations commencées entre 1983 et 1987 pour les personnes du même âge. Le pacte civil de solidarité (Pacs), instauré fin 1999, a conduit à l'augmentation des contractualisations d'unions, sans que celles-ci atteignent toutefois le niveau passé des mariages (58 % des unions formées entre 1998 et 2002 ont donné lieu à un Pacs ou un mariage dans les dix premières années de l'union).

Le type de famille le plus répandu : deux parents mariés et leurs deux enfants

Avoir au moins un enfant au cours de sa vie reste une situation largement majoritaire : seuls 14 % des femmes et 21 % des hommes nés entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant [Masson, 2013]. Cette proportion est en légère hausse par rapport aux générations précédentes, essentiellement chez les hommes. La situation la plus fréquente est désormais d'avoir deux enfants au cours de sa vie : 39 % des femmes nées entre 1961 et 1965 ont eu deux enfants, contre 27 % pour les générations 1931-1935 (figure 3). En avoir trois reste aussi fréquent aujourd'hui que par le passé (autour de 20 % des femmes nées entre 1961 et 1965 et autant pour les femmes nées trente ans plus tôt), mais avoir une descendance plus nombreuse est nettement plus rare (9 % contre 22 % pour les femmes nées entre 1931 et 1935).

3. Répartition des femmes selon le nombre d'enfants qu'elles ont eus au cours de leur vie en 2011



Champ : France métropolitaine, femmes vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

En 2011 en France métropolitaine, 7,8 millions de familles comptent 13,7 millions d'enfants mineurs au domicile (encadré 1). Parmi elles, huit familles sur dix sont des couples avec enfant(s) et deux sur dix des familles monoparentales (pour les DOM, voir encadré 2). Plus d'une famille avec au moins un enfant mineur sur deux se compose d'un couple marié et son ou ses enfant(s) (soit 3 985 000 familles).

Les familles « traditionnelles », composées d'un couple d'adultes cohabitants, mariés ou non, et d'enfants nés de leur union (ou adoptés ensemble) et partageant le même logement, sont largement majoritaires : 70 % des familles avec au moins un enfant mineur (figure 4). Les familles recomposées, constituées d'un couple d'adultes cohabitants (mariés ou non) et d'au

4. Répartition des familles selon leur type

	2011		1999		Nombre moyen d'enfants
	en milliers	en %	en milliers	en %	
Familles « traditionnelles »	5 474	70,4	5 526	75,0	1,8
Familles recomposées	723	9,3	641	8,7	2,0
Familles monoparentales	1 577	20,3	1 202	16,3	1,6
Ensemble des familles	7 774	100,0	7 369	100,0	1,8

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, on dénombre 7,774 millions de familles avec au moins un enfant mineur. Ces familles comprennent en moyenne 1,8 enfant (quel que soit leur âge, y compris au-delà de 18 ans).

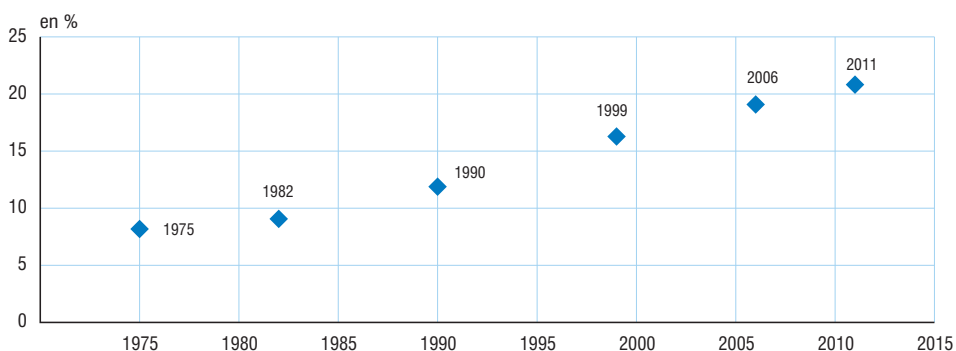
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999 (calculs Insee) et enquête Famille et logements 2011.

moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints, représentent 9 % des familles avec au moins un enfant mineur. Enfin, les familles monoparentales, composées d'un parent qui ne vit pas en couple et de ses enfants, représentent 20 % des familles.

La taille de la fratrie varie selon la configuration familiale : les familles recomposées sont celles qui vivent avec le plus d'enfants (37 % en hébergent trois ou plus, contre 21 % pour l'ensemble des familles avec enfants) et les familles monoparentales, celles qui vivent avec le moins d'enfants (49 % en hébergent un seul, contre 36 % pour l'ensemble des familles avec enfants).

Depuis 1999, la part des familles « traditionnelles », même si elles restent toujours majoritaires, a reculé (75 % des familles avec enfant(s) mineur(s) étaient des familles « traditionnelles » en 1999 et 70 % en 2011) au profit essentiellement des familles monoparentales (16 % des familles en 1999, 20 % en 2011), la part des familles recomposées ayant peu augmenté (de + 0,6 point, passant de 8,7 % en 1999 à 9,3 % en 2011). Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) mineur(s) est passé de 1,2 million en 1999 à 1,6 million en 2011. Cette hausse prolonge la tendance observée depuis le début des années 1980, qui marquait une accélération par rapport à la période antérieure (figure 5). Les familles monoparentales étaient essentiellement la conséquence du décès du conjoint par le passé : 55 % des monoparents étaient veufs en 1962 [Algava, 2003], 6 % en 2011 (figure 6). Aujourd'hui, leur situation est essentiellement liée aux séparations (75 % des cas en 2011) (figure 7). Cette évolution provient à la fois de la baisse de la mortalité précoce des adultes, de l'augmentation des divorces et des séparations des parents non mariés.

5. Évolution de la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) mineur(s)



Champ : France métropolitaine, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, recensement de la population 1975 et RP1982 sondage au 1/20 ; RP1990 sondage au 1/4 ; RP1999, RP2006 et RP2011, exploitations complémentaires.

6. Origine et ancienneté de la monoparentalité des parents en 2011

	Répartition en %	Ancienneté moyenne en années
Ensemble des familles monoparentales	100	5,5
Monoparentalité, conséquence d'une naissance hors d'un couple	15	9,5
Parent n'ayant jamais été en couple	13	9,9
Parents ayant déjà été en couple avant la naissance du premier enfant	2	7,0
Monoparentalité, conséquence d'une séparation	79	4,7
Séparation l'année de la naissance du plus jeune enfant	11	7,1
Séparation au plus tôt l'année suivant la naissance du plus jeune enfant	68	4,3
Monoparentalité, conséquence d'un décès	6	5,5

Champ : France métropolitaine, mères de famille monoparentale avec au moins un enfant mineur et sans conjoint hors du logement.

Lecture : pour 15 % des familles monoparentales avec au moins un enfant mineur en 2011, la monoparentalité est la conséquence d'une naissance hors d'un couple ; dans ce cas, elle dure en moyenne depuis 9,5 ans.

Source : Insee, enquête Famille et logements, 2011.

7. Part des femmes vivant en couple selon le diplôme et l'âge en 2011

en %

	Sans diplôme	Dernier diplôme obtenu			
		CEP à BEP	Baccalauréat	Supérieur court ¹	Supérieur long ¹
De 30 à 44 ans	67	72	73	76	74
De 45 à 59 ans	68	72	69	69	66

1. Supérieur court (respectivement long) : diplôme universitaire du 1^{er} cycle (resp. 2^e ou 3^e cycle) ou équivalent.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 67 % des femmes de 30 à 44 ans sans aucun diplôme sont en couple en 2011.

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitations complémentaires.

À partir de l'enquête Insee-Ined sur les relations familiales et intergénérationnelles (Erfi) de 2005, on estime qu'une femme sur trois sera au moins une fois dans sa vie à la tête d'une famille monoparentale (et plus d'un homme sur dix), si la distribution des âges d'entrée en famille monoparentale restait constante au cours du temps [Costemalle, à paraître]. Dès lors, resituer la place de la monoparentalité dans le parcours des individus est déterminant. En 2011, les parents d'une famille monoparentale avec au moins un enfant mineur sont dans cette configuration familiale depuis 5,5 ans en moyenne. Cette ancienneté varie selon l'événement à l'origine de la monoparentalité : elle va de 4,3 ans pour les parents séparés de leur conjoint plus d'un an après la naissance de leur plus jeune enfant, à 9,9 ans pour ceux qui ont eu un enfant sans jamais avoir été en couple.

L'ancienneté de la monoparentalité, c'est-à-dire le temps écoulé entre l'entrée dans cette situation et le moment où on l'observe, est proche de la durée totale moyenne passée dans cette situation (c'est-à-dire le temps entre la date d'entrée et la date de sortie de la situation), qui est d'environ six ans [Buisson *et al.*, 2015 ; Costemalle, à paraître].

Être parent de famille monoparentale est ainsi une situation transitoire, plus ou moins longue. Environ 230 000 monoparents ont cessé de l'être au cours de l'année 2010 parce qu'ils vivent de nouveau en couple (la moitié), parce que les enfants mineurs ont quitté le logement (un sur dix) ou parce que les enfants sont devenus majeurs (quatre sur dix) [Acs *et al.*, 2015]. À l'inverse, 265 000 familles monoparentales se sont créées en 2010. Il y a donc finalement 35 000 familles monoparentales de plus début 2011 que début 2010, soit une hausse de 2 %, avec un fort taux de renouvellement d'une année à l'autre : 16 % des monoparents en 2011 le sont devenus en 2010.

Des comportements nouveaux se développent d'abord parmi les femmes les plus diplômées avant de se généraliser chez les autres femmes

Les schémas classiques de la vie à deux contractualisée et de la famille « traditionnelle », même s'ils sont toujours dominants, sont affaiblis parce qu'ils concernent moins de personnes ou parce qu'ils sont vécus plus tard. La plupart des changements ont été amorcés par les femmes les plus diplômées : vie seule plus fréquente, non-contractualisation, fécondité plus tardive et plus basse.

Pendant longtemps, les femmes les plus diplômées étaient celles qui vivaient le moins souvent en couple [Daguet, 2014]. En 1990, les femmes avaient d'autant moins souvent un conjoint qu'elles étaient plus diplômées, quelle que soit la génération. En 2011, ce constat reste vrai uniquement pour les femmes de plus de 45 ans (nées avant 1965). En revanche, parmi celles qui ont entre 30 et 44 ans (nées entre 1967 et 1981), ce sont au contraire les diplômées du supérieur court ou long (deuxième ou troisième cycle universitaire) qui sont le plus souvent en couple (76 % ou 74 %), un peu plus souvent donc que les femmes ayant au maximum un BEP (72 %) et celles sans diplôme (67 %) [Prioux *et al.*, 2010 ; Toulemon, 2012].

Le Pacs semble avoir été adopté d’abord par les plus diplômés. Ainsi les personnes en couple en 2011 et pacsées sont plus diplômées que les personnes mariées [Bailly et Rault, 2013] : 32 % ont un diplôme du deuxième cycle universitaire ou un diplôme plus élevé, contre 22 % des mariées ; et 24 % ont un diplôme inférieur au bac contre 38 % des mariées. Ces différences se sont réduites depuis les débuts du Pacs : parmi les personnes toujours pacsées en 2011, 42 % de celles dont le Pacs a été conclu entre 1999 et 2004 étaient diplômées du deuxième cycle universitaire, contre 38 % de celles qui se sont pacsées entre 2005 et 2006.

Par ailleurs, le recul de l’âge des mères à l’arrivée du premier enfant est d’abord intervenu chez les femmes les plus diplômées, avant de se généraliser à l’ensemble des femmes avec le recul général de l’âge de sortie du système scolaire [Davie, 2012]. Plus généralement, les âges auxquels les événements qui marquent l’entrée dans l’âge adulte des femmes les moins diplômées se sont partiellement rapprochés de ceux des femmes les plus diplômées [Prioux *et al.*, 2010]. Pour autant, leur première relation de couple, leur départ du foyer parental, leur première cohabitation et leur premier enfant restent plus précoces [Robert-Bobée et Mazuy, 2005 ; Davie et Mazuy, 2010].

Enfin, en 2011, la fécondité des femmes ayant obtenu un diplôme au moins égal au baccalauréat est moins élevée que celle des femmes ayant un diplôme inférieur ou aucun diplôme. L’écart entre ces deux groupes de femmes s’est néanmoins réduit au cours des générations. Ainsi, pour les femmes nées entre 1931 et 1935, les femmes ayant le baccalauréat ou un diplôme plus élevé ont eu en moyenne 2,0 enfants au cours de leur vie, soit un enfant de moins que les femmes sans diplôme. Pour les femmes nées trente ans plus tard, l’écart se réduit à 0,6 enfant (1,8 enfant pour les femmes diplômées contre 2,4 pour les non-diplômées) [Masson, 2013].

La monoparentalité s’est répandue surtout parmi les moins diplômées

Les mères vivent plus fréquemment en famille monoparentale en 2011 qu’en 1999. En 2011, en France métropolitaine, 18 % des mères vivant avec des enfants mineurs sont en famille monoparentale contre 14 % en 1999 (*figure 8*). Cette hausse de la monoparentalité concerne davantage les mères les moins diplômées : 25 % des mères sans diplôme vivent en famille monoparentale en 2011 contre 18 % en 1999, alors que cette part est passée de 11 % à 12 % pour les mères diplômées du deuxième cycle universitaire ou équivalent. En 2011, les mères les plus diplômées sont ainsi deux fois moins souvent en famille monoparentale que celles sans diplôme.

8. Part des mères en famille monoparentale

en %

	Sans diplôme	Dernier diplôme obtenu				Ensemble
		CEP à BEP	Baccalauréat	Supérieur court ¹	Supérieur long ¹	
1999	18	15	13	12	11	14
2011	25	22	17	15	12	18

1. Supérieur court (respectivement long) : diplôme universitaire du 1^{er} cycle (resp. 2^e ou 3^e cycle) ou équivalent.

Champ : France métropolitaine, mères de famille avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, 25 % des mères sans diplôme vivant avec des enfants mineurs sont en famille monoparentale.

Source : recensements de la population 1999 et 2011, exploitations complémentaires.

Ce constat s’explique tout d’abord par le fait que parmi les plus jeunes générations, lorsque les femmes moins diplômées rompent une union, elles ont plus souvent des enfants mineurs que les plus diplômées, car elles ont leurs enfants plus tôt. Elles sont

donc plus susceptibles, chaque année, d'entrer en monoparentalité : en 2010, d'après l'enquête Famille et logements, 1,1 % des femmes entre 18 et 55 ans qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur sont devenues mères de famille monoparentale, soit 1,5 fois moins que celles qui n'ont pas le baccalauréat (1,7 %).

Par ailleurs, les femmes moins diplômées restent plus longtemps en famille monoparentale que les autres. Les femmes n'ayant aucun diplôme et, dans une moindre mesure, celles ayant au maximum un brevet d'études professionnelles (BEP), vivent depuis plus longtemps en famille monoparentale que les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En particulier, elles sont plus souvent dans cette configuration depuis dix ans ou plus : respectivement 24 % des non-diplômées et 15 % des bachelières ou diplômées du supérieur [Buisson *et al.*, 2015]. Cela s'explique notamment par leur mode d'entrée en monoparentalité : les femmes pas ou peu diplômées deviennent plus souvent mères de famille monoparentale sans jamais avoir été en couple que les autres mères.

Les femmes en famille recomposée, qui ont souvent connu auparavant une période de monoparentalité, ont un niveau de diplôme intermédiaire entre celui des femmes en famille monoparentale et en famille « traditionnelle ». En 2011, 17 % des mères (ou belles-mères) de famille recomposée n'ont aucun diplôme, contre 13 % des mères de famille « traditionnelle » et 20 % des mères de famille monoparentale. Parmi les mères diplômées, celles de famille monoparentale et de famille recomposée ont à peu près les mêmes niveaux de diplôme (respectivement 16 % et 14 % sont diplômées du supérieur long en 2011). Les mères diplômées de famille « traditionnelle » ont, en moyenne, les diplômes les plus élevés (23 % sont diplômées du supérieur long).

Les parcours des hommes et leur situation familiale restent très différents de ceux des femmes

Pour toutes les générations, les hommes vivent plus tard que les femmes la plupart des étapes de la formation de leur famille. Par exemple, pour la génération 1978-1988, l'âge médian de la formation du premier couple est de 20,2 ans pour les hommes, contre 18,4 ans pour les femmes, celui du départ du foyer parental de 20,9 ans pour les hommes, contre 19,6 ans pour les femmes, celui de la première cohabitation en couple de 24,9 ans pour les hommes, contre 22,5 ans pour les femmes. Pour les générations nées entre 1968 et 1977¹, l'âge médian à la naissance du premier enfant est de 28,2 ans pour les femmes et de 31,5 ans pour les hommes.

Les hommes étaient auparavant d'autant plus souvent en couple qu'ils étaient plus diplômés et inversement pour les femmes. Si ce constat n'est plus vrai pour les femmes en 2011, il reste vrai pour les hommes (*figure 9*). Pour les hommes âgés de 30 à 44 ans en 2011, 74 % des

9. Part des hommes vivant en couple selon le diplôme et l'âge en 2011

en %

	Sans diplôme	Dernier diplôme obtenu			
		CEP à BEP	Baccalauréat	Supérieur court ¹	Supérieur long ¹
De 30 à 44 ans	66	71	71	74	74
De 45 à 59 ans	70	75	75	76	77

1. Supérieur court (respectivement long) : diplôme universitaire du 1^{er} cycle (resp. 2^e ou 3^e cycle) ou équivalent.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 66 % des hommes de 30 à 44 ans sans diplôme sont en couple en 2011.

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitations complémentaires.

1. En 2013, il est encore trop tôt pour savoir à quel âge la moitié des générations nées entre 1978 et 1987 auront eu leur premier enfant.

titulaires d'un diplôme du supérieur vivent en couple, contre 71 % des moins diplômés (CEP à BEP) et 66 % des non-diplômés ; entre 45 et 59 ans, ces chiffres sont un peu plus élevés, mais les écarts entre niveaux de diplôme sont de la même ampleur.

La monoparentalité concerne beaucoup moins les hommes que les femmes. En effet, seules 15 % des familles monoparentales ont un homme à leur tête. Cette part a légèrement augmenté ; elle s'élevait à 13 % en 1999. Si les pères de famille monoparentale étaient de même niveau de diplôme que ceux des familles recomposées en 1999 (11 % d'entre eux étaient diplômés de l'enseignement supérieur long), la proportion de pères diplômés de l'enseignement supérieur long est désormais plus forte parmi les pères de famille monoparentale que ceux de famille recomposée (respectivement 19 % et 15 %). Le développement de la résidence alternée des enfants après séparation des conjoints² pourrait expliquer en partie la hausse de la monoparentalité masculine ainsi que l'augmentation du niveau de diplôme des pères concernés. En effet, ce mode de garde est plus fréquent lorsque les conjoints ont de hauts revenus [Guillonnet et Moreau, 2013] et sont donc probablement plus diplômés.

Après une rupture, les hommes reforment un couple plus rapidement que les femmes : cinq ans après une séparation ayant eu lieu entre 25 et 50 ans, 57 % des hommes ont reformé une union contre 46 % des femmes ; quinze ans après une séparation, cela concerne 75 % des hommes contre 64 % des femmes³. Et, contrairement aux femmes, « toutes choses égales par ailleurs », notamment à âge de rupture égal, les hommes ayant au moins un baccalauréat se remettent plus vite en couple que les autres.

Conséquence de ces remises en couple plus rapides et d'une garde moins fréquente des enfants nés de l'union rompue, les hommes vivent beaucoup plus souvent avec des beaux-enfants que les femmes. Ainsi, sur 773 000 beaux-parents, les trois quarts sont des beaux-pères. Six beaux-pères sur dix vivent avec des beaux-enfants et avec au moins un de leurs enfants : il s'agit alors généralement d'enfant(s) qu'ils ont eu(s) avec leur nouvelle conjointe. Sept belles-mères sur dix vivent avec des beaux-enfants et au moins un de leurs enfants et, dans un cas sur deux, il s'agit alors d'enfant(s) issu(s) d'union(s) précédente(s).

Familles monoparentales : des difficultés d'insertion sur le marché du travail

La monoparentalité concerne davantage des femmes peu ou pas diplômées⁴. À nombre d'enfants équivalent, leur taux d'emploi est plus faible, surtout s'il y a de jeunes enfants. Quand elles ont un enfant unique âgé de moins de 3 ans, les mères sans conjoint sont moins souvent en emploi que les mères en couple (la moitié contre les trois quarts). Lorsque l'enfant a plus de 3 ans, l'écart est plus faible (cinq points de moins).

Ce moindre emploi traduit des difficultés d'insertion et non pas une moindre présence sur le marché du travail. En effet, en 2014, le taux d'activité des mères de famille monoparentale est quasiment le même que celui des femmes en couple (80 % contre 81 %). Néanmoins, leur taux de chômage est nettement supérieur (15 % contre 7 %) et il est d'autant plus élevé qu'elles ont beaucoup d'enfants et que ceux-ci sont jeunes (*figure 10*).

Travailler en étant seule à la maison nécessite une organisation pour la garde des enfants, qui diffère de celle adoptée pour des enfants vivant avec un couple. Le recours à l'entourage (famille, amis, voisins...), en particulier pour le temps périscolaire des jeunes enfants, est plus

2. Dans ce cas (égalité de temps passé chez la mère et chez le père), le mode de collecte des enquêtes prévoit que les enfants sont comptés dans le logement où ils sont présents le premier jour de la collecte. Dans les autres cas, l'enfant est recensé dans le logement où il passe le plus de temps.

3. Voir le dossier « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux » dans ce même ouvrage.

4. Ces difficultés concernent également les hommes en famille monoparentale, mais dans une moindre mesure. D'après Acs et al. (2015), « les pères seuls sont dans des positions plus difficiles sur le marché du travail que les pères en couple », mais ils « sont dans de meilleures situations que leurs homologues féminins ».

10. Activité des mères selon le type de famille, le nombre d'enfants et la présence d'un enfant de moins de 3 ans en 2014

en %

	Mère de famille monoparentale			Mère en couple								
				Ensemble			Mère de famille « traditionnelle »			Mère de famille recomposée		
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité
Ensemble	68	15	80	75	7	81	75	7	81	73	9	81
Sans enfant de moins de 3 ans												
1 enfant	75	13	86	80	6	86	80	6	86	79	9	87
2 enfants ¹	68	16	81	84	6	89	84	6	89	81	8	88
3 enfants ou plus	-	-	-	69	11	77	68	11	76	74	10	82
Avec enfant de moins de 3 ans												
1 enfant	50	25	67	75	9	82	75	9	82	n.s.	n.s.	n.s.
2 enfants ¹	29	33	43	63	9	70	64	9	70	61	12	69
3 enfants ou plus	-	-	-	41	10	46	40	9	43	47	13	54

1. Pour les familles monoparentales, les chiffres correspondent à « 2 enfants ou plus ».

Champ : France métropolitaine, mères ou belles-mères vivant avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2014, 80 % des mères de famille monoparentale sont actives et 68 % occupent un emploi. Parmi celles qui sont actives, 15 % sont au chômage. Source : Insee, enquête Emploi 2014.

fréquent pour les parents de famille monoparentale que pour les couples qui font davantage appel à des intervenants extérieurs rémunérés. Par ailleurs, les enfants de moins de 3 ans vivant en famille monoparentale sont plus souvent gardés principalement la semaine entre 8 heures et 19 heures par leur parent. De plus, ils fréquentent plus que les enfants des autres familles l'école ou les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), qui proposent une tarification progressive avec le revenu et ils sont moins souvent confiés à des assistant(e)s maternel(le)s, mode de garde plus onéreux. Quand elles ont un emploi, à nombre d'enfants égal, les mères de famille monoparentale travaillent plus souvent à temps complet que les mères de famille « traditionnelle » ou recomposée. Même avec deux enfants ou plus, dont un au moins a moins de 3 ans, seules 43 % travaillent à temps partiel, contre un peu plus de la moitié des mères de famille « traditionnelle » dans la même situation familiale.

Les mères ou belles-mères de famille recomposée ont également une situation intermédiaire sur le marché du travail. Leur taux d'emploi est un peu inférieur à celui des mères de famille « traditionnelle » (73 % contre 75 %). Comme pour elles, il diminue avec le nombre d'enfants mineurs vivant au domicile, et d'autant plus si l'un des enfants a moins de 3 ans. Mais elles sont aussi souvent actives (81 %), leur moindre taux d'emploi venant d'un taux de chômage plus élevé (9 % contre 7 %). La situation des mères ou belles-mères de trois enfants ou plus est spécifique : elles sont beaucoup plus souvent actives et, compte tenu d'un taux de chômage voisin, elles occupent plus souvent un emploi que les mères de trois enfants ou plus en famille « traditionnelle » (47 % contre 40 % s'il y a un enfant de moins de 3 ans, et 74 % contre 68 % si tous les enfants ont plus de 3 ans).

Un niveau de vie plus faible pour les familles monoparentales et recomposées

Du fait qu'ils sont moins souvent en emploi, les adultes en famille monoparentale⁵ ont des revenus d'activité plus faibles.

En outre, il n'y a pas de deuxième apporteur de ressources dans le ménage, alors que c'est le cas le plus fréquent au sein des couples. En effet, en 2011, 73 % des couples formés par deux conjoints âgés de 30 à 54 ans sont composés d'un homme et d'une femme tous les deux en emploi, schéma devenu majoritaire parmi les couples avec enfant(s) dès 1980 [Ravel, 2007].

5. Les analyses des revenus et niveaux de vie selon le type de famille n'incluent pas les ménages composés de plusieurs familles, ni les ménages dans lesquels cohabitent une famille avec d'autres personnes.

Le niveau de vie moyen des familles monoparentales (1 240 euros par mois en moyenne) est inférieur à celui des couples avec enfant(s) (1 880 euros en moyenne par mois). Vivre en couple permet d'accéder à un niveau de vie supérieur, notamment parce que les conjoints partagent alors les charges d'hébergement et d'équipement du logement⁶. Ainsi, quel que soit le nombre d'enfants, le taux de pauvreté des familles monoparentales est très supérieur à celui des couples avec enfants : 40 % contre 14 % en 2011 (*figure 11*).

11. Niveau de vie et taux de pauvreté selon le type de ménage en 2011

	Taux de pauvreté en %					Niveau de vie mensuel moyen en euros
	Ensemble	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants ou plus	Ensemble
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	17,5	13,9	13,1	21,3	41,2	1 800
Couples avec au moins un enfant mineur	14,0	9,9	10,1	17,8	35,2	1 880
Familles « traditionnelles »	13,5	10,0	9,7	18,0	35,0	1 910
Familles recomposées	17,6	9,2	13,0	16,3	37,0	1 660
Familles monoparentales	39,6	29,5	35,7	49,9	75,3	1 240

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie des personnes vivant dans une famille « traditionnelle » avec au moins un enfant mineur est en moyenne de 1 910 euros par mois et 13,5 % vivent sous le seuil de pauvreté.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Le taux de pauvreté des familles recomposées est supérieur à celui des familles « traditionnelles » (18 % contre 14 %), parce qu'elles comptent plus d'enfants à la maison. Grâce à la présence de deux apporteurs de ressources potentiels, il reste toutefois très inférieur au taux de pauvreté des familles monoparentales.

Les prestations familiales et les minima sociaux ont des effets redistributifs, de même que les prélèvements socio-fiscaux⁷ : ils réduisent les écarts de niveaux de vie. En 2014, le niveau de vie médian des familles monoparentales avec au moins deux enfants atteint 75 % du niveau de vie des personnes seules, alors qu'avant transferts il n'en représente que 52 %⁸. En plus de réduire les inégalités, les transferts sociaux et fiscaux augmentent le niveau de vie des plus défavorisés (les familles monoparentales et les familles nombreuses). Ils conduisent aussi à diminuer leur taux de pauvreté : sans redistribution, le taux de pauvreté des familles monoparentales avec un enfant serait supérieur de 16 points, et de 23 points quand la famille compte deux enfants ou plus.

Au-delà de leur accès plus difficile au marché du travail et de leurs ressources plus faibles, le fait que les moins diplômées restent plus longtemps en monoparentalité accentue « les conséquences cumulatives ou de plus long terme (capacité d'épargne) » [Albouy et Breuil, 2012]. En particulier, les familles monoparentales ont un moindre accès à la propriété : trois sur dix sont propriétaires de leur logement, contre cinq familles recomposées sur dix et sept familles « traditionnelles » sur dix. De ce fait, à niveau de vie équivalent, elles consacrent une plus grande part de leur budget au logement que les autres types de familles (16 % contre 10 %). Leurs conditions de logement sont un peu plus défavorables : il manque une pièce à 24 % d'entre elles pour avoir un peuplement normal, alors que ce n'est le cas que de 18 % des familles composées d'un couple avec enfant(s) et leurs logements sont moins souvent de bonne qualité (37 % vivent dans des logements de bonne qualité contre 51 % des familles « traditionnelles »). ■

6. Voir le dossier « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs » dans ce même ouvrage.

7. Les prélèvements socio-fiscaux sont les cotisations sociales et les impôts directs, qui taxent plus fortement, en moyenne, les revenus élevés (le taux marginal augmente avec le revenu) et différemment les ménages avec ou sans enfant (principe du quotient familial).

8. Ces résultats sont issus d'un calcul Drees à partir du modèle Ines. Voir la *fiche 6.2* de cet ouvrage.

Les enfants dans les familles

En 2011, en France métropolitaine, 13,7 millions d'enfants mineurs vivent dans 7,8 millions de familles : 9,8 millions (soit 71 %) vivent en famille « traditionnelle », 1,5 million en famille recomposée (11 %) et 2,5 millions (18 %) en famille monoparentale. En 1999, les enfants étaient plus souvent en famille « traditionnelle » (75 %), moins souvent en famille monoparentale (14 %) et aussi souvent en famille recomposée.

En 2011, 3,4 millions d'enfants mineurs ne vivent pas avec leurs deux parents, soit 25 % des enfants : 945 000 vivent avec un parent et un beau-parent et 2,5 millions vivent en famille monoparentale.

La part des enfants en famille monoparentale est inférieure au poids de ces familles, car elles sont généralement de plus petite taille : 18 % des enfants sont en famille monoparentale, alors qu'elles représentent 20 % des familles. C'est l'inverse pour les familles recomposées : 11 % des enfants sont en famille recomposée, alors qu'elles représentent 9 % des familles. En effet, elles hébergent plus souvent trois enfants ou plus (37 %) que les familles monoparentales (16 %) ou les familles « traditionnelles » (21 %).

Globalement, le nombre de mineurs qui connaissent la séparation de leurs parents augmente. Chaque année, le nombre de séparations de couples cohabitants est plus élevé. Dans les années 1993-1996, il y avait chaque année, en moyenne, 155 000 séparations de couples dont au moins un des partenaires avait entre 25 et 45 ans au moment de la rupture et la moitié d'entre elles (75 000) impliquait des enfants mineurs. Quinze ans plus tard, dans les années 2009-2012, le nombre des séparations est de 253 000 par an, dont 115 000 touchent des enfants mineurs. Le nombre d'enfants mineurs impliqués dans ces séparations a augmenté, passant de 145 000 à 191 000 entre ces deux périodes¹.

Après la séparation² de leurs parents, 75 % des enfants vivent chez leur mère, 17 % en résidence

alternée et 8 % chez leur père³. En moyenne, 83 % des parents qui se séparent sont parvenus à un accord sur le mode de résidence. Dans la quasi-totalité des cas, le juge entérine alors le choix des parents, qui est dans 74 % des décisions une résidence unique chez la mère, dans 6 % des cas une résidence unique chez le père, dans 18 % des cas une résidence alternée et dans les 2 % des cas restant, une résidence chez un tiers ou une séparation des fratries. En cas de désaccord des parents, le juge décide plus souvent d'une résidence exclusive chez le père qu'en cas d'accord : résidence exclusive chez la mère dans 77 % des cas, chez le père dans 12 % des cas et alternée dans 8 % des cas.

Dans un nombre croissant de cas, les personnes n'ont pas eu leur premier enfant avec leur premier partenaire cohabitait, et ont donc rompu une première union sans qu'un enfant soit impliqué : la proportion de personnes qui ont leur premier enfant lors de leur deuxième relation ou d'une relation de rang plus élevé est passée de 19 % pour les femmes dont le premier enfant est né dans les années 1990 à 23 % pour celles dont le premier enfant est né entre 2006 et 2013⁴.

En 2011, 2,7 millions d'enfants mineurs vivent dans un ménage pauvre, soit un mineur sur cinq. Un tiers de ces enfants résident en famille monoparentale, alors que ces familles n'accueillent que 16 % des enfants mineurs⁵ : la fragilité économique des parents isolés place leurs enfants beaucoup plus souvent en situation de pauvreté que les autres. En outre, cette situation est susceptible de durer pendant une grande partie de leur enfance, puisque les mères de famille monoparentale les moins diplômées vivent cette situation plus longtemps que celles qui sont plus diplômées [Albouy et Breuil, 2012].

1. Voir le dossier « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », dans ce même ouvrage.

2. Divorce, rupture de Pacs ou séparation d'union ayant donné lieu à un passage devant le juge.

3. Voir le dossier « Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions », dans ce même ouvrage.

4. Voir note 1.

5. On ne tient pas compte ici des familles monoparentales qui partagent leur logement avec d'autres adultes au sein de « ménages complexes ».

Couples et familles dans les départements d'outre-mer

Une fécondité qui s'est rapprochée de celle de la métropole

En 2013, dans les DOM, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'élevé à 2,4 enfants par femme (figure 1), soit une fécondité légèrement plus élevée qu'en France métropolitaine (2,0). Il existe des écarts importants entre les départements ultramarins : très élevé en Guyane (3,5), il est inférieur à celui de la France métropolitaine en Martinique (1,9). À Mayotte en 2012, cet indicateur était plus élevé que celui de la Guyane, avec 4,1 enfants par femme [Balicchi *et al.*, 2014].

1. Indicateurs généraux de population et taux de nuptialité en 2013

	Indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme)	Proportion de naissances hors mariage (%)	Âge moyen des mères à l'accouchement (années)	Nuptialité (‰)
Guadeloupe	2,2	79	29,5	2,8
Martinique	1,9	78	29,3	2,6
Guyane	3,5	88	28,1	2,2
La Réunion	2,4	75	28,5	3,3
Départements d'outre-mer	2,4	79	28,7	2,9
France métropolitaine	2,0	56	30,2	3,5
France hors Mayotte	2,0	57	30,2	3,5

Champ : France hors Mayotte.

Note : année 2013, données provisoires arrêtées à fin décembre 2014.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Une chute très rapide de la fécondité s'est engagée dès la fin des années 1960 principalement aux Antilles, et à un degré moindre à La Réunion [Marie et Breton, 2015]. Comme en France métropolitaine, dès les générations 1950-1959, les femmes plus diplômées avaient une descendance finale inférieure à deux enfants par femme. À l'inverse, quels que soient la génération ou le département d'outre-mer, les moins diplômées et les inactives conservent la descendance la plus importante ; mais elles ont le plus contribué à la baisse de la fécondité dans les DOM entre les générations nées dans les années 1940 et celles nées dans les années 1960.

Dès lors, depuis 1999, dans les départements d'outre-mer autres que la Guyane, la part des familles nombreuses (trois enfants ou plus à la maison) a baissé de 6 à 7 points et l'écart avec la France métropolitaine s'est réduit. La Guyane est le seul département ultramarin pour lequel ce taux a augmenté (+ 4 points) depuis 1999 (figure 2).

2. Familles nombreuses et familles monoparentales

	2011			1999		
	Familles avec enfant(s) mineur(s)	Part des familles nombreuses	Part des familles monoparentales	Familles avec enfant(s) mineur(s)	Part des familles nombreuses	Part des familles monoparentales
	en milliers	en %	en %	en milliers	en %	en %
Guadeloupe	61	22	48	60	29	41
Martinique	55	21	51	58	27	43
Guyane	37	43	44	26	39	36
La Réunion	133	26	35	121	33	25
Départements d'outre-mer	287	26	42	265	31	34
France métropolitaine	7 774	21	20	7 369	23	16

Champ : familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire en France hors Mayotte.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2011 pour les DOM ; enquête Famille et logements 2011 et enquête Étude de l'histoire familiale 1999 pour la France métropolitaine.

Encadré 2 (suite)

En 2011, la part des familles nombreuses parmi l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur est à peine supérieure à la moyenne nationale aux Antilles (21 % en 2011 en France hors Mayotte comme en Martinique, 22 % en Guadeloupe). Elle est, en revanche, supérieure à La Réunion (26 %) et beaucoup plus élevée en Guyane (43 %).

Des maternités plus précoces qu'en métropole

En 2014, dans les DOM (y compris Mayotte), 8 % des nouveau-nés ont une mère âgée de moins de 20 ans (figure 3). La proportion varie de 5 % dans les Antilles à 11 % en Guyane.

Dans tous les DOM, cette proportion reste très supérieure à celle de la France métropolitaine (2 %). Si aux Antilles, elle a connu un net recul au fil des générations, en Guyane et à La Réunion, en revanche, elle n'a guère varié en quarante ans [Marie, Breton, 2015].

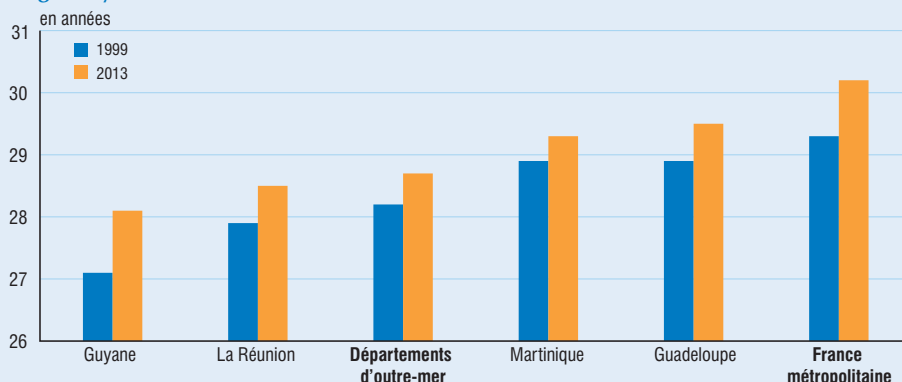
Dès lors, en 2013, l'âge moyen à la maternité est d'un an et demi plus bas dans les DOM hors Mayotte (28,7 ans) qu'en France métropolitaine (30,2 ans) (figure 4). Entre 1999 et 2013, cet âge a augmenté de 0,5 an dans les DOM (hors Mayotte), alors que la hausse a été plus forte en France métropolitaine (+ 0,9 an sur la même période).

3. Proportion d'enfants nés d'une mère de moins de 20 ans, proportion d'enfants nés hors mariage et origine du nom de famille des enfants nés en 2014

	Proportion de maternités précoces (avant 20 ans) (%)	Proportion d'enfants nés hors mariage (%)	Proportion d'enfants portant le nom de leur mère seulement, à la naissance (%)
Guadeloupe	5	80	65
Martinique	5	79	60
Guyane	11	89	55
La Réunion	7	76	28
Mayotte	9	85	9
Départements d'outre-mer	8	81	38
France métropolitaine¹	2	57	5
France¹	2	59	7

1. Les pourcentages France métropolitaine et France sont différents de ceux des tableaux nationaux car il s'agit ici des naissances domiciliées et non enregistrées.
Champ : France, région et département de domicile de la mère ; âge de la mère atteint dans l'année.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

4. Âge moyen des mères à l'accouchement en 1999 et 2013



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de la population.

Une moindre contractualisation des unions et plus de naissances hors mariage

En 2013, on compte dans les DOM (hors Mayotte) 2,9 mariages pour 1 000 habitants, contre 3,5 mariages pour 1 000 habitants en France métropolitaine. C'est en Guyane que le taux de nuptialité est le plus bas (2,2).

Une nuptialité basse s'accompagne d'une très forte proportion de naissances hors mariage : plus de huit naissances sur dix dans les DOM (y compris Mayotte) en 2014, contre moins de six sur dix en France métropolitaine. Cette proportion varie de 76 % à La Réunion à 89 % en Guyane en passant par 85 % à Mayotte.

En 2014, 38 % des nouveau-nés portent uniquement le nom de leur mère dans les DOM, contre 5 % en France métropolitaine [Bellamy, 2015]. Cette proportion oscille entre 65 % en Guadeloupe et 9 % à Mayotte.

Des familles plus souvent monoparentales

La part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur est nettement plus élevée dans les DOM qu'en France métropolitaine, où elle s'élève à 20 %. Aux Antilles et en Guyane, elle est plus de deux fois supérieure et atteint 35 % à La Réunion.

Ainsi, plus de 30 % des enfants martiniquais nés entre 1995 et 1999 vivent toute leur enfance (0 à 10 ans) exclusivement au sein d'une famille monoparentale et, pour beaucoup d'entre eux, cette situation se prolonge jusqu'à l'adolescence [Marie et Breton, 2015]. À titre de comparaison, dans les mêmes générations, seul un enfant sur cinquante a vécu toute son enfance dans une famille monoparentale, alors que près de huit sur dix ont été élevés par leurs deux parents en France métropolitaine [Breton et Prioux, 2009]. Sur ce point, La Réunion se distingue une fois encore, avec une situation plus proche de la métropole que des autres DOM, puisque seul un jeune réunionnais sur six vit toute son enfance en famille monoparentale.

La Guyane est aussi le département qui rassemble la plus forte proportion d'enfants vivant en dehors du ménage de leurs parents. Il s'agit souvent d'enfants confiés à des familles d'accueil pour la durée de leurs études, généralement parce que leurs parents vivent dans une zone éloignée de l'établissement scolaire ou à l'étranger. Enfin, les « autres » formes de ménages (composés de plusieurs adultes ou plusieurs familles) n'englobent que 5 % des ménages en France métropolitaine, contre 10 % des ménages aux Antilles et à La Réunion et 19 % en Guyane. En effet, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, plusieurs générations peuvent cohabiter au sein du même ménage [Marie et Breton, 2015].

Pour en savoir plus

- Acs M., Lhommeau B., Raynaud É., « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité Santé* n° 67, Drees, juillet 2015.
- Albouy V., Breuil-Genier P., « Démographie et famille : les différences sociales se réduisent-elles ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Algava É., « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et Résultats* n° 218, Drees, février 2003.
- Bailly E., Rault W., « Les pacésés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population & Sociétés* n° 497, Ined, février 2013.
- Balicchi J., Bini J.-P., Daudin V., Actif N., Rivière J., « Mayotte, département le plus jeune de France », *Insee Première* n° 1488, février 2014.
- Bellamy V., « En 2014, 818 565 bébés sont nés en France - Un nouveau-né sur dix porte le nom de ses deux parents », *Insee Focus* n° 33, septembre 2015.
- Breton D., Prioux F., « Observer la situation et l'histoire familiale des enfants », in Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de familles : l'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, 2009.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015.
- Costemalle V., « Les durées passées en famille monoparentale », *Document de travail*, Insee, à paraître.
- Daguet F., « Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents » (tome 1), *Insee Résultats* n° F1405, juin 2014.
- Davie E., « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première* n° 1419, octobre 2012.
- Davie E., Mazuy M., « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Population*, 2010/3 Vol. 65, Ined, 2010.
- Guillonnet M., Moreau C., « La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge. Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012 ». *Rapport du ministère de la Justice*, Direction des affaires civiles et du Sceau, Pôle d'évaluation de la justice civile, novembre 2013.
- Marie C.-V., Breton D., « Les « modèles familiaux » dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement », *Politiques sociales et familiales* n° 119, Cnaf, mars 2015.
- Masson L., « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Prioux F., Mazuy M., Barbieri M., « L'évolution démographique récente en France : les adultes vivent moins souvent en couple », *Population*, 2010/3 Vol. 65, Ined, 2010.
- Ravel C., « La polarisation de l'emploi au sein des ménages de 1975 à 2002 », *Économie et Statistique* n° 402, Insee, 2007.
- Robert-Bobée I., Mazuy M., « Calendriers de constitution des familles et âge de fin des études », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Cahier n° 156, Ined, 2005.
- Toulemon L., « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 », *Population*, 2012/4 Vol. 67, Ined, 2012.
-

Dossiers



Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ?

Marie-Clémence Le Pape, Bertrand Lhommeau, Émilie Raynaud*

Les modes de vie familiaux se sont diversifiés dans la totalité des pays européens, mais selon des degrés et à des rythmes différents. L'analyse des représentations sociales montre parallèlement une plus grande tolérance à l'égard de comportements auparavant perçus comme déviant par rapport à la norme du couple marié avec enfants. Dans un contexte où l'institution matrimoniale était la norme et le divorce interdit ou tabou, le veuvage était la cause principale de monoparentalité. Le contexte a changé, la monoparentalité s'est diffusée et d'autres formes ont émergé, notamment les mères et les pères divorcés ou célibataires.

L'analyse croisée de deux enquêtes européennes permet de dessiner cinq groupes de pays. Les trois premiers peuvent être lus dans une forme de continuum qui va des pays d'Europe du Nord auxquels se joint ici la France, marqués par un taux relativement élevé des familles monoparentales, ainsi qu'une diffusion de la cohabitation et des naissances hors mariage, à ceux d'Europe de l'Est, encore fortement attachés aux normes traditionnelles de la famille, le groupe du milieu (pays du Sud et de l'Europe centrale) se situant dans une forme de transition entre ces deux modèles. Les îles britanniques et les pays baltes forment les deux derniers groupes, complétant cet éventail de situations par des combinaisons de comportements et de valeurs qui leur sont spécifiques.

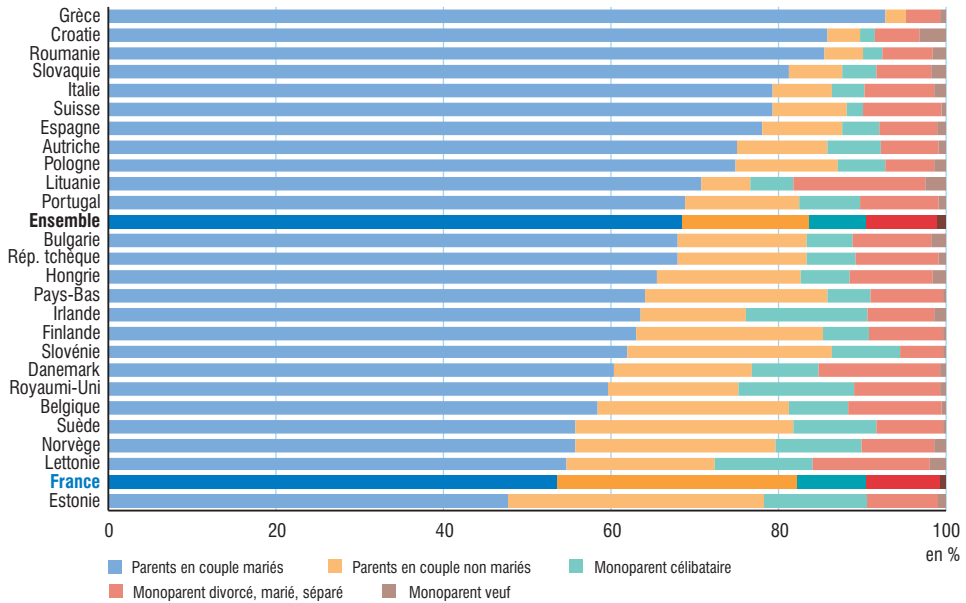
En 2012, le couple de parents mariés demeure la forme largement majoritaire des familles européennes comptant au moins un enfant mineur (*figure 1 et encadré*). Dans sept familles sur dix, l'enfant vit avec un couple marié : ses deux parents ou bien un seul de ses parents et son conjoint (famille recomposée). Parmi les autres configurations, le couple parental non marié est globalement aussi fréquent que le cas du parent vivant seul avec ses enfants mineurs. Le modèle du couple parental marié est très répandu parmi les familles du sud et de l'est de l'Europe. Dans les pays du nord de l'Europe, les formes du noyau familial sont plus diversifiées : au moins deux familles sur dix sont monoparentales dans les pays baltes, en Norvège, au Danemark et dans les îles britanniques. Même si elle reste minoritaire, la monoparentalité est une situation de plus en plus fréquente.

Une progression de la monoparentalité, marqueur des changements de la famille

L'expansion de la **famille monoparentale** est notable au Royaume-Uni dès les années 1970 et s'est accélérée dans les années 1990 [David, Eydoux, Séchet, 2004]. La diffusion s'est étendue à de nombreux pays, dont la France, à partir des années 1980. Cette tendance s'est accompagnée d'une déstigmatisation des familles monoparentales, jusqu'alors perçues comme des structures familiales « bancales » [Lefaucheur, 1991], c'est-à-dire des familles dans lesquelles il manquait un parent. La progression de la monoparentalité est plus récente dans les pays du Sud.

* Marie-Clémence Le Pape, Université Lyon 2 et Drees ; Bertrand Lhommeau, Émilie Raynaud, Drees.

1. Situations conjugale et matrimoniale des parents



Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège, familles comptant au moins un enfant mineur.

Lecture : 55 % des familles lettones comptant au moins un enfant de moins de 18 ans correspondent à un couple marié.

Note : le couple marié correspond ici à un couple dont les deux conjoints sont mariés et dont l'union actuelle est légale.

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, exploitation Drees.

En Europe, la part des familles monoparentales est passée de 14 % à 19 % entre 1996 [Chambaz, 2000] et 2012¹. Seuls deux pays échappent à ce mouvement, la Grèce et la Finlande, où la part de familles monoparentales a diminué. Au Danemark et en Irlande, la progression atteint ou dépasse les dix points.

Cette diffusion s'accompagne d'un changement des caractéristiques des parents de famille monoparentale. Tout d'abord, ces familles se sont masculinisées. En 2012, 15 % des monoparents sont des pères, soit cinq points de plus qu'en 1996. La participation au marché du travail des parents seuls augmente également, de 12 points sur la période, pour s'établir à 78 % en 2012. Enfin, la situation de monoparentalité fait suite à des événements qui se sont diversifiés. Ainsi, la part des veufs parmi les parents de famille monoparentale de l'Union européenne à 15 (UE15) (hors Allemagne et Suède) est divisée par 2,5 entre 1996 et 2012, tandis que ceux qui ne se sont jamais mariés (célibataires) représentent désormais 36 % des monoparents, soit 16 points de plus qu'en 1996.

Ces évolutions reflètent la poursuite du recul global de la nuptialité et une progression des naissances hors mariage. À la fin des années 1990, 27 % des enfants de l'UE15 (hors Allemagne et Suède) naissaient hors mariage, contre 41 % en 2012². Si la part des monoparents divorcés (ou encore mariés mais séparés) évolue peu entre 1996 et 2012 au niveau européen, son évolution est cependant contrastée selon les pays. D'une part, elle progresse fortement dans les pays du sud de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) qui voient croître les ruptures des couples mariés. D'autre part, la part de monoparents divorcés recule dans les pays du Nord où la baisse de la nuptialité entraîne une diminution des divorces, au profit des séparations de couples non mariés.

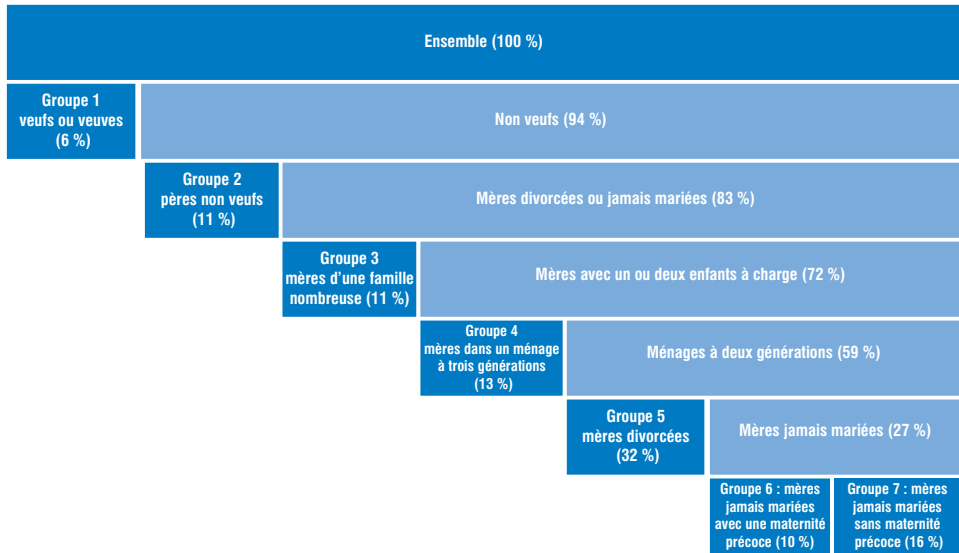
1. À champ comparable entre les deux dates, c'est-à-dire pour les familles comptant des enfants de moins de 25 ans dans les pays membres de l'Union européenne à 15 hors Allemagne et Suède. Le panel communautaire des ménages, utilisé pour les données de 1996, est une enquête qui était menée auprès des ménages dans tous les pays de la communauté européenne, sauf en Suède. Les données de 2012 sont tirées de l'enquête EU-SILC.

2. Source : séries longues, Eurostat.

Les foyers monoparentaux européens : un jeu de sept familles

Afin de rendre compte de la diversité des situations, et d'identifier les principales configurations familiales que la monoparentalité recouvre à l'échelle européenne, une typologie des familles monoparentales a été construite sur la base de leur situation matrimoniale légale et de leurs caractéristiques démographiques (*encadré*). Sept groupes de familles monoparentales peuvent ainsi être distingués (*figure 2*).

2. Décomposition en sept groupes des familles monoparentales, issus d'une classification ascendante hiérarchique



Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège, familles comptant au moins un enfant mineur.

Lecture : les parents veufs représentent 6 % des familles monoparentales européennes comptant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, exploitation Drees.

Figure historique de la monoparentalité, désormais minoritaire (6 % de l'ensemble), le groupe des familles devenues monoparentales par veuvage est composé majoritairement de femmes (80 %) mais compte également 20 % d'hommes (*figure 3*). Cette prépondérance des femmes au sein de ce groupe s'explique par la surmortalité masculine et par la différence d'âges entre hommes et femmes au sein des couples. Plus âgés que la moyenne, les veuves et veufs ont davantage d'enfants au domicile que l'ensemble des monoparents : un quart vivent avec trois enfants ou plus (contre 14 % des monoparents en moyenne).

Le deuxième groupe (11 % de l'ensemble des foyers monoparentaux) rassemble l'ensemble des pères seuls autres que les veufs. Pour un tiers, il s'agit de célibataires et pour deux tiers de divorcés. Ils vivent plus souvent avec un seul enfant que l'ensemble des familles monoparentales, cet enfant étant plus rarement en bas âge.

Le troisième groupe (11 % de l'ensemble des foyers monoparentaux) est composé des mères seules non veuves qui ont toutes trois enfants ou plus. Elles sont le plus souvent divorcées mais sont aussi plus nombreuses que la moyenne des monoparents à ne s'être jamais mariées et à avoir eu leur premier enfant relativement tôt.

Parmi les mères non veuves qui n'ont pas plus de deux enfants au domicile, le quatrième groupe rassemble les mères qui partagent leur logement et les dépenses avec leurs propres

3. Principales caractéristiques démographiques des sept groupes de familles monoparentales

en %

	Contexte matrimonial de la monoparentalité				Part des hommes	Nombre d'enfants présents dans le ménage			Ménages à au moins trois générations	Présence d'un enfant âgé de moins de 6 ans
	Veuvage	Rupture d'une union mariée ¹	Rupture d'une union non mariée ou vie sans union			Un seul enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus		
			Avec une maternité précoce ²	Autre maternité						
Groupe 1 : veufs ou veuves	100	0	0	0	20	38	39	24	9	9
Groupe 2 : pères non veufs	0	64	0	36	100	57	33	9	14	16
Groupe 3 : mères d'une famille nombreuse	0	67	21	13	0	0	0	100	5	36
Groupe 4 : mères dans un ménage à trois générations	0	39	35	26	0	79	21	0	100	51
Groupe 5 : mères divorcées	0	100	0	0	0	46	54	0	0	16
Groupe 6 : mères jamais mariées avec une maternité précoce	0	0	100	0	0	63	37	0	0	52
Groupe 7 : mères jamais mariées sans maternité précoce	0	0	0	100	0	68	32	0	0	37
Ensemble des monoparents	6	52	17	25	12	51	35	14	16	29

1. Y compris les divorcés ou « légalement séparés » (dans les pays où un statut intermédiaire existe) et les parents séparés encore mariés.

2. La maternité précoce retient ici les mères célibataires dont l'âge à la naissance de l'enfant le plus âgé dans le ménage est inférieur au premier quartile de l'ensemble des mères, à pays donné.

Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège, familles comptant au moins un enfant mineur.

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, exploitation Drees.

parents, formant ainsi des **ménages** à trois générations. Il rassemble 13 % de l'ensemble des familles monoparentales européennes³. Ces mères, plus jeunes que la moyenne, ont dans huit cas sur dix un seul enfant au domicile, et donc dans deux cas sur dix deux enfants, qu'elles ont plus souvent eus plus tôt. Cette cohabitation multigénérationnelle peut résulter de diverses trajectoires conjugales. Il peut s'agir par exemple de femmes devenues mères précocement et restées au domicile parental pour élever seules leur enfant ou de femmes qui reviennent vivre chez leurs parents après une rupture, sans qu'il ne soit possible de dénombrer combien de familles ont suivi telle ou telle trajectoire.

Les trois derniers groupes concernent donc des mères qui ne sont ni veuves, ni à la tête d'une famille nombreuse, et qui forment un ménage avec leurs seuls enfants, soit 59 % de l'ensemble des familles monoparentales.

Le cinquième groupe, le plus nombreux en Europe (32 % des familles monoparentales), est uniquement composé de mères divorcées de leur ex-conjoint. Plus âgées que l'ensemble des mères, elles ont moins souvent un seul enfant au domicile.

Le sixième groupe (10 % des familles monoparentales) est constitué de mères qui ne se sont jamais mariées et qui ont connu leur première maternité à un âge relativement jeune. Dans la suite, ce groupe sera celui des « maternités précoces ». L'enfant ou les enfants dont elles ont la charge sont souvent en bas âge. Ces mères célibataires peuvent avoir vécu en union libre avant de se séparer du père de leur(s) enfant(s), ou bien avoir eu un enfant en dehors de toute vie de couple (*encadré*).

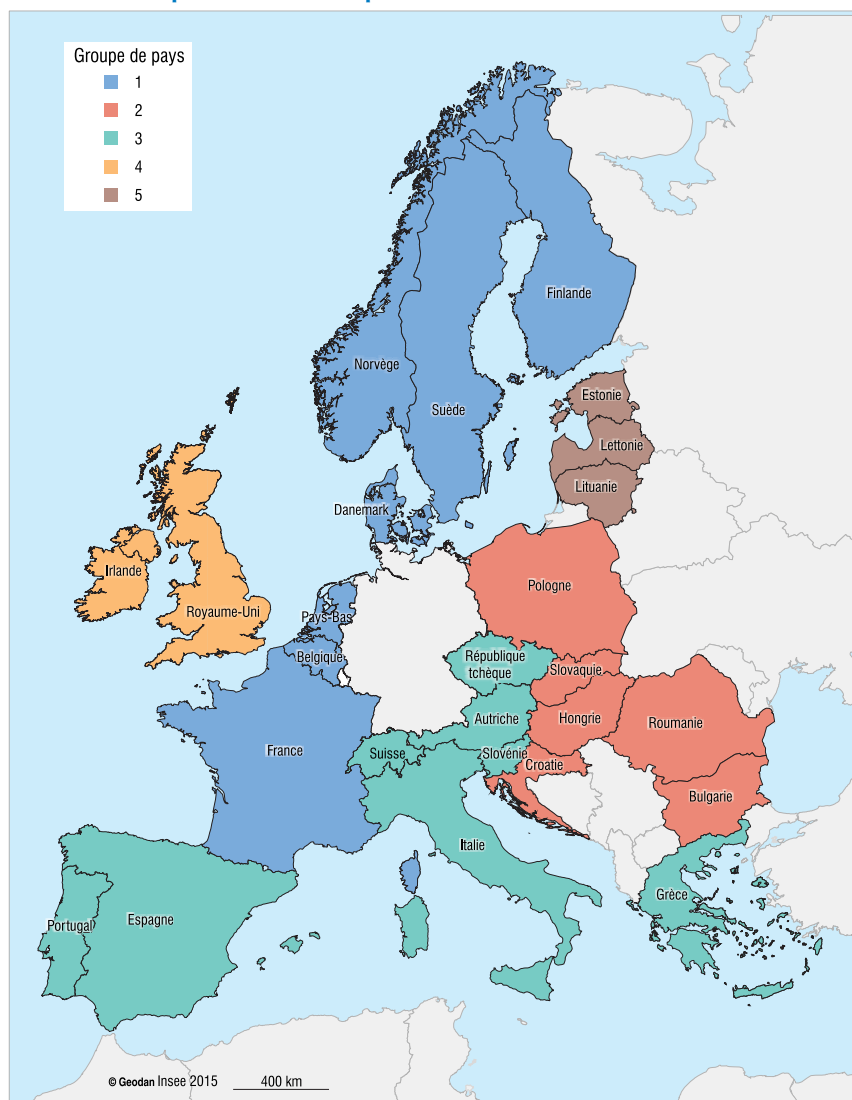
Le dernier groupe (16 % des familles monoparentales) rassemble les autres mères qui ne se sont jamais mariées, sans avoir connu de « maternité précoce ». Assez souvent mères d'enfant(s)

3. Un petit pourcentage des familles parmi les veufs et veuves, les pères seuls non veufs, les familles nombreuses, vit également dans des ménages à trois générations (*figure 3*).

en bas âge (37 %), elles vivent plus fréquemment avec un seul enfant que les autres mères de familles monoparentales (68 % contre 51 %).

La diffusion des sept formes de famille monoparentale n'est pas uniforme selon les pays ; une typologie des pays (*encadré*) permet de distinguer cinq groupes de pays semblables (*figure 4*) dans la morphologie de leurs familles mais aussi leurs principes culturels (valeurs, normes).

4. Les familles monoparentales en Europe

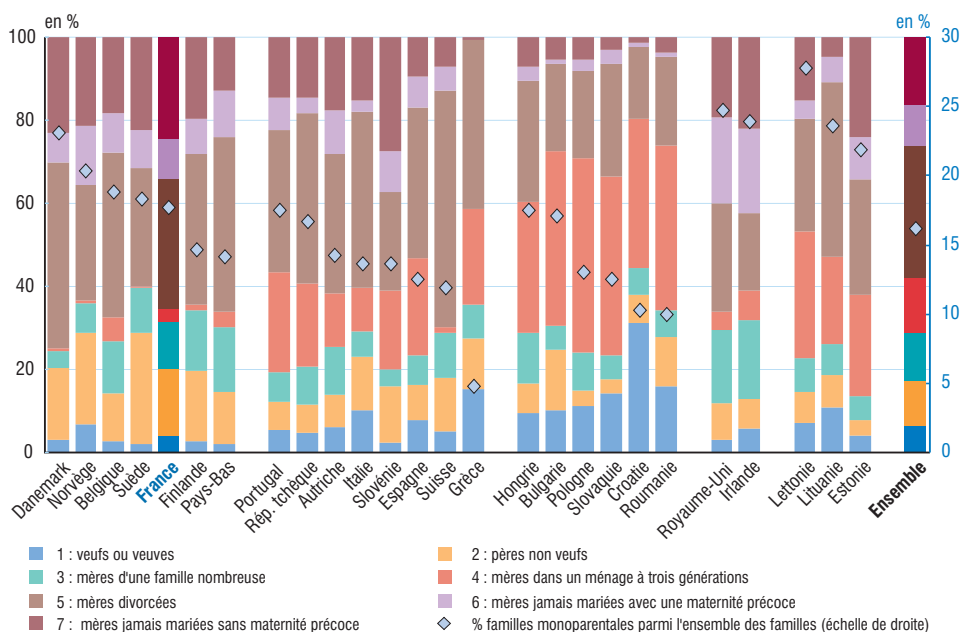


Source : Eurostat, EU-SILC 2012, exploitation Drees.

Le Nord de l'Europe et la France, scène de la vie déconjugale

L'Europe septentrionale et la France (groupe 1) se caractérisent par un taux relativement élevé de familles monoparentales (de 15 % à 25 %, *figure 5*) et ce qu'Irène Théry [1993] appelait le « démariage », qui se traduit à la fois par la diffusion de la cohabitation des couples non mariés, des naissances hors mariage et par la banalisation du divorce. La morphologie des familles monoparentales reflète cette fragilisation, relativement ancienne, de l'institution matrimoniale puisque les deux catégories des « mères jamais mariées sans maternité précoce » et des « mères divorcées » sont particulièrement représentées dans ce premier groupe de pays. Au Danemark par exemple, 23 % des familles monoparentales correspondent à des mères jamais mariées sans maternité précoce et 45 % à des mères divorcées.

5. Le jeu des sept familles monoparentales dessine cinq groupes de pays



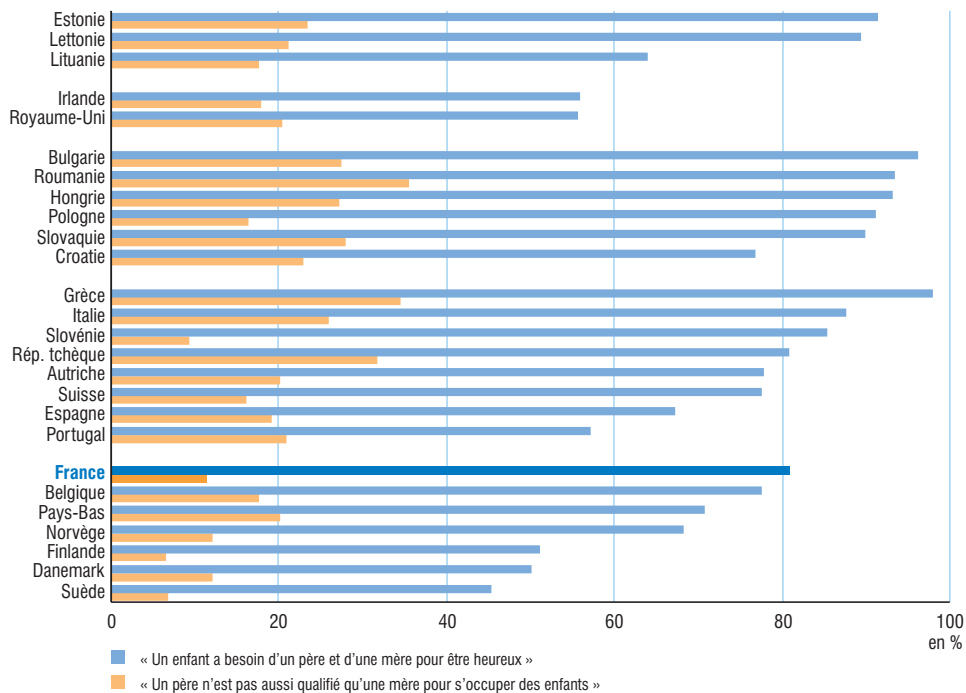
Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège, familles comptant au moins un enfant mineur.

Lecture : les familles monoparentales ont été regroupées en 7 groupes à l'issue d'une CAH sur des variables sociodémographiques (*encadré*). En Finlande, en 2012, le groupe des « mères jamais mariées sans maternité précoce » (groupe 7) représente 20 % de l'ensemble des familles monoparentales de ce pays (échelle de gauche). Dans ce même pays, parmi l'ensemble des familles comptant au moins un enfant mineur, 15 % sont des familles monoparentales (échelle de droite).

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, exploitation Drees.

Cette transformation des modes de vie conjugaux a participé à redéfinir le rôle de chacun dans le couple, rompant ainsi avec le modèle classique de l'homme assumant la responsabilité financière de la famille et de la femme s'occupant exclusivement des enfants. Par exemple, en 2008, seul un Danois sur dix pense qu'un « père n'est pas aussi qualifié qu'une mère pour s'occuper de ses enfants » (*figure 6*). Et c'est parmi les pays scandinaves et du nord de l'Europe que le rejet de l'affirmation « un enfant a besoin d'un père et d'une mère pour être heureux » est le plus fort. Ces opinions vont de pair avec une plus forte proportion de pères seuls : 22 % des familles monoparentales norvégiennes, par exemple, sont composées de pères seuls non veufs, soit deux fois plus qu'à l'échelle européenne.

6. Opinions sur la famille selon les pays



Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège, familles comptant au moins un enfant mineur.

Lecture : en Suède, 7 % des personnes interrogées partagent l'opinion selon laquelle « un père n'est pas aussi qualifié qu'une mère pour s'occuper des enfants ».

Source : Gesis - Leibniz Institute for the Social Sciences, EVS 2008, exploitation Drees.

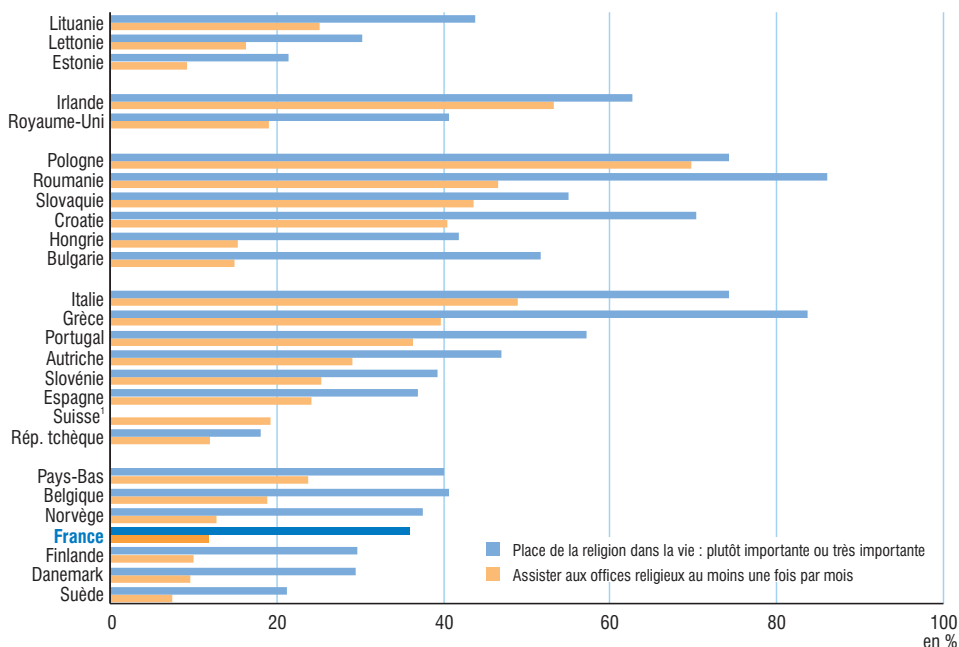
À l'est : un attachement au mariage toujours fort

C'est parmi les pays d'Europe de l'Est du groupe 2 (Bulgarie, Pologne, Roumanie, Hongrie, Croatie et Slovaquie) que les familles monoparentales sont globalement les moins nombreuses (entre 10 % et 17 %). Ces pays se caractérisent par la proportion la plus importante de veuves et de veufs⁴ parmi les monoparents. Les faibles proportions des « mères divorcées » et des « mères jamais mariées sans maternité précoce » révèlent, au-delà d'une nuptialité élevée, une certaine permanence du mariage comme fondement de la famille. En Pologne, les femmes divorcées ne représentent que 21 % de l'ensemble des familles monoparentales, les femmes « jamais mariées sans maternité précoce », 6 % (contre respectivement 32 % et 16 % pour l'ensemble des pays étudiés). Dans des pays où l'emprise de la religion reste forte (figure 7), les opinions reflètent un attachement à un modèle familial traditionnel ; ainsi, neuf Polonais sur dix pensent qu'un « enfant a besoin d'un père et d'une mère pour être heureux » (figure 6).

Une deuxième caractéristique singularise également ce groupe de pays : la proportion importante de « ménages à trois générations ». Déjà importante en population générale [Iacovou, Skew, 2011], elle est encore plus forte dans le cas des familles monoparentales. Le maximum est atteint en Pologne où presque une famille monoparentale sur deux vit dans cette configuration.

4. La guerre peut expliquer une partie des veuvages en Croatie.

7. Importance de la religion selon les pays



1. Donnée non disponible pour la « place de la religion dans la vie ».

Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège.

Lecture : en Suède, 21 % des personnes interrogées indiquent que la religion occupe une place plutôt importante ou très importante dans leur vie. Par ailleurs, dans ce pays, 7 % des personnes interrogées assistent au moins une fois par mois aux offices religieux.

Source : Gesis - Leibniz Institute for the Social Sciences, EVS 2008, exploitation Drees.

Au sud et dans certains pays d'Europe centrale : une proportion élevée de monoparents sont divorcés

Entre ces deux extrémités se situent les pays d'Europe du Sud (Italie, Portugal, Espagne, Grèce) mais également certains pays d'Europe centrale (République tchèque, Autriche, Slovénie), ainsi que la Suisse. Ce troisième groupe peut, à bien des égards, être considéré comme en transition.

Il est composé de pays qui ont connu récemment des transformations familiales vécues plus précocement par les pays d'Europe du Nord. Ainsi, notamment, la proportion relativement élevée de femmes divorcées vivant seules avec des enfants au domicile est le signe de la hausse significative des divorces dans ces pays. En Italie par exemple, cette catégorie représente 42 % de l'ensemble des familles monoparentales⁵. En revanche, les « mères jamais mariées sans maternité précoce » y sont moins présentes que dans les pays d'Europe du Nord mais davantage que dans ceux d'Europe de l'Est. Cela s'explique notamment par le fait que le mariage demeure, dans certains de ces pays, une institution centrale pour fonder la famille. La proportion des pères seuls non veufs est également moins marquée que dans l'Europe septentrionale.

Cette position intermédiaire se retrouve également dans l'analyse des normes et des valeurs relatives à la famille. Plus précisément, l'Espagne et le Portugal partagent une

5. Rappelons que cette catégorie inclut les mères légalement séparées de leur ex-mari, ce statut préalable au divorce étant fréquent en Italie.

conception de la famille relativement proche de celle des pays scandinaves. Au Portugal par exemple, 40 % de la population estime qu'un enfant n'a pas nécessairement besoin d'un père et d'une mère pour être heureux. La valorisation du rôle des pères auprès des enfants est forte également (figure 6). D'autres pays de ce groupe, comme la République tchèque, l'Italie ou la Grèce, demeurent plus attachés aux normes « classiques » de la famille, les Grecs rejetant tout particulièrement tout ce qui pourrait être perçu comme déstabilisant l'ordre traditionnel de la famille. Ces clivages peuvent s'expliquer par l'influence de la religion dans ces derniers pays (figure 7), tandis qu'elle a davantage diminué en Espagne, par exemple.

Dans les îles britanniques : familles nombreuses et « maternités précoces »

Avec une famille sur quatre monoparentale, la Grande-Bretagne et l'Irlande forment le quatrième groupe de pays de la typologie. Cela traduit toutefois des histoires différentes. Ancienne au Royaume-Uni, la forte présence de la monoparentalité est beaucoup plus récente en Irlande, qui ne se démarquait pas notablement sur ce point en 1996 [Chambaz, 2000].

Ces deux pays se caractérisent également par un plus grand nombre de monoparents à la tête d'une famille nombreuse et une part importante de « mères jamais mariées ayant connu une maternité précoce », catégorie cible des pouvoirs publics depuis la fin des années 1990⁶. L'attachement à la coprésence d'un père et d'une mère y est d'ailleurs nettement moins prégnant (figure 6).

Dans les pays baltes, une forte présence des familles monoparentales

Les pays baltes du groupe 5 (Estonie, Lituanie, Lettonie) se démarquent par la proportion la plus élevée de familles monoparentales en Europe. Ils partagent certaines caractéristiques avec leurs voisins d'Europe du Nord, dont un taux important de femmes divorcées (34 %) ou « jamais mariées sans maternité précoce » (12 %). Mais les pays baltes sont également proches des pays d'Europe de l'Est, avec une cohabitation multigénérationnelle relativement fréquente ; 30 % des familles monoparentales lettones correspondent au groupe des « ménages à trois générations ». L'analyse des représentations familiales est marquée par cette tension, qui reflète la particularité des États baltes dans la géographie européenne : proches des pays d'Europe du Nord dans la place accordée au père dans l'éducation familiale, ils demeurent néanmoins fortement attachés au modèle traditionnel du couple avec enfants, à l'instar de leurs voisins de l'Est. Ces pays conjuguent un faible libéralisme des mœurs au rejet d'une assignation des femmes au foyer [Astor, Dompnier, 2014]. Pris séparément, ces pays partagés entre plusieurs influences offrent des portraits assez hétérogènes [Iacovou, Skew, 2010].

Comment vivent les familles monoparentales européennes ?

Issus d'histoires familiales et de contextes nationaux hétérogènes, les monoparents européens partagent des conditions de vie en moyenne plus défavorables que l'ensemble des familles et un risque accru de précarité sociale [Letablier, 2011]. En 2012, leur **taux de pauvreté monétaire** est ainsi de 31 %, contre 17 % pour les couples vivant avec des enfants (figure 8).

6. En 1999, a été lancée au Royaume-Uni la *Teenage Pregnancy Strategy*.

8. Formation, activité professionnelle, niveau et condition de vie des monoparents dans les 7 groupes de familles

en %

	Groupe 1 : veufs ou veuves	Groupe 2 : pères non veufs	Groupe 3 : mères d'une famille nombreuse	Groupe 4 : mères dans un ménage à trois générations	Groupe 5 : mères divorcées	Groupe 6 : mères jamais mariées avec une maternité précoce	Groupe 7 : mères jamais mariées sans maternité précoce	Ensemble des monoparents	Ensemble des mères en couple	Ensemble des pères en couple
Niveau d'études atteint										
Premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur ¹	32	27	38	33	21	32	18	27	21	25
Enseignement post secondaire non supérieur ²	50	49	46	51	48	58	50	50	45	47
Enseignement supérieur	18	24	16	16	31	9	33	24	34	28
Activité professionnelle										
Temps complet	50	72	25	43	51	28	47	46	45	84
Temps partiel	15	7	26	10	22	26	28	20	21	4
Chômage	10	11	13	21	12	16	12	14	8	8
Inactivité	25	10	36	25	15	30	13	20	26	4
Niveau de vie indicé à la moyenne des familles avec enfants mineurs du pays	84	82	62	86	78	63	78	76		105
Pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian	30	27	45	26	29	38	26	31		17
Grande difficulté à « joindre les deux bouts » en fin de mois	21	16	32	30	22	24	18	23		13
Ne pas avoir les moyens de se payer : une semaine de vacances par an un repas avec de la viande tous les deux jours	60	44	73	74	56	74	55	61		40
	22	10	22	24	16	22	15	18		10

1. Jusqu'au collège en France.

2. Lycée et diplômes équivalents au baccalauréat (capacité en droit, diplôme d'accès aux études universitaires : DAEU, etc.) en France.

Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège, familles comptant au moins un enfant mineur.

Lecture : 21 % des « mères divorcées » ont un niveau d'études inférieur à l'équivalent en France de la fin de troisième.

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, exploitation Drees.

Ils sont 23 % à avoir de grandes difficultés à « joindre les deux bouts » en fin de mois, contre 13 % des couples avec enfants. Un signe parmi d'autres, 61 % des monoparents n'ont pas les moyens de s'offrir une semaine de vacances dans l'année, contre 40 % des couples. Si ces écarts traduisent globalement une moins bonne insertion économique des pères et des mères seuls, leur situation peut différer selon la forme de la monoparentalité et le pays.

Les veufs et les veuves : un niveau de vie proche de la moyenne, sauf en Europe de l'Est

Les familles devenues monoparentales à la suite d'un veuvage ont un **niveau de vie** parmi les plus élevés des familles monoparentales. Leur taux de pauvreté monétaire est proche de la moyenne. Ces monoparents étant globalement plus âgés que l'ensemble des parents, leur niveau de vie et la composition de leurs revenus reflètent également une position plus avancée dans le cycle de vie. Ce sont ainsi les familles qui reçoivent le plus de pensions de retraite (de droit direct ou par réversion). Elles sont moins présentes sur le marché du travail que l'ensemble des monoparents [European Commission, 2007], 25 % des veufs et veuves étant inactifs (contre 20 % de l'ensemble des monoparents). La situation est malgré tout plus mitigée pour les parents veufs de l'Europe de l'Est : plus âgés, plus souvent à la tête d'une famille nombreuse, la pauvreté monétaire les touche davantage que l'ensemble des familles monoparentales.

Les « ménages à trois générations » : entre solidarité familiale et difficultés financières

Parmi les familles monoparentales, ce sont celles constituées de mères vivant avec des ascendants qui ont le niveau de vie le moins éloigné de celui de l'ensemble des familles de leur pays (*figure 8*), du fait du partage du logement et de la mise en commun de leurs ressources avec celles de leurs parents. Leur taux de pauvreté est inférieur de cinq points à la moyenne (26 % contre 31 % pour l'ensemble des familles monoparentales).

Mais, dans la grande majorité des cas, les ressources propres de ces mères représentent moins de la moitié des revenus du travail et de remplacement (chômage, retraite) du ménage. Moins diplômées, elles sont les plus souvent touchées par le chômage (21 % contre 14 % en moyenne pour les monoparents). Dans les pays du sud et du centre de l'Europe, le partage du logement et des dépenses entre plusieurs générations est associé à une plus grande précarité : la moitié des femmes dans cette situation ne travaillent pas et quatre sur dix considèrent avoir de grandes difficultés à joindre les deux bouts.

Ces femmes bénéficient d'une certaine solidarité intergénérationnelle malgré des conditions de vie difficiles. En Europe de l'Est, la famille fonctionne sous forme de « maisonnée », soit une imbrication de multiples solidarités quotidiennes [Weber, 2013], qui permettent à ces mères de faire face dans des pays à faible niveau de vie et où les politiques familiales sont souvent peu développées [Lefèvre, 2005]. Ces mères sont ainsi nombreuses à déclarer des difficultés à joindre les deux bouts (29 %), mais moins que l'ensemble des monoparents de ce groupe de pays (33 %).

Les familles monoparentales nombreuses et les mères célibataires dont la maternité est précoce sont les plus éloignées du marché du travail

Le niveau de vie des familles monoparentales nombreuses, comme celui des « mères qui ne se sont jamais mariées et qui ont connu une maternité précoce », catégories emblématiques de la monoparentalité dans les îles britanniques, est inférieur d'environ 40 % à celui des familles de leurs pays. Près de la moitié des familles monoparentales nombreuses et près de quatre mères sur dix qui ne se sont jamais mariées et qui ont connu une maternité précoce vivent sous le seuil de pauvreté de leurs pays. Le quotidien de ces deux catégories de familles monoparentales est difficile : les trois quarts n'ont pas les moyens de se payer une semaine de vacances par an. Un tiers des mères d'une famille monoparentale nombreuse déclarent arriver très difficilement à joindre les deux bouts. Moins diplômées que la moyenne des monoparents, ces dernières sont beaucoup plus souvent inactives (36 % contre 20 %), et presque aussi souvent inactives que les mères de trois enfants ou plus qui vivent en couple. Les « mères jamais mariées ayant connu une maternité précoce » sont aussi nettement plus souvent inactives (30 % contre 20 %).

Ces familles bénéficient plus de prestations sociales (prestations familiales, de logement et minima sociaux) que l'ensemble des foyers monoparentaux : celles-ci constituent 43 % des ressources des familles nombreuses et 51 % de celles des jeunes mères célibataires, contre 23 % pour l'ensemble des familles monoparentales. Comme le montrent les nombreuses études à leur sujet [Tinsley, 2014], les « maternités précoces », en particulier lorsqu'elles concernent des mères seules, sont des catégories particulièrement bien identifiées des pouvoirs publics. Les politiques publiques menées au Royaume-Uni et en Irlande sont plus spécifiquement tournées vers les familles précaires [Thévenon, 2008], avec comme conséquence pour les mères seules concernées le maintien d'un certain éloignement du marché du travail [Chzhen, Bradshaw, 2012].

Les configurations emblématiques des pays de l'Europe du Nord ont les conditions de vie relatives les meilleures

Les « mères divorcées » et les « mères jamais mariées sans maternité précoce » sont un peu moins touchées par la pauvreté que l'ensemble des familles monoparentales. Plus souvent diplômées du supérieur, plus souvent cadres ou professions intermédiaires, elles sont moins souvent inactives que les autres monoparents (*figure 8*).

Elles sont avec les pères seuls non veufs les trois groupes de familles monoparentales les moins éloignées des parents vivant en couple au regard du niveau d'éducation et de la catégorie sociale.

Les conditions de vie des pères seuls sont cependant nettement meilleures que celles des mères, sans toutefois égaler celles des parents en couple, comme le montre l'analyse de leur taux de pauvreté monétaire ou subjective, ou leur rapport à l'emploi.

Par ailleurs, ces conditions de vie plus favorables que celles de l'ensemble des familles monoparentales témoignent aussi de l'implantation géographique de ces trois configurations, plus fréquemment présentes dans les pays à haut niveau de vie de l'Europe du Nord. Les politiques sociales menées dans ces derniers protègent en outre relativement mieux les familles monoparentales du risque de pauvreté [Chzhen, Bradshaw, 2012]⁷. ■

7. Comme le notent Claude Martin et Jane Millar [2004], il est extrêmement difficile de parvenir à identifier les politiques sociales adoptées et mises en œuvre spécifiquement en direction des familles monoparentales. Dans certains pays d'Europe, elles suivent une logique d'action ciblée, dans d'autres, elles s'intègrent à des mesures plus globales concernant les familles. Cependant, la majorité des études sur ce sujet montrent que l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté des familles monoparentales est maximal dans les pays d'Europe du Nord et dans les îles britanniques [David, Eydoux, Séchet, 2004].

Encadré

Définitions, sources, champ et méthodes

Définitions

La **famille** est ici définie selon la présence dans un ménage d'un enfant (célibataire mineur) et d'au moins un parent ou beau-parent. Les enfants vivant sans aucun de leur parent ne sont donc pas retenus ici. Le **ménage** regroupe les personnes du logement qui déclarent mettre en commun leur budget.

La **famille monoparentale** est définie au regard de la composition du ménage. Elle est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale. Le parent seul ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint. Un parent qui a un conjoint mais qui ne partage pas son logement avec lui sera ainsi considéré comme parent de famille monoparentale (en France, c'est le cas de 8 % des parents d'une famille monoparentale en 2011 [Buisson *et al.*, 2015]).

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Encadré (suite)

Sources, champ et méthodes

Deux bases de données ont été utilisées pour cette étude.

1 – Le dispositif statistique européen EU-SILC (*European Union – Community Statistics on Income and Living Conditions*) a pour objectif de dresser un portrait économique et social de l'Union européenne (UE). En 2012, la Drees a eu accès aux données de 30 pays : l'UE28 hors l'Allemagne ainsi que la Suisse, l'Islande et la Norvège. En raison de la taille réduite de leur échantillon, l'Islande, le Luxembourg, Malte et Chypre ont été éliminés de l'analyse, soit 0,4 % des familles européennes. Au total, l'échantillon utilisé compte 26 pays et 57 800 familles (avec enfants mineurs) dont 9 600 monoparentales.

La comparabilité des données rencontre cependant certaines limites. La difficulté à identifier les familles recomposées, repérables dans certains pays et pas dans d'autres, en est un exemple. Par ailleurs, l'hétérogénéité des statuts conjugaux légaux (et donc des séparations) au sein de l'UE, associée à la nécessité de disposer de variables synthétiques au niveau européen, rend difficile une caractérisation fine des trajectoires et des statuts conjugaux. Dans le cas des familles monoparentales, il n'est ainsi pas possible de distinguer les séparations d'union libre d'avec les situations où la personne n'a jamais vécu en couple.

Pour procéder à la typologie des familles monoparentales européennes puis des pays, deux classifications ascendantes hiérarchiques (CAH) ont été successivement mises en œuvre.

La première CAH a pour objectif d'identifier plusieurs configurations de familles monoparentales les plus homogènes possible selon le nombre et l'âge des enfants dans le ménage, le statut familial résidentiel (cohabitation ou non dans un ménage comptant au moins trois générations), le sexe du monoparent, le « contexte matrimonial de la monoparentalité » et suffisamment distinctes les unes des autres. La dernière variable a pour but d'approcher au mieux, avec les informations disponibles, les différents modes d'entrée dans la monoparentalité. Elle différencie ainsi le veuvage, la rupture d'une union mariée et le fait de ne jamais avoir été marié, en distinguant dans ce dernier cas les mères qui ont connu une « maternité précoce » (comme approximation de la figure de la « fille-mère »*) et les autres (la séparation sans mariage préalable et l'absence de vie conjugale ne pouvant pas être distinguées). L'âge au premier enfant est abordé ici par l'âge de la mère à la naissance de l'enfant le plus âgé qui réside avec elle, mais il n'a pas été possible de tenir compte des enfants qui ont quitté le foyer. Cette première CAH a permis d'identifier sept groupes de familles monoparentales.

La deuxième CAH, fondée sur les groupes identifiés précédemment et sur la part des familles monoparentales dans le pays, a dégagé cinq groupes de pays.

2 – Pour mettre en regard les normes des comportements familiaux, les données EVS (*European Value Studies*) ont également été utilisées. Il s'agit d'un dispositif d'enquêtes d'opinion qui cherche à explorer les valeurs sociales et morales des Européens depuis la fin des années 1970. Pour chaque pays participant, EVS compte un échantillon de 1 000 à 1 500 répondants, soit 34 700 en 2008 pour le champ des 26 pays retenus ici.

* Les deux figures historiques de la monoparentalité sont, en effet, celles de la veuve et de la « fille-mère », cette dernière cumulant les doubles stigmates d'une maternité précoce mais surtout d'une naissance hors mariage. Une maternité précoce est une maternité dont l'âge de la mère à la naissance de l'aîné des enfants du ménage est inférieur au premier quartile de l'ensemble des mères du pays.

Pour en savoir plus

- Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., « Les familles monoparentales depuis 1990 - Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? », *Dossiers solidarité et santé* n° 67, Drees, juillet 2015.
- Astor S., Dompnier N., « Une géographie des valeurs familiales en Europe », in Bréchon P. et Gonthier F. (dir.), *Les valeurs des Européens : évolutions et clivages*, Paris, Armand Colin, 2014.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015.
- Chambaz C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats* n° 66, Drees, juin 2000.
- Chzhen Y., Bradshaw J., « Lone parents, poverty and policy in the European Union », *Journal of European Social Policy*, vol. 22, n° 5, 2012.
- David O., Eydoux L., Séchet R., « Questions de définition, caractéristiques démographiques et sociales des familles monoparentales en Europe », in *Les familles monoparentales en Europe, Dossiers d'étude de la CAF* n° 54, mars 2004.
- Dompnier N., « Homosexualité et homoparentalité, une Europe clivée entre libéralisme et conception traditionnelle de la famille », in Bréchon P., Gonthier F. (dir.), *Atlas des Européens : valeurs communes et différences nationales*, Paris, Armand Colin, 2013.
- European Commission, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion, « Poverty and social exclusion among lone-parents households », *Policy Studies Findings*, 9, 2007. (consultable en ligne sous : <http://bookshop.europa.eu/en/poverty-and-social-exclusion-among-lone-parent-households-pbKEAR07002/>).
- Iacovou M., Skew A., « Household structure in the EU », *Eurostat Methodologies and working papers*, 2010.
- Iacovou M., Skew A., « More than 10 % of households in Romania, Latvia and Bulgaria were three-generation in 2008 », *Eurostat Statistics in Focus* n° 52, 2011.
- Lefaucheur N., « Les familles monoparentales », in de Singly F. (dir.), *La Famille : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1991.
- Lefèvre C., « Peut-on parler de politique familiale à l'Est ? Entre politique de l'emploi et politique de lutte contre la pauvreté », *Informations sociales* n° 124, Cnaf, 2005.
- Letablier M.T., « La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements » in Ruspini E. (dir.), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, défis et nouvelles exigences*, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales », 2011.
- Martin C., Millar J., « Évolution des politiques sociales en direction des familles monoparentales en Europe », in *Les familles monoparentales en Europe, Dossiers d'étude de la CAF* n° 54, mars 2004.
- Tinsley M., « Parenting alone. Work and welfare in single parent households », *Policy Exchange*, 2014. (consultable en ligne sous : <http://www.policyexchange.org.uk/publications/>).
- Thévenon O., « Les politiques familiales des pays développés : des modèles contrastés », *Population & Sociétés* n° 448, Ined, 2008.
- Théry I., *Le démariage : justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 1993.
- Weber F., *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Les éditions rue d'Ulm, coll. « sciences sociales », 2013.
-

Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions

Laurette Cretin*

En 2012, 16 % des couples avec enfant(s) mineur(s) passés devant le juge pour mettre en place le mode de résidence des enfants à la suite de leur séparation se sont vu accorder une garde alternée pour les enfants, qui résideront ainsi de manière équivalente chez chacun de leurs parents. Cette part a fortement augmenté depuis 2003. La résidence alternée est deux fois plus fréquente en cas de divorce par consentement mutuel que dans les procédures de divorce contentieuses ou entre parents non mariés. La résidence unique chez la mère, décidée pour les trois quarts des enfants, reste pourtant la règle. La résidence unique chez le père concerne 8 % des enfants, proportion qui croît nettement avec l'âge des enfants.

Dans huit séparations sur dix, les parents sont parvenus à un accord sur la résidence des enfants, et le juge entérine en général leur choix. Qu'ils soient ou non parvenus à un accord lors de leur divorce, au bout de deux ans, 10 % des divorcés ont changé le mode de résidence des enfants, le plus souvent au profit d'une résidence unique.

Le juge statue aussi sur le versement d'une pension alimentaire, très lié au mode de résidence des enfants. Une pension est moins souvent fixée en cas de résidence alternée ou de résidence unique chez le père qu'en cas de résidence unique chez la mère.

Quand une pension a été fixée, les parents déclarent qu'elle a été payée dans huit cas sur dix systématiquement et dans son intégralité pendant les deux ans qui ont suivi le jugement. Un tiers seulement des parents ayant des problèmes de versement de pension ont intenté une action en paiement.

Lorsque les parents divorcent et qu'ils ont un enfant mineur, le juge statue sur l'exercice de l'autorité parentale, la résidence des enfants, le droit de visite et d'hébergement ou le rythme d'alternance et la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants (pension alimentaire). Les parents non mariés n'ont pas l'obligation de recourir à la justice pour organiser la vie de leur enfant mineur après leur séparation : s'ils sollicitent l'intervention du juge, c'est souvent faute d'avoir trouvé un accord ou pour faire homologuer leur accord. En 2012, les juges aux affaires familiales (JAF) ont rendu 126 000 décisions sur la résidence d'enfant(s) mineur(s), dans le cadre du divorce (67 000 décisions) ou de la séparation de parents non mariés (59 000 décisions suite à une première demande). Près de 200 000 enfants mineurs étaient concernés (*figure 1*).

Le nombre de séparations augmente¹, mais compte tenu notamment de la baisse de la nuptialité et du développement de l'union libre, le nombre des divorces avec enfant(s) mineur(s) baisse structurellement depuis 2006, de l'ordre de 20 % en six ans. La hausse des divorces en 2005 est un effet conjoncturel consécutif à la loi du 26 mai 2004 relative au divorce (procédure simplifiée du divorce par consentement mutuel qui permet d'aboutir à un prononcé du divorce dans des délais plus brefs). En effet, cette réforme s'est traduite dans les années qui ont suivi par un cumul de divorces sur des demandes introduites avant 2005 et des divorces plus rapides introduits à partir de 2005 (*figure 2*).

* Laurette Cretin, ministère de la Justice - SDSE.

1. Voir le dossier « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux » dans cet ouvrage.

1. Nombre de décisions des juges aux affaires familiales (JAF) en 2012 sur la résidence des enfants mineurs de parents séparés

	Effectifs		Répartition en %		Répartition en %	
	Décisions	Enfants	Décisions	Enfants	Décisions	Enfants
Tous types de décisions	125 700	198 600	100		100	
Jugements de divorce	66 500	113 900	53	100	57	100
Consentement mutuel	34 200	57 800	27	51	29	51
Divorces contentieux	32 300	56 100	26	49	28	49
Divorces acceptés	21 800	37 800	17	33	19	33
Altération définitive du lien conjugal	5 900	10 500	5	9	5	9
Faute	4 600	7 800	4	7	4	7
Parents non mariés, 1^{ère} décision	59 200	84 700	47		43	

Champ : France, divorces avec enfant(s) mineur(s) et premières décisions du JAF sur la résidence des enfants de parents séparés rendues en 2012.

Source : ministère de la Justice / SDSE, répertoire général civil et enquête sur les décisions des JAF sur la résidence des enfants, 2012.

2. Nombre de divorces avec enfant(s) mineur(s) prononcés et de décisions sur la résidence d'enfants mineurs de parents non mariés, de 2003 à 2012

	Divorces avec enfant(s) mineur(s)				Décisions ² sur la résidence d'enfants mineurs de parents non mariés	
	Ensemble	Évolution annuelle (%)	dont divorces gracieux ¹	Part des divorces gracieux (%)	Ensemble	Évolution annuelle (%)
2003	74 400		33 300	45	50 300	
2004	80 600	8	37 100	46	51 900	3
2005	90 600	12	50 600	56	55 000	6
2006	79 900	-12	41 200	52	58 500	6
2007	76 500	-4	38 500	50	61 100	4
2008	75 500	-1	37 000	49	67 500	10
2009	74 500	-1	35 900	48	69 300	3
2010	70 800	-5	35 800	51	71 100	3
2011	70 400	-1	37 900	54	69 800	-2
2012	66 500	-6	34 100	51	73 800	6

1. Divorces sur requête conjointe jusqu'en 2004 et divorces par consentement mutuel à partir de 2005.

2. Ensemble des décisions, le répertoire général civil ne permettant pas de distinguer les demandes initiales et les instances modificatives.

Champ : France, divorces avec enfant(s) mineur(s) et décisions du JAF sur la résidence des enfants de parents séparés.

Source : ministère de la Justice / SDSE, exploitation statistique du répertoire général civil.

En 2012, la moitié des divorces avec enfant(s) mineur(s) sont des divorces par consentement mutuel, seule procédure de divorce dite gracieuse (correspondant à l'ancienne procédure de divorce sur requête conjointe), alors que ces divorces étaient minoritaires avant 2005. Cette évolution est aussi la conséquence de la loi du 26 mai 2004, dont l'un des objectifs était de pacifier la procédure de divorce, et en particulier d'encourager l'accord des époux sur le principe du divorce ainsi que sur l'ensemble de ses effets. De plus, la structure des divorces contentieux (divorce accepté, divorce pour altération définitive du lien conjugal ou divorce pour faute) a profondément changé, dans le sens de la pacification souhaitée par le législateur. Parmi les divorces avec enfant(s) mineur(s), la part des divorces pour faute, procédure la plus contentieuse, s'est effondrée, passant de 39 % en 2003 à 7 % en 2012, tandis que le divorce accepté, procédure moins contentieuse, est passé de 15 % en 2003 à 33 % en 2012.

Contrairement au nombre de divorces avec enfant(s) mineur(s), les contentieux relatifs à l'exercice de l'autorité parentale et à la résidence des enfants mineurs, propre aux parents non mariés², ont très fortement augmenté entre 2003 et 2012, passant de 50 300 décisions (demandes initiales et instances modificatives) à 73 800, soit une hausse de 47 %.

Depuis l'instauration de la « possibilité pour la résidence de l'enfant d'être fixée en alternance au domicile de chacun des parents » (loi du 4 mars 2002), la part de la résidence alternée a augmenté : elle a quasiment doublé dans les décisions de divorces, passant de 12 % en 2003 à 21 % en 2012. Elle a augmenté plus modérément pour les enfants de parents non mariés (+ 3 points), pour s'établir à 11 % en 2012. Toutes procédures confondues, la résidence alternée est mise en place dans 16 % des séparations et concerne 34 000 enfants. Son augmentation se fait au détriment de la résidence chez la mère, la résidence chez le père étant restée stable (7 %). La résidence chez la mère demeure cependant largement prépondérante. En 2012, elle est en effet décidée par le juge aux affaires familiales dans 75 % des cas. Pour une très faible minorité d'enfants (200 enfants), la résidence est fixée chez une autre personne que les parents (figure 3).

3. Nombre de décisions des JAF en 2012 concernant la résidence des enfants mineurs et nombre d'enfants concernés

	Nombre de décisions des JAF						Nombre d'enfants mineurs concernés	
	Divorces		Parents non mariés		Ensemble		Effectifs	%
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Alternée	14 200	21	6 300	11	20 500	16	33 700	17
Chez la mère	46 200	70	47 700	81	93 900	75	149 300	75
Chez le père	4 100	6	4 400	7	8 500	7	15 400	8
Autre ¹	1 900	3	800	1	2 700	2	200	0
Ensemble	66 500	100	59 200	100	125 700	100	198 600	100

1. Concernant les décisions, le poste « autre » inclut la résidence chez un tiers et les fratries séparées, alors que, pour les enfants, ces dernières sont réparties entre les différents modes de résidence.

Champ : France, divorces avec enfants mineurs et premières décisions du JAF sur la résidence des enfants de parents séparés rendus en 2012.

Lecture : en 2012, la résidence alternée a été décidée dans 14 200 divorces et 6 300 séparations de parents non mariés. Elle concernait 33 700 enfants au total.

Source : ministère de la Justice / SDSE, enquête sur les décisions des JAF de juin 2012.

Davantage de résidence alternée pour les procédures gracieuses

Le type de procédure de séparation engagée par les parents dépend avant tout de leur degré d'accord concernant les différents aspects du divorce et, en particulier, le choix de la résidence de leur enfant. Ainsi, engager un divorce par consentement mutuel suppose un accord sur toutes les conséquences du divorce ; les parents qui suivent cette procédure sont donc parvenus à un accord, en particulier sur le mode de résidence de leur enfant. C'est le cas de 85 % des parents dans les divorces contentieux et de 73 % des parents non mariés.

Tous types de procédures confondues, 83 % des parents sont parvenus à un accord sur le mode de résidence. Dans la quasi-totalité des cas, le juge entérine alors le choix des parents, qui est dans 74 % des cas une résidence unique chez la mère, dans 6 % des cas une résidence unique chez le père, dans 18 % des cas une résidence alternée. Lors de désaccord des parents, le juge décide du mode de résidence : résidence exclusive chez la mère dans 77 % des cas, chez le père dans 12 % des cas et en alternance dans 8 % des cas.

2. Parmi les séparations de parents non mariés avec enfant(s) mineur(s), seules celles ayant fait l'objet d'une demande en justice sont connues du ministère de la Justice. Il s'agit donc, par nature, de séparations plutôt « contentieuses ».

La résidence alternée des enfants est plus fréquente dans les procédures gracieuses (30 %) que contentieuses (13 %) ou dans les procédures entre parents non mariés (11 %). C'est également le cas lorsque les enfants ont plus de 6 ans (21 % des décisions quand l'enfant a entre 6 et 10 ans, et 13 % quand il est plus jeune) [Carrasco et Dufour, 2015] et quand les parents résident dans la même ville (24 % contre 14 % quand ils résident dans deux communes différentes³).

La résidence unique chez le père est plus fréquente dans les divorces contentieux (8 % contre 5 % dans les divorces gracieux) et les séparations de conjoints non mariés (8 %). C'est aussi le cas quand les enfants sont grands (16 % des décisions concernant un enfant de 15 à 17 ans, contre 5 % lorsque l'enfant a moins de 6 ans) [Carrasco et Dufour 2015].

Une pension alimentaire décidée pour 82 % des enfants en résidence chez leur mère

Le code civil dispose que, même en cas de séparation ou de divorce, chacun des parents doit contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants, à proportion de ses ressources et des besoins de l'enfant (article 371-2). Cette contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants (CEEE), ou pension alimentaire, peut être versée sous différentes formes. Dans la majorité des cas, il s'agit du versement mensuel d'une somme d'argent, mais la pension peut également prendre la forme d'une prise en charge directe des frais engagés pour l'enfant. Le montant de la pension est fixé par le juge en fonction des ressources et des charges de celui qui doit la verser (le débiteur) et des besoins de celui à qui elle est due (le créancier). Le juge et les personnes concernées peuvent se référer à une grille indicative des montants.

On s'intéresse ici aux pensions donnant lieu à un transfert financier entre les parents. Parmi l'ensemble des décisions prises en 2012 ayant statué au versement d'une pension alimentaire (68 % des premières décisions), cette pension s'élève en moyenne à 170 euros par mois et par enfant [Carrasco et Dufour, 2015].

La décision de fixer une pension alimentaire est nettement plus fréquente en cas de résidence exclusive chez la mère (82 %) qu'en cas de résidence chez le père (31 %) ou de résidence alternée (23 %) [Carrasco et Dufour, 2015]. En cas de résidence alternée, la contribution à l'entretien de l'enfant se fait plutôt par le règlement en nature des frais de l'enfant [Belmokhtar, 2014]. En cas de résidence unique chez un des parents, la plus forte fréquence du versement d'une pension vers les mères que vers les pères peut s'expliquer en partie par des écarts de revenus importants entre conjoints : dans les couples divorcés en 2012, 33 % des mères gagnaient moins de 1 200 euros par mois alors que 14 % des pères étaient dans cette situation [Belmokhtar et Dufour, 2015].

En deux ans, aucune évolution sur la résidence des enfants des trois quarts des divorcés

Dans 83 % des cas, la décision initiale du juge aux affaires familiales concernant la résidence de l'enfant est conforme à la demande des parents.

Mais les souhaits des parents, tout comme leur situation ou celle des enfants, peuvent évoluer dans le temps. Aussi, dès les premiers mois suivant le divorce, environ 40 % des parents envisagent de « revenir devant le juge dans le futur pour demander un changement de type de résidence », ce pourcentage étant le même qu'ils aient ou non été d'accord sur la résidence des enfants.

3. Paris, Lyon et Marseille ne sont pas découpées en arrondissements dans l'analyse.

Réinterrogés deux ans après leur séparation, ces parents ont pu apporter un éclairage sur la mise en pratique de la décision du juge, et en particulier sur d'éventuelles modifications du mode de résidence ou de ses modalités d'organisation et sur les difficultés ou conflits avec leur ex-conjoint, qui ont pu apparaître dans ce laps de temps. On parle de changements sur la résidence sans autre précision quand il s'agit de l'ensemble des modifications apportées à la décision du juge sur la résidence, qu'elle remette en cause le mode de résidence ou seulement ses modalités (droit de visite et d'hébergement ou modalités de résidence alternée).

En 2014, un peu plus de deux ans après le divorce de leurs parents en 2012, 15 % des enfants sont devenus majeurs. Aussi, 9 % des divorcés de 2012 n'ont plus aucun enfant mineur et sortent du champ de notre étude⁴.

Pour les trois quarts des divorcés ayant encore des enfants mineurs, aucune modification sur le type de résidence des enfants ou ses modalités d'organisation n'est intervenue depuis le divorce, et la situation des enfants fin 2014 est donc toujours celle fixée par le juge en juin 2012 (figure 4).

4. Changement de résidence des enfants mineurs en 2014 selon la résidence en 2012

en %

	Résidence en 2012				Ensemble
	Résidence alternée	Résidence unique chez la mère	Résidence unique chez le père	Autre ¹	
Aucun changement	78	73	71	54	74
Un changement	22	27	29	46	26
Changement de modalités	7	20	16	18	16
Changement de résidence	15	7	13	28	10
Ensemble	100	100	100	100	100

1. Résidence fixée chez une autre personne ou fratrie séparée.

Champ : France, personnes ayant divorcé en juin 2012 et ayant encore des enfants mineurs en 2014.

Lecture : pour 78 % des divorcés, la résidence des enfants a été fixée en alternance en 2012 et n'a pas été modifiée depuis.

Source : ministère de la Justice / SDSE, enquête divorcés 2014.

Quand il y a eu une modification concernant la résidence, près de deux fois sur trois, il s'agit uniquement d'un changement des modalités d'organisation de la résidence. Le type de résidence des enfants a été modifié dans seulement un peu plus d'un tiers des modifications.

L'ensemble de ces modifications ne fait pas toujours l'objet d'un recours au juge : 37 % des parents qui ont modifié le type de résidence de leur(s) enfant(s) ont saisi le juge, contre seulement 6 % des parents qui n'en ont modifié que les modalités d'organisation.

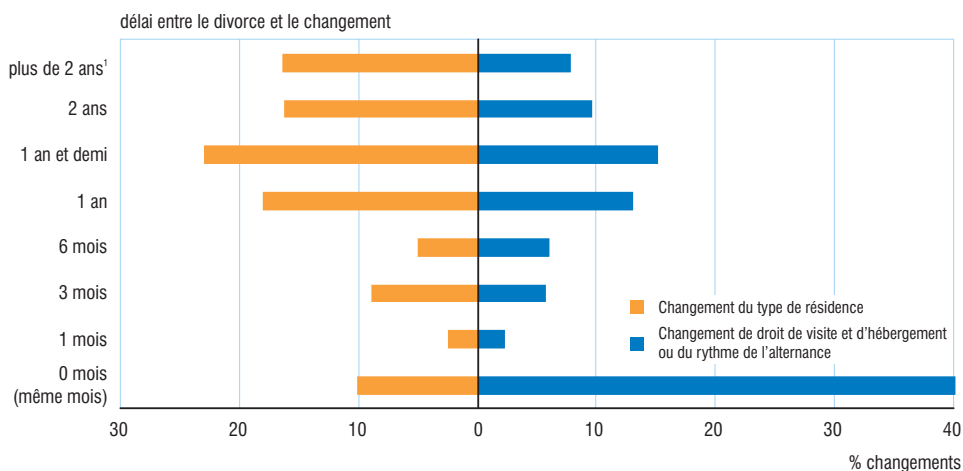
En 2014, la grande majorité des divorcés (83 %) sont satisfaits de la résidence de leurs enfants et de ses modalités d'organisation, qu'elles aient changé ou non depuis le jugement du divorce en 2012. Ce taux de satisfaction est cependant moins élevé (75 %) quand la résidence des enfants ou ses modalités d'organisation ont été modifiées. Les divorcés non satisfaits de la résidence de leurs enfants en 2012 sont plus nombreux à avoir modifié la décision du juge relative à la résidence de leurs enfants (un tiers contre un quart). Cela ne suffit cependant pas toujours à dissiper leur mécontentement : 44 % des parents non satisfaits de la résidence de leurs enfants en 2012 ne le sont toujours pas en 2014, qu'ils aient modifié la résidence (40 % d'insatisfaits en 2014) ou non (46 % d'insatisfaits en 2014).

4. Ils ne sont plus concernés par la question juridique de la résidence ou des modalités du droit de visite et d'hébergement ou de l'alternance.

Les changements de mode d'organisation interviennent plus rapidement que ceux de types de résidence

Lorsque la situation en 2014 n'est plus celle décidée en 2012, neuf fois sur dix, il n'y a eu qu'un seul changement par enfant. Le premier changement (ou unique changement) a lieu en moyenne 10 mois après le divorce. Il se fait plus rapidement quand il s'agit de modifier uniquement les modalités d'organisation que lorsque les parents changent le lieu de résidence de leurs enfants (8 mois contre 13 mois). Quatre modifications sur dix du droit de visite et d'hébergement ou du rythme de l'alternance interviennent le même mois que celui du divorce contre seulement un changement de lieu de résidence sur dix. Plus de la moitié des changements de type de résidence et un tiers des changements de droit de visite et d'hébergement ou de rythme d'alternance ont lieu au moins un an et demi après le divorce (*figure 5*).

5. Répartition des changements concernant la résidence des enfants mineurs selon le délai entre le divorce et le changement



1. Le divorce a eu lieu en juin 2012 et la deuxième vague d'enquête en octobre 2014 ; les changements qui ont lieu entre juillet et octobre 2014 apparaissent donc plus de deux ans après le divorce.

Champ : France, personnes ayant modifié la décision du juge depuis le divorce.

Lecture : 40 % des changements de droit de visite et d'hébergement ou de l'alternance interviennent le même mois que le divorce ; c'est le cas de 10 % des changements de type de résidence.

Source : ministère de la Justice / SDSE, enquête Divorcés 2014.

Les parents reviennent plus souvent sur leur choix d'une résidence alternée

Les changements de type de résidence se font en défaveur de la résidence alternée et de la résidence chez la mère, au profit de la résidence chez le père. En effet, parmi les personnes divorcées en 2012 et dont les enfants ont changé de résidence dans les deux ans qui ont suivi (soit 10 % des divorcés en 2012 ayant encore des enfants mineurs en 2014), la résidence alternée des enfants s'établit à 15 % en 2014, contre 35 % en 2012 ; et la résidence chez la mère à 26 % en 2014, contre 50 % en 2012 (*figure 6*). La part de la résidence chez le père est, quant à elle, passée de 7 % en 2012 à 30 % en 2014. Le type de résidence est plus souvent modifié quand les enfants sont en résidence alternée, malgré le fait que près des trois quarts des divorcés estiment que « la résidence des enfants devrait par principe être fixée autant chez le père que chez la mère ». Ainsi, 15 % des divorcés dont les enfants étaient en résidence alternée ont changé la résidence de leurs enfants, contre 7 % quand les enfants étaient en

résidence unique chez leur mère et 13 % quand ils étaient en résidence unique chez leur père. Par ailleurs, les changements de type de résidence concernant les enfants en résidence exclusive chez l'un des parents se font plus souvent pour une résidence chez l'autre parent que pour une résidence alternée.

6. Répartition des divorcés dont les enfants ont changé de résidence entre 2012 et 2014 selon la résidence des enfants

	2012	2014
Alternée	35	15
Chez la mère	50	26
Chez le père	7	30
Autre ¹	8	28
Ensemble	100	100

1. Résidence fixée chez une autre personne ou fratrie séparée.

Champ : France, personnes ayant divorcé en juin 2012, ayant encore des enfants mineurs en 2014 et pour lesquelles la résidence des enfants a changé entre 2012 et 2014 (soit 10 % des divorcés en 2012 ayant encore des enfants mineurs en 2014).

Lecture : parmi les personnes divorcées en 2012 et pour lesquelles la résidence des enfants a changé entre 2012 et 2014, la résidence des enfants était chez le père pour 7 % d'entre eux en 2012, contre 30 % en 2014.

Source : ministère de la Justice / SDSE, enquête Divorcés 2014.

La fréquence des changements de résidence est identique, que les parents aient divorcé par consentement mutuel ou par une procédure contentieuse.

Des parents d'accord sur le changement deux fois sur trois

Alors que les parents qui divorcent sont d'accord sur la résidence des enfants huit fois sur dix, quand un changement de type de résidence intervient par la suite, il se fait avec l'accord des deux parents dans seulement 63 % des cas.

Comme les décisions initiales, les changements de type de résidence postérieurs au divorce sont plus fréquemment consensuels en cas de divorce par consentement mutuel qu'en cas de divorce contentieux (70 % contre 55 %). En revanche, il n'y a pas de différence selon le type de résidence fixé en 2012.

Plus de la moitié des changements de type de résidence font suite à une demande de l'enfant

La raison la plus souvent invoquée par les parents pour modifier la décision du juge relative au type de résidence de leur enfant est une demande de l'enfant, dans 56 % des cas. Viennent ensuite les changements (amélioration ou détérioration) dans les relations de l'enfant avec un de ses parents (35 %), puis les difficultés d'organisation quotidienne (28 %) et les changements de résidence (26 %). La plupart des autres raisons (arrivée d'un nouveau conjoint, âge de l'enfant, changement dans les relations entre les parents, désir d'un des parents de voir davantage son enfant, mauvaise volonté d'un des parents à respecter les règles du partage de l'exercice de l'autorité parentale ou changement professionnel) sont citées par environ 20 % des parents, les modifications de la situation financière et les problèmes de prise en charge des déplacements étant moins souvent invoqués (12 % et 10 % des cas).

Huit divorcés sur dix déclarent que la pension alimentaire est payée systématiquement et intégralement

En 2014, environ sept parents divorcés sur dix indiquent que la décision du juge en vigueur prévoit le versement d'une pension alimentaire, le plus souvent du père à la mère (95 % des pensions alimentaires). La très grande majorité des divorcés (82 %) déclarent que cette pension alimentaire est actuellement versée systématiquement et dans son intégralité. Ils sont 6 % à déclarer qu'elle est versée irrégulièrement ou partiellement, et 12 % à affirmer qu'elle n'est que rarement ou jamais versée (*figure 7*).

7. Versement de la pension alimentaire en 2014

		La pension alimentaire est-elle versée ?			en %
		Oui, systématiquement et dans son intégralité	Oui, mais pas systématiquement ou pas dans son intégralité	Non, très rarement ou jamais	
Parent	Payeur	92	3	5	
	Receveur	72	9	19	
Type de divorce	Consentement mutuel	87	5	8	
	Contentieux	77	7	16	
Ensemble		82	6	12	

Champ : France, personnes ayant divorcé en juin 2012 et ayant encore des enfants mineurs en 2014, pour lesquelles une pension alimentaire a été décidée en 2012.

Lecture : lorsqu'ils doivent payer une pension alimentaire à leur ex-conjoint, 92 % des divorcés payeurs répondent que cette contribution est versée systématiquement et dans son intégralité.

Source : ministère de la Justice / SDSE, enquête Divorcés 2014.

Ces chiffres sont estimés à partir des déclarations des personnes séparées : les divorcés devant verser une pension alimentaire sont plus nombreux à déclarer qu'elle est versée régulièrement (92 %) que ceux devant la recevoir (72 %). De la même façon, 19 % des personnes devant recevoir une pension alimentaire déclarent qu'elle n'est jamais versée, contre seulement 5 % des divorcés devant en payer une.

87 % des divorcés par consentement mutuel pour lesquels une pension alimentaire a été décidée disent qu'elle a été versée systématiquement pendant les deux ans qui ont suivi le divorce, contre 77 % pour les divorces contentieux. Le non-paiement systématique de la pension alimentaire est plus fréquent en cas de divorce contentieux (16 %) qu'en cas de divorce par consentement mutuel (8 %). Le non-paiement irrégulier ou partiel concerne 7 % des divorces contentieux et 5 % des divorces par consentement mutuel. Lorsque la pension alimentaire n'est que très rarement ou jamais versée, deux fois sur trois, cette situation a débuté dès le divorce.

Postérieurement au divorce, seuls 9 % de l'ensemble des divorcés ont saisi le juge aux affaires familiales d'une demande concernant la pension alimentaire, qu'elle ait été décidée initialement par le juge ou non. Les demandes portent dans un tiers des cas sur la suppression ou la suspension de la pension alimentaire.

En cas de problème de perception de la pension alimentaire, seule une minorité de personnes intentent une action en paiement (9 % des divorcés pour lesquels une pension alimentaire a été décidée initialement) ou portent plainte pour abandon de famille (3 % d'entre eux). ■

Sources

Répertoire général civil (RGC) : en place dans les juridictions depuis 1979, le RGC permet de connaître toutes les affaires dont sont saisies les juridictions civiles. Ce système exhaustif recense les demandes en justice, selon une nomenclature qui permet en particulier d'identifier les demandes en divorce et les demandes de parents non mariés portant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la résidence des enfants mineurs, et l'issue de ces demandes.

Enquête sur les décisions des juges aux affaires familiales (JAF) concernant la résidence des enfants mineurs : enquête auprès des juridictions, consistant en la collecte de l'ensemble des décisions rendues par les JAF en juin 2012, concernant la résidence des enfants mineurs. Dans le cadre de cette étude, les jugements de divorce et les premières décisions au fond concernant des parents non mariés (soit un échantillon de 5 000 décisions sur 2012) ont été exploités. On dispose d'informations détaillées concernant le type de résidence décidé pour chaque enfant, le droit de visite et d'hébergement ou le rythme de l'alternance, la pension

alimentaire, ainsi que des caractéristiques des parents et des enfants (âge, activité, lieu de résidence...). Tous les résultats ont été pondérés de manière à être calés sur les données annuelles 2012.

Enquêtes auprès des personnes ayant divorcé en juin 2012 : enquête auprès de 3 500 personnes ayant divorcé en juin 2012 et ayant des enfants mineurs au moment du divorce. Leur tirage parmi l'ensemble des jugements de divorce avec enfants mineurs de juin 2012 permet un enrichissement des résultats avec les éléments de l'enquête sur les décisions des JAF concernant la résidence des enfants mineurs. La première vague de l'enquête, réalisée en octobre 2012, permet de préciser le contexte de la séparation et du choix des parents sur la résidence des enfants, et la mise en pratique de la décision du juge. Deux ans après, l'enquête a été reconduite, afin d'avoir un suivi longitudinal sur différents aspects de la mise en œuvre de la décision de justice. Un nouvel échantillon de 3 500 personnes a été interrogé, parmi lesquelles 2 050 personnes avaient déjà répondu à la première vague de l'enquête.

Pour en savoir plus

Belmokhtar Z., « Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés », *Infostat Justice* n° 128, mai 2014.

Belmokhtar Z., « La contribution à l'éducation et à l'entretien de l'enfant fixée par le juge après la rupture des parents », Rapport d'étude, ministère de la Justice / SDSE, (disponible sur demande auprès de la SDSE), février 2014.

Belmokhtar Z., « Divorces : une procédure à deux vitesses », *Infostat Justice* n° 117, mai 2012.

Belmokhtar Z., Dufour C., « L'exercice de l'autorité parentale après la rupture des parents en 2012 », Rapport d'étude, ministère de la Justice / SDSE, (disponible sur demande auprès de la SDSE), janvier 2015.

Carrasco V., Dufour C., « Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 », *Infostat Justice* n° 132, janvier 2015.

Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs

Carole Bonnet, Bertrand Garbinti, Anne Solaz*

En 2009, le ministère de la Justice a dénombré 17 000 ruptures de Pacs et 130 000 divorces, ces derniers étant en hausse constante depuis les années 1970. Rompre une union a des effets non négligeables sur le niveau de vie. Après rupture (divorce ou rupture de Pacs, observés ici en 2009), le niveau de vie des femmes baisse : - 14,5 % en moyenne entre 2008, où elles vivaient en couple, et 2010, où elles vivent sans conjoint. Il aurait augmenté de 5,5 % si elles étaient restées en couple. Pour les hommes vivant sans conjointe en 2010, le niveau de vie après rupture est plus élevé en moyenne qu'avant (+ 3,5 %), mais cette hausse est moindre que s'ils étaient restés en couple (+ 6,5 %).

Hommes comme femmes perdent donc financièrement à se séparer, avec une perte plus importante pour les femmes. Ainsi, la perte de niveau de vie directement imputable à la rupture est de l'ordre de 20 % pour les femmes et de 3 % pour les hommes. Ces variations sont particulièrement sensibles à la part qu'apportait chaque conjoint dans les revenus du couple résultant en partie de la spécialisation entre travail domestique et travail professionnel rémunéré. Les femmes qui apportaient peu ou pas (moins de 40 %) de ressources au ménage durant leur vie maritale perdent le plus (26,5 % en moyenne), tandis que celles qui gagnaient plus que leur conjoint gagnent en niveau de vie (+ 1 % en moyenne). Les variations de niveau de vie des mères dépendent assez peu du nombre d'enfants à charge avant la rupture, contrairement à celles des pères. Les prestations sociales et dans une moindre mesure les pensions alimentaires versées entre conjoints limitent en effet les pertes que connaissent les mères de familles nombreuses.

En France, les ruptures d'unions (divorces, ruptures de Pacs¹ ou d'unions libres) ont fortement progressé : 290 000 couples (dont au moins un des conjoints a entre 25 et 60 ans) se séparent en moyenne chaque année entre 2009 et 2012². Le ministère de la Justice a dénombré 130 000 divorces en 2009. Près de 60 % ont impliqué au moins un enfant mineur (voir « Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions » dans ce même ouvrage). Ces divorces avec enfants conduisent souvent, au moins dans un premier temps, à la formation de familles monoparentales³. Celles-ci représentent aujourd'hui 18 % des familles avec au moins un enfant mineur (voir la *fiche* 3.3 dans ce même ouvrage).

La rupture d'une union affecte l'ensemble des membres du ménage d'un point de vue émotionnel, mais aussi matériel. Le risque de pauvreté des familles monoparentales est important, environ trois fois plus élevé que pour les personnes vivant en couple avec des enfants mineurs⁴. De fait, la fin de la cohabitation des conjoints implique une perte d'économies

* Carole Bonnet, Ined ; Bertrand Garbinti, Insee - Crest ; Anne Solaz, Ined.

1. Hors Pacs dissous pour mariage ou par le décès de l'un des conjoints.

2. Source : Épic, France métropolitaine, voir « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux » dans ce même ouvrage.

3. Puis éventuellement de nouvelles recompositions familiales avec les remises en couple des parents.

4. En 2011, 39,6 % des familles monoparentales avec au moins un enfant mineur (essentiellement des femmes avec enfant(s)) disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté, contre 13,5 % familles « traditionnelles » (voir la *fiche* 6.3 dans ce même ouvrage).

d'échelle pour les partenaires, qui doivent chacun supporter une plus grande part des dépenses auparavant mutualisées, comme par exemple le logement et son équipement. La rupture peut aussi entraîner de nouvelles dépenses (équipement pour les enfants dans chaque foyer ou frais de transport pour aller chez l'un ou l'autre des parents, par exemple) et des transferts financiers entre les nouveaux ménages des ex-conjoints.

Les travaux sur les conséquences économiques des ruptures conjugales sont assez répandus dans les pays anglo-saxons. Ils mettent en évidence des écarts sexués de niveaux de vie après divorce au désavantage des femmes, qu'ils expliquent souvent par le fait que les mères ont plus souvent la garde des enfants. Les travaux sur données françaises sont encore peu nombreux sur ce thème. À partir des données fiscales exhaustives (déclarations d'impôts sur le revenu appariées avec la taxe d'habitation) exploitées longitudinalement, un échantillon représentatif des divorces ou ruptures de Pacs intervenus en 2009 a été constitué (*encadré 1*). Nous disposons ainsi de données sur les revenus et la composition des familles l'année précédente (en 2008) et l'année consécutive à la rupture (en 2010). Entre 2008 et 2010, leur niveau de vie a pu évoluer en raison de la séparation, mais aussi de la conjoncture économique, des changements dans les règles d'attribution des prestations sociales et de la fiscalité, ainsi que des événements survenus dans leur trajectoire professionnelle. Nous étudierons à la fois l'évolution du niveau de vie global, mêlant tous ces effets, ainsi que l'effet directement attribuable à la séparation.

Encadré 1

Données et champ d'étude

En France, peu d'enquêtes renseignent à la fois sur la situation de couple avant la rupture et la situation des conjoints après. Celles qui existent disposent de peu d'éléments sur les ressources monétaires du ménage. Le nombre de personnes interrogées dans les panels de ménages (EHP – *European Community Household Panel* –, puis SILC – *Study on Income and Living Conditions*) est souvent trop faible pour observer suffisamment de ruptures d'une année à l'autre, d'autant que le risque d'attrition après une rupture est élevé.

Données fiscales

Les données utilisées dans cette étude sont issues de la déclaration de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation. Quasi exhaustives, ces données contiennent des informations précises sur le montant des revenus, leurs origines (activité salariée, revenus des indépendants, allocations de chômage, pensions de retraites,...) et le montant d'impôt payé. Elles renseignent aussi sur la composition du foyer fiscal et sur le type de résidence des enfants (chez le père, chez la mère ou en résidence alternée) déclaré aux services fiscaux après le divorce ou la rupture de Pacs. Cette information sert en effet à calculer le nombre de parts du quotient familial. Depuis l'imposition sur les revenus de 2003, en cas de

déclaration de résidence alternée, le système fiscal partage la demi-part accordée par enfant à charge (ou la part entière à partir du troisième enfant) entre les deux parents. Même si cette déclaration de résidence des enfants peut en théorie différer du type de résidence décidé par le juge, par exemple parce qu'elle est plus avantageuse fiscalement, les taux de types de résidence des enfants après divorce restent en fait assez comparables à ceux observés par le ministère de la Justice [Chaussebourg, 2007 ; Guillonnet et Moreau, 2013 ; Bonnet *et al.*, 2015].

Pensions alimentaires et prestations compensatoires dans les données fiscales

Les pensions alimentaires¹, qui visent à partager les frais liés aux enfants entre les deux parents séparés, sont renseignées dans les déclarations fiscales. Les pensions reçues sont en effet imposables (en contrepartie, le créancier bénéficie des parts fiscales afférentes aux enfants) et celles versées sont déductibles des revenus (sauf en cas de résidence alternée), ce qui constitue également une forte incitation à les déclarer.

Les prestations compensatoires sont des transferts visant à compenser les inégalités de revenu entre époux liées à la spécialisation conjugale durant le mariage. Elles sont peu répandues : elles

Revenu et niveau de vie

Le revenu disponible d'un ménage est constitué de la somme des revenus du travail (salaire, revenu des indépendants), revenus de remplacement (pension de retraite, allocation de chômage) et revenus imposables du patrimoine des membres du ménage qui en perçoivent, des transferts privés (ajout des pensions alimentaires déclarées par le parent qui les reçoit, généralement le parent gardien des enfants et déduction de celles versées par le parent débiteur,

Encadré 1 (suite)

concernent environ un divorce sur huit [Roumiguères, 2004] et plus fréquemment des conjoints âgés [Bonnet, Garbinti, Solaz, 2014]. Une durée de mariage longue est en effet un critère déterminant d'attribution. Elles peuvent être versées en capital en une seule fois, solution la plus fréquemment retenue, en capital de manière échelonnée sur plusieurs années (sur une durée maximale de huit ans), ou en rente viagère. Notre étude ne tient pas compte des prestations versées en capital en une seule fois. En effet, inclure ces montants ponctuels et parfois importants dans le niveau de vie de l'année n'est pas pertinent (cela risquerait de biaiser le niveau de vie) et procéder à un lissage sur plus longue période pose l'épineux choix du nombre d'années sur lequel répartir ce capital. En revanche, même si elles sont peu fréquentes, les prestations compensatoires versées sous une autre forme figurent dans les transferts privés.

Simulation des prestations sociales

Les déclarations d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation ne recueillent pas de renseignements sur les prestations sociales, mais il est possible de simuler sur barème l'essentiel de ces prestations grâce à l'information très riche disponible sur les revenus des individus, les caractéristiques de la famille et du logement. Nous calculons ainsi l'allocation logement (pour les locataires), les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, le complément familial, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), le RMI/RSA. La simulation suppose que tous les individus éligibles aux prestations les perçoivent et qu'il n'y a donc pas de non-recours, ce qui peut conduire à surestimer certaines prestations sociales. Faute d'information sur l'éligibilité individuelle à l'allocation de soutien familial (ASF)², nous ne la simulons pas.

Champ de l'étude : personnes ayant divorcé ou rompu un Pacs en 2009

Sont étudiés ici les couples de personnes de sexes différents ayant divorcé ou rompu leur Pacs

en 2009 après au moins un an d'union contractualisée. Les séparations de couples ni mariés ni pacsés, plus difficiles à repérer en raison des déclarations de revenus distinctes (chacun des conjoints forme alors son propre foyer fiscal contrairement aux couples mariés ou pacsés, qui forment un unique foyer fiscal), ne sont pas étudiées. Les données permettent d'observer la situation de ces couples l'année qui précède la séparation et celle qui la suit. Sur les 136 000 divorces et ruptures de Pacs repérés dans les données (pour des unions datant d'au moins un an), nous conservons ceux pour lesquels la déclaration fiscale de revenu ainsi que la taxe d'habitation sont retrouvées l'année après le divorce (en 2010) pour au moins un des conjoints, soit 102 500 hommes et 100 300 femmes. Un système de pondération avec un calage sur marges permet de rendre cet échantillon représentatif de l'ensemble des divorces et ruptures de Pacs ayant eu lieu en 2009, puisque nous disposons d'une population de départ quasi exhaustive et bien décrite. Les marges utilisées sont l'âge des deux partenaires, l'âge et le nombre de leurs enfants, les différents revenus de chaque conjoint l'année précédant le divorce, ainsi que les revenus totaux de chaque conjoint deux ans et trois ans avant le divorce, le montant d'impôt payé et le revenu imposable l'année précédant le divorce, le fait d'être propriétaire de son logement, le type et le nombre de pièces du logement. Les calages sont effectués par sexe et par type d'union.

Pour faciliter la comparaison des niveaux de vie, l'échantillon est ensuite restreint aux conjoints séparés vivant seuls en 2010, ce qui est le cas de 70 % des séparés, et âgés de 20 à 55 ans au moment de la rupture. Pour limiter l'influence de valeurs extrêmes, sont en outre exclus les cinq millièmes supérieurs des variations de niveaux de vie. L'échantillon comprend au final 56 300 hommes et 64 400 femmes.

1. Elles sont appelées « contribution à l'entretien et l'éducation des enfants » dans le code civil.

2. Cette prestation est conditionnée au non-paiement d'une pension alimentaire fixée par décision de justice ou si l'autre parent est reconnu hors d'état de payer.

généralement le parent non gardien) et de certaines prestations sociales (essentiellement des prestations logement et famille), de laquelle on déduit les impôts (impôts sur le revenu et taxe d'habitation).

Le niveau de vie d'un ménage correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation calculées en fonction de la composition du ménage. Les échelles d'équivalence permettent de comparer les revenus des ménages de taille et de composition différentes en supposant que tous ses membres ont le même niveau de vie. Nous utilisons ici de manière classique l'échelle dite de l'OCDE modifiée (*encadré 2*). La composition du ménage varie à la suite de la dissolution d'un couple : le ménage du parent gardien des enfants perd un adulte, celui du parent non gardien perd un adulte et les enfants, les enfants en résidence alternée sont présents dans chacun des logements des parents. À cela s'ajoutent parfois de nouvelles naissances. Des enfants peuvent également quitter le foyer fiscal. Les ex-conjoints séparés peuvent, chacun de leur côté, former une nouvelle union. Mais il est alors complexe de comparer les niveaux de vie avant et après séparation. Seuls les séparés en 2009 non remis en couple en 2010 sont étudiés ici.

Encadré 2

Échelles d'équivalence

L'échelle dite de l'OCDE modifiée attribue une unité de consommation au premier adulte, 0,5 au second adulte et aux enfants d'au moins 14 ans et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. En cas de résidence alternée, on partage les unités de consommation associées à l'enfant également entre les deux parents. Il peut être reproché à l'échelle OCDE de mal prendre en compte la monoparentalité, c'est pourquoi des variantes ont été réalisées [Bonnet *et al.*, à paraître]. Par exemple, l'échelle d'équivalence qui attribue à chaque membre du ménage un poids égal à racine de n , avec n le nombre de personnes (adultes ou enfants) composant le ménage, permet d'attribuer un poids un peu plus élevé au premier enfant qu'aux suivants, ainsi qu'aux familles monoparentales. Une autre variante,

utilisée par la CAF, ajoute 0,2 unité de consommation supplémentaire par famille pour les familles monoparentales. Cela permet de tenir compte de coûts fixes plus importants, les économies d'échelle, en particulier celles liées au logement, étant moindres pour un parent vivant avec un enfant que pour un couple. Enfin, le parent non gardien supporte quand même un coût lié à l'enfant, dès lors qu'il le reçoit chez lui ou effectue un certain nombre de dépenses qui lui sont liées. On peut alors attribuer une fraction d'unité de consommation supplémentaire à ce parent mais très peu d'études permettent de chiffrer ce surcoût de dépenses pour des parents n'habitant pas avec l'enfant [Martin, Périer, 2015 ; Ben Jelloul, Cusset, 2015].

On compare les niveaux de vie avant et après divorce ou rupture de Pacs, en prenant donc en compte à la fois la composition familiale et les changements intervenus sur les revenus. Pour distinguer au sein du niveau de vie global, les effets des différentes sources de revenus, on ajoute successivement aux revenus d'activité et de remplacement les transferts privés, les prestations sociales et les impôts. On parlera respectivement de variations de niveau de vie avant transferts, après transferts privés, après transferts privés et prestations sociales, et de niveau de vie après transferts privés, prestations sociales et impôts (ou niveau de vie final) lorsque toutes les composantes sont retenues.

Les variations de niveau de vie après divorce ou rupture de Pacs : baisse en moyenne pour les femmes, situation contrastée pour les hommes

En 2010, le niveau de vie des hommes divorcés ou ayant rompu un Pacs en 2009 est en moyenne 3,5 % plus élevé qu'avant divorce en 2008. Celui des femmes baisse de 14,5 %. Les variations de niveau de vie avant et après divorce ou rupture sont donc différentes pour les hommes et les femmes, ce qui s'explique par plusieurs effets : un effet revenu, un effet composition familiale et un effet redistributif *via* les transferts privés, les prestations sociales et l'impôt (figure 1).

1. Variation des différents niveaux de vie entre 2008 et 2010 avant et après divorce ou rupture de Pacs

		en %			
		Hors transferts	Avec transferts privés	Avec transferts privés et prestations sociales	Avec transferts privés et prestations sociales et après impôts
Hommes	Moyenne	24,0	15,0	8,0	3,5
	Q1	- 17,0	- 20,0	- 19,0	- 21,0
	Médiane	11,0	4,0	2,0	- 2,0
	Q3	52,0	39,0	29,0	22,0
Femmes	Moyenne	- 35,0	- 29,0	- 14,5	- 14,5
	Q1	- 62,0	- 54,0	- 35,0	- 34,0
	Médiane	- 38,0	- 32,0	- 19,0	- 19,0
	Q3	- 16,0	- 12,0	- 1,0	- 2,0

Champ : personnes séparées en 2009, âgées de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

Lecture : en 2010, les hommes séparés en 2009 ont, en moyenne, un niveau de vie hors transferts supérieur de 24 % au niveau de vie hors transferts qu'ils avaient quand ils vivaient encore en couple en 2008. En 2010, ils ont, en moyenne, un niveau de vie avec transferts privés supérieur de 15 % au niveau de vie avec transferts privés qu'ils avaient quand ils vivaient encore en couple en 2008.

Note : les chiffres sont arrondis à 0,5 point près. Q1 : 1^{er} quartile ; Q3 : 3^e quartile.

Source : DGFIP, calculs des auteurs.

Tout d'abord, les hommes perçoivent en moyenne des revenus d'activité plus élevés. Avant séparation, l'ensemble des revenus d'activité du ménage était mis en commun ; après rupture, chaque membre du couple ne dispose plus que de son propre apport, ce qui implique le plus souvent des ressources plus faibles pour les femmes que pour les hommes.

Ensuite, après la séparation d'un couple avec enfant(s), ce sont en général les femmes qui partagent au quotidien leur logement avec les enfants. Leurs ressources, souvent plus faibles, sont à partager entre plus de personnes que les ressources des pères.

Aussi le niveau de vie avant prestations sociales, transferts privés et impôts est, en moyenne, 35 % plus faible après rupture qu'avant pour les femmes et 24 % plus élevé pour les hommes.

Ces deux effets, qui entraînent un écart important de niveaux de vie entre les femmes et les hommes, sont toutefois atténués par les redistributions. Les transferts privés, les prestations sociales et les impôts permettent de réduire les inégalités de situations, en partageant les frais liés aux enfants (pensions alimentaires), en prévoyant des prestations spécifiques conditionnées au revenu et à la composition familiale et en imposant les revenus à un taux différent selon les ressources et la structure familiale.

Les pensions alimentaires rééquilibrent ainsi une partie des variations de niveau de vie. Lorsque les ex-conjoints ont des enfants, les écarts de « niveaux de vie après transferts privés » (transferts généralement versés par le père à la mère) par rapport à la situation avant rupture se réduisent un peu entre pères et mères et donc également la différence globale entre hommes et

femmes. Hors transferts, l'écart de la moyenne des variations de niveau de vie entre hommes et femmes est de 59 points ; il n'est plus que de 44 points après prise en compte des transferts privés et de 18 points après prise en compte des prestations sociales et impôts. Autrement dit, un tiers du rééquilibrage entre hommes et femmes vient des pensions alimentaires et deux tiers des prestations sociales et impôts. C'est donc majoritairement le système socio-fiscal et ses effets redistributifs (des plus riches vers les plus pauvres, des personnes sans enfant vers les familles) qui est à l'origine du rééquilibrage des niveaux de vie par sexe.

Pour les femmes, les prestations sociales diminuent leur perte de niveau de vie, qui n'est plus que de 14,5 % en moyenne (19 % en médiane) après prise en compte de ces ressources publiques. Pour les hommes, le fait de ne plus avoir accès à des prestations sociales s'ils n'ont plus les enfants à leur charge réduit leurs gains, qui ne sont plus que de 8 % après prise en compte des prestations sociales.

La fiscalité joue également sur le niveau de vie des hommes. Moins souvent parents gardiens des enfants, ils bénéficient moins des réductions d'impôts pour charges familiales (dont le conjoint), même s'ils déduisent de leur revenu imposable les pensions alimentaires versées.

Au total, le gain moyen de « niveau de vie après transferts et impôts » des hommes est faible (3,5 %) et plus de la moitié des hommes connaissent des pertes de niveau de vie après rupture (perte supérieure à 2 %). Pour un quart d'entre eux, cette perte excède 21 %. Les pertes des femmes s'élèvent à 14,5 % en moyenne, soit la même perte globale qu'avant prise en compte des impôts, et 23 % d'entre elles connaissent des gains de niveau de vie.

Des variations de niveau de vie à la suite du divorce pour les mères comparables quel que soit le nombre d'enfants

Les femmes connaissent une perte croissante de niveau de vie avec le nombre d'enfants lorsqu'on ne tient pas compte des prestations sociales et des transferts privés, mais les transferts privés et la redistribution socio-fiscale atténuent très fortement cet effet « nombre d'enfants »⁵. La perte de niveau de vie des mères après séparation est finalement peu sensible au nombre d'enfants à charge avant la rupture : une baisse de 12 % à 14 % en moyenne (*figure 2*). Inversement, plus ils ont d'enfants à charge avant la séparation et plus les pères gagnent financièrement à la séparation : + 2 % en moyenne avec un seul enfant à charge avant la rupture ; + 12 % avec trois enfants à charge avant la rupture.

Pour les hommes et les femmes sans enfant à charge au moment de la rupture, le niveau de vie en 2010, après rupture, est plus faible qu'en 2008. Celui des femmes baisse davantage : - 5 % pour les hommes, - 19 % pour les femmes. Les effets des prestations sociales et impôts sont plus réduits. L'essentiel de l'effet de la séparation tient aux différences de ressources individuelles et à la perte des économies d'échelle liée à la fin de la vie en couple. Hommes et femmes sont alors perdants : les femmes surtout parce qu'en moyenne, elles apportaient moins de ressources au ménage et se retrouvent donc avec des revenus plus faibles ; les hommes plutôt parce qu'ils perdent les économies d'échelle de la vie à deux.

5. Des modélisations (pour les femmes et pour les hommes) ont été effectuées pour vérifier que les effets mis en avant ici restent valables « toutes choses égales par ailleurs » : elles consistent à expliquer les variations de niveau de vie avant et après séparation par le nombre d'enfants à charge en 2008, la part des revenus du couple apportée par l'homme et le quintile de revenus déclarés du couple en 2008.

2. Moyenne des variations de niveau de vie avant et après divorce ou rupture de Pacs selon le nombre d'enfants à charge avant la séparation

en %

		Hors transferts	Avec transferts privés	Avec transferts privés et prestations sociales	Avec transferts privés et prestations sociales et après impôts
Hommes	sans enfant	- 2,0	- 4,0	- 2,0	- 5,0
	1 enfant	12,0	6,0	6,0	2,0
	2 enfants	28,0	17,0	11,0	5,5
	3 enfants ou plus	65,0	47,0	19,0	12,0
Femmes	sans enfant	- 27,0	- 25,0	- 18,0	- 19,0
	1 enfant	- 33,0	- 28,0	- 14,0	- 14,0
	2 enfants	- 36,0	- 29,0	- 14,0	- 14,0
	3 enfants ou plus	- 45,0	- 37,0	- 12,0	- 12,0

Champ : personnes séparées en 2009, âgées de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

Lecture : en 2010, le niveau de vie hors transferts des hommes séparés en 2009 sans enfant à charge en 2008 est, en moyenne, de 2 % inférieur à celui de 2008. Si on tient compte des transferts privés, la perte par rapport à ce même niveau de vie avant divorce est de 4 % en moyenne.

Note : les chiffres sont arrondis à 0,5 point près.

Source : DGFIP, calculs des auteurs.

Une perte de niveau de vie importante pour les personnes qui apportaient le moins de ressources avant la séparation

L'impact de la répartition des ressources dans le couple est fort sur la variation des niveaux de vie après rupture.

Dans la majorité des couples (53 %) qui ont rompu en 2009, l'homme était le principal apporteur de ressources, sa part représentait alors plus de 60 % des revenus d'activité et de remplacement du ménage (figure 3). Dans un tiers des cas (34 %), les conjoints avaient des revenus plus proches (l'homme apportait entre 40 % et 60 % des ressources du ménage). Les couples dans lesquels la femme avait des revenus supérieurs (l'homme apportait moins de 40 % des ressources) étaient plus rares (13 %).

3. Répartition des couples selon la part des revenus de l'homme et sa contribution moyenne au revenu du ménage en 2008

en %

	Part des revenus de l'homme dans les revenus du ménage		
	< 40 %	de 40 à 60 %	> 60 %
Part de couples	13	34	53
Part moyenne des revenus de l'homme	21	52	81

Champ : personnes séparées en 2009, âgées de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

Lecture : en 2008, dans 13 % des couples, l'homme apportait moins de 40 % des revenus du ménage : en moyenne, ils en apportaient 21 %.

Source : DGFIP, calculs des auteurs.

Lorsque dans un couple il existe de fortes différences de revenus entre les conjoints, celui avec les plus faibles revenus subit les pertes les plus importantes⁶ (figure 4). Les hommes qui gagnaient moins que leur femme voient leur niveau de vie baisser en moyenne de 8 % après la

6. Les résultats restent vrais « toutes choses égales par ailleurs » en modélisant les variations de niveau de vie selon trois variables : le nombre d'enfants avant rupture, la répartition des ressources entre les deux conjoints au sein du couple et le niveau de ressources du couple avant rupture.

rupture. La baisse est plus importante (21 %) pour les femmes qui gagnaient moins que leur conjoint. À l'inverse, quand un des conjoints gagne nettement plus que l'autre, il connaît un gain de niveau de vie par rapport à sa situation avant rupture. Ces gains sont de l'ordre de 18 % une fois les transferts privés, les prestations sociales et la fiscalité pris en compte, que ce soit la femme ou l'homme qui gagne le plus. Dans les couples aux revenus les plus égalitaires, hommes et femmes connaissent des pertes de niveau de vie de même ampleur, de 13,5 % pour les hommes et 16 % pour les femmes.

4. Moyenne des variations de niveau de vie avant et après divorce ou rupture de Pacs selon la part des revenus de l'homme dans les revenus du ménage en 2008

en %

	Part des revenus de l'homme dans le revenu du ménage en 2008	Hors transferts	Avec transferts privés	Avec transferts privés et prestations sociales	Avec transferts privés et prestations sociales et après impôts
Hommes	moins de 40 %	-9,0	-14,0	-6,0	-8,0
	entre 40 et 60 %	-4,0	-9,0	-11,0	-13,5
	plus de 60 %	50,0	37,0	24,0	17,5
Femmes	moins de 40 %	19,0	21,0	21,0	18,0
	entre 40 et 60 %	-26,0	-23,0	-16,0	-16,0
	plus de 60 %	-54,0	-46,0	-22,0	-21,0

Champ : personnes séparées en 2009, âgées de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitait en 2010.

Lecture : en 2010, le niveau de vie hors transferts des hommes séparés en 2009 apportant moins de 40 % des ressources du ménage est, en moyenne, inférieur de 9 % à celui de 2008.

Note : les chiffres sont arrondis à 0,5 point près.

Source : DGFiP, calculs des auteurs.

Le niveau de vie des hommes séparés est plus faible que s'ils étaient restés en couple, mais leur perte reste moindre que celle des femmes

Mesurer l'effet de la rupture sur l'évolution du niveau de vie des personnes en comparant ce dernier avant et après la rupture permet de mieux comprendre les déterminants en jeu (répartition des revenus dans les couples, structure familiale), mais ne suffit pas à attribuer ces variations à la rupture. Il faut, pour cela, comparer le niveau de vie en 2010 des personnes séparées à celui qu'elles auraient eu cette année-là si elles étaient restées en couple.

L'évolution du niveau de vie entre 2008 et 2010 des hommes et des femmes séparées en 2009, décrite jusqu'ici, mêle ainsi plusieurs effets : un effet directement imputable à la séparation (celui que l'on cherche à mesurer), un effet attribuable à la conjoncture économique (la situation économique générale peut avoir des effets différents selon les profils des individus), à l'évolution des carrières (les carrières sont en général ascendantes aux âges où l'on se sépare) et à l'évolution de la configuration familiale.

On peut estimer le niveau de vie qu'auraient connu les couples s'ils ne s'étaient pas séparés en affectant à chaque personne séparée un « jumeau » pris parmi la population des hommes et femmes en couple marié ou pacsé, jumeau qui leur était similaire en 2008 sur un grand nombre de critères⁷ mais qui est toujours en couple en 2010 (méthode de *matching*).

7. On a constitué une population d'individus restant mariés sur la période, « jumeaux » sur de nombreux critères en 2008 (âge des partenaires, revenus d'activités de l'homme et de la femme l'année précédant la séparation ainsi que les deux années précédentes, type de revenus, nombre et âge des enfants, statut d'occupation du logement...) aux individus divorcés ou ayant rompu leur Pacs (pour plus de précisions sur le *matching*, voir Bonnet *et al.*, à paraître).

5. Variation entre 2008 et 2010 du niveau de vie des femmes et des hommes ayant divorcé ou rompu un Pacs en 2009 s'ils étaient restés en couple

en %

	Hommes			Femmes		
	(Niveau de vie final en 2010 / niveau de vie final en 2008) – 1	(Niveau de vie final en 2010 si le couple ne s'était pas séparé (« jumeaux » ¹) / niveau de vie final en 2008) – 1	Variation de niveau de vie final directement imputable à la séparation	(Niveau de vie final en 2010 / niveau de vie final en 2008) – 1	(Niveau de vie final en 2010 si le couple ne s'était pas séparé (« jumeaux » ¹) / niveau de vie final en 2008) – 1	Variation de niveau de vie final directement imputable à la séparation
	(A)	(B)	(A) – (B)	(A)	(B)	(A) – (B)
Ensemble	3,5	6,5	- 3,0	- 14,5	5,5	- 20,0
Nombre d'enfants à charge en 2008, avant la séparation						
sans enfant	- 5,0	5,5	- 10,5	- 19,0	4,0	- 23,0
1 enfant	2,0	7,0	- 5,0	- 13,5	7,0	- 20,5
2 enfants	5,5	6,5	- 1,0	- 14,0	6,0	- 20,0
3 enfants ou plus	12,0	6,5	5,5	- 12,0	5,0	- 17,0
Part des revenus de l'homme dans les revenus du ménage en 2008, avant séparation						
Moins de 40 %	- 8,0	16,0	- 24,0	18,0	17,0	1,0
Entre 40 et 60 %	- 13,5	2,5	- 16,0	- 16,0	2,0	- 18,0
Plus de 60 %	17,5	7,0	10,5	- 21,0	5,5	- 26,5

1. On estime les évolutions de niveau de vie qu'auraient connues entre 2008 et 2010 les personnes séparées si elles étaient restées en couple en les comparant à celles d'un « jumeau », c'est-à-dire une personne aux caractéristiques économiques et démographiques similaires en 2008. Les évolutions mesurées dans les deux colonnes B ne sont pas identiques car nous avons réalisé un *matching* pour les hommes et un autre pour les femmes. On a donc des « jumeaux » pour les ménages auxquels appartenaient les femmes et des « jumeaux » pour ceux des hommes. Les hommes et les femmes qui restent seuls après leur séparation peuvent provenir de couples qui avaient des caractéristiques différentes.

Champ : personnes séparées en 2009, âgées de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

Lecture : en 2010, les hommes qui se sont séparés en 2009 ont un niveau de vie de 3,5 % supérieur à celui qu'ils avaient au sein de leur ménage en 2008 (A).

On estime que cette évolution aurait été de 6,5 % s'ils étaient restés en couple (B).

Note : les chiffres sont arrondis à 0,5 point près.

Source : DGFIP, calculs des auteurs.

On montre ainsi que le niveau de vie des personnes séparées aurait augmenté d'environ 6 % entre 2008 et 2010 si elles étaient restées en couple. Lorsque l'augmentation du niveau de vie des séparés entre 2008 et 2010 dépasse ce chiffre, il y a eu un « gain » à se séparer et dans le cas contraire, il y a eu une perte de niveau de vie imputable à la séparation.

Pour les hommes séparés en 2009, le niveau de vie après séparation est plus élevé que celui avant rupture (+ 3,5 %), mais cette hausse aurait été plus forte s'ils étaient restés en couple (+ 6,5 %) : la séparation leur a finalement causé une perte de niveau vie, estimée ici à - 3 %. Cette perte est de - 20 % pour les femmes, leur niveau de vie ayant baissé de 14,5 % entre avant et après la séparation, alors qu'il aurait augmenté de 5,5 % si elles étaient restées en couple (figure 5).

Les situations où la séparation a un impact favorable (en moyenne) sur le niveau de vie sont fréquentes pour les hommes : quand ils sont principaux pourvoyeurs de ressources (+ 10,5 %) ou quand ils ont trois enfants ou plus à charge avant la rupture (+ 5,5 %). Pour les femmes, la seule situation favorable à une hausse de niveau de vie après rupture est celle, rare, où elles gagnaient plus que leur conjoint (+ 1 % par rapport à la situation où elles seraient restées mariées ou pacées). Ce gain est moindre que pour les hommes qui gagnent plus que leur conjointe. En cas de revenus similaires, les deux conjoints connaissent au final des pertes comparables (- 16 % pour les hommes et - 18 % pour les femmes).

Ces constats montrent à nouveau la forte influence des revenus relatifs d'activité des conjoints sur l'évolution de leur niveau de vie directement imputable à la rupture⁸.

Les évolutions de niveau de vie sont mesurées ici sur le court terme, un an après la rupture. À plus long terme, les constats pourraient être différents, pour plusieurs raisons. La première tient au parcours conjugal et à la possibilité de se remettre en couple. L'étude porte sur des personnes séparées qui ne vivent pas de nouveau en couple en 2010, et ne bénéficient donc pas d'économies d'échelle liées à la vie à deux. L'évolution ultérieure des niveaux de vie pourra donc être différente pour ceux qui auront reformé une union, ce qui est davantage le cas pour les hommes que pour les femmes (voir « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux » dans ce même ouvrage). La deuxième raison tient au parcours professionnel. Certaines femmes modifient leur comportement d'activité à la suite de la séparation. Ainsi, une majorité de femmes inactives se représentent sur le marché du travail l'année qui suit la rupture [Bonnet *et al.*, 2010 ; Bonnet *et al.*, à paraître]. Il est probable que cet ajustement de l'offre de travail se poursuive dans le temps. Cette hausse de la participation peut cependant être rendue plus difficile quand les mères assurent seules l'éducation des enfants ou en ont la garde principale, en termes de compatibilité d'horaires de travail par exemple. Les périodes de cessation d'activité ou d'activité à temps partiel antérieures à la séparation peuvent aussi représenter un frein à une participation accrue au marché du travail [Albrecht *et al.*, 1999]. Ces changements vis-à-vis du marché du travail, de même que des remises en couple, peuvent intervenir dans les années qui suivent la rupture et une fenêtre temporelle d'observation plus longue serait nécessaire pour analyser les conséquences des divorces et des ruptures de Pacs à plus long terme. Une dernière raison pourrait venir d'un effet des prestations sociales éventuellement plus important à court terme qu'à long terme, en raison de leurs règles d'attribution (pensions alimentaires non prises en compte dans le calcul des ressources l'année qui suit la séparation, majoration temporaire du RSA pour les parents isolés l'année suivant la rupture).

Enfin, il n'a pas été possible de prendre en compte les prestations compensatoires versées en capital, dont le but est de limiter les pertes de revenus après un divorce, notamment pour le conjoint qui, se spécialisant dans la vie familiale, a renoncé à des revenus propres et se retrouve avec une forte baisse de niveau de vie. Si l'on pouvait annualiser une partie de la prestation compensatoire, plus fréquente en cas de fortes différences de revenus entre conjoints et de mariage de longue durée, la baisse de niveau de vie observée pour les femmes serait certainement un peu atténuée. Par ailleurs, les niveaux de vie analysés ici n'intègrent pas de surcroît de revenu aux individus qui sont propriétaires occupants de leur logement (ce sont des niveaux de vie hors loyers imputés). Si on voulait en tenir compte, il faudrait également analyser les évolutions du statut d'occupation du logement après la rupture, un des conjoints pouvant conserver un certain temps l'usufruit du logement du couple. ■

8. Nombre d'enfants et degré de spécialisation (répartition des revenus au sein du couple) étant liés, nous avons intégré dans une régression le nombre d'enfants, la part des ressources du ménage apportée par l'homme, ainsi que le quintile de revenus du ménage marié, afin de détailler les variations de niveau de vie à la suite du divorce des hommes et des femmes. Les résultats confirment à la fois que le principal déterminant des variations de niveau de vie moyen est de loin la répartition des ressources entre conjoints durant le mariage et que le nombre d'enfants à charge avant la rupture affecte peu ces variations [Bonnet *et al.*, à paraître].

Pour en savoir plus

Albrecht J., Edin P.A., Sundström M., Vroman S., "Career interruptions and subsequent earnings : a reexamination using Swedish data", *The Journal of Human Resources*, 34(2), 1999.

Ben Jelloul M., Cusset P-Y., « Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? », *Document de travail - France stratégie*, n° 2015-03, juin 2015.

Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., "Gender Inequality after Divorce : The Flip Side of Marital specialization", *Document de travail D2E*, Insee, à paraître

Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Les conditions de vie des enfants après le divorce », *Insee Première* n° 1536, février 2015.

Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Divorces à la retraite : quelle variation des revenus ? », *Document 10*, Note pour le Conseil d'orientation des retraites, Séance plénière du 15 octobre 2014.

Bonnet C., Solaz A., Algava E., « Les changements professionnels en France autour de la séparation conjugale », *Population*, vol. 65, n° 2, avril-juin 2010.

Carrasco V., Dufour C., « Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 », *Infostat Justice* n° 132, ministère de la Justice, janvier 2015.

Chaussebourg L., « La contribution à l'entretien et l'éducation des enfants mineurs dans les jugements de divorce », *Infostat Justice* n° 93, ministère de la Justice, février 2007.

Fontaine M., Stehlé J., « Les parents séparés d'enfants mineurs : quel niveau de vie après une rupture conjugale ? », *Politiques sociales et familiales* n° 117, Cnaf, 2014.

Guillonnet M., Moreau C., « La résidence des enfants de parents séparés : de la demande des parents à la décision du juge », *DACS-PEJC*, ministère de la Justice, novembre 2013.

Haut Conseil de la Famille, « Les ruptures familiales. État des lieux et propositions », *Rapport*, 2014.

Jeandidier B., Bourreau-Dubois C., Sayn I., « Séparation des parents et contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant », *Politiques sociales et familiales* n° 107, Cnaf, 2012.

Jauneau Y., Raynaud E., « Des disparités importantes d'évolutions de niveau de vie », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Martin H., Périvier H., « Les échelles d'équivalence à l'épreuve des nouvelles configurations familiales », OFCE, *Working Paper*, n° 16, 2015.

Roumiguières, E., « Des prestations compensatoires sous forme de capital et non plus de rente », *Infostat Justice* n° 77, ministère de la Justice, novembre 2004.

Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux

Vianney Costemalle*

Vivre ou avoir vécu en couple n'est pas moins fréquent qu'autrefois. En revanche, les couples se forment de plus en plus tard et se séparent davantage. 290 000 couples cohabitants (dont au moins un des conjoints a entre 25 et 60 ans) se séparent en moyenne chaque année entre 2009 et 2012. De plus, une personne sur cinq s'est séparée de son premier conjoint avant cinq années de cohabitation. Les trajectoires conjugales sont plus diversifiées aujourd'hui que par le passé et vivre plusieurs relations au cours de sa vie est plus fréquent. Fin 2013, 25 % des personnes de 26 à 65 ans ont vécu deux unions cohabitantes ou plus. Former une nouvelle union après une séparation est plus rapide pour les hommes que pour les femmes. L'arrivée du premier enfant se dissocie de plus en plus de l'entrée en cohabitation : il arrive de plus en plus tard dans la vie de chacun et la proportion des enfants nés lors d'une première union a diminué, même si cela reste le cas le plus répandu. L'arrivée du premier enfant dans une deuxième union n'est donc plus un phénomène rare. Pour autant, les couples, qu'ils soient durables ou non, continuent à avoir des enfants presque aussi fréquemment qu'avant, ce qui conduit à une augmentation du nombre d'enfants mineurs qui vivent la séparation de leurs parents.

La formation des couples a évolué en France depuis plusieurs décennies, tout comme le contexte conjugal dans lequel naissent les enfants, ce qui contribue à diversifier les parcours conjugaux et familiaux de chacun. L'analyse menée ici est réalisée à l'aide des données de l'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux effectuée en 2013 (*encadré 1*).

La vie en couple reste le mode de vie le plus répandu

La quasi-totalité de la population est concernée par la vie en couple. Fin 2013, 95 % des personnes âgées de 26 à 65 ans vivent ou ont déjà vécu une relation amoureuse qu'elles considèrent comme importante et 90 % cohabitent ou ont déjà cohabité avec un partenaire (87 % des hommes et 92 % des femmes). Même si les personnes nées dans les années 1950 sont plus nombreuses à n'avoir jamais été en couple que celles nées dans les années 1930 [Masson, 2013], cette tendance s'est ensuite estompée. La proportion de ceux qui, à 35 ans, n'ont encore jamais été en **couple cohabitant** est en effet restée stable depuis : respectivement 12 % pour les générations 1948-1957 et 13 % pour celles nées entre 1968 et 1977 (*figure 1*). Expérimenter pour la première fois la vie en couple après 35 ans est rare : la proportion de personnes n'ayant jamais vécu en couple ne diminue que de trois points entre 35 ans et 45 ans pour les générations 1948-1957 et d'un point entre 45 et 55 ans. Ainsi, à 55 ans, 8 % des personnes nées entre 1948 et 1957 n'ont jamais vécu en couple dans un même logement, soit 8 % des hommes et 7 % des femmes. Parmi les hommes de cette génération, cette situation concerne davantage les moins diplômés (10 % de ceux qui n'ont pas le baccalauréat contre 5 % de ceux qui l'ont).

* Vianney Costemalle, Insee.

1. Répartition de la population selon sa situation conjugale, à divers âges, par génération

en %

Génération	à 18 ans	à 25 ans	à 35 ans	à 45 ans	à 55 ans
N'a jamais vécu en couple cohabitant					
1948-1957	96	33	12	9	8
1958-1967	97	40	15	10	
1968-1977	98	45	13		
1978-1987	98	42			
En train de vivre sa première cohabitation					
1948-1957	4	63	71	66	59
1958-1967	2	52	62	55	
1968-1977	2	44	58		
1978-1987	2	45			
Ne cohabite pas en couple après une première union rompue					
1948-1957	0	3	6	8	12
1958-1967	0	5	8	11	
1968-1977	0	6	8		
1978-1987	0	7			
A vécu au moins deux fois en couple cohabitant					
1948-1957	0	2	11	17	21
1958-1967	0	4	15	25	
1968-1977	0	5	22		
1978-1987	0	6			

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : à l'âge de 35 ans, 15 % des personnes nées entre 1958 et 1967 avaient déjà vécu au moins deux fois en couple cohabitant.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

Encadré 1

L'enquête Épic

L'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (Épic) a été réalisée conjointement par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de septembre 2013 à février 2014. 7 825 personnes nées entre 1948 et 1988 et vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ont répondu à l'enquête. Cette enquête permet de connaître les relations amoureuses successives vécues par les enquêtés. Aucune restriction n'a été faite *a priori* concernant ces relations et il revenait aux répondants de déterminer si, à leurs yeux, elles étaient « importantes » ou non (« Aujourd'hui ou par le passé, avez-vous déjà eu une relation de couple ou une relation amoureuse importante pour vous ? »). On utilise ici indifféremment la notion de couple, d'union ou de relation pour désigner ces « relations de couple » ou ces « relations amoureuses importantes ». De plus, sauf mention contraire, on s'attache uniquement aux relations qui ont donné lieu à une période de cohabitation,

quelle qu'en soit la durée ; on parlera alors de relation cohabitante. On s'intéresse plus particulièrement aux premières relations, qui ont des caractéristiques particulières par rapport aux suivantes, notamment en ce qui concerne l'âge des partenaires. Les ruptures font référence aux séparations de couple ou au décès d'un des conjoints.

L'enquête permet de connaître les événements familiaux vécus par les personnes âgées aujourd'hui de 26 à 65 ans. Pour analyser les évolutions des comportements au fil des années, il faut être attentif aux âges qu'avait cette population l'année de survenue de l'événement. Par exemple, les unions formées en 1970 ne peuvent concerner que des personnes qui avaient au maximum 22 ans cette année-là (la génération enquêtée la plus ancienne étant née en 1948), donc des unions formées très jeunes. Les générations et cohortes d'événements étudiés diffèrent donc parfois selon les événements analysés.

En moyenne, les personnes commencent leur cohabitation près de deux ans après le début de leur relation de couple

Les relations amoureuses ne donnent pas toujours lieu à une cohabitation : 35 % des personnes de 26 à 65 ans ont déjà vécu une relation de couple sans jamais résider avec leur conjoint. Dans la suite, on s'intéresse aux relations de couple qui ont donné lieu à une cohabitation. Plus de neuf relations cohabitantes sur dix sont précédées d'une période de non-cohabitation, qui a duré 1,8 an en moyenne. Les personnes ayant commencé leur relation avant 18 ans ont attendu trois ans en moyenne avant de s'installer avec leur partenaire, tandis que cette durée n'est que de 1,4 an en moyenne pour les personnes majeures au début de la relation. La durée de cette période de vie en couple sans partager le même logement n'a pas évolué au fil des générations.

Les jeunes générations commencent à cohabiter avec un conjoint plus tardivement

Parallèlement à l'augmentation de l'âge de fin des études [Dalous *et al.*, 2014] et de l'âge au premier emploi, la première cohabitation en couple a lieu de plus en plus tard. La moitié des personnes nées entre 1948 et 1957 ont commencé à cohabiter avec leur premier conjoint avant l'âge de 22,6 ans et la moitié de ceux qui sont nés entre 1968 et 1977 avant l'âge de 24,1 ans.

Cette augmentation de l'**âge médian** à la première cohabitation reflète un report de la première mise en couple et non une désaffection pour ce mode de vie [Rault et Régnier-Loilier, 2015]. Ce report touche toutes les couches de la société, femmes et hommes, les plus diplômés comme les moins diplômés. Cependant, il existe des différences d'âge de cohabitation selon le niveau de diplôme. Les femmes qui n'ont pas le baccalauréat sont les plus précoces : pour la moitié de celles nées entre 1968 et 1977 et sans le baccalauréat, la cohabitation a commencé avant l'âge de 21,4 ans. Les hommes qui ont le baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur sont ceux dont la première cohabitation débute le plus tard : pour la même génération, la moitié ont commencé à cohabiter avant 25,6 ans (voir *fiche 2.1* dans ce même ouvrage).

Vivre plusieurs unions au cours de sa vie est de plus en plus fréquent

Il y a de moins en moins d'unions qui durent longtemps. Ainsi, 70 % des personnes ayant formé leur première union dans les années 1980 entre 20 et 31 ans ont vécu pendant 15 ans ou plus avec leur premier conjoint, contre 65 % de celles ayant formé leur première union dans les années 1990 (*figure 2*). Ces unions plus courtes vont de pair avec le fait qu'il devient

2. Proportion de premières unions cohabitantes non rompues en fonction de la durée et de la date de début de l'union

	en %				
	5 ans ou plus	10 ans ou plus	15 ans ou plus	20 ans ou plus	25 ans ou plus
Début de l'union					
1979-1988	86	78	70	63	56
1989-1998	84	73	65		
1999-2008	79				

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013, ayant formé une première union entre l'âge de 20 et 31 ans qui a donné lieu à cohabitation avant 2013.

Lecture : 65 % des personnes ayant formé une première union entre 1989 et 1998 sont restées 15 ans ou plus dans cette union.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

de plus en plus fréquent de vivre plusieurs unions au cours de sa vie. En 2013, 19 % des personnes âgées de 26 à 65 ans ont vécu deux relations et 5 % en ont vécu trois ou plus (mêmes proportions pour les hommes et pour les femmes).

La diversification des parcours conjugaux ne remet pas en cause le fait que vivre toujours avec son premier et unique conjoint reste la situation conjugale dominante : à 35 ans, 58 % des personnes nées entre 1968 et 1977 vivent en couple avec leur premier et unique conjoint (71 % pour les générations 1948-1957) et 22 % vivent ou ont déjà vécu une deuxième relation cohabitante (11 % pour les générations 1948-1957). Vivre trois unions cohabitantes ou plus reste rare : 5 % des personnes nées entre 1958 et 1967 ont vécu au moins trois unions avant 45 ans et 1 % en ont vécu quatre ou plus.

Bien que les personnes plus diplômées forment leur première union plus tardivement, elles vivent en moyenne plus de relations de couple au cours de leur vie. Cela est en partie dû à un effet de structure de la population, car parmi les jeunes générations, la proportion de personnes ayant le baccalauréat est bien plus élevée que parmi les anciennes générations. Or, les jeunes générations vivent plus souvent deux relations cohabitantes ou plus à âge donné. Il demeure néanmoins un effet propre du niveau d'éducation parmi les anciennes générations. Pour les personnes nées entre 1948 et 1967, le niveau de diplôme a un effet sur le nombre de relations vécues. Ainsi, 28 % des personnes nées entre 1958 et 1967 ont vécu plus de deux relations avant 45 ans si elles ont le baccalauréat ou un diplôme supérieur, tandis qu'elles ne sont que 23 % dans ce cas si elles sont sans diplôme ou ont un diplôme inférieur au baccalauréat (*figure 3*).

Par ailleurs, la proportion de personnes seules (c'est-à-dire qui ne cohabitent pas en couple) après une première union augmente faiblement mais régulièrement avec l'âge, et à âge donné, elle augmente d'un groupe de générations à l'autre (*figures 1 et 4*) : à 45 ans, 11 % des personnes nées entre 1958 et 1967 ont rompu leur première union cohabitante et n'ont pas (encore) formé une nouvelle cohabitation, contre 8 % pour les générations 1948-1957.

3. Personnes ayant vécu aucune, une ou au moins deux unions cohabitantes, selon l'âge et le sexe

en %

Nombre d'unions formées	Sans diplôme ou diplôme inférieur au baccalauréat			Baccalauréat ou diplôme supérieur		
	Aucune	Une	Deux ou plus	Aucune	Une	Deux ou plus
Génération	Avant 35 ans					
1948-1957	12	78	10	12	74	13
1958-1967	15	71	14	13	69	19
1968-1977	13	66	21	11	67	22
	Avant 45 ans					
1948-1957	9	75	15	7	72	21
1958-1967	12	65	23	6	66	28

Nombre d'unions formées	Femmes			Hommes		
	Aucune	Une	Deux ou plus	Aucune	Une	Deux ou plus
Génération	Avant 35 ans					
1948-1957	11	77	11	13	76	11
1958-1967	10	72	18	18	68	14
1968-1977	9	69	23	15	64	21
	Avant 45 ans					
1948-1957	8	76	16	9	73	19
1958-1967	7	67	27	13	64	23

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

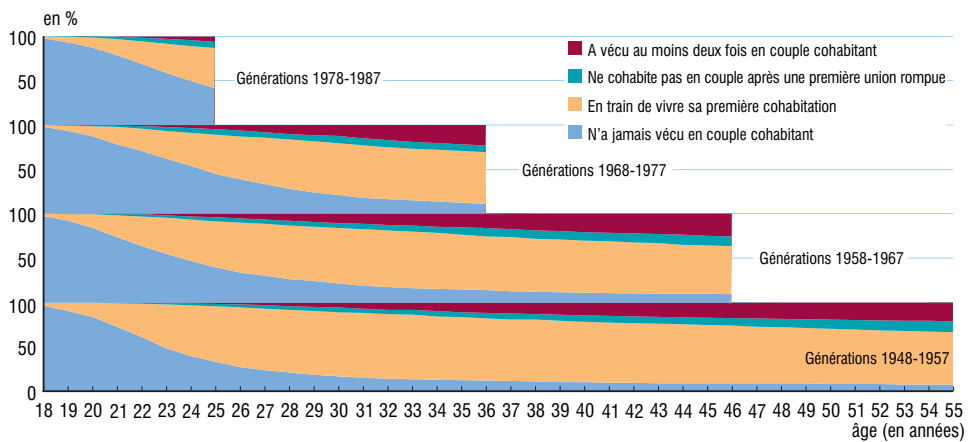
Lecture : avant l'âge de 35 ans (à 34 ans ou avant), 23 % des femmes nées entre 1968 et 1977 ont cohabité au moins deux fois en couple.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

Le mariage n'est plus la seule forme d'union

Les formes de conjugalité ont profondément évolué depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Jusqu'à la fin des années 1960, plus de huit couples sur dix s'étaient mariés avant le début de la cohabitation et les naissances hors mariage restaient rares. À partir des années 1970, le nombre de mariages chute, avant de se stabiliser dans les années 1990 [Prioux, 2005]. Se marier avant de s'installer en couple est aujourd'hui rare. Depuis les années 1980, moins d'une personne sur dix se marie avec son conjoint avant d'habiter ensemble, lorsqu'il s'agit d'une première cohabitation ayant eu lieu entre 24 et 34 ans. Les personnes qui se marient le font de plus en plus tardivement après leur emménagement en couple. À partir des années 2000, la proportion de couples qui se marient avant un an de cohabitation connaît un léger regain pour se stabiliser à 19 % (figure 5), loin cependant du niveau observé dans les années 1980 (39 %).

4. Évolution de la situation conjugale selon l'âge pour différentes générations

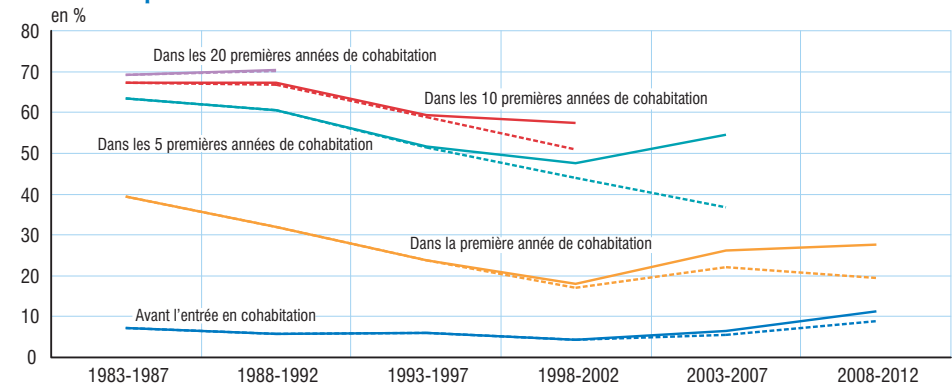


Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : 71 % des personnes nées entre 1948 et 1957 vivaient leur première relation cohabitante lorsqu'elles avaient 35 ans. Pour les générations les plus récentes, le recul temporel n'est pas suffisant et on n'observe que le début de la vie adulte de ces générations.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

5. Proportion des premières unions qui ont donné lieu à un mariage ou un Pacs, selon la durée écoulée depuis le début de la cohabitation



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013 et ayant vécu une première union dont la cohabitation a commencé entre l'âge de 24 et 34 ans.

Lecture : 55 % des personnes qui ont commencé à cohabiter pour la première fois en couple entre 24 et 34 ans dans les années 2003-2007 ont contractualisé leur union dans les cinq premières années de cohabitation.

Note : Les pointillés indiquent les contractualisations par mariage seulement et les traits pleins les contractualisations par mariage ou Pacs.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

Le Pacs (pacte civil de solidarité), qui offre depuis 1999 une alternative au mariage pour contractualiser une union, est de plus en plus répandu. Il reste toutefois moins fréquent que le mariage. Ainsi, parmi les personnes qui ont commencé à cohabiter en couple dans les années 2003-2007 et avaient entre 24 et 34 ans à ce moment-là, 18 % ont contractualisé leur union par un Pacs dans les cinq années qui ont suivi la cohabitation et 37 % l'ont contractualisée par un mariage sans Pacs préalable.

Le Pacs a conduit à une augmentation de la proportion de premières unions contractualisées, qui ne cessait de chuter depuis le début des années 1980. Parmi les conjoints mariés, peu se sont pacés au préalable : il s'agit de moins d'une personne sur dix ayant débuté une cohabitation en couple entre 24 et 34 ans dans les années 2003-2007 et s'étant mariée dans les cinq années qui suivent le début de la cohabitation.

Le premier enfant arrive de plus en plus tard après le début de la cohabitation, surtout pour les diplômés

La transition dans les pays développés entre une fécondité élevée et une fécondité plus faible a eu lieu en France entre 1965 et 1975. Cette baisse est due à la fois au fait que les adultes souhaitent avoir moins d'enfants et qu'il y a moins de naissances non désirées [Leridon, 1985]. Ceci a été facilité par l'accès à la contraception médicalisée, légalisée en 1967, et remboursée à partir de 1974.

Néanmoins, la quasi-totalité des couples durables donnent naissance à un enfant. C'est le cas pour près de 95 % des personnes qui ont commencé à cohabiter pour la première fois en couple avant 30 ans, et dont la relation a duré au moins 15 ans (*figure 6*).

Cela étant, dans la perspective des étapes de la vie des personnes, l'écart entre la première cohabitation en couple et la naissance du premier enfant¹ devient de plus en plus important au fil des générations, ce qui traduit une dissociation de plus en plus marquée entre la vie en couple et la naissance des enfants. L'âge à la naissance du premier enfant augmente donc plus vite que l'âge à la première cohabitation (voir *fiche 2.1* dans ce même ouvrage). Parmi les personnes qui ont formé un premier couple avant 30 ans dans les années 1978-1984, la moitié ont eu leur premier enfant dans les trois années qui suivent le début de cette première cohabitation, que cet enfant soit né de cette première union ou d'une union ultérieure. Vingt ans plus tard, le temps médian entre le début de la première cohabitation et la naissance du premier enfant, quelle que soit l'union dont il est issu, est de 4,5 ans. Cette augmentation est surtout marquée chez les personnes les plus diplômées : le temps médian est passé de 4 ans à 5,5 ans chez les personnes qui ont le baccalauréat et de 2,5 ans à 3 ans chez celles qui ne l'ont pas.

6. Proportion d'unions cohabitantes qui ont donné naissance à un enfant ou qui ont été contractualisées, selon la durée de l'union

Début de cohabitation	Cohabitation de moins de 5 ans			Cohabitation de 15 ans ou plus			en %
	1978-1984	1985-1991	1992-1998	1978-1984	1985-1991	1992-1998	
Au moins un enfant est né	24	19	18	93	94	94	
Contractualisation de la relation (mariage ou Pacs)	29	17	12	92	83	82	
Contractualisation et naissance d'un enfant	15	8	6	87	80	79	
dont : naissance enfant avant contractualisation	15	27	36	
conception enfant avant contractualisation	31	43	43	

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013, ayant commencé à cohabiter en couple avant l'âge de 30 ans.

Lecture : 94 % des personnes ayant démarré une cohabitation entre 1992 et 1998 avant l'âge de 30 ans pour une durée d'au moins 15 ans ont donné naissance à un enfant dans les 15 premières années de cohabitation.

Source : Ined-Insee, Epic, 2013-2014.

1. Que cet enfant soit issu de cette première union ou non.

Cet écart grandissant vient à la fois du fait que les enfants sont de plus en plus souvent nés au sein de secondes unions et que parmi les premières unions, le premier enfant arrive légèrement plus tard dans la relation qu'auparavant.

En effet, la plupart des personnes ont, comme par le passé, leur premier enfant avec leur premier partenaire cohabitante. Pourtant, la proportion de personnes qui ont leur premier enfant lors d'une union ultérieure augmente. Elle est passée de 19 % pour les femmes dont le premier enfant est né dans les années 1990 à 23 % pour un premier enfant né entre 2006 et 2013 (figure 7). Les personnes qui n'ont pas le baccalauréat, les femmes davantage que les hommes, ont plus souvent un premier enfant sans être dans une relation cohabitante ou sans jamais avoir été en couple que celles qui ont le baccalauréat ou un diplôme supérieur, même si cet écart s'atténue.

De plus, même au sein des premières unions, les enfants arrivent plus tard qu'autrefois. Dans les trois années qui suivent le début de la première cohabitation, 52 % des personnes qui sont toujours en couple ont donné naissance à un enfant lorsque cette cohabitation a eu lieu avant 30 ans entre 1978 et 1984, contre 36 % lorsque cette cohabitation intervient vingt ans plus tard, entre 1999 et 2005.

7. Situation conjugale lors de la naissance du premier enfant, en fonction du niveau d'éducation et de l'année de naissance de l'enfant

en %

Période de naissance du premier enfant	Personnes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat					
	Hommes			Femmes		
	1990-1997	1998-2005	2006-2013	1990-1997	1998-2005	2006-2013
Au sein d'une union cohabitante¹	96	97	96	89	87	95
Au sein de la première union cohabitante	82	81	79	72	71	73
Au sein de la deuxième union cohabitante	11	15	15	14	14	17
Au sein de la troisième union cohabitante ou plus	3	2	2	3	3	5
Sans être en union cohabitante	4	3	4	11	13	5
<i>dont : sans jamais avoir été en couple (cohabitante ou non)</i>	1	2	2	4	4	2
Période de naissance du premier enfant	Personnes ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat					
	Hommes			Femmes		
	1990-1997	1998-2005	2006-2013	1990-1997	1998-2005	2006-2013
Au sein d'une union cohabitante¹	97	98	98	97	98	98
Au sein de la première union cohabitante	83	78	79	77	78	74
Au sein de la deuxième union cohabitante	9	17	18	19	16	20
Au sein de la troisième union cohabitante ou plus	5	3	1	2	4	4
Sans être en union cohabitante	3	2	2	3	2	2
<i>dont : sans jamais avoir été en couple (cohabitante ou non)</i>	3	1	0	1	1	1
Période de naissance du premier enfant	Ensemble des personnes					
	Hommes			Femmes		
	1990-1997	1998-2005	2006-2013	1990-1997	1998-2005	2006-2013
Au sein d'une union cohabitante¹	96	98	98	94	95	97
Au sein de la première union cohabitante	82	79	79	75	76	74
Au sein de la deuxième union cohabitante	11	16	17	17	15	19
Au sein de la troisième union cohabitante ou plus	3	2	2	2	4	4
Sans être en union cohabitante	4	2	2	6	5	3
<i>dont : sans jamais avoir été en couple (cohabitante ou non)</i>	2	1	1	2	2	1

1. On considère ici les enfants qui sont nés dans une relation qui a donné lieu à cohabitation avant leur naissance ou moins d'un an après.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013, ayant déjà eu au moins un enfant entre 25 et 42 ans.

Lecture : 72 % des femmes qui n'ont pas le baccalauréat et qui ont eu leur premier enfant entre 1990 et 1997, l'ont eu au sein de leur première relation cohabitante.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

Lorsque les unions sont contractualisées, c'est de plus en plus souvent après la naissance ou la conception du premier enfant. Ainsi, pour les premiers couples d'une durée de 15 ans ou plus qui ont contractualisé leur union et ont donné naissance à un enfant, près de trois fois sur dix, le premier enfant a été conçu avant le mariage quand les couples se sont formés entre 1978 et 1984, alors que cela se produit quatre fois sur dix avant le mariage ou le Pacs pour les unions durables formées entre 1985 et 1998.

Un risque élevé de rupture au tout début de la vie en couple

En moyenne entre 2009 et 2012, 293 000 couples dont un des conjoints au moins est âgé de 25 à 60 ans se séparent chaque année.

La proportion de couples qui se séparent augmente au fil des générations et les premières unions durent moins longtemps (voir *fiche 2.6* dans ce même ouvrage). On s'intéresse ici à la durée des premières unions ayant donné lieu à cohabitation entre les conjoints, c'est-à-dire le temps écoulé entre le début de la cohabitation et la rupture². Deux modélisations sont utilisées : une pour estimer le risque de rupture en fonction de la durée de l'union et une autre pour estimer les effets de différents facteurs sur ce risque de rupture, « toutes choses égales par ailleurs » (*encadré 2*). La probabilité de rompre sa première union cohabitante est la plus élevée au début de la relation : dans les deux années qui suivent la cohabitation, cette probabilité est maximale (supérieure à 4 % par an). Elle diminue ensuite rapidement entre la troisième année et la septième année de vie commune avant de décroître ensuite à un rythme plus lent (*figure 8*). Cinq ans après le début de la cohabitation, on estime que 80 % des personnes vivent toujours avec leur premier conjoint. Au bout de dix ans, cette proportion est de 73 %, et au bout de trente-cinq ans, elle est de 50 %.

Au fil des générations, les premières unions durent moins longtemps (*figure 9*). D'après les estimations du modèle, 40 % des personnes nées entre 1978 et 1987 et ayant déjà vécu en couple ont eu une première union cohabitante qui a duré moins de dix ans, contre 16 % de celles qui sont nées entre 1948 et 1957. Les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur nés entre 1948 et 1967 vivent une première union plus courte que les moins

Encadré 2

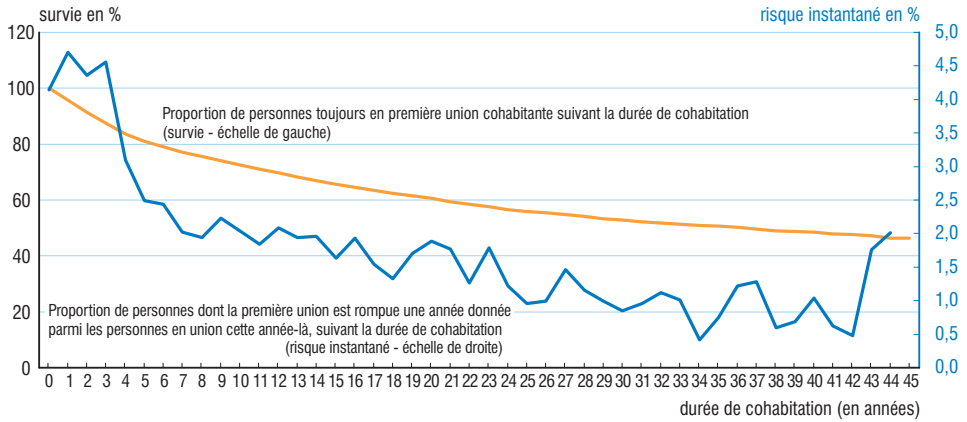
Comment analyser les durées ?

La durée d'une situation est le temps écoulé entre le début et la fin de cette situation. Lorsque la fin de la situation survient après l'enquête, on dit que la durée est *censurée* car on ne connaît alors pas la date de la fin de la situation. La fonction de **survie** au temps t donne la proportion de personnes dont la durée est supérieure ou égale à t . Le **risque instantané** au temps t donne la proportion de personnes dont la situation se termine au temps t , parmi les personnes qui étaient toujours dans la situation au temps t . Le risque instantané s'apparente donc à une probabilité instantanée de quitter la situation à chaque instant. Plus il est élevé, plus la proportion de

personnes qui sont toujours dans la situation étudiée deviendra faible au cours du temps. La fonction de survie peut être estimée à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier, et le risque instantané à partir de l'estimateur de Nelson-Aalen. Le modèle de Cox permet de savoir quelle est l'influence de certains facteurs sur le risque instantané, « toutes choses égales par ailleurs », en faisant l'hypothèse que le rapport des risques instantanés est constant dans le temps. Il n'est pas possible de faire de distinction entre séparation et décès du conjoint. En effet, pour les unions en cours à la date de l'enquête, on ne peut pas savoir comment elles prendront fin.

2. Le temps de non-cohabitation précédant le début de la cohabitation n'est donc pas pris en compte dans cette durée.

8. Courbe de survie et risque instantané de rupture de la première union cohabitante selon la durée de cohabitation

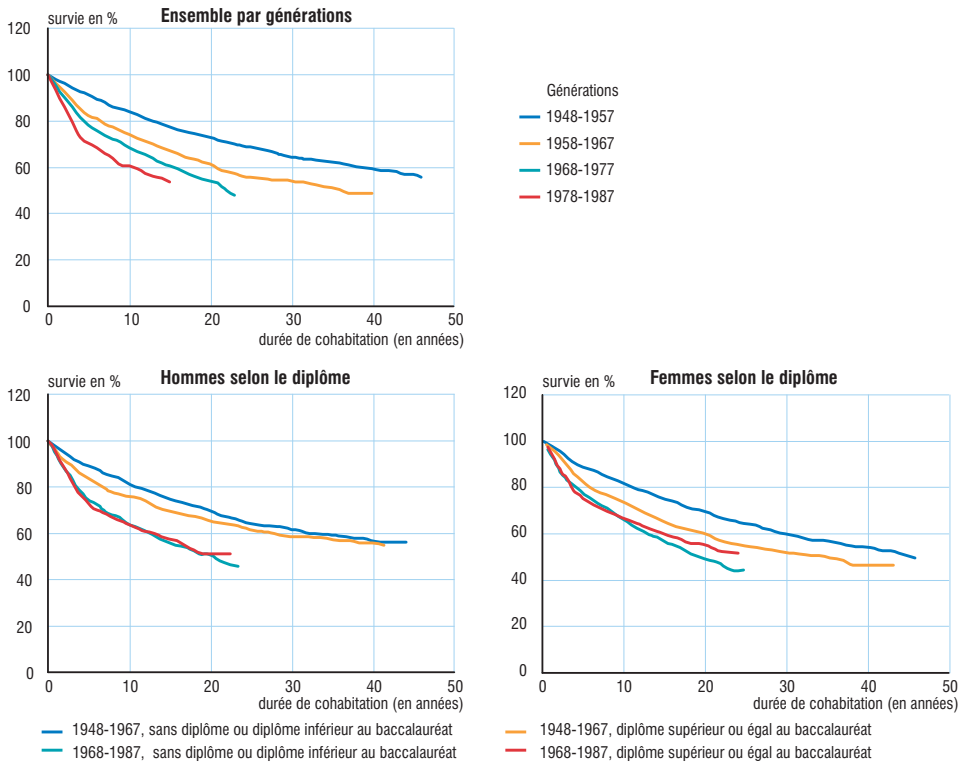


Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013 ayant déjà vécu une fois une union cohabitante.

Lecture : 35 ans après le début de la cohabitation, 49 % des personnes ayant déjà vécu en couple ont connu la rupture de leur première union (soit par séparation d'avec le conjoint, soit par décès du conjoint). Parmi les personnes qui vivent toujours leur première union après 35 ans de cohabitation, la probabilité qu'il y ait une rupture dans l'année est de 0,7 %.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

9. Courbes de survie d'une première union cohabitante selon les générations et selon le diplôme, en fonction de la durée de cohabitation



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013 ayant déjà vécu une fois une union cohabitante.

Lecture : parmi les personnes nées entre 1958 et 1967, 74 % vivent toujours leur première relation cohabitante 10 ans après le début de la cohabitation (donc 26 % soit se sont séparées d'avec leur conjoint, soit ont connu le décès de leur conjoint).

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

diplômés. Ce constat est plus marqué chez les femmes que chez les hommes. Cet écart entre niveaux de diplôme ne subsiste pas pour les générations nées après 1967, ce qui indique un rapprochement des comportements des moins diplômés et des plus diplômés.

Être marié ou pacsé et avoir de jeunes enfants diminuent les risques de rupture

À durée de vie commune identique, les couples mariés ou pacsés ont des probabilités de rupture plus faibles que ceux qui n'ont pas contractualisé leur union. Pour les personnes mariées ou pacsées, cette probabilité est plus faible (« toutes choses égales par ailleurs ») de plus de 60 % (figure 10).

10. Estimation de l'influence de certains facteurs sur le risque instantané de rupture de la première union cohabitante

	Femmes		Hommes	
	Coefficient	Risque relatif par rapport à la situation de référence	Coefficient	Risque relatif par rapport à la situation de référence
Génération				
1948-1957	Réf.		Réf.	
1958-1967	0,23	1,26	n.s.	
1968-1977	0,18	1,19	0,27	1,31
1978-1987	0,31	1,37	0,50	1,64
Niveau d'éducation				
N'a pas le baccalauréat	Réf.		Réf.	
A au moins le baccalauréat	n.s.		n.s.	
Temps de non cohabitation en années	-0,04	0,96	-0,07	0,93
Les parents ont toujours vécu ensemble pendant que la personne avait moins de 18 ans				
Oui	Réf.		Réf.	
Non	0,50	1,65	0,54	1,72
Départ du foyer				
À 22 ans ou avant	Réf.		Réf.	
À 23 ans ou après	-0,16	0,85	-0,20	0,82
Âge du début de la cohabitation				
À 19 ans ou avant	Réf.		Réf.	
Entre 20 et 24 ans	-0,15	0,86	-0,25	0,78
Entre 25 et 30 ans	-0,29	0,75	-0,31	0,73
Après 30 ans	-0,46	0,63	-0,44	0,64
Âge du plus jeune des enfants eu au sein de la relation				
Sans enfant	Réf.		Réf.	
Entre 0 et 4 ans	-0,68	0,51	-0,71	0,49
Entre 5 et 9 ans	-0,31	0,73	n.s.	
Entre 10 et 14 ans	n.s.		n.s.	
Entre 15 et 19 ans	n.s.		n.s.	
20 ans ou plus	n.s.		n.s.	
Contractualisation de la relation				
Relation non contractualisée	Réf.		Réf.	
Relation contractualisée (mariage ou Pacs)	-0,98	0,38	-1,02	0,36

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013, ayant déjà vécu une relation cohabitante.

Lecture : un coefficient négatif indique une diminution du risque instantané de rupture de la première union, tandis qu'un coefficient positif indique une augmentation de ce risque. Le risque relatif (exponentielle du coefficient) donne le rapport entre le risque instantané et le risque instantané de référence. Par exemple, le fait d'avoir quitté le foyer parental après l'âge de 23 ans diminue le risque de rupture chez les hommes de 18 % (0,82 - 1) par rapport à ceux qui ont quitté le foyer avant cet âge. Les coefficients sont estimés à l'aide d'un modèle de Cox à risques instantanés proportionnels.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

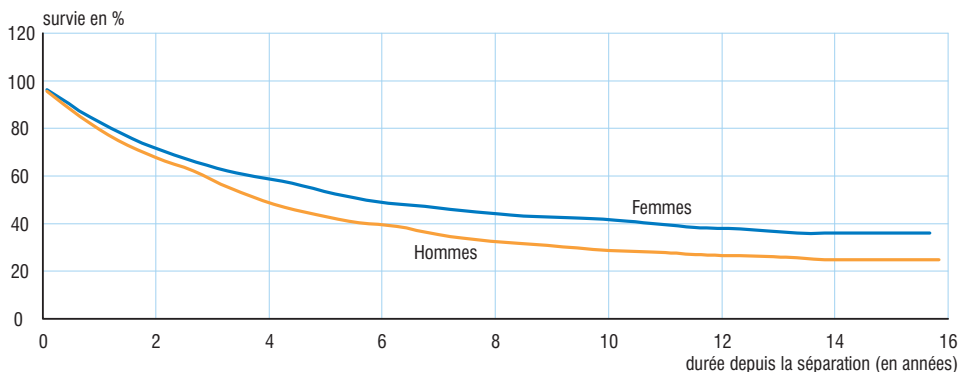
Le fait d'avoir de jeunes enfants au sein d'une union est associé à une probabilité plus faible de rompre : elle est divisée par deux si le plus jeune des enfants du couple a moins de cinq ans. Dès que les enfants ont plus de dix ans, l'effet devient nul. Ces corrélations n'indiquent pas pour autant le sens de la causalité. Il se peut que le mariage ou le Pacs et le fait d'avoir des enfants protègent de la rupture. L'inverse est aussi possible, à savoir que les couples qui estiment avoir un risque de rupture soient les moins enclins à contractualiser leur union et à avoir des enfants.

Les personnes dont les parents se sont séparés avant leurs 18 ans ont une probabilité plus forte de rompre une union que celles dont les parents ont toujours vécu ensemble avant leur majorité (probabilité de 65 % plus élevée pour les femmes et de 72 % plus élevée pour les hommes). Les personnes qui se mettent en couple tardivement vivront en moyenne des unions plus longues. En effet, après la rencontre, un temps de non-cohabitation plus long avant de s'installer ensemble est associé à un risque de rupture plus faible. De plus, le risque de rupture diminue avec l'âge de début de cohabitation. Ainsi, les personnes qui ont commencé à cohabiter en couple après 30 ans présentent un risque de rupture 36 % plus faible que celles qui ont cohabité pour la première fois avant l'âge de 20 ans. Enfin, l'effet de génération est toujours présent lorsqu'on contrôle l'effet du départ du foyer, de l'âge de début de cohabitation, de l'âge du plus jeune des enfants et de la contractualisation de l'union. L'effet du diplôme observé chez les femmes des générations 1948-1967 subsiste également « toutes choses égales par ailleurs ». En revanche, il n'est pas présent pour les générations plus jeunes.

Les hommes reforment plus rapidement et plus fréquemment une nouvelle union cohabitante que les femmes

Fin 2013, une personne sur trois âgée de 26 à 65 ans a déjà vécu une séparation à la suite d'une première union cohabitante. La modélisation des durées de formation d'une nouvelle union cohabitante (temps écoulé entre la séparation et une nouvelle cohabitation) permet d'estimer la proportion de personnes qui habiteront de nouveau en couple. Moins de cinq ans après une séparation ayant eu lieu entre 25 et 50 ans, la moitié des personnes cohabitent de nouveau en couple. Durant cette période, les hommes reforment un couple plus rapidement que les femmes : on estime que 57 % des hommes ont reconstitué une nouvelle union contre 46 % des femmes ; quinze ans après une séparation, cela concerne 75 % des hommes contre 64 % des femmes (figure 11).

11. Courbe de survie du temps de formation d'une nouvelle union après une séparation



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013, ayant connu une séparation d'union cohabitante entre l'âge de 25 et 50 ans, entre 1998 et 2013.
 Lecture : six ans après une séparation, 39 % des hommes n'ont toujours pas reformé d'union cohabitante. On considère ici le temps écoulé depuis la séparation jusqu'à la cohabitation dans une nouvelle union.
 Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

Après une séparation ayant eu lieu entre 25 et 50 ans, on estime que près d'une personne sur trois (30 %) ne reforme pas d'union cohabitante dans les quinze années suivant la séparation.

La durée de reconstitution d'une union s'explique d'abord par l'âge atteint au moment de la séparation : plus il est élevé, plus la probabilité instantanée de se remettre en couple est faible, et ceci de façon plus marquée pour les femmes (*figure 12*). Il se peut qu'une partie des personnes qui quittent leur conjoint le fassent pour se mettre en couple avec quelqu'un qu'ils ont déjà rencontré. Ainsi, le fait d'avoir pris la décision de rompre diminue le temps de formation d'une nouvelle union cohabitante.

Les différents facteurs analysés peuvent parfois avoir des effets différents chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », pour les hommes, avoir un baccalauréat diminue le temps de remise en couple, alors que ce n'est pas le cas chez les

12. Estimation de l'influence de certains facteurs sur le risque instantané de reformer une nouvelle union après une séparation

	Femmes		Hommes	
	Coefficient	Risque relatif par rapport à la situation de référence	Coefficient	Risque relatif par rapport à la situation de référence
Génération				
1948-1957	Réf.		Réf.	
1958-1967	0,18	1,20	0,20	1,22
1968-1977	0,23	1,26	0,21	1,23
1978-1987	0,29	1,34	0,32	1,38
Niveau d'éducation				
N'a pas le baccalauréat	Réf.		Réf.	
A au moins le baccalauréat	n.s.		0,16	1,17
Âge à la fin de la relation précédente				
Entre 0 et 24 ans	0,32	1,38	0,27	1,31
Entre 25 et 34 ans	Réf.		Réf.	
Entre 35 et 44 ans	-0,70	0,50	-0,60	0,55
45 ans ou plus	-1,72	0,18	-1,07	0,34
Durée de la relation précédente				
Moins de 2 ans	Réf.		Réf.	
Entre 2 et 3 ans	n.s.		n.s.	
Entre 4 et 9 ans	n.s.		n.s.	
10 ans ou plus	n.s.		n.s.	
A fini ses études				
Oui	0,41	1,51	n.s.	
Non	Réf.		Réf.	
Qui a pris la décision de rompre l'union ?				
Le conjoint	-0,14	0,87	-0,27	0,76
La personne	Réf.		Réf.	
Décision commune	-0,34	0,71	-0,31	0,73
Âge du plus jeune des enfants de la personne				
Sans enfant	Réf.		Réf.	
Entre 0 et 4 ans	-0,61	0,54	n.s.	
Entre 5 et 9 ans	-0,45	0,64	n.s.	
Entre 10 et 14 ans	-0,29	0,75	n.s.	
Entre 15 et 19 ans	-0,34	0,71	n.s.	
20 ans ou plus	n.s.		n.s.	

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013, ayant vécu au moins une séparation d'une union cohabitante.

Lecture : un coefficient négatif indique une diminution du risque instantané de formation d'une nouvelle union, tandis qu'un coefficient positif indique une augmentation de ce risque. Le risque relatif (exponentielle du coefficient) donne le rapport entre le risque instantané et le risque instantané de référence. Par exemple, chez les femmes, le fait d'avoir un enfant âgé de moins de 5 ans diminue la probabilité instantanée de former une nouvelle union de 46 % (0,54 - 1) par rapport à celles qui n'ont pas d'enfant. Les coefficients sont estimés à l'aide d'un modèle de Cox à risques instantanés proportionnels.

Source : Ined-Insee, *Épic*, 2013-2014.

femmes. Être toujours étudiant augmente le temps de remise en couple uniquement pour les femmes. Par ailleurs, le fait d'avoir au moins un enfant mineur est pour les femmes, contrairement aux hommes, un « frein » pour former à nouveau une union cohabitante. Cette différence pourrait s'expliquer en partie par le fait que les enfants vivent dans la majorité des cas avec leur mère après une séparation. « Toutes choses égales par ailleurs », les générations récentes reforment plus rapidement que les anciennes une union après une séparation. La durée passée en couple avant de se séparer n'a en revanche pas d'effet sur le temps pour reformer une union.

Toutes les unions reformées ne donnent pas lieu à cohabitation. Si on considère la durée entre la séparation et la formation d'un nouveau couple, qu'il donne lieu ou non à cohabitation, les durées de remises en couple sont logiquement plus courtes et les différences entre les hommes et les femmes se réduisent. Cinq ans après une séparation qui a eu lieu entre 25 et 50 ans, 71 % des hommes et 67 % des femmes ont reformé une union, cohabitante ou non, et respectivement 87 % et 79 % au bout de quinze ans. Toutes unions confondues (cohabitantes ou non), les femmes qui ont le baccalauréat se remettent plus rapidement en couple que celles qui ne l'ont pas. Compte tenu de ce qui a été observé précédemment, les femmes ayant le baccalauréat reforment, plus que celles qui n'ont pas ce diplôme, une union sans habiter le même logement que leur nouveau conjoint.

De plus en plus d'enfants mineurs connaissent la séparation de leurs parents

Chaque année, le nombre de séparations de couples cohabitants est plus élevé. Entre 1993 et 1996, il y avait chaque année, en moyenne, 155 000 séparations de couples dont au moins un des partenaires avait entre 25 et 45 ans³ au moment de la rupture, près de la moitié d'entre elles (75 000) impliquant des enfants mineurs. Seize ans plus tard, entre 2009 et 2012, leur nombre atteint 253 000 par an, dont 115 000 comprennent des enfants mineurs. Le nombre d'enfants mineurs impliqués dans ces séparations a également augmenté, passant de 145 000 à 191 000 entre ces deux périodes. Leur nombre commence néanmoins à décroître légèrement depuis la fin des années 2000. Ceci est dû au fait que le nombre de séparations avec la présence d'enfants mineurs commence lui aussi à diminuer. Lors de la séparation des parents, le plus jeune des enfants mineurs a en moyenne six ans et cela n'a pas changé depuis le milieu des années 1990.

L'augmentation du nombre d'enfants mineurs qui connaissent la séparation de leurs parents est essentiellement portée par des séparations de parents diplômés. Ceci renvoie à un effet de structure de la population, qui est de plus en plus diplômée. ■

3. La restriction d'âge aux 25-45 ans permet de comparer les chiffres sur un champ constant et commun à toutes les années : les répondants sont âgés de 45 ans ou moins en 1993 et sont âgés de 25 à 64 ans en 2012.

Pour en savoir plus

Beaujouan E., « Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des femmes après une rupture en France », *Rapport de thèse*, Humanités et Sciences Sociales, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2009.

Cassan F., Mazuy M. et Clanché F., « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee Première* n° 797, 2001.

Dalous J.P., Dauphin L., Jeljoul M., Laïb N., Le Rhun B., Perrin-Haynes J., Robert-Bobée I., « Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites », in *Trente ans de vie économique et sociale*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Guibert-Lantoine (de) C., « Remise en couple après rupture de la première union », in *Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants, quelles implications ?* - AIDELF n° 10, coll. « Autres ouvrages », éd. Ined, 2002.

Leridon H., « La baisse de la fécondité depuis 1965 : moins d'enfants désirés et moins de grossesses non désirées », *Population* n° 40 (3), 1985.

Masson L., « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Mazuy M. et Toulemon L., « Les naissances sont retardées mais la fécondité est stable », *Population* n° 4, Ined, 2001.

Prioux F., « Mariage, vie en couple et rupture d'union. Sous l'angle de la démographie », *Informations sociales* n° 122, Cnaf, 2005.

Rault W. et Régnier-Loilier A., « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population & Sociétés* n° 521, Ined, 2015.

Toulemon L., « La place des enfants dans l'histoire des couples », *Population* n° 6, Ined, 1994.

Sebille P., « Un passage vers l'âge adulte en mutation ? », in *Portraits de familles*, Ined, chapitre 12, 2009.

Vanderschelden M., « Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces », *Insee Première* n° 1107, 2006.

Définitions

Une **union cohabitante** est une relation de couple ou une relation amoureuse importante qui donne ou a donné lieu à cohabitation.

L'**âge médian** est l'âge pour lequel 50 % de la population considérée a déjà vécu une étape. Donc 50 % vivra cette étape après l'âge médian ou ne la vivra jamais.

La **durée de la première union cohabitante** est la durée écoulée entre le premier emménagement en couple et la rupture de ce couple par séparation ou décès d'un des conjoints.

La **survie** dans un certain état est la proportion de personnes qui sont toujours dans cet état en fonction de la durée écoulée depuis l'entrée dans cet état.

Le **risque instantané** est la proportion de personnes qui quittent l'état à un instant donné parmi les personnes qui étaient dans cet état à cet instant.

Fiches thématiques

Cadrage



1.1 Composition des ménages :

En 2011, en France, 63,4 millions de personnes résident dans 28,0 millions de logements, constituant ainsi autant de **ménages**. Depuis 1990, le nombre total de ménages s'est accru de 6,1 millions (+ 28 %). Cette hausse provient essentiellement des ménages formés d'une seule personne (+ 3,6 millions, soit + 62 %) ou uniquement d'un **couple** sans enfant ni autre occupant dans le logement (+ 2,1 millions, soit + 41 %). La plupart de ces couples ont eu des enfants, qui ont quitté le foyer parental. Le nombre de ménages formés d'une **famille monoparentale** avec au moins un **enfant** mineur a presque doublé entre 1990 et 2011 (+ 0,7 million, soit + 85 %), alors que celui des couples avec enfant(s) mineur(s) a diminué de 0,4 million entre 1990 et 1999, puis est resté stable. Au total, la part des ménages accueillant au moins une **famille** avec enfant(s) mineur(s) a diminué de 35 % en 1990 à 28 % en 2011, malgré la forte augmentation des familles monoparentales sur la période. Le vieillissement de la population explique 41 % de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules et 69 % de celle du nombre de couples sans enfant au foyer. Le reste des évolutions est dû aux changements des modes de vie, notamment la plus grande fragilité des unions.

En 2011, 34 % des ménages comprennent une seule personne et 28 % une famille avec au moins un enfant mineur ; en 1990, c'était l'inverse (respectivement 27 % et 35 %). En 1990 comme en 2011, en revanche, la part des ménages constitués uniquement d'un couple

est restée stable (environ un quart). Les ménages comprenant au moins un couple restent majoritaires : 64 % en 1990, 54 % en 2011.

En 2011, 10,3 millions de familles sont constituées d'un ou de deux parents (y compris un parent et un beau-parent) résidant avec un ou plusieurs enfants mineurs ou majeurs. Neuf sur dix comprennent au moins un enfant de moins de 25 ans, et huit sur dix au moins un enfant de moins de 18 ans. Parmi les 8,0 millions de familles avec au moins un enfant mineur, 1,7 million sont des familles monoparentales. Dans 85 % d'entre elles, les enfants résident avec leur mère, soit une proportion un peu inférieure à celle de 1990 (88 %). Les familles monoparentales représentent ainsi 22 % des familles avec au moins un enfant mineur en 2011. La part des enfants concernés est inférieure : elle s'élève ainsi à 20 % en 2011, contre 11 % en 1990. En effet, les familles monoparentales comptent en moyenne moins d'enfants au domicile que les couples avec enfant(s) (1,6 contre 1,8 en 2011). La moitié des familles monoparentales comportent un seul enfant, contre un tiers des familles avec un couple. En revanche, une part analogue abrite au moins quatre enfants au domicile : une famille sur vingt.

En 2011, 21 % des familles avec au moins un enfant mineur comptent trois enfants ou plus (mineurs ou majeurs) au foyer. Cette part s'élevait à 26 % en 1990. Elle a diminué car mettre au monde trois enfants ou plus est devenu moins fréquent au cours des dernières décennies. ■

Définitions

Ménage : désigne, au sens du recensement de la population, l'ensemble des occupants d'une résidence principale. En 2011, 1,5 million de personnes vivent hors ménage (dans une habitation mobile, une maison de retraite, une résidence universitaire, etc.) ou sont sans abri. Voir *annexe Glossaire*.

Couple (au sein d'un ménage) : au sens de l'« analyse ménages-familles » des recensements, couple formé d'un homme et d'une femme qui cohabitent dans la même résidence principale. Voir *annexe Glossaire*.

Famille monoparentale, enfant, famille : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- « Dix ans de recensement de la population : de plus en plus de petits ménages dans les régions », *Insee Première* n° 1410, août 2012.
- « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première* n° 1392, février 2012.
- « Les âges de la vie, vingt ans d'évolution », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes », *Insee Première* n° 1153, juillet 2007.

1. Ménages et population des ménages

Type de ménage	Nombre de ménages				Nombre de personnes			
	1990		2011		1990		2011	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Ménage avec enfant(s) mineur(s)	7 628	34,8	7 954	28,4	30 719	54,1	30 122	47,5
Un couple avec enfant(s) uniquement ¹	6 374	29,0	6 065	21,6	26 015	45,8	24 107	38,0
Une famille monoparentale uniquement	822	3,7	1 523	5,4	2 316	4,1	4 219	6,6
Une famille avec enfant(s) mineur(s) et d'autres personnes ²	408	1,9	345	1,2	2 198	3,9	1 660	2,6
Deux familles avec enfant(s) mineur(s), voire d'autres personnes ²	24	0,1	21	0,1	190	0,3	136	0,2
Ménage sans enfant mineur	14 314	65,2	20 087	71,6	26 090	45,9	33 328	52,5
Une personne uniquement	5 917	27,0	9 562	34,1	5 917	10,4	9 562	15,1
Un couple uniquement	5 140	23,4	7 250	25,9	10 280	18,1	14 501	22,9
Un couple avec enfant(s) majeur(s) uniquement ¹	1 617	7,4	1 370	4,9	5 447	9,6	4 501	7,1
Une famille monoparentale avec enfant(s) majeur(s) uniquement	668	3,0	822	2,9	1 511	2,7	1 808	2,8
Autre ménage sans enfant mineur ³	972	4,4	1 083	3,9	2 935	5,2	2 956	4,7
Ensemble	21 942	100,0	28 041	100,0	56 809	100,0	63 450	100,0
dont : ménages avec au moins un couple	13 933	63,5	15 189	54,2	45 839	80,7	45 317	71,4

1. Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées : un enfant au moins est né d'une union précédente de l'un des conjoints. 2. Les « autres personnes » peuvent être un ami, un grand-père, le couple formé par les grands-parents paternels, etc. 3. Par exemple : des colocataires, ou une grand-mère et ses petits-enfants, ou deux couples sans enfant, etc. Champ : France hors Mayotte, population des ménages. Note : une famille avec enfants mineurs peut comprendre un ou plusieurs enfants majeurs - « enfant » étant toujours considéré au sens de l'« analyse ménages familles ».

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart) et 2011 (exploitation complémentaire).

2. Couples selon la présence d'enfants au domicile

	1990		1999		2006		2011	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Avec au moins un enfant mineur	6 700	47,8	6 339	44,0	6 267	41,9	6 254	41,0
Avec enfant(s) majeur(s) seulement	1 780	12,7	1 723	12,0	1 490	10,0	1 441	9,4
Sans enfant	5 545	39,5	6 339	44,0	7 200	48,1	7 564	49,6
Ensemble des couples	14 025	100,0	14 401	100,0	14 957	100,0	15 259	100,0

Champ : France hors Mayotte, couples au sein d'un ménage (voir Définitions).

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999, 2006 et 2011 (exploitations complémentaires).

3. Familles avec enfant(s) en 2011

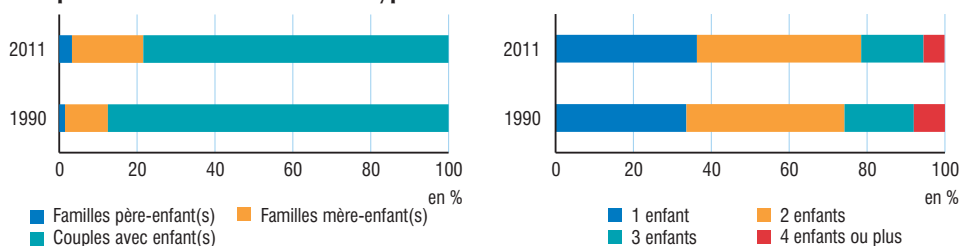
en milliers

	en milliers								
	Familles avec au moins un enfant < à 18 ans			Familles avec au moins un enfant < à 21 ans		Familles avec au moins un enfant < à 25 ans		Familles avec enfants sans limite d'âge	
	Nombre de familles	Nombre d'enfants < à 18 ans	Nombre total d'enfants	Nombre de familles	Nombre d'enfants < à 21 ans	Nombre de familles	Nombre d'enfants < à 25 ans	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Famille constituée d'un couple avec enfant(s)	6 254	11 351	12 355	6 731	12 489	7 168	13 404	7 695	14 207
Famille monoparentale	1 721	2 714	3 025	1 947	3 144	2 142	3 489	2 615	4 099
Ensemble des familles avec enfant(s)	7 975	14 065	15 380	8 678	15 633	9 310	16 893	10 310	18 306
Part des familles monoparentales (en %)	21,6	19,3	19,7	22,4	20,1	23,0	20,7	25,4	22,4

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant (âge en années révolues).

Lecture : en 2011, on dénombre 7 975 milliers de familles avec au moins un enfant mineur. Dans ces familles, les enfants mineurs sont au nombre de 14 065 milliers ; 19,3 % d'entre eux vivent dans une famille monoparentale. Au total, les familles avec au moins un enfant mineur comptent 15 380 milliers d'enfants (tous âges confondus), dont 19,7 % vivent dans une famille monoparentale. Source : Insee, recensement de la population 2011 (exploitation complémentaire).

4. Répartition des familles selon le type de famille et la taille de la fratrie¹



1. L'ensemble des enfants sans limite d'âge, présents au domicile, sont comptabilisés dans la fratrie.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (âge en années révolues). Source : voir figure 1.

1.2 Vivre seul ou en couple, par sexe et âge

En 2011, parmi les 64,9 millions de personnes résidant en France, 98 % vivent dans un **ménage**. Le reste de la population (2 %) vit dans des communautés, des habitations mobiles ou est sans abri. Cette situation est plus fréquente chez les personnes âgées de 80 ans ou plus (15 %). Il s'agit alors le plus souvent de femmes (huit personnes sur dix) en maison de retraite.

Les femmes franchissent en général plus tôt les étapes de la vie familiale que les hommes. En 2011, la moitié des filles ne vivent plus avec leurs parents à 20 ans, contre 22 ans dans le cas des garçons. Seule une minorité de jeunes quittent le foyer familial pour s'installer en **couple**. Ainsi, à 20 ans, 18 % des filles résident seules et 14 % vivent avec un conjoint. Des proportions similaires s'observent à 22 ans pour les garçons. Vivre en couple avec au moins un **enfant** mineur est une configuration qui englobe au moins la moitié des femmes à chaque âge entre 30 et 45 ans et des hommes entre 33 et 47 ans.

Jusqu'à 60 ans, les proportions d'hommes et de femmes vivant en couple, avec ou sans enfants, sont comparables. En revanche, les proportions de parents de **famille monoparentale** et de personnes résidant seules dans leur logement divergent selon le sexe. La proportion d'hommes résidant seuls varie peu selon l'âge : 20 % à chaque âge entre 25 et 29 ans, 16 % à chaque âge entre 34 et 74 ans, 24 % en moyenne à 80 ans ou plus. Entre 24 et 52 ans, les hommes habitent plus souvent seuls que les femmes : ils se mettent en couple un peu plus tard et résident moins souvent avec leurs enfants après une séparation. Autour de 40 ans, il n'y a que 8 % de femmes vivant seules. Parallèlement, la part des femmes qui sont mères d'une famille

monoparentale avec au moins un enfant mineur augmente avec l'âge jusqu'à 42 ans et diminue au-delà. Entre 40 et 44 ans, 15 % des femmes vivent sans conjoint avec au moins un enfant mineur. C'est entre 40 et 48 ans que les hommes sont le plus souvent pères de famille monoparentale avec enfants mineurs, mais leur part ne dépasse pas 3 %.

Après 60 ans, la proportion des hommes vivant en couple est très supérieure à celle des femmes. C'est seulement à partir de 90 ans que les hommes vivent pour moins d'un sur deux avec une conjointe alors que, dès 76 ans, une minorité de femmes vivent en couple. Elles ne sont que 10 % dans ce cas à 89 ans. À 80 ans ou plus, les hommes vivent en moyenne trois fois plus souvent en couple que les femmes. Cet écart provient du plus grand nombre de femmes que d'hommes à ces âges (deux fois plus à 80 ans ou plus). En effet, elles sont davantage confrontées au veuvage : elles sont généralement plus jeunes que leurs conjoints et vivent en moyenne plus longtemps. En outre, elles reforment moins souvent un couple après une rupture d'union, à tout âge après 25 ans.

Entre 1990 et 2011, vivre seul est devenu plus fréquent à tout âge avant 65 ans, surtout pour les hommes. La baisse de la proportion de femmes vivant en couple avant 60 ans a été, à chaque âge, comparable à celle des hommes.

Suite à la hausse des séparations, hommes et femmes sont de plus en plus souvent parents de famille monoparentale avec enfant(s) mineur(s), à tout âge. En 1990, à tout âge, au plus 1 % des hommes et 9 % des femmes étaient alors concernés par cette configuration familiale, contre au plus 3 % et 15 % respectivement en 2011. ■

Définitions

Ménage : un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Voir *annexe Glossaire*.

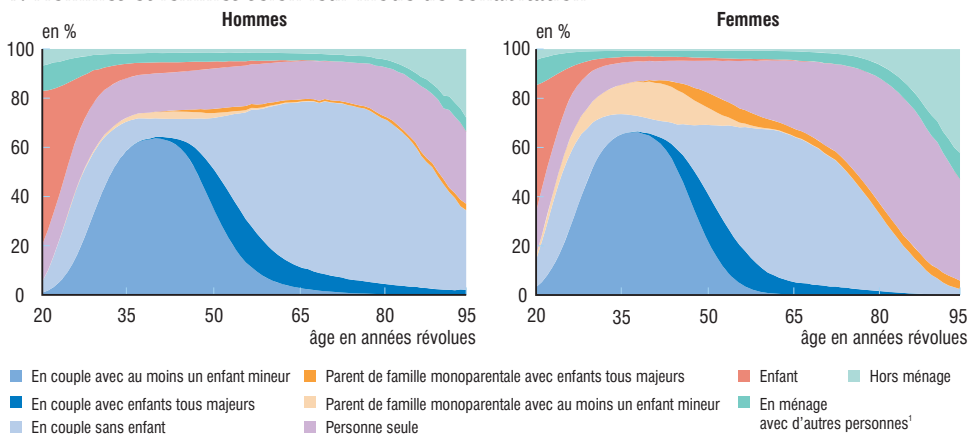
Couple (au sein d'un ménage), enfant, famille monoparentale : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Voir la *fiche 2.2* « Être en couple, cohabitant ou non ».
- « Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents », *Document de travail* n° F1405, Insee, 2014.
- « Les âges de la vie, vingt ans d'évolutions », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première* n° 1392, février 2012.
- « Vivre en couple. La proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.

Vivre seul ou en couple, par sexe et âge 1.2

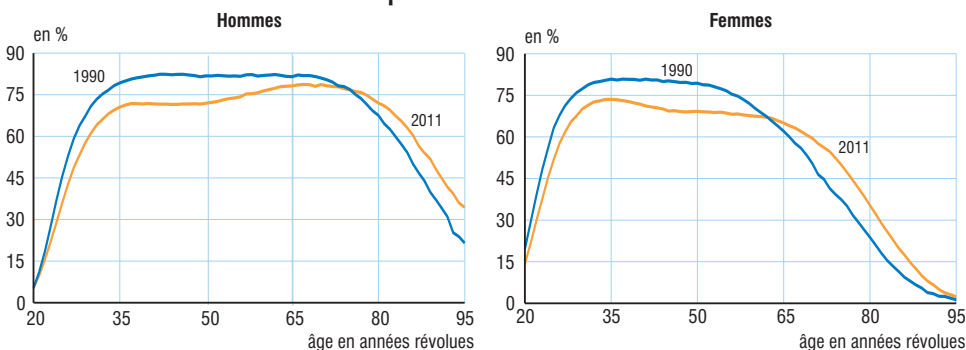
1. Hommes et femmes selon leur mode de cohabitation



1. Personne qui réside avec une ou plusieurs personnes et qui n'est le conjoint, le parent ou l'enfant (au sens de l'« analyse ménages-familles ») d'aucune d'entre elles.
 Champ : France hors Mayotte, population totale.

Source : Insee, recensement de la population 2011 (exploitation complémentaire).

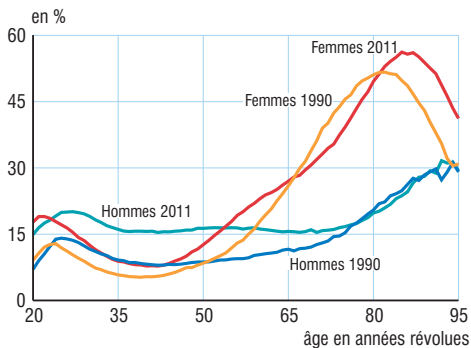
2. Hommes et femmes vivant en couple



Champ : France hors Mayotte, population totale.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart) et 2011 (exploitation complémentaire).

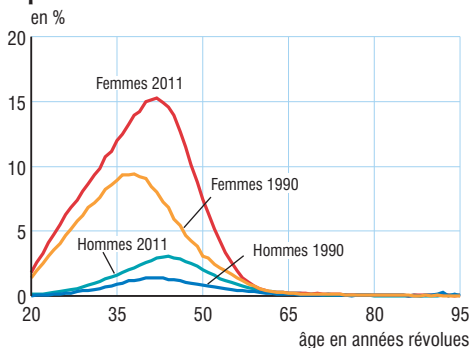
3. Hommes et femmes résidant seuls



Champ : France hors Mayotte, population totale.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart) et 2011 (exploitation complémentaire).

4. Hommes et femmes parents de famille monoparentale avec au moins un enfant mineur



Champ : France hors Mayotte, population totale.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart) et 2011 (exploitation complémentaire).

1.3 Vivre seul ou en couple...

En 2011, en France, environ 16 % des hommes de 30 à 59 ans habitent seuls dans leur logement, quel que soit leur niveau d'études. Plus les hommes sont diplômés, plus ils vivent en couple. Près des trois quarts des diplômés du supérieur vivent en **couple** (73 % à 30-44 ans, 76 % à 45-59 ans). Les hommes sans aucun diplôme ont moins souvent une conjointe que les autres (61 % à 30-44 ans, 66 % à 45-59 ans). Ils résident plus fréquemment avec leurs parents ou d'autres personnes (13 % à 30-59 ans, contre 8 % pour ceux qui ont au moins un diplôme) ou en institution.

Les femmes de 30 à 44 ans vivent d'autant plus souvent en couple qu'elles sont plus diplômées, comme les hommes. À ces âges les diplômées du supérieur sont les plus fréquemment en couple (75 %), tandis que les sans-diplôme se démarquent : seules 64 % ont un conjoint. Entre 45 et 59 ans, la gradation est inverse parmi les diplômées : 71 % des femmes ayant au maximum un BEP vivent en couple, contre seulement 65 % des diplômées du supérieur long (2^e ou 3^e cycle universitaire). Par ailleurs, 65 % des femmes sans diplôme ont un conjoint.

En 2011, à tout âge, les femmes résident d'autant plus souvent seules et sans enfant que leur niveau d'études est élevé. À 30-44 ans, c'est le cas de 14 % des plus diplômées, et de 6 % des femmes sans diplôme ou ayant au plus un BEP. Ainsi, avant 45 ans, les diplômées du supérieur vivent à la fois plus souvent en couple et plus souvent seules que les autres. En revanche, peu d'entre elles sont mères d'une **famille monoparentale** avec enfant(s) mineur(s) : seules 8 % des plus diplômées le sont à 30-44 ans, contre 18 % des femmes sans diplôme et 16 % de celles ayant au plus un BEP. Toutefois, ayant leur(s) enfant(s) plus tard, elles le sont un peu plus souvent après 45 ans (8 %) que les autres.

Définitions

Couple (au sein d'un ménage) : au sens de l'« analyse ménages-familles » des recensements, couple formé d'un homme et d'une femme qui cohabitent dans la même résidence principale. Voir *annexe Glossaire*.

Famille monoparentale, inactifs, actifs : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

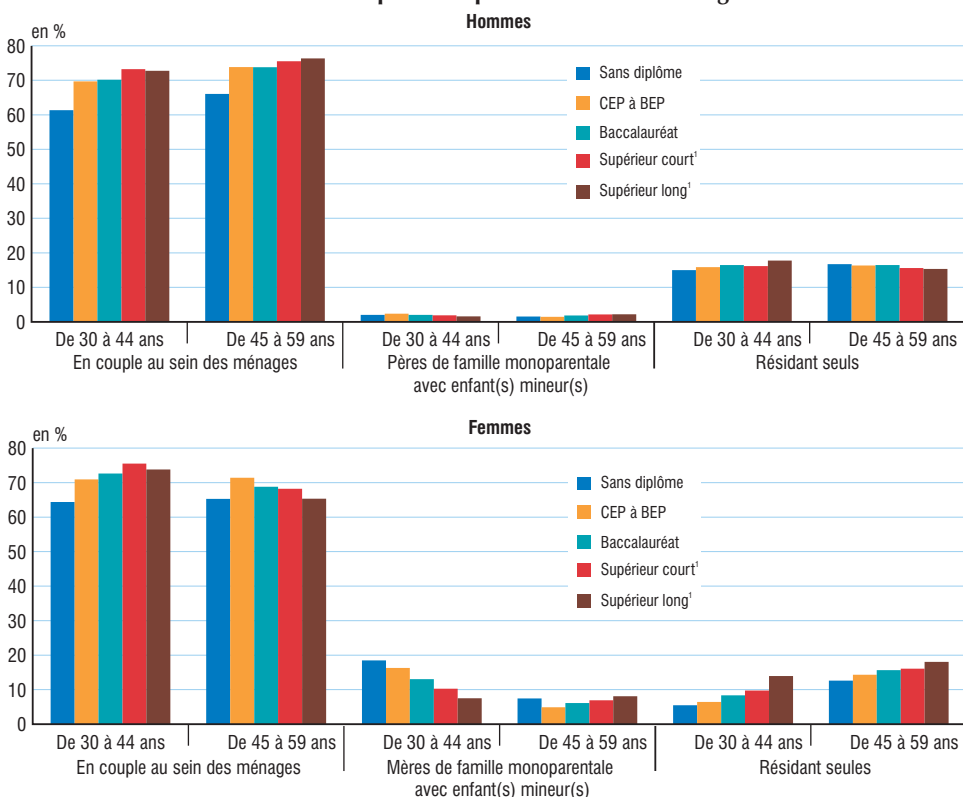
- Voir la *fiche 2.2* « Être en couple, cohabitant ou non » de cet ouvrage.
- « Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents », *Document de travail* n° F1405, Insee, 2014.
- « Démographie et famille : les différences sociales se réduisent-elles ? » in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première* n° 1392, février 2012.
- « Vivre en couple - La proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.

Entre 30 et 59 ans, les hommes **inactifs** sont, de loin, ceux qui habitent le plus souvent seuls (24 %) et le moins souvent en couple (39 %). L'inactivité des hommes est souvent liée à des problèmes de santé, voire à un handicap. À ces âges, un inactif sur sept réside en institution, un sur cinq cohabite avec un parent ou une autre personne. Les agriculteurs sont les **actifs** qui résident le moins souvent seuls (11 %). Pour autant, ce ne sont pas eux qui vivent le plus souvent en couple : ils sont nombreux à habiter, sans conjointe, avec leurs parents (9 %). Après les agriculteurs, les hommes qui résident le moins souvent seuls sont les artisans, commerçants ou chefs d'entreprise et les cadres. Ce sont eux aussi qui habitent le plus souvent en couple.

Les femmes exerçant une profession indépendante sont celles qui vivent le moins souvent seules et le plus souvent en couple : 87 % des agricultrices et 74 % des commerçantes ont un conjoint à 30-59 ans. Les cadres résident plus fréquemment seules (16 %). Toutefois, elles vivent en couple aussi souvent que les employées (69 %) et un peu plus souvent que les ouvrières (67 %). Cette situation recouvre des différences selon l'âge, liées au changement des comportements dans les générations nées après 1965 (*fiche 2.2*) : après 45 ans, les cadres sont les femmes le moins souvent en couple. À 30-44 ans, au contraire, elles ont plus souvent un conjoint (73 %) que les employées (71 %) et surtout que les ouvrières (67 %). Après les agricultrices, les cadres sont les actives le moins souvent mères de famille monoparentale (10 %, comme les inactives).

Les agricultrices sont les femmes vivant le moins souvent avec un enfant mineur (40 %) : en effet, la moitié d'entre elles ont plus de 50 ans, contre un quart des autres actives. ■

1. Mode de cohabitation selon le diplôme le plus élevé obtenu et l'âge



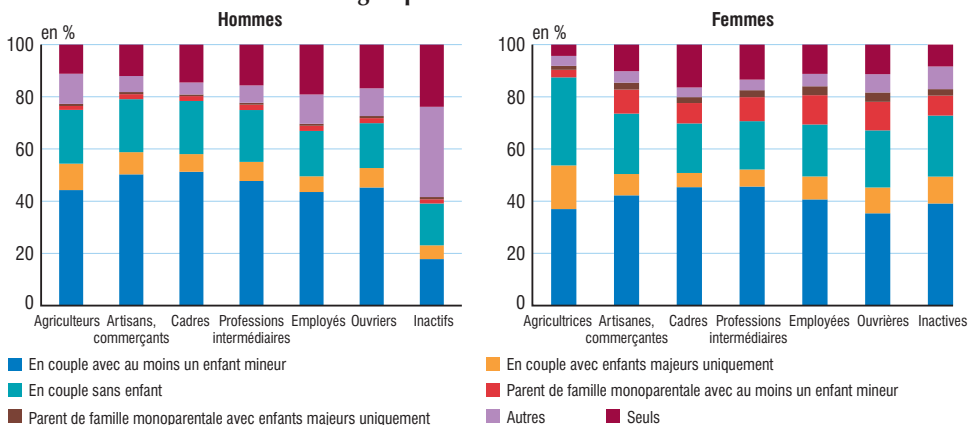
1. Supérieur court (respectivement long) : diplôme universitaire du 1^{er} cycle (resp. 2^e ou 3^e cycle) ou équivalent.

Champ : France hors Mayotte.

Lecture : en France, parmi les hommes sans diplôme âgés de 30 à 44 ans, 61 % vivent en couple, 15 % habitent seuls, 2 % sont pères d'une famille monoparentale comprenant au moins un enfant mineur. 22 % (100-61-15-2) sont donc dans d'autres situations qui n'apparaissent pas ici : ils vivent en institution, ou sans conjoint avec leur(s) parent(s), etc.

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation complémentaire.

2. Mode de cohabitation selon le groupe social entre 30 et 59 ans



Champ : France hors Mayotte.

Note : les groupes sociaux sont issus des professions déclarées dans les bulletins individuels de recensement. Elles correspondent à l'emploi actuel pour les actifs ayant un emploi ou au dernier emploi occupé pour les chômeurs. Les inactifs sont les inactifs non retraités.

Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation complémentaire.

1.4 Localisation des familles

En 2011, les familles avec enfant(s) mineur(s) sont les plus présentes en périphérie des grandes agglomérations et plus largement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le bassin parisien hors Paris, les Pays de la Loire, la vallée du Rhône et les DOM. Le nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages y est supérieur à la moyenne nationale, qui est de 28,5 %. Les familles vivent plus souvent en périphérie des grandes agglomérations, en raison notamment d'une offre de logements plus grands et de prix plus accessibles que dans le centre des villes, tout en restant à proximité des emplois. Le nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages a baissé de 6,5 points entre 1990 et 2011 (35 % en moyenne en 1990). Il a, en particulier, reculé dans les centres-villes et les communes limitrophes des grandes agglomérations, mais a augmenté dans leur périphérie. Paris et Lyon, notamment, font exception : les familles sont revenues vers le centre de ces agglomérations, en particulier dans les communes limitrophes. Le regain de dynamisme démographique particulièrement fort dans la périphérie immédiate de Paris résulte en partie des programmes importants de construction de nouveaux logements de la fin des années 1990. Ils ont attiré de nouveaux arrivants, probablement de jeunes actifs qui y débutent leur vie familiale.

Au sein des familles avec enfant(s) mineur(s), la proportion de familles monoparentales

est plus élevée dans les grandes villes, dans le Sud de la France, sur le littoral aquitain et en Corse et tout particulièrement dans les DOM : une famille avec enfant(s) mineur(s) sur deux est monoparentale en Guadeloupe ou en Martinique. La forte présence des familles monoparentales dans les grandes villes peut s'expliquer, en partie, par l'offre et la proximité des services en termes de transports publics, d'équipements d'accueil des jeunes enfants et d'aides socio-éducatives, ainsi que par une offre d'emploi plus élevée notamment dans les métiers d'employés que les parents isolés occupent plus souvent.

Au sein des familles avec enfant(s) mineur(s), la part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) a diminué entre 1990 et 2011, passant de 26 % à 21 %. Cette part a davantage reculé dans les zones où elle était la plus élevée. Les différences territoriales se sont donc réduites même si un net contraste entre le Nord et le Sud de la France perdure. En 1990, presque toute la moitié nord du pays, la région Rhône-Alpes, le sud du Massif central et les DOM affichaient des taux de familles nombreuses supérieurs à 22 %. En 2011, cette part est atteinte dans un territoire plus réduit : les Pays de la Loire, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle, du Doubs, le Bassin parisien, autour de Lyon et dans les DOM à l'exception de la Martinique. ■

Définitions

Agglomération : la notion d'agglomération ou unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Ménage : désigne, au sens du recensement de la population, l'ensemble des occupants d'une résidence principale. En 2011, 1,5 million de personnes vivent hors ménage (dans une habitation mobile, une maison de retraite, une résidence universitaire, etc.) ou sont sans abri. Voir *annexe Glossaire*.

Famille : partie d'un ménage comprenant soit des personnes en couple et leur(s) enfant(s) ou beau(x)-enfant(s) habitant dans la même résidence principale, soit un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) (**famille monoparentale**). Voir *annexe Glossaire*.

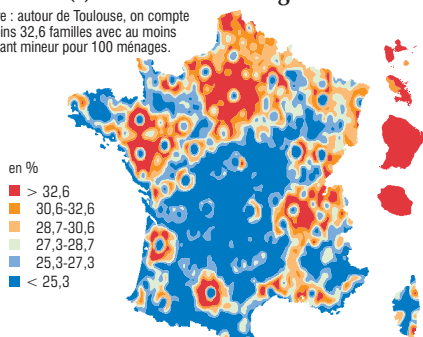
Famille recomposée : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- « Recensement de la population de 2006 : Retour de la croissance démographique au centre de l'agglomération francilienne », *Île-de-France à la page* n° 311, janvier 2009.
- « Les familles monoparentales : Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.

1. Répartition des familles avec enfant(s) mineur(s) au sein des ménages en 2011

Lecture : autour de Toulouse, on compte au moins 32,6 familles avec au moins un enfant mineur pour 100 ménages.



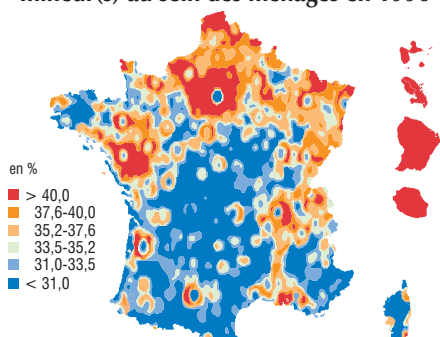
en %

- > 32,6
- 30,6-32,6
- 28,7-30,6
- 27,3-28,7
- 25,3-27,3
- < 25,3

Champ : France, population des ménages.

Note : données lissées en France métropolitaine et par bassin de vie pour les DOM.
Source : Insee, recensement de la population 2011.

2. Répartition des familles avec enfant(s) mineur(s) au sein des ménages en 1990



en %

- > 40,0
- 37,6-40,0
- 35,2-37,6
- 33,5-35,2
- 31,0-33,5
- < 31,0

Champ : France, population des ménages.

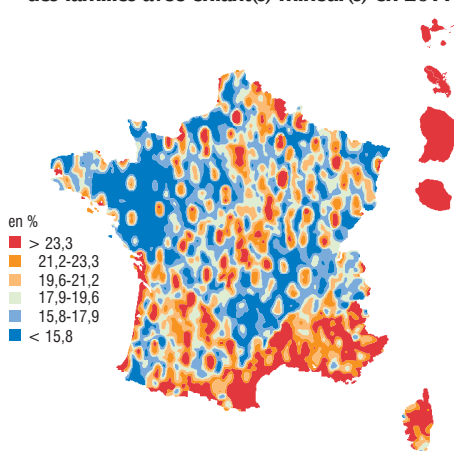
Note : données lissées en France métropolitaine et par bassin de vie pour les DOM.
Source : Insee, recensement de la population 1990.

3. Répartition des familles avec enfant(s) mineur(s) selon les régions en 2011

	Nombre pour 100 ménages	Selon le type de famille (en %)		
		« Traditionnelle »	Mono-parentale	Recomposée
Île-de-France	31	70	22	8
Centre - Val de Loire	28	71	19	10
Bourgogne Franche-Comté	26	72	18	10
Normandie	28	70	19	11
Nord - Pas-de-Calais Picardie	31	69	20	11
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	28	71	19	10
Pays de la Loire	29	77	16	7
Bretagne	27	74	17	9
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	25	69	21	10
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	26	67	23	10
Auvergne Rhône-Alpes	29	73	18	9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	28	66	24	10
Corse	29	66	26	8
France métropolitaine	28	71	20	9
Guadeloupe	37	...	48	...
Martinique	34	...	51	...
Guyane	54	...	44	...
Réunion	45	...	35	...

Champ : familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011 pour la France métropolitaine, recensement de la population 2011 pour les DOM.

4. Répartition des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s) mineur(s) en 2011

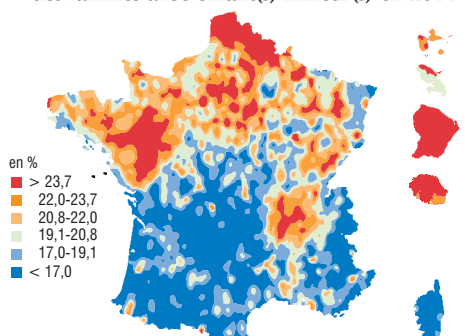


en %

- > 23,3
- 21,2-23,3
- 19,6-21,2
- 17,9-19,6
- 15,8-17,9
- < 15,8

Champ : familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.
Note : données lissées en France métropolitaine et par bassin de vie pour les DOM.
Source : Insee, recensement de la population 2011.

5. Répartition des familles nombreuses au sein des familles avec enfant(s) mineur(s) en 2011

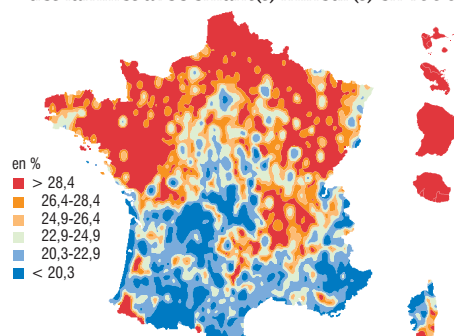


en %

- > 23,7
- 22,0-23,7
- 20,8-22,0
- 19,1-20,8
- 17,0-19,1
- < 17,0

Champ : familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.
Note : données lissées en France métropolitaine et par bassin de vie pour les DOM.
Source : Insee, recensement de la population 2011.

6. Répartition des familles nombreuses au sein des familles avec enfant(s) mineur(s) en 1990



en %

- > 28,4
- 26,4-28,4
- 24,9-26,4
- 22,9-24,9
- 20,3-22,9
- < 20,3

Champ : familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.
Note : données lissées en France métropolitaine et par bassin de vie pour les DOM.
Source : Insee, recensement de la population 1990.

Fiches thématiques

Couples



2.1 Étapes de la vie d'adulte

En 2013, 95 % des personnes âgées de 26 à 35 ans ne vivent plus avec leurs parents. La moitié des femmes de ces générations ont quitté le foyer parental avant 19 ans et demi (19 ans pour celles qui n'ont pas le baccalauréat et 20 ans pour les autres), et la moitié des hommes avant 21 ans. Au moment du départ de chez leurs parents, ces jeunes ont déjà souvent vécu une relation de couple : c'est le cas de sept femmes sur dix et de six hommes sur dix.

Dans ces générations, la majorité des personnes peu diplômées (88 % des personnes n'ayant pas le baccalauréat) ont fini leurs études avant d'avoir quitté le domicile parental ou au même moment. C'est le contraire pour les plus diplômées : 41 % des hommes et 50 % des femmes ayant le baccalauréat ont poursuivi leurs études après le départ du foyer parental. L'écart entre hommes et femmes est dû à un départ du foyer parental plus précoce pour les femmes. Le **premier emploi** correspond en général à la fin des études, comme en témoigne le fait que les **âges médians** à ces deux étapes soient similaires. En 2013, les femmes de 26 à 35 ans sont pourtant plus nombreuses que les hommes à obtenir leur premier emploi après le départ du foyer parental (37 % contre 26 %).

Quelques années après la fin des études, le premier emploi, la première relation de couple et le départ du foyer parental, vient en général la **première cohabitation en couple**. Pour les personnes nées entre 1978 et 1987, l'âge médian à la première cohabitation est de 22 ans et demi pour les femmes et de 25 ans pour les hommes. Les femmes moins diplômées s'installent avec leur conjoint plus tôt que les plus diplômées : l'âge médian est de 21 ans pour les femmes qui n'ont pas le baccalauréat contre 23 ans pour les autres.

Enfin, la naissance du premier enfant constitue presque toujours la dernière des étapes marquant le passage à la vie d'adulte.

Parmi les personnes qui, en 2013, ont entre 36 et 45 ans, ce sont les femmes les moins diplômées qui ont un premier enfant les plus jeunes : la moitié ont donné naissance à un enfant avant 26 ans. Viennent ensuite les femmes plus diplômées, dont l'âge médian au premier enfant est de 29 ans et demi, puis les hommes peu diplômés (30 ans et demi) et les hommes plus diplômés (32 ans). La différence d'âge entre conjoints et la durée des études, plus longue pour les plus diplômés, peuvent expliquer ces différences. En effet, très peu de personnes ont un enfant avant la fin de leurs études.

Mis à part le départ du foyer parental et la formation du premier couple, les étapes décrites ici apparaissent de plus en plus tard au fil des générations. Avec l'allongement de la durée des études et le fait que de moins en moins de jeunes sortent du système éducatif sans diplôme, l'âge médian à la fin des études et au premier emploi est passé d'environ 17 ans pour les personnes nées entre 1948 et 1957 à 20 ans pour celles qui sont nées entre 1978 et 1987. Les deux dernières étapes ont également lieu plus tard. Entre les générations nées entre 1948 et 1957 et celles nées entre 1968 et 1977, l'âge médian à la première cohabitation en couple s'est décalé de plus d'un an pour les femmes et de deux ans pour les hommes. L'âge au premier enfant s'est davantage décalé : 4,5 ans pour les femmes et pour les hommes. Les jeunes générations vivent ainsi plus longtemps en couple avant d'avoir un enfant.

Une minorité de personnes ne vivent pas toutes ces étapes de passage à la vie d'adulte. En particulier, 8 % des femmes et 14 % des hommes nés entre 1958 et 1967 n'ont encore jamais cohabité en couple à 40 ans et 16 % des femmes et 24 % des hommes n'ont pas eu d'enfants à 40 ans. ■

Définitions

Le **premier emploi** correspond au premier emploi d'au moins trois mois consécutifs (y compris les personnes en apprentissage).

L'**âge médian** est l'âge pour lequel la moitié de la population considérée a déjà vécu une étape. Donc l'autre moitié vivra cette étape après l'âge médian ou ne la vivra jamais.

La **première cohabitation en couple** désigne la première vie en couple dans un même logement.

Pour en savoir plus

- « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population & Sociétés* n° 521, Ined, avril 2015.
- « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Un passage vers l'âge adulte en mutation ? », in *Portraits de familles*, coll. « Grandes Enquêtes », Ined, 2009.

1. Âge médian aux différentes étapes du début de la vie adulte

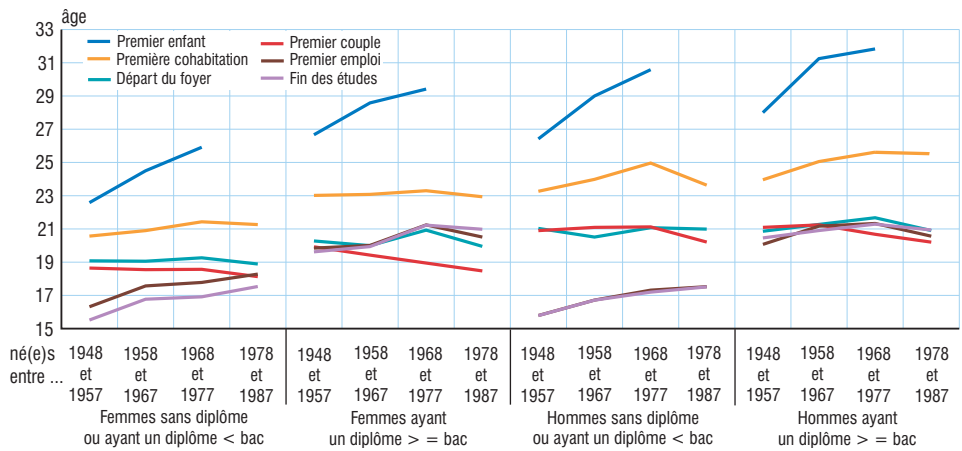
	Ensemble	Femmes nées entre...				Hommes nés entre...			
		1948 et 1957	1958 et 1967	1968 et 1977	1978 et 1987	1948 et 1957	1958 et 1967	1968 et 1977	1978 et 1987
Fin des études	18,2	16,5	17,8	19,3	19,9	16,8	17,5	19,2	19,7
Premier emploi	18,7	17,3	18,6	20,0	19,9	16,8	17,7	19,3	19,6
Premier couple	19,7	19,0	18,9	18,8	18,4	21,0	21,2	20,8	20,2
Départ du foyer parental	20,3	19,5	19,5	20,1	19,6	21,0	20,8	21,5	20,9
Première cohabitation	23,3	21,4	21,9	22,7	22,5	23,5	24,5	25,4	24,9
Premier enfant	28,4	23,8	26,6	28,2	///	27,0	29,8	31,5	///

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : la moitié des hommes nés entre 1968 et 1977 ont eu leur premier enfant avant 31,5 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Épic, 2013-2014.

2. Âge médian aux différentes étapes du début de la vie adulte selon le diplôme



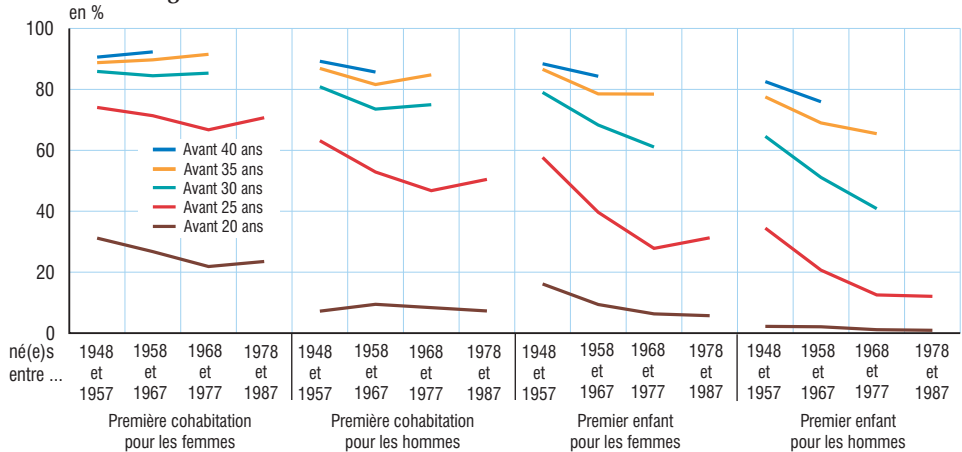
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : la moitié des femmes nées entre 1968 et 1977 ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat ont leur premier enfant avant l'âge de 29,5 ans.

Note : pour les personnes nées entre 1978 et 1987, l'âge médian à la naissance du premier enfant ne peut pas être calculé soit du fait que la moitié des personnes n'ont pas encore vécu l'événement, soit du fait que l'âge médian est supérieur à 26 ans (âge des personnes nées en 1987) et est donc biaisé.

Source : Ined-Insee, enquête Épic, 2013-2014.

3. Part de personnes ayant déjà cohabité en couple ou ayant déjà eu au moins un enfant, à différents âges



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : 63 % des hommes nés entre 1948 et 1957 ont déjà cohabité en couple avant 25 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Épic, 2013-2014.

2.2 Être en couple, cohabitant ou non

En 2011, en France métropolitaine, 70 % des hommes et 64 % des femmes majeurs vivant dans un **ménage** sont en **couple**. Les hommes forment une première union plus tard que les femmes. Aussi, entre 18 et 24 ans, 74 % des hommes n'ont jamais été en couple, contre 56 % des femmes. Entre 25 et 34 ans, ils sont encore 26 % dans ce cas, contre 14 % des femmes. À partir de 40 ans, les hommes sont plus souvent en couple que les femmes. À 75 ans ou plus, 75 % des hommes sont en couple et 21 % n'ont pas de conjoint mais ont vécu en couple par le passé, contre respectivement 34 % et 61 % des femmes, plus souvent veuves.

Parmi les personnes majeures vivant dans un ménage, 3 % déclarent être en couple sans résider avec leur conjoint. Être en **couple non cohabitant** concerne avant tout les jeunes : c'est le cas de 7 % des hommes et 11 % des femmes de 18 à 24 ans. Parmi les personnes en couple, trois sur dix ne résident pas avec leur conjoint entre 18 et 24 ans, 7 % entre 25 et 34 ans et environ 2 % au-delà de 35 ans. Les personnes en union libre sont plus souvent en couple non cohabitant (une sur dix après 35 ans) que les personnes mariées ou pacsées.

Depuis les années 1980, en France, la vie en couple avant 65 ans perd du terrain. En effet, les séparations augmentent tandis que les mises en couple deviennent plus tardives. Si la part des jeunes de 20 à 24 ans vivant en couple a particulièrement baissé entre 1982 et 1999, elle s'est ensuite stabilisée : en 2011, ils sont aussi souvent engagés dans une vie à deux que les jeunes du même âge en 1999. Au contraire, les 65 ans ou plus vivent de plus en plus souvent en couple, la baisse de la mortalité entraînant la baisse des veuvages.

Entre 1990 et 2011, parmi les femmes, la vie en couple a le plus reculé pour les peu ou pas diplômées. Les titulaires d'un diplôme du supérieur se singularisent : leur propension à vivre en couple n'a diminué que pour les 35-44 ans et les 45-54 ans. En 1990, les femmes avaient d'autant plus souvent un conjoint qu'elles étaient peu diplômées. En 2011, c'est encore le cas après 45 ans, mais c'est l'inverse avant cet âge (*figure 1 de la fiche 1.3*). Pour les hommes, en 2011 comme en 1990, quel que soit l'âge, ceux qui sont sans diplôme ont le moins souvent une conjointe. Parmi les hommes ayant un diplôme, la fréquence de la vie en couple ne dépendait pas du niveau de diplôme en 1990. En 2011, ce n'est plus le cas : plus les hommes sont diplômés, plus ils vivent en couple.

En 1990, les femmes salariées vivaient d'autant moins souvent en couple qu'elles appartenaient à un groupe social élevé. C'est l'inverse en 2011 entre 25 et 44 ans et l'écart s'est resserré au-delà de 45 ans : 73 % des femmes cadres et 68 % des ouvrières vivent en couple à 35-44 ans, contre 71 % et 80 % en 1990. Le recul de la vie en couple ne touche donc pas les femmes cadres puisqu'elles ont plus souvent un conjoint en 2011 que leurs homologues de 1990. Les ouvrières et les commerçantes sont les femmes pour lesquelles la vie en couple a le plus reculé. Parmi les hommes, les artisans et les cadres sont ceux qui vivent le plus souvent en couple, en 2011 comme en 1990. Pour eux, le recul a été moins marqué que pour les employés notamment, creusant ainsi les différences selon les groupes sociaux. Les agriculteurs sont les hommes pour lesquels la fréquence de la vie en couple a le moins baissé. En 2011, ils ont désormais plus souvent une conjointe que les ouvriers et les employés, à tout âge. ■

Définitions

Une personne est en **couple** si elle a répondu positivement à la question « Êtes-vous actuellement en couple ? » de l'enquête Famille et logements réalisée en 2011. Deux modalités correspondant à une réponse positive étaient possibles : « Oui, avec une personne qui vit dans le logement », auquel cas elle est en **couple cohabitant**, ou « Oui, avec une personne qui vit dans un autre logement », auquel cas elle est en **couple non cohabitant**.

Couple (au sein d'un ménage), ménage : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Voir la *fiche 1.3* « Vivre seul ou en couple, selon le diplôme et le groupe social » de cet ouvrage.
- « Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents », *Document de travail* n° F1405, Insee, 2014.
- « Le couple dans tous ses états », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Vivre en couple : la proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.

Être en couple, cohabitant ou non 2.2

1. Répartition des hommes et des femmes selon l'âge et la situation conjugale en 2011

en %

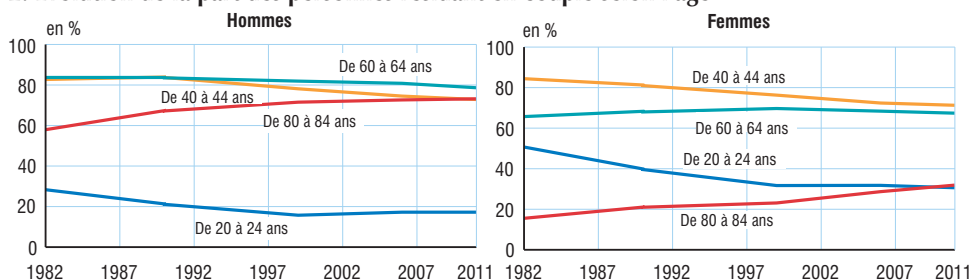
Âge en années révolues	Hommes				Femmes			
	En couple cohabitant	En couple non cohabitant	Plus en couple	Jamais en couple	En couple cohabitant	En couple non cohabitant	Plus en couple	Jamais en couple
De 18 à 24 ans	14,2	6,6	5,1	74,1	26,1	11,3	6,6	56,0
De 25 à 34 ans	60,5	4,5	9,2	25,8	69,5	4,7	11,4	14,4
De 35 à 44 ans	75,0	2,0	11,2	11,8	74,8	1,9	16,0	7,3
De 45 à 54 ans	75,0	1,7	13,9	9,4	71,3	1,6	20,8	6,3
De 55 à 64 ans	78,9	1,5	13,2	6,4	68,5	1,1	25,0	5,4
De 65 à 74 ans	80,8	1,3	12,7	5,3	60,8	0,7	33,7	4,8
75 ans ou plus	73,6	1,4	20,8	4,2	33,5	0,8	60,8	4,9
Ensemble	66,9	2,7	12,0	18,4	60,6	2,9	24,2	12,3

Champ : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2011, pour 100 hommes âgés entre 18 et 24 ans, 14,2 % vivent en couple cohabitant, 6,6 % sont en couple mais ne partagent pas le même logement que leur conjoint(e), 5,1 % ne sont plus en couple mais l'ont déjà été et 74,1 % n'ont jamais été en couple.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

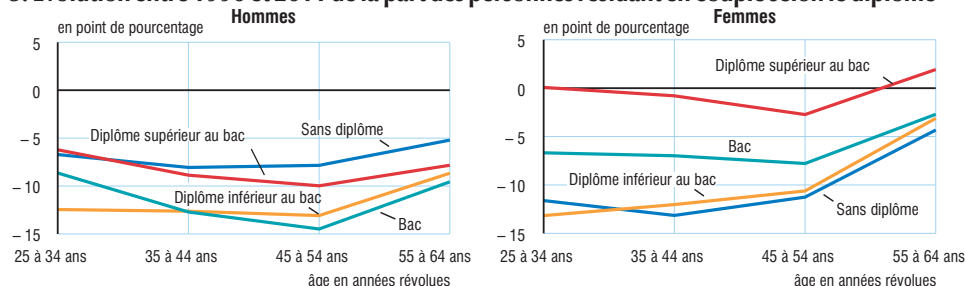
2. Évolution de la part des personnes résidant en couple selon l'âge



Champ : France hors Mayotte, sauf 1982 (France métropolitaine), population des ménages.

Source : Insee, recensements de la population 1982, 1990 (sondage au 1/4), 1999, 2006 et 2011 (exploitations complémentaires).

3. Évolution entre 1990 et 2011 de la part des personnes résidant en couple selon le diplôme

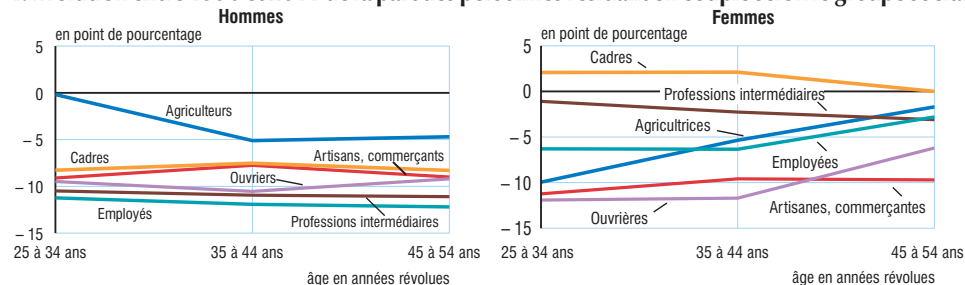


Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Lecture : entre 1990 et 2011, la part des femmes de 35 à 44 ans en couple (au sein d'un ménage) parmi les diplômées du supérieur a baissé de 1 point de pourcentage.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au 1/4) et 2011 (exploitation complémentaire).

4. Évolution entre 1990 et 2011 de la part des personnes résidant en couple selon le groupe social



Champ : France hors Mayotte, population active des ménages.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au 1/4) et 2011 (exploitation complémentaire).

2.3 Contractualisations et ruptures d'unions

Dans les années 1960, à peine 3 % des personnes vivant en **couple** en France métropolitaine n'étaient pas mariées. À partir des années 1970, l'union libre s'est développée comme prélude au mariage, puis comme mode de vie à part entière : en 2011, 24 % des personnes en **couple cohabitant** et 84 % des personnes en **couple non cohabitant** ne sont pas mariées. Au total, sur les 31,8 millions d'adultes en couple, 24,6 ont contractualisé leur union : 23,2 sont mariés et 1,4 ont conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) ; par ailleurs, 7,2 millions ne l'ont pas officialisée et vivent donc en union libre. L'union libre est la forme majoritaire d'union jusqu'à 28 ans. Elle diminue ensuite fortement avec l'âge, tandis que la part des personnes mariées augmente. La part des pacsés augmente jusqu'à 29 ans et diminue au-delà. En effet, quand les personnes les plus âgées se sont mises en couple, le Pacs n'existait pas encore. Par ailleurs, un certain nombre de personnes pacsées pendant quelques années rompent leur Pacs pour se marier : en 2013, quatre Pacs rompus sur dix l'ont été pour cette raison. La part des personnes mariées est la plus forte en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à tout âge, et la plus faible en Île-de-France du fait de la part importante des jeunes.

Le Pacs, créé fin 1999, est encore relativement récent, ce qui explique que, malgré sa très forte progression, les personnes pacsées restent peu nombreuses au regard des personnes mariées ou en union libre. Il permet toutefois au nombre de contractualisations d'union, qui diminuait depuis les années 1970, d'augmenter à nouveau sauf en 2011 suite à une

réforme de la fiscalité. En 2013, 167 000 Pacs et 233 000 mariages ont été conclus en France métropolitaine, soit trois Pacs pour quatre mariages.

Les **divorces** sont devenus plus fréquents : 26 % des mariages contractés en 1970 ont été dissous avant 30 ans de mariage. C'est le cas de 33 % de ceux qui ont été contractés en 1980. Le nombre de divorces a augmenté fortement du début des années 1970 au milieu des années 1980 et se stabilise autour de 115 000 par an entre 1985 et 2002. Il augmente ensuite à nouveau avec un pic conjoncturel en 2005, consécutif à la réforme du 26 mai 2004 visant à simplifier les procédures de divorce. En effet, les années qui ont suivi cette réforme ont cumulé des divorces sur des demandes introduites avant 2005 et des divorces plus rapides introduits à partir de 2005. La part des **divorces par consentement mutuel** a fortement progressé : autour de 45 % au début des années 2000 et de 55 % depuis 2005. Les divorces sont donc de moins en moins contentieux. Au sein des divorces contentieux, les **divorces acceptés** gagnent du terrain : ils représentaient moins de 15 % des divorces au début des années 2000, ils en constituent le quart en 2013. À l'inverse, les **divorces pour faute**, qui étaient presque aussi fréquents que les divorces par consentement mutuel avant 2005 (environ 40 % des divorces), ne représentent plus que 8 % des divorces en 2013.

Avec l'augmentation des couples non mariés, les séparations sont de moins en moins assimilables aux seuls divorces. Ainsi, en 2011, parmi les personnes qui ne sont plus en couple suite à une séparation, cinq sur dix sont divorcées et quatre sur dix sont célibataires. ■

Définitions

Une personne est en **couple** si elle a répondu positivement à la question « Êtes-vous actuellement en couple ? » de l'enquête Famille et logements réalisée en 2011. Deux modalités correspondant à une réponse positive étaient possibles : « Oui, avec une personne qui vit dans le logement », auquel cas elle est en **couple cohabitant**, ou « Oui, avec une personne qui vit dans un autre logement », auquel cas elle est en **couple non cohabitant**.

Divorce, divorce par consentement mutuel, divorce accepté, divorce pour faute : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

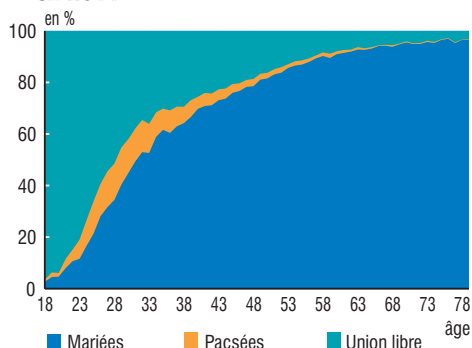
- « Bilan démographique 2014 - Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents », *Document de travail* n° F1405 Tome 1 et F1405 Tome 2, Insee, juin 2014.
- « Le profil des Pacsés », *Infostat Justice* n° 126, février 2014.
- « Le couple dans tous ses états - Non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs... », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Un million de pacsés début 2010 », *Insee Première* n° 1336, février 2011.
- « Le divorce - Étude des divorces de 1996 à 2007 », *Rapport du ministère de la Justice*, juin 2009.

1. Personnes en couple selon le type d'union en 2011

Mode de cohabitation	Mariées		Pacsées		Union libre		Ensemble	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Couple cohabitant	23 001	76	1 359	4	6 078	20	30 438	100
Couple non cohabitant	201	15	24	2	1 091	83	1 316	100
Ensemble	23 202	73	1 383	4	7 169	23	31 754	100

Champ : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire et déclarant être en couple. Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

2. Type d'union des personnes en couple en 2011

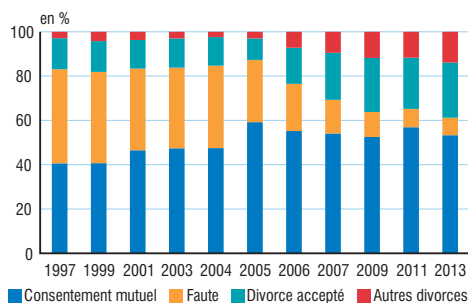


Champ : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire et déclarant être en couple.

Lecture : en 2011, 53 % des personnes âgées de 33 ans déclarant être en couple sont mariées, 11 % sont pacsées et 36 % sont en union libre.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

4. Répartition des différents types de divorces



Champ : France, divorces prononcés entre 1997 et 2013.

Source : ministère de la Justice, répertoire général civil.

6. État matrimonial légal en 2011 des personnes ayant déjà été en couple

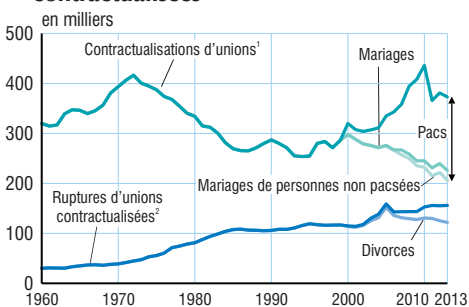
	En couple		Plus en couple suite à une séparation		Plus en couple suite au décès du dernier conjoint		Ensemble	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Célibataire	7 010	22	2 001	38	137	4	9 148	23
Marié	23 330	73	617	12	55	1	24 002	59
Veuf	238	1	49	1	3 279	93	3 566	9
Divorcé	1 176	4	2 598	49	57	2	3 831	9
Ensemble	31 754	100	5 265	100	3 528	100	40 547	100

Champ : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire et déclarant être ou avoir été en couple.

Lecture : en 2011, 23 330 milliers de personnes sont légalement mariées et déclarent vivre en couple ; le plus souvent, elles sont mariées avec leur conjoint actuel mais dans certains cas, elles peuvent être encore légalement mariées avec leur ancien conjoint.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Contractualisations et ruptures d'unions contractualisées



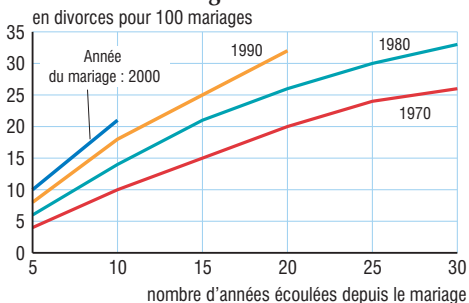
1. Contractualisation d'unions : pour une année donnée, somme des mariages célébrés, hors mariages de personnes déjà pacsées, et des Pacs conclus.

2. Ruptures d'unions contractualisées : pour une année donnée, somme des divorces prononcés et des Pacs dissous, hors Pacs dissous pour se marier.

Champ : France métropolitaine. Lecture : en 2013, au total, 380 000 unions ont été contractualisées : 233 000 mariages ont été célébrés dont 20 000 entre personnes déjà pacsées et 167 000 Pacs ont été célébrés.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice.

5. Mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage



Champ : France métropolitaine. Lecture : pour 100 mariages célébrés en 1980, 33 ont été rompus avant 30 ans de mariage.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice.

2.4 Femmes et hommes au sein du couple

En 2011, dans trois couples sur dix, les deux conjoints ont le même âge à un an près. L'homme est plus âgé que sa conjointe dans six couples sur dix, plus jeune dans un couple sur dix. La situation dans laquelle l'homme est le plus âgé a reculé au fil des générations parmi les unions qui perdurent en 2011. C'est le cas de 60 % des couples formés dans les années 1950, contre 54 % de ceux formés dans les années 2000. Inversement, les couples dans lesquels la femme est la plus âgée représentent seulement 9 % de ceux formés dans les années 1950, contre 16 % de ceux formés dans les années 2000. La part des couples composés de deux personnes du même âge reste stable, autour de 30 %.

Les comportements individuels continuent de favoriser l'homogamie. En 2011, dans 45 % des couples dont les deux membres ont entre 30 et 54 ans, les conjoints ont tous deux le même niveau de diplôme. Ils seraient deux fois moins souvent dans ce cas si les couples se formaient au hasard, c'est-à-dire si les caractéristiques sociales ou éducatives des personnes rencontrées n'entraient pas en jeu. Cette tendance à l'homogamie apparaît quel que soit le niveau d'études. Les couples dont les deux conjoints sont sans diplôme ou diplômés de l'enseignement supérieur long sont les plus concernés. Ils représentent respectivement 6 % et 11 % des couples. Ils en représenteraient 2 % et 3 % si les couples se formaient au hasard.

En 2011, dans 73 % des couples dont les membres ont entre 30 et 54 ans, les deux conjoints ont un emploi ; dans 24 % des couples, un seul conjoint occupe un emploi, l'homme en général (80 % des cas) ; dans 3 %, aucun n'a d'emploi. 13 % des couples sont touchés par le chômage ou le « halo » du chômage, c'est-à-dire comprennent au moins une personne sans emploi (chômage ou inactivité) et qui souhaite travailler. Dans 1 % des couples seulement, les deux conjoints n'ont pas d'emploi mais

souhaitent travailler. Ces couples sont cependant 2,3 fois plus fréquents dans la population qu'ils le seraient s'ils se formaient au hasard, signe là encore d'une certaine homogamie.

Dans 24 % des couples, les deux conjoints appartiennent au même groupe social. Dans le cas contraire, l'homme occupe souvent une position professionnelle plus élevée que sa conjointe. Par exemple, 17 % des couples sont constitués d'une employée et d'un homme profession intermédiaire ou cadre, ou d'une femme profession intermédiaire et d'un homme cadre, alors que la situation inverse ne concerne que 5 % des couples. Par ailleurs, 11 % des couples sont composés d'un ouvrier et d'une employée.

Au sein des couples dont les deux membres ont entre 20 et 59 ans, trois femmes en couple sur quatre gagnent moins que leur conjoint, en tenant compte des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) et de remplacement (chômage et retraites). La contribution des femmes aux revenus du couple s'élève en moyenne à 36 %. Lorsque les deux conjoints travaillent à temps complet (44 % des couples), la femme contribue en moyenne pour 44 % aux revenus du couple. Lorsque la femme travaille à temps partiel et l'homme à temps complet (20 % des couples), la contribution de celle-ci est de 34 % en moyenne. Lorsque seul l'homme occupe un emploi, cette contribution est de 13 % en moyenne.

De 2002 à 2011, l'écart de revenus au sein des couples s'est réduit du fait principalement du recul de la part des femmes au foyer. Alors que 20 % des femmes en couple ne percevaient aucun revenu individuel en 2002, elles ne sont plus que 14 % en 2011. Cependant, dans les couples où les conjoints perçoivent tous deux un revenu, les disparités ne se sont quasiment pas réduites : la contribution moyenne des femmes reste toujours d'environ 40 %. Par ailleurs, la proportion de temps partiel est restée stable sur la période. ■

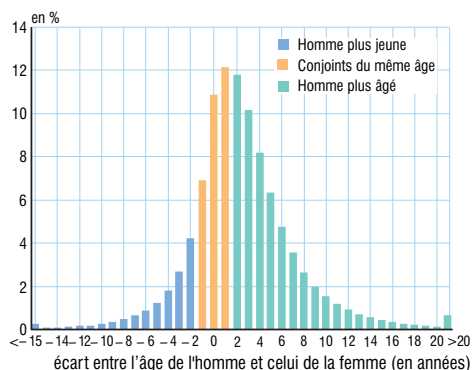
Définitions

Homogamie : union de deux personnes du même groupe social ou de même niveau de diplôme.
Couple, conjoint, chômage, « halo » du chômage, groupe social : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Écarts de revenus au sein des couples », *Insee Première* n° 1492, mars 2014.
- « Les couples sur le marché du travail », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes », *Données sociales*, Insee, 2006.
- « L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit », *Insee Première* n° 1073, avril 2006.

1. Répartition des couples selon l'écart d'âge entre conjoints en 2011



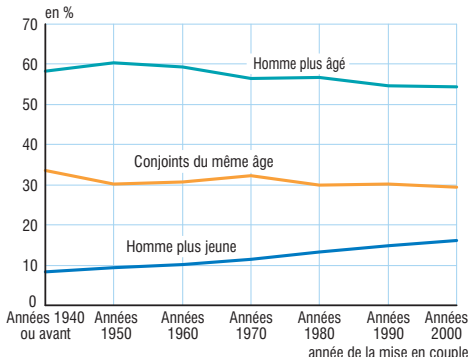
Champ : France, couples au sein d'un ménage en 2011.

Lecture : dans 10,2 % des couples, l'homme a 3 ans de plus que sa conjointe.

Note : « conjoints du même âge » : l'homme a le même âge révolu que sa conjointe, un an de moins ou un an de plus.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

2. Répartition des couples selon l'âge de l'homme par rapport à celui de la femme, selon l'année de mise en couple



Champ : France métropolitaine, couples composés de deux personnes majeures vivant en ménage ordinaire et déclarant être en couple cohabitant.

Lecture : dans 14,9 % des couples formés dans les années 1990 et qui perdurent en 2011, l'homme est plus jeune que sa conjointe.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Répartition des couples selon le diplôme de l'homme et de la femme en 2011

Diplôme le plus élevé obtenu par l'homme	Diplôme le plus élevé obtenu par la femme					Ensemble
	Sans diplôme	Diplôme inférieur au bac	Bac	Supérieur court	Supérieur long	
Sans diplôme	6,0	4,3	1,9	1,1	0,5	13,8
Diplôme inférieur au bac	4,9	17,6	7,7	5,4	2,1	37,8
Bac	1,1	4,1	5,3	3,8	2,2	16,4
Supérieur court	0,5	2,1	2,7	5,5	3,2	14,0
Supérieur long	0,3	1,1	1,9	4,1	10,6	18,0
Ensemble	12,8	29,3	19,4	19,9	18,7	100,0

Champ : France métropolitaine, couples composés de deux personnes âgées de 30 à 54 ans vivant en ménage ordinaire et déclarant être en couple cohabitant.

Lecture : dans 4,9 % des couples, l'homme a obtenu un diplôme inférieur au bac et la femme n'a obtenu aucun diplôme.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

4. Répartition des couples sur le marché du travail en 2011

Situation de l'homme	Situation de la femme			Ensemble
	En emploi	Au chômage ou « halo » du chômage	Inactive sans souhait de travailler	
En emploi	73,1	7,0	11,9	92,0
Au chômage ou « halo » du chômage	3,3	1,1	1,2	5,6
Inactif sans souhait de travailler	1,5	0,2	0,7	2,4
Ensemble	77,9	8,3	13,8	100,0

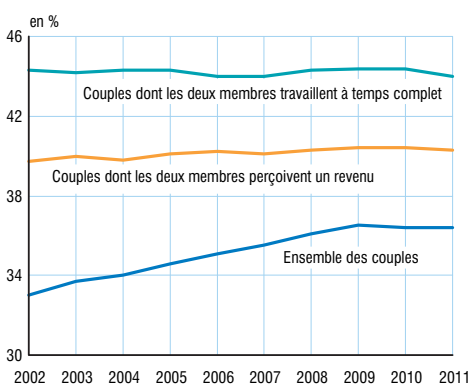
Champ : France métropolitaine, couples composés de deux personnes âgées de 30 à 54 ans vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 73,1 % des couples sont composés d'un homme et d'une femme en emploi.

Note : ces pourcentages sont relatifs à un total de 6,6 millions de couples.

Source : Insee, enquête Emploi 2011.

5. Contribution des femmes aux revenus du couple de 2002 à 2011



Champ : France métropolitaine, couples composés de deux personnes âgées de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire, hors étudiants.

Lecture : en moyenne, la femme contribue à 36,4 % des revenus du couple en 2011.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2002 à 2011, calculs Insee.

2.5 Couples de personnes du même sexe

En 2011, en France métropolitaine, 205 000 personnes majeures sont en **couple** avec un conjoint du même sexe, soit 0,6 % des 31,8 millions de personnes en couple. Parmi les personnes ayant un **conjoint** du même sexe, les hommes sont majoritaires (six sur dix) et sont en moyenne un peu plus âgés que les femmes. Par ailleurs, ces personnes sont plus jeunes que celles ayant un conjoint de sexe différent : 65 % d'entre elles ont moins de 45 ans contre 42 % pour les personnes ayant un conjoint de sexe différent. Elles sont aussi plus diplômées et vivent plus souvent dans de grandes agglomérations que les personnes ayant un conjoint de sexe différent : 49 % sont titulaires d'un diplôme universitaire contre 28 % des personnes ayant un conjoint de sexe différent et 75 % résident dans de grands pôles urbains contre 56 % des autres personnes en couple. En particulier, parmi les personnes ayant un conjoint du même sexe, trois sur dix habitent en Île-de-France et deux sur dix à Paris. Elles résident moins souvent avec leur conjoint que les personnes ayant un conjoint de sexe différent : 16 % ne vivent pas dans le même logement que leur conjoint (4 % pour les autres personnes en couple).

Les personnes ayant un conjoint du même sexe vivent aussi moins souvent avec des enfants. Neuf sur dix n'ont pas d'enfant mineur à leur domicile (parmi les personnes ayant un conjoint de sexe différent, six sur dix vivent sans enfant mineur). En effet, la quasi-totalité d'entre elles n'ont pas (ou pas encore) eu d'enfant. Parmi les personnes ayant un conjoint de sexe différent et vivant sans enfant mineur, seulement un tiers n'ont pas (encore) eu d'enfant ; pour deux tiers, les enfants ont déjà atteint leur majorité ou quitté le domicile parental. La plupart des personnes ayant un conjoint du même sexe et ayant eu des enfants sont des femmes (sept sur dix).

Le pacte civil de solidarité (Pacs), adopté fin 1999, a permis aux personnes en couple avec un conjoint du même sexe ou non de contractualiser leur union. En 2011, 90 000 personnes sont pacsées avec un conjoint du même sexe, soit 6,5 % des 1,4 million de personnes pacsées. Les hommes et les femmes en couple avec un conjoint du même sexe officialisent moins leur union que les personnes ayant un conjoint de sexe différent. Ne pouvant pas encore se marier en 2011, ils sont 44 % à être pacsés, alors que le mariage ou le Pacs concernent 78 % des personnes ayant un conjoint de sexe différent (4 % de ces dernières sont pacsées et 74 % mariées). Les femmes en couple avec une personne du même sexe sont moins souvent pacsées que les hommes (quatre sur dix contre cinq sur dix). La proportion de personnes mariées augmente par ailleurs fortement avec l'âge pour les personnes ayant un conjoint de sexe différent. En revanche, pour les personnes ayant un conjoint du même sexe, la part des pacsés se stabilise autour de six sur dix à partir de 35 ans.

En 2000, un quart des Pacs concernent des hommes et des femmes en couple avec un conjoint du même sexe alors qu'ils représentent moins de 1 % des personnes en couple. Au fil du temps, cette part a diminué face au succès croissant du Pacs auprès des personnes ayant un conjoint de sexe différent. Elle est inférieure à 5 % depuis 2009.

Depuis la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes du même sexe en mai 2013, on estime que 17 400 mariages entre personnes du même sexe ont été célébrés en France : 7 400 en 2013 et 10 000 en 2014. Cela représente 3 % des mariages célébrés en 2013 et 4 % en 2014, soit une proportion proche de celle observée au sein des Pacs conclus en 2013 (4 %). ■

Définitions

Une personne est en **couple** si elle a répondu positivement à la question « Êtes-vous actuellement en couple ? » de l'enquête Famille et logements réalisée en 2011. Deux modalités correspondant à une réponse positive étaient possibles : « Oui, avec une personne qui vit dans le logement », auquel cas elle est en **couple cohabitant**, ou « Oui, avec une personne qui vit dans un autre logement », auquel cas elle est en **couple non cohabitant**. On dira d'une personne en couple qu'elle a un **conjoint**.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2014 - Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « Le couple dans tous ses états », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Les orientations intimes des premiers pacsés », *Population* n° 2, Ined, 2011.
- « Le difficile comptage des couples homosexuels d'après l'enquête EHF », in *Histoires de familles, histoires familiales*, Les Cahiers de l'Ined n° 156, 2005.

Couples de personnes du même sexe 2.5

1. Répartition des personnes en couple selon leur âge et le sexe de leur conjoint en 2011

	Conjoint du même sexe		Conjoint de sexe différent	
	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
De 18 à 24 ans	21	10	1 466	5
De 25 à 34 ans	44	22	5 238	17
De 35 à 44 ans	67	33	6 501	21
De 45 à 54 ans	41	20	6 302	20
De 55 à 64 ans	19	9	5 978	19
65 ans ou plus	13	6	6 064	19
Ensemble	205	100	31 549	100

Champ : France métropolitaine, personnes majeures en couple vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2011, 44 000 personnes ayant un conjoint du même sexe sont âgées de 25 à 34 ans, soit 22 % des personnes ayant un conjoint du même sexe.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

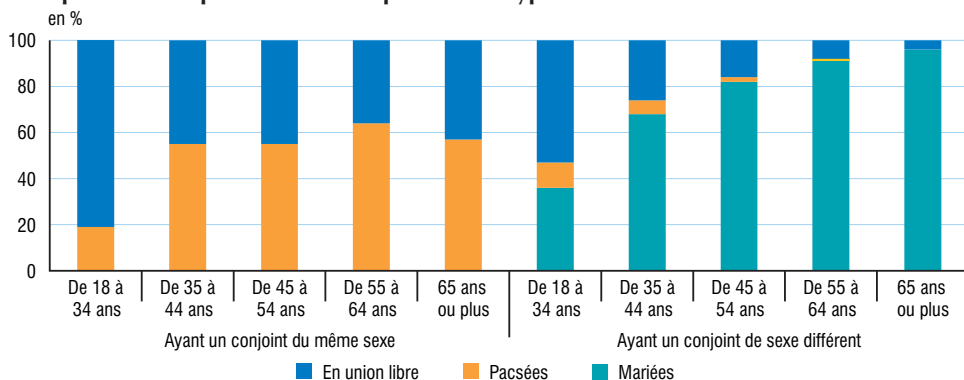
2. Répartition des hommes et des femmes ayant un conjoint du même sexe en 2011

	Hommes		Femmes	
	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
Situation familiale				
Pacsés	57	48	34	40
En union libre	63	52	51	60
Mode de cohabitation				
Cohabitant	101	84	72	85
Non cohabitant	19	16	13	15
Âge				
De 18 à 34 ans	37	31	28	34
De 35 à 44 ans	42	35	25	30
De 45 à 54 ans	23	19	18	20
55 ans ou plus	18	15	14	16
Ensemble	120	100	85	100

Champ : France métropolitaine, personnes majeures en couple vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Répartition des personnes en couple selon le type d'union en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes majeures en couple vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

4. Mariages et Pacs des personnes ayant un conjoint du même sexe

	Mariages			Pacs		
	Entre personnes du même sexe	Ensemble	Part (en %)	Entre personnes du même sexe	Ensemble	Part (en %)
2000	///	305 234	///	5 412	22 271	24,3
2001	///	295 720	///	3 323	19 629	16,9
2002	///	286 169	///	3 622	25 305	14,3
2003	///	282 756	///	4 294	31 570	13,6
2004	///	278 439	///	5 023	40 080	12,5
2005	///	283 036	///	4 865	60 462	8,0
2006	///	273 914	///	5 071	77 347	6,6
2007	///	273 669	///	6 222	101 992	6,1
2008	///	265 404	///	8 194	145 938	5,6
2009	///	251 478	///	8 436	174 584	4,8
2010	///	251 654	///	9 145	205 561	4,4
2011	///	236 826	///	7 494	152 169	4,9
2012	///	245 930	///	6 969	160 639	4,3
2013	7 367	238 592	3,1	6 054	168 126	3,6
2014p	10 000	241 000	4,1

Champ : France hors Mayotte.

Lecture : sur 168 126 Pacs enregistrés en 2013, 3,6 % d'entre eux, soit 6 054, concernent des personnes du même sexe.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; ministère de la Justice (Pacs).

2.6 Se séparer et reformer un couple

Fin 2013, 23,7 millions de personnes âgées de 26 à 65 ans en France métropolitaine (soit 73 % des 26-65 ans) vivent en **union cohabitante**. Pour 74 % d'entre elles, il s'agit de la seule union cohabitante de leur vie, pour 20 % de la seconde et pour 6 % de la troisième ou plus. Parmi les personnes ayant connu plusieurs unions cohabitantes, 48 % ont eu un enfant au sein d'une relation précédente. Par ailleurs, 8,9 millions de personnes de 26 à 65 ans ne vivent pas en union cohabitante, mais 62 % d'entre elles ont déjà vécu en couple. Le plus souvent, la fin de l'union fait suite à une séparation, les décès restant peu nombreux avant 65 ans. Entre 45 et 65 ans, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à n'avoir jamais été en couple. En revanche, elles sont plus nombreuses à être séparées et, en lien avec leur mortalité plus faible et l'écart d'âge usuel entre conjoints, elles sont plus souvent veuves (décès du conjoint marié ou non).

La **durée** des premières unions cohabitantes est de plus en plus courte : la part des personnes ayant rompu leur première union avant huit ans de vie en couple a plus que doublé entre les unions formées entre 1970 et 1978 et celles formées entre 1997 et 2005, passant de 12 % à 29 %. Parmi les personnes ayant formé leur première union cohabitante entre 1979 et 1987, 39 % l'ont rompue avant 25 ans passés ensemble. Les durées des secondes unions formées récemment ne sont, quant à elles, pas plus courtes que celles des secondes unions formées dans les années 1970. Elles sont plus courtes que les premières unions : parmi les unions commencées entre 1970 et 2005, avant 8 ans de vie en couple, plus d'une personne sur quatre s'est séparée de son conjoint s'il s'agissait pour elle d'une seconde union, et une sur cinq s'il s'agissait d'une première union.

La durée qui s'écoule pour reformer un couple après une séparation est souvent courte. En 2013, plus de la moitié des personnes âgées de 26 à 65 ans ayant vécu une séparation ont formé une nouvelle union moins de deux ans après. Reforme un couple après une séparation prend légèrement moins de temps que dans les années 1970. Les personnes reforment un couple d'autant plus rapidement qu'elles se sont séparées à des âges jeunes. Ainsi, lorsqu'elles avaient moins de 25 ans au moment de la séparation, plus de huit personnes sur dix ont reformé un couple cinq ans après la séparation, contre seulement quatre personnes sur dix séparées entre 35 et 49 ans. La durée pour se remettre en couple est la même pour les hommes et les femmes séparés avant 25 ans. Mais elle est plus longue pour les femmes lorsque la séparation intervient à des âges plus élevés : seules trois femmes sur dix séparées entre 35 et 49 ans ont reformé une union au bout de cinq ans contre cinq hommes sur dix. Cette différence est due à la présence de jeunes enfants au domicile, les femmes ayant plus souvent la garde des enfants en cas de séparation. En effet, parmi les personnes qui n'ont pas eu d'enfants dans la relation précédente, la durée pour reformer un couple est la même pour les hommes et les femmes. Le niveau de diplôme a un impact sur la remise en couple des femmes séparées avant 35 ans, alors que ce n'est pas le cas pour les hommes. Dix ans après une séparation qui a eu lieu entre 25 et 34 ans, 80 % des femmes ayant au moins le baccalauréat ont reformé une union contre 68 % des femmes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat. Cet effet du diplôme peut s'expliquer en partie par le fait que les femmes peu ou pas diplômées séparées à des âges jeunes ont plus souvent eu des enfants, et rencontrent par ailleurs plus de difficultés à reformer un couple que les autres. ■

Définitions

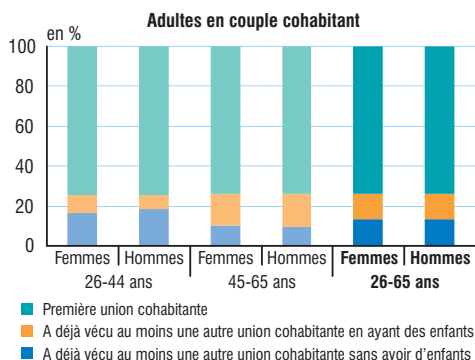
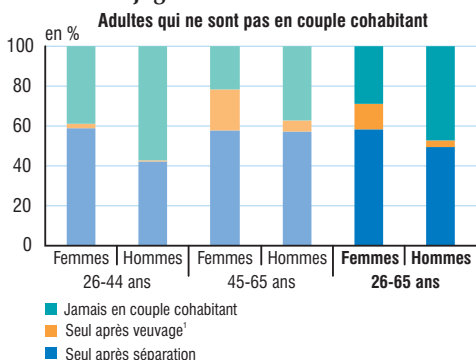
Une **union cohabitante** est une relation de couple ou une relation amoureuse importante qui donne ou a donné lieu à cohabitation.

La **durée** de l'union est le temps écoulé entre le début et la fin de la relation de couple ou de la relation amoureuse importante. Elle est souvent légèrement supérieure à la durée de la cohabitation.

Pour en savoir plus

- « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population & Sociétés* n° 521, Ined, avril 2015.
- « Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces », *Insee Première* n° 1107, novembre 2006.
- « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee Première* n° 797, juillet 2001.

1. Passé conjugal des adultes



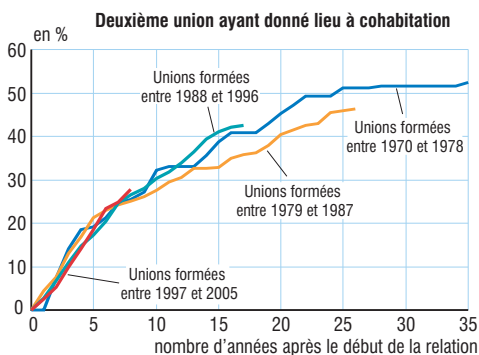
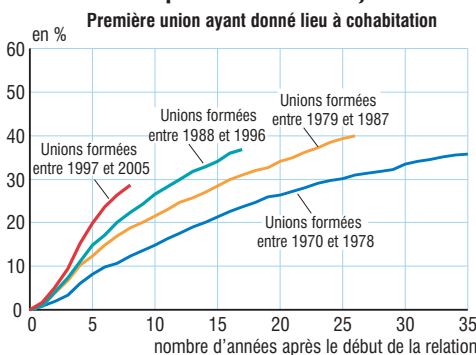
1. Décès du mari ou du conjoint non marié.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : parmi les hommes âgés de 26 à 44 ans et qui ne sont pas en couple en 2013, 42 % sont seuls suite à une séparation.

Source : Ined-Insee, enquête Épic, 2013-2014.

2. Personnes séparées de leur conjoint en fonction de la durée de l'union

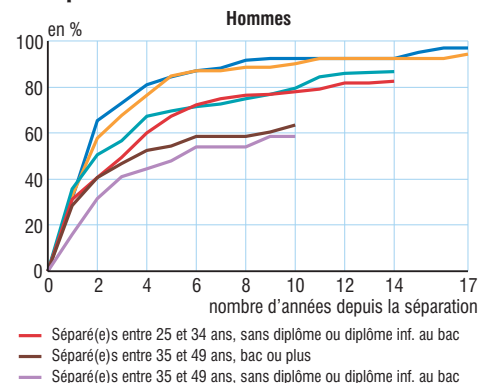
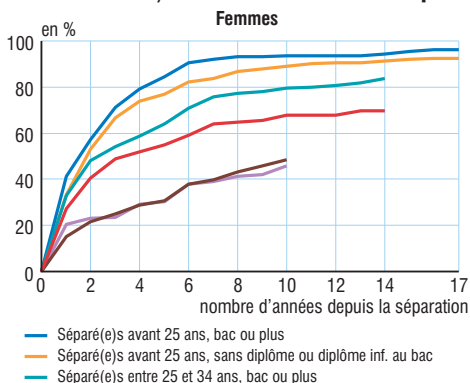


Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : 20 % des personnes qui ont commencé une première union cohabitante entre 1979 et 1987 l'ont rompue avant qu'elle ne dure 9 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Épic, 2013-2014.

3. Personnes ayant reformé une union après s'être séparées



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013.

Lecture : 4 ans après une séparation ayant eu lieu entre 25 et 34 ans, 59 % des femmes ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat ont reformé une union cohabitante.

Source : Ined-Insee, enquête Épic, 2013-2014.

Fiches thématiques

Familles avec enfants



3.1 Fécondité en France

Depuis 2005, le nombre de bébés nés chaque année en France dépasse à nouveau 800 000. Ce niveau n'avait pas été atteint pour une durée aussi longue depuis la fin du *baby-boom* (naissances nombreuses de 1946 à 1974). Inférieure à 10 % jusqu'à la fin des années 1970, la part de naissances hors mariage ne cesse d'augmenter depuis. Celles-ci sont majoritaires depuis 2006 et atteignent 58 % des naissances en 2014. En 2014, 15 % des nouveau-nés ont une mère de nationalité étrangère. Par ailleurs, depuis 2010, 1,7 % des accouchements donnent naissance à deux enfants ou plus, vivants ou sans vie, contre 1 % autour de 1970.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) oscille entre 2,7 et 2,9 enfants par femme entre 1950 et 1965. Il décroît ensuite jusqu'à 1,8 en 1976. Puis, jusqu'à la fin des années 1990, il fluctue entre 1,7 et 1,9 avant de remonter autour de 2 enfants par femme à partir du milieu des années 2000. En 2013, les départements métropolitains où la fécondité est la plus élevée sont presque tous situés dans la moitié nord du pays et dans le couloir rhodanien. La Corse, Paris, les départements du quart sud-ouest et de l'est de la France (Bas-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle) sont les moins féconds. Dans les départements d'outre-mer, sauf en Martinique, la fécondité est plus forte qu'en métropole.

L'âge moyen des femmes à l'accouchement augmente depuis la fin des années 1970 et atteint 30,2 ans en 2013. Il s'élève à 31,4 ans en Île-de-France, soit un an de plus que la moyenne nationale. Il culmine à Paris (33,4 ans). À l'exception de l'Île-de-France, les femmes accouchent globalement plus tardivement dans le sud que dans le nord de

la France. Plus la part de diplômés du supérieur parmi les personnes âgées de 20 à 50 ans est importante dans un département, plus l'âge à l'accouchement tend à y être élevé. Dans les départements d'outre-mer, la fécondité est plus précoce qu'en métropole.

L'**âge moyen des mères au premier enfant** a commencé à s'élever dès le milieu des années 1970. Il est passé de 24,0 ans en 1974 en France métropolitaine à 28,1 ans près de quarante ans plus tard, en 2012. Cette hausse s'explique par la légalisation de la contraception médicalisée, l'allongement des études, la volonté croissante de vivre un certain temps à deux et celle d'avoir une situation stable avant d'avoir un enfant.

Environ 20 % des hommes et des femmes nés au début des années 1930 ont eu au moins quatre enfants. Cette part a été divisée par deux pour les personnes nées à partir de la fin des années 1940 : elle atteint 10 % en moyenne pour les générations 1946-1950 puis se stabilise jusqu'aux générations 1956-1960 avant de diminuer à nouveau légèrement pour les générations les plus récentes. Par ailleurs, la part des mères et des pères de deux enfants s'est accrue pour dépasser 35 % à partir des générations 1941-1945.

La part d'hommes sans enfant augmente continûment depuis la génération 1941. Parmi les hommes nés entre 1941 et 1945, un sur huit n'est jamais devenu père ; ce devrait être le cas d'un homme sur cinq nés entre 1961 et 1965. Cette hausse est liée principalement à la part croissante des hommes n'ayant jamais été en couple (10 % des hommes nés entre 1961 et 1965 contre 5 % de ceux nés vingt ans plus tôt). ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Âge moyen à l'accouchement par rang : calculé à partir des taux de fécondité estimés par âge et rang de naissance (nombre de naissances d'un rang donné et de mères d'un âge donné). C'est l'âge moyen de la mère à la naissance des enfants (rang 1, 2 ou 3) pour une génération fictive qui connaîtrait pendant toute sa vie féconde les taux de fécondité par âge et rang observés une année donnée.

Pour en savoir plus

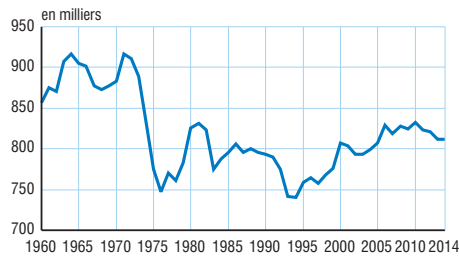
- « Bilan démographique 2014 - Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « Plus de 800 000 bébés par an depuis 2005 », *Insee Focus* n° 9, septembre 2014.
- « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « La fécondité dans les régions depuis les années 1960 », *Insee Première* n° 1430, janvier 2013.
- « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première* n° 1419, octobre 2012.

1. Évolution des principales caractéristiques des naissances

	Naissances vivantes	Accouchements ayant donné naissance à plusieurs enfants ¹	Naissances hors mariage	Naissances de père de nationalité étrangère ²	Naissances de mère de nationalité étrangère	Indicateur conjoncturel de fécondité	Âge moyen de la mère à l'accouchement (en années)
	(en %)						
France métropolitaine							
1950	862 310	1,08	7,0	...	2,9	2,95	28,2
1960	819 819	1,07	6,1	...	3,8	2,74	27,6
1970	850 381	0,95	6,8	9,4	7,5	2,48	27,2
1980	800 376	1,03	11,4	12,1	10,2	1,95	26,8
1990	762 407	1,26	30,1	12,2	10,7	1,78	28,3
2000	774 782	1,53	42,6	11,6	10,1	1,87	29,4
France hors Mayotte							
2000	807 405	1,52	43,6	11,5	10,1	1,89	29,3
2010	832 799	1,76	54,9	13,3	13,0	2,03	29,9
2014	811 384	1,76	58,2	15,0	15,4	2,00	30,3

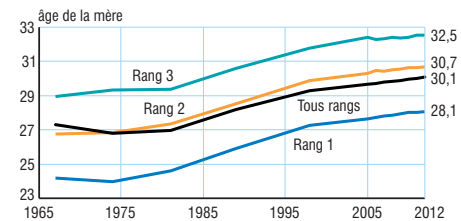
1. Sur l'ensemble des naissances vivantes et des enfants sans vie. 2. Avant 1998, la nationalité du père n'est pas toujours disponible. C'est le cas de 5,6 % des naissances vivantes en 1970, de 5,7 % en 1980 et de 9,9 % en 1990. Aussi, le pourcentage est calculé sur le nombre des naissances vivantes pour lesquelles la nationalité du père est connue. Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

2. Évolution des naissances



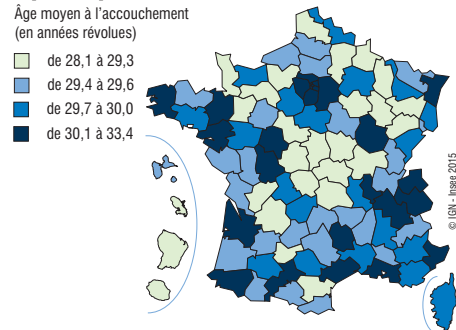
Champ : France hors Mayotte, naissances vivantes. Source : Insee, statistiques de l'état civil.

3. Évolution de l'âge moyen à l'accouchement, par rang de naissance de l'enfant



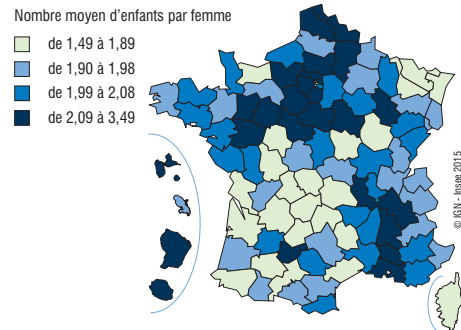
Champ : France métropolitaine. Source : Insee, statistiques d'état civil. Rangs de naissance redressés à partir des recensements 1968 à 1999 et des enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013.

4. Âge moyen à l'accouchement par département en 2013



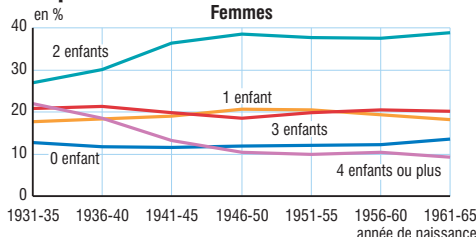
Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

5. ICF par département en 2013

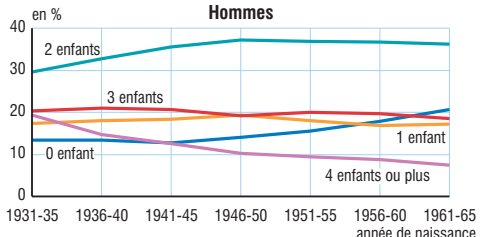


Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

6. Répartition du nombre d'enfants



Champ : France métropolitaine, population des ménages.



Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3.2 Diplôme, groupe social et fécondité

Moins les femmes sont diplômées, plus elles ont d'enfants. Parmi les femmes nées entre 1931 et 1935, celles sans diplôme ont eu en moyenne 3,0 **enfants au cours de leur vie**, contre 2,0 pour celles ayant le baccalauréat ou un diplôme plus élevé. Les femmes nées entre 1961 et 1965 et qui n'ont pas de diplôme ont eu en moyenne 2,4 enfants, contre 1,8 pour les femmes ayant le baccalauréat ou un diplôme plus élevé. Les écarts selon le niveau de diplôme persistent donc, même s'ils se sont fortement réduits au fil des générations. La **descendance finale** des femmes sans diplôme a diminué jusqu'aux générations 1961-1965, alors que la baisse s'est arrêtée pour les diplômées à partir des générations 1946-1950.

La descendance moins nombreuse des femmes les plus diplômées s'explique à la fois par le fait qu'elles restent plus souvent sans enfant et par le fait qu'elles fondent moins souvent une famille nombreuse que les femmes sans diplôme. Parmi les femmes nées entre 1961 et 1965 ayant le baccalauréat ou un diplôme supérieur, 15 % n'ont pas eu d'enfant (12 % pour les non-diplômées) et celles qui sont devenues mères ont eu en moyenne 2,2 enfants (2,7 pour les mères non diplômées).

Au fil des générations, si la descendance des hommes diplômés a baissé quel que soit le niveau de diplôme, elle a diminué encore plus pour les non-diplômés. En conséquence, l'écart entre diplômés et non-diplômés a pratiquement disparu en vingt ans : les hommes nés entre 1961 et 1965 et ayant le baccalauréat ou un diplôme supérieur ont eu en moyenne 1,8 enfant au cours de leur vie et les non-diplômés, 1,9 (contre 2,1 et 2,5 pour les hommes des générations 1941-1945).

La descendance des femmes qui ont déjà travaillé varie selon le groupe social et, comme

pour les diplômés, les écarts se sont atténués. La fécondité a fortement baissé chez les agricultrices, les ouvrières, les employées et les commerçantes. Elle s'est stabilisée à partir des générations 1941-1945 pour les professions intermédiaires. Pour les générations nées entre 1961 et 1965, les agricultrices demeurent celles ayant le plus d'enfants, rejointes désormais par les ouvrières et les employées (2,0 enfants par femme), tandis que l'écart avec les commerçantes est très faible (1,9 enfant par femme). Les cadres restent les moins fécondes (1,7 enfant par femme), notamment parce qu'elles demeurent plus souvent que les autres sans enfant.

Le constat est différent pour les hommes, avec moins d'écart de fécondité selon le groupe social que pour les femmes. Parmi les hommes nés entre 1931 et 1935, les ouvriers ont eu la descendance la plus élevée (2,5 enfants par homme) et les professions intermédiaires la moins élevée (2,1 enfants par homme). Parmi ceux nés entre 1961 et 1965, ce sont les artisans les plus féconds (2,0 enfants par homme) et les employés les moins féconds (1,6 enfant par homme).

La descendance des femmes immigrées a nettement baissé au fil des générations. Les immigrées nées entre 1961 et 1965 ont eu en moyenne 2,4 enfants, contre 3,3 pour celles nées entre 1931 et 1935. Les immigrées ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat ont eu une fécondité identique à celle des non-immigrées de même niveau de diplôme. Quant aux immigrées non diplômées ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat, leur fécondité est restée plus élevée que celle des non-immigrées dans la même situation de diplôme. ■

Définitions

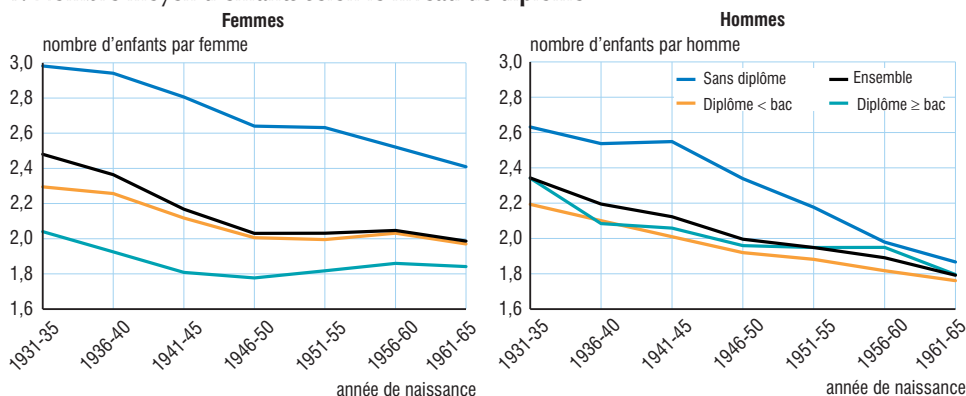
Nombre d'enfants eus (ou adoptés) au cours de sa vie (descendance finale) : estimé ici à partir de l'enquête Famille et logements de 2011. Pour les générations les plus récentes, nées entre 1961 et 1965 et âgées de 45 à 49 ans au moment de l'enquête, les descendance sont correctement estimées pour les femmes (peu de naissances après 45 ans), et légèrement sous-estimées pour les hommes (environ 5 % des nouveau-nés ont un père âgé de 45 ans ou plus).

Pour en savoir plus

- « 2,1 enfants par femme pour les générations nées entre 1947 et 1963 », *Insee Focus* n° 25, avril 2015.
- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- « Rester sans enfant : un choix de vie à contre-courant », *Population & Sociétés* n° 508, Ined, 2014.
- « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », 2013.
- « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population & Sociétés* n° 426, Ined, 2006.

Diplôme, groupe social et fécondité 3.2

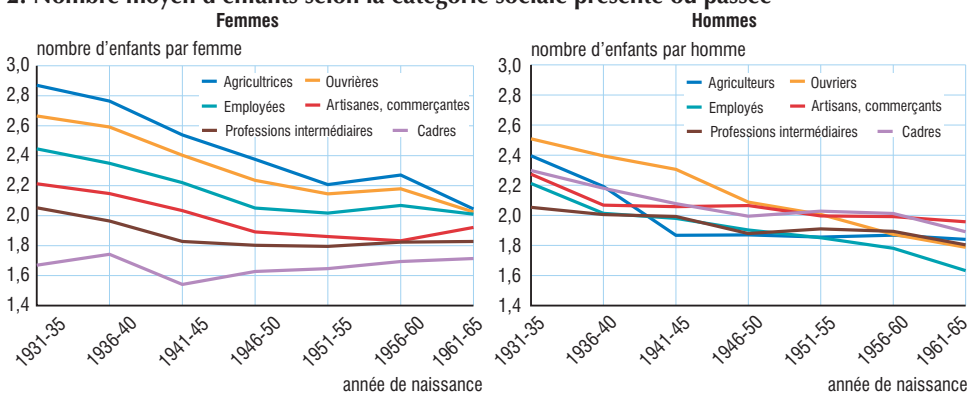
1. Nombre moyen d'enfants selon le niveau de diplôme



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

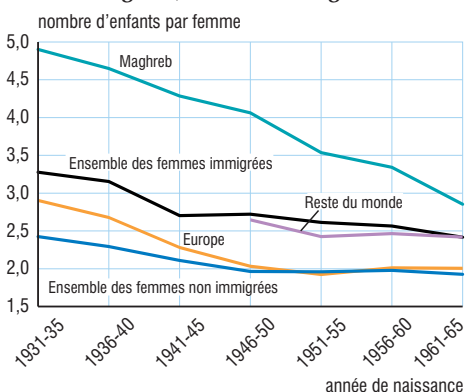
2. Nombre moyen d'enfants selon la catégorie sociale présente ou passée



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire ayant déclaré une activité professionnelle présente ou passée.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Nombre moyen d'enfants par femme pour les immigrées, selon leur origine

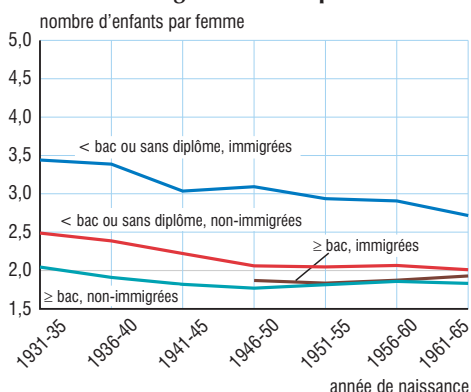


Champ : France métropolitaine, femmes vivant en ménage ordinaire.

Note : la courbe pour les femmes immigrées originaires du reste du monde démarre à la génération 1946-50 faute d'effectifs suffisants avant.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

4. Nombre moyen d'enfants par femme, selon leur origine et leur diplôme



Champ : France métropolitaine, femmes vivant en ménage ordinaire.

Note : la courbe pour les femmes immigrées ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat démarre à la génération 1946-50 faute d'effectifs suffisants avant.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3.3 Différents types de familles

Entre 1999 et 2011, le nombre de **familles** avec au moins un **enfant** mineur est passé de 7,4 millions à 7,8 millions. Le nombre de **familles monoparentales** a particulièrement progressé en douze ans : elles sont 1,6 million en 2011, soit 375 000 de plus qu'en 1999. Le nombre de **familles recomposées** a, quant à lui, augmenté de 82 000, tandis que celui des **familles « traditionnelles »** a baissé de 52 000. Les familles « traditionnelles » restent prépondérantes, représentant sept familles avec enfant(s) mineur(s) sur dix en 2011.

Les familles monoparentales comptent, en moyenne, le moins d'enfants au domicile (1,7) et les familles recomposées en comptent le plus (2,2). Ainsi, en 2011, seulement 16 % des familles monoparentales sont des familles nombreuses (trois enfants ou plus) alors que 49 % comportent un seul enfant ; parmi les familles recomposées, 37 % sont des familles nombreuses et seulement 24 % comportent un seul enfant.

Les parents de famille « traditionnelle » ont, en moyenne, le même âge, ou presque, que les parents (ou beaux-parents) de famille recomposée : respectivement 40,7 ans et 40,9 ans pour les pères des deux types de famille, et 38 ans et 38,5 ans pour les mères. Les parents de famille monoparentale sont, en moyenne, plus âgés : 43,2 ans pour les pères et 39,3 ans pour les mères.

En 2011, comme en 1999, les mères de famille « traditionnelle » sont moins souvent sans diplôme que les autres mères : 13 % n'ont aucun diplôme, contre 17 % des mères (ou belles-mères) de famille recomposée et 20 % des mères de famille monoparentale. C'était également le cas des pères de famille

« traditionnelle » en 1999, mais en 2011 la part des pères sans diplôme est aussi faible quel que soit le type de famille.

Parmi les mères diplômées, celles de famille monoparentale et de famille recomposée ont à peu près les mêmes niveaux de diplôme (respectivement 16 % et 14 % sont diplômées du supérieur long en 2011). De fait, les mères de famille recomposée sont souvent d'anciennes mères de famille monoparentale. Les mères diplômées de famille « traditionnelle » ont, en moyenne, les diplômes les plus élevés (23 % sont diplômées du supérieur long).

Parmi les pères diplômés, la gradation des niveaux de diplôme selon le type de famille était similaire à celle des mères diplômées en 1999. Entre 1999 et 2011, la proportion de pères diplômés du supérieur long progresse plus fortement pour les pères de famille monoparentale que pour ceux des autres types de famille. Elle atteint 19 % en 2011, contre 21 % pour les pères diplômés de famille « traditionnelle » et 15 % pour ceux de famille recomposée. Cette évolution reflète sans doute un effet de structure lié au développement de la résidence alternée, qui concerne davantage les parents les plus aisés et qualifiés.

Les différences de groupes sociaux des parents actifs selon le type de famille traduisent largement celles des niveaux de diplômes. En 2011, les pères de famille recomposée sont plus souvent ouvriers que les autres : quatre sur dix sont ouvriers contre trois pères sur dix au sein des familles « traditionnelles » et monoparentales. Pour leur part, les mères de famille monoparentale ou recomposée sont six fois sur dix ouvrières ou employées contre cinq fois sur dix parmi les mères de famille « traditionnelle ». ■

Définitions

Famille : partie d'un ménage comprenant soit des personnes en **couple** et leur(s) enfant(s) ou beau(x)-enfant(s) habitant dans la même résidence principale, soit un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) (**famille monoparentale**). Voir *annexe Glossaire*.

Famille recomposée : famille composée d'un couple avec enfant(s) (dont au moins un mineur, ici), où l'un d'entre eux, au moins, n'est pas l'enfant des deux membres du couple contrairement à la **famille « traditionnelle »**. Voir *annexe Glossaire*.

Enfant : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.
- « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1259, octobre 2009.
- « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », *Document de travail*, n° F2009/04, Insee, octobre 2009.

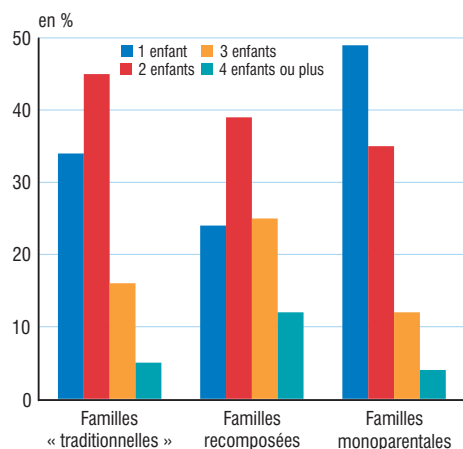
1. Répartition des familles et des enfants mineurs selon le type de famille entre 1999 et 2011

	Familles				Enfants mineurs				Nombre moyen d'enfants mineurs	Nombre moyen d'enfants
	1999		2011		1999		2011			
	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)		
Familles « traditionnelles »	5 526	75,0	5 474	70,4	9 948	75,5	9 774	71,3	1,8	1,9
Familles recomposées	641	8,7	723	9,3	1 374	10,4	1 476	10,8	2,0	2,2
Familles monoparentales	1 202	16,3	1 577	20,3	1 867	14,1	2 450	17,9	1,6	1,7
Ensemble des familles	7 369	100,0	7 774	100,0	13 189	100,0	13 700	100,0	1,8	1,9

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

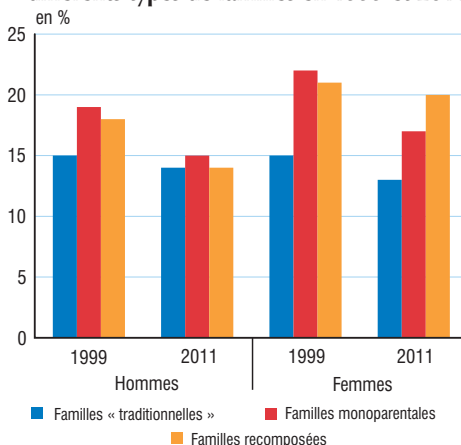
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999, calcul Insee, et enquête Famille et logements 2011.

2. Taille des familles selon le type de famille



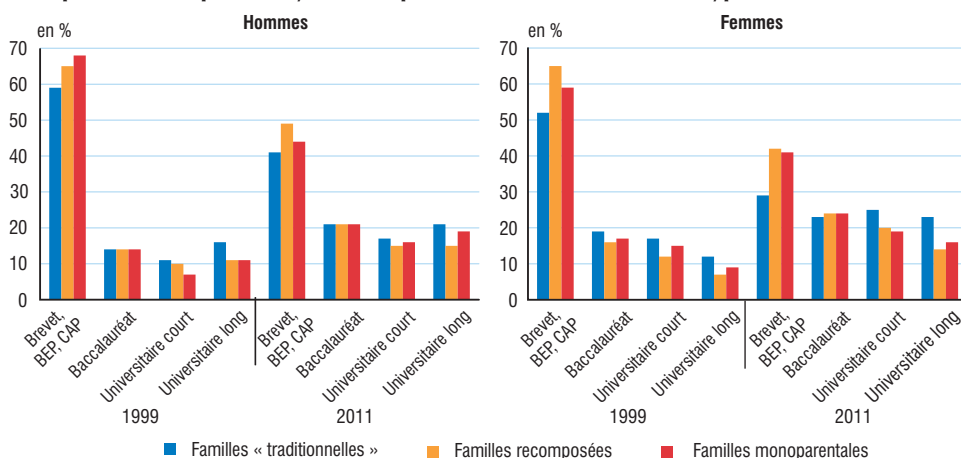
Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Part des personnes sans diplôme au sein des différents types de familles en 1999 et 2011



Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999 et enquête Famille et logements 2011.

4. Répartition des parents ayant un diplôme selon son niveau et le type de famille



Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale 1999 et enquête Famille et logements 2011.

3.4 Familles monoparentales

En 2011, en France métropolitaine, 1,6 million de familles avec au moins un **enfant** mineur sont des **familles monoparentales**. Parmi elles, 15 % sont composées d'un père et de ses enfants. Cette part était de 13 % en 1999.

Au sein des familles monoparentales, les pères sont plus diplômés que les mères : 14 % n'ont aucun diplôme et 30 % sont diplômés du supérieur (contre respectivement 20 % et 28 % des mères). À l'inverse, pour les parents en **couple**, 32 % des pères sont diplômés du supérieur contre 40 % des mères. Quand ils sont **actifs**, les pères de famille monoparentale sont plus souvent cadres que les mères (respectivement 18 % et 10 %) et moins souvent employés ou ouvriers (respectivement 47 % et 63 %). Ces écarts sont moindres entre les pères et les mères en couple. Les différences sociales entre les pères et les mères de famille monoparentale se sont accentuées depuis 1999, alors que celles entre les pères et les mères en couple se sont réduites.

Le passé conjugal et l'**ancienneté** en famille monoparentale diffèrent aussi entre les pères et les mères. En 2011, la quasi-totalité des pères isolés et plus des trois quarts (78 %) des mères isolées sont en famille monoparentale à la suite d'une séparation. Pour 16 % des mères sans conjoint, la monoparentalité est due au fait d'avoir eu des enfants sans être en couple et pour 6 % au décès de leur conjoint. En particulier, 14 % des mères de famille monoparentale n'ont jamais été en couple, situation rare pour les pères. Ces mères qui n'ont jamais été en couple vivent en famille monoparentale depuis le plus longtemps : 9,9 ans en moyenne en 2011. Les pères séparés, à l'inverse, vivent en famille monoparentale depuis le moins longtemps : 3,9 ans en moyenne, soit presque un an de moins que les femmes séparées. En effet, les pères reforment plus souvent et plus rapidement un couple après un veuvage ou une séparation. Cet écart entre les hommes et les femmes s'est

accentué depuis 1999 : les mères séparées étaient alors en famille monoparentale depuis 4,5 ans en moyenne contre 4,2 ans pour les pères séparés.

Moins les femmes sont diplômées, plus elles vivent depuis longtemps en famille monoparentale. En 2011, les mères de famille monoparentale sans diplôme sont dans cette situation depuis 6,6 ans en moyenne, contre 5,1 ans pour les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En outre, elles sont plus souvent dans cette configuration depuis dix ans ou plus : 24 % des sans-diplôme et 15 % des bachelières ou diplômées du supérieur. Ces différences d'ancienneté s'expliquent en partie par l'effet déjà mentionné de l'origine de la monoparentalité. Les mères sans diplôme sont, en effet, plus souvent à la tête d'une famille monoparentale sans jamais avoir été en couple. C'est le cas de 20 % d'entre elles, contre 12 % de celles qui ont au moins le baccalauréat. De plus, des différences d'ancienneté selon le diplôme subsistent pour les mères qui n'ont jamais été en couple : elles se trouvent à la tête d'une famille monoparentale depuis d'autant plus longtemps qu'elles sont peu diplômées. Au contraire, il n'y a pas d'écarts d'ancienneté dans la monoparentalité selon le diplôme parmi les mères qui se sont séparées de leur conjoint.

En 2011, les mères n'ayant jamais été en couple vivent depuis plus longtemps en famille monoparentale qu'en 1999 : 9,9 ans contre 8,4 ans. C'est pour ces mères que l'ancienneté de la monoparentalité a le plus augmenté. Comme elles sont aussi moins diplômées (trois sur dix sont sans diplôme en 1999 comme en 2011), l'écart d'ancienneté moyenne en famille monoparentale entre les mères sans diplôme et celles titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur s'est accru d'un an, passant de 0,5 an en 1999 à 1,5 an en 2011. ■

Définitions

L'**ancienneté** d'une situation est le temps écoulé entre l'entrée dans cette situation et le moment où on l'observe.

Enfant, famille monoparentale, couple, actif : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers solidarité et santé* n° 67, Drees, juillet 2015.
- « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015.
- « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : des différences marquées pour les jeunes enfants », *Insee Première* n° 1216, janvier 2009.

1. Diplôme et groupe social des parents vivant en famille monoparentale ou en couple

en %

	2011				1999			
	Familles monoparentales		Couples		Familles monoparentales		Couples	
	Pères	Mères	Pères	Mères	Pères	Mères	Pères	Mères
Diplôme								
Aucun diplôme	14,3	19,9	13,9	13,5	17,8	21,3	15,4	15,8
Brevet, BEP, CAP	37,9	33,2	36,3	26,5	55,8	46,5	50,3	44,8
Baccalauréat	17,4	19,0	17,7	20,1	11,9	13,7	12,0	15,9
Supérieur au Baccalauréat	30,4	27,9	32,1	39,9	14,5	18,5	22,3	23,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe social des actifs¹								
Agriculteur ou artisan	10,0	3,6	12,0	4,5	10,6	3,7	12,0	5,6
Cadre	18,1	10,0	19,8	13,6	11,9	7,3	16,3	8,6
Profession intermédiaire	25,2	23,4	23,2	29,3	19,7	22,1	22,1	22,6
Employé	14,1	52,6	10,7	44,4	15,5	54,1	11,4	51,9
Ouvrier	32,6	10,4	34,3	8,2	42,3	12,8	38,2	11,3
Ensemble des actifs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Le groupe social des actifs correspond à l'emploi actuel pour les actifs ayant un emploi ou au dernier emploi occupé pour les chômeurs.

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, 14,3 % des pères de famille monoparentale n'ont aucun diplôme ; parmi les pères de famille monoparentale ayant une activité, 18,1 % sont cadres.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale - 1999, calcul Insee, et enquête Famille et logements - 2011.

2. Origine et ancienneté de la monoparentalité des mères isolées

Origine de la monoparentalité	2011		1999 ¹	
	Répartition en %	Ancienneté en année	Répartition en %	Ancienneté en année
Naissance hors d'un couple	16	9,5	19	8,3
<i>dont : le parent n'a jamais été en couple</i>	<i>14</i>	<i>9,9</i>	<i>14</i>	<i>8,4</i>
Séparation	78	4,8	74	4,5
Décès du conjoint	6	5,9	7	5,1
Ensemble	100	5,6	100	5,3

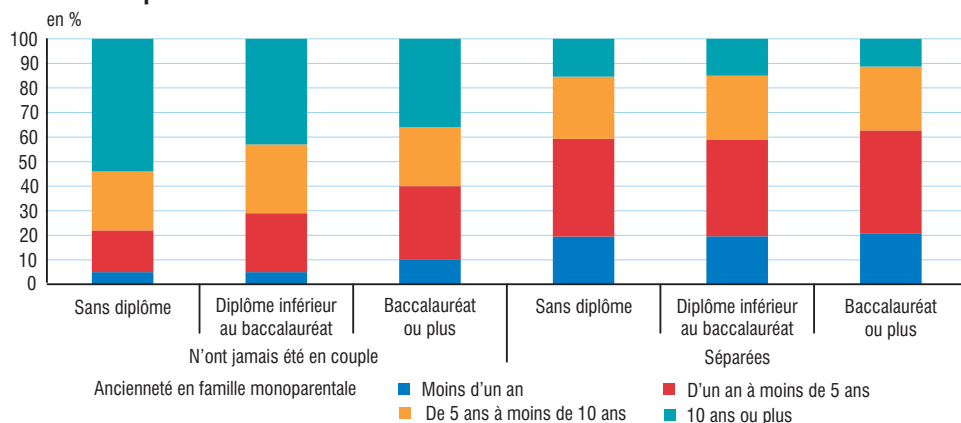
1. En 1999, dans 7 % des cas, l'origine de la monoparentalité n'a pu être identifiée. Les résultats de 1999 sont calculés en excluant ces cas.

Champ : France métropolitaine, mères de famille monoparentale avec au moins un enfant mineur et sans conjoint hors du logement.

Lecture : en 2011, 14 % des mères isolées sont en famille monoparentale depuis la naissance de leur enfant, sans jamais avoir été en couple. Dans ce cas, elles sont en famille monoparentale depuis 9,9 ans en moyenne.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale - 1999, calcul Insee, et enquête Famille et logements - 2011.

3. Ancienneté de la monoparentalité des mères séparées ou n'ayant jamais été en couple selon le diplôme



Champ : France métropolitaine, mères séparées ou n'ayant jamais vécu en couple, vivant avec au moins un enfant mineur et sans conjoint hors du logement.

Lecture : en 2011, parmi les mères sans diplôme n'ayant jamais été en couple, 54 % sont en famille monoparentale depuis dix ans ou plus.

Source : Insee, enquête Famille et logements, 2011.

3.5 Familles recomposées

En 2011, en France métropolitaine, on dénombre 723 000 **familles recomposées** avec au moins un enfant mineur. Ces familles sont composées d'un couple avec au moins un enfant dont le père ou la mère n'est pas l'un des deux conjoints. Dans un peu plus de la moitié des cas (53 %), le couple vit aussi avec un enfant commun et dans l'autre moitié (47 %), il n'y a dans le logement que des enfants nés d'unions précédentes, le plus souvent des enfants de la femme uniquement : un tiers des familles recomposées sont constituées d'un couple vivant avec des enfants de la femme uniquement.

Parmi l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur, 9 % sont des familles recomposées. Cette part varie de 7 % dans les Pays de la Loire à 11 % dans le Nord - Pas-de-Calais Picardie. Avec en moyenne 2,3 enfants, mineurs ou non, vivant habituellement dans le logement, les familles recomposées comptent plus d'enfants que l'ensemble des familles (1,8 enfant).

Près de 1,5 million d'enfants mineurs vivent au sein d'une famille recomposée. Près des deux tiers d'entre eux (941 000 enfants) vivent dans des familles composées d'enfants du couple (531 000 enfants) et d'enfants nés d'unions précédentes de l'un au moins des membres du couple (410 000 enfants), qui sont pour eux des **demi-frères** ou **demi-sœurs**. Et un peu moins d'un tiers (535 000 enfants) vivent dans des familles dans lesquelles le couple n'a pas eu d'enfant ensemble. Au total, 945 000 enfants vivent avec un beau-parent qui est, dans huit cas sur dix, un beau-père. Par ailleurs, 151 000 enfants mineurs partagent leur quotidien avec des quasi-frères ou quasi-sœurs, c'est-à-dire des enfants que leur beau-parent a eus d'unions

précédentes. Un tiers de ces enfants, sans lien de parenté entre eux, ont des demi-frères ou des demi-sœurs en commun.

La part des enfants mineurs vivant en famille recomposée augmente d'abord avec l'âge (de 8 % pour les moins de 3 ans à 13 % pour ceux âgés entre 11 et 14 ans), puis redescend à 12 % pour ceux âgés de 15 à 17 ans. Les jeunes enfants en famille recomposée sont plus souvent des enfants de l'union actuelle alors que les plus âgés sont souvent nés d'unions antérieures : 88 % des moins de 3 ans en famille recomposée vivent avec leurs deux parents contre 8 % de ceux âgés de 15 à 17 ans. Lorsque les enfants issus d'unions précédentes, plus âgés que les autres, quittent le logement, la famille devient alors une famille « traditionnelle ».

Environ 773 000 beaux-parents, pour plus des trois quarts des beaux-pères, vivent au sein des 723 000 familles recomposées avec enfants mineurs. Les beaux-pères sont, en moyenne, âgés de 41 ans, soit trois ans de plus que les belles-mères. Plus de la moitié (53 %) sont âgés de 40 ans ou plus, contre 42 % des belles-mères. Six beaux-pères sur dix vivent aussi avec au moins un de leurs enfants ; c'est le cas de sept belles-mères sur dix. Lorsqu'un beau-père vit avec son ou ses enfants, il s'agit généralement d'enfant(s) que le couple a eu(s) ensemble alors que pour les belles-mères, dans près d'un cas sur deux, il s'agit d'enfant(s) issu(s) d'union(s) précédente(s). Un beau-père sur dix et une belle-mère sur vingt-cinq hébergent, une petite partie du temps, au moins un de ses enfants qui vit ailleurs la plupart du temps. Enfin, un peu plus d'un beau-parent sur cinq, homme comme femme, n'a pas eu d'enfant. ■

Définitions

Famille recomposée : famille composée d'un couple avec enfants (dont au moins un mineur), où l'un d'entre eux, au moins, n'est pas l'enfant des deux membres du couple.

Demi-frères, demi-sœurs : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.
- « Le quotidien des familles recomposées », *Politiques sociales et familiales* n° 96, Cnaf, juin 2009.

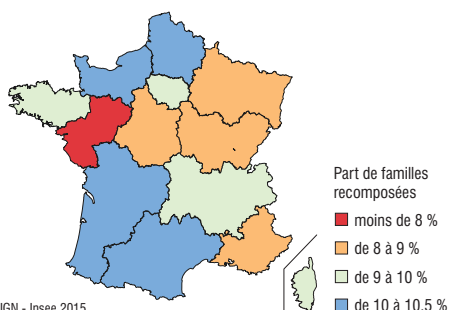
1. Types de familles recomposées

	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
Sans enfant commun	341	47,2
Enfants de la femme uniquement	251	34,7
Enfants de l'homme uniquement	51	7,1
Enfants de la femme et enfants de l'homme	39	5,4
Avec enfant commun et ...	382	52,8
Enfants de la femme	298	41,2
Enfants de l'homme	70	9,7
Enfants de la femme et enfants de l'homme	14	1,9
Ensemble	723	100,0

Champ : France métropolitaine, population des ménages, familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

2. Familles recomposées selon les régions



© IGN - Insee 2015

Champ : France métropolitaine, population des ménages, familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Enfants mineurs vivant dans une famille recomposée

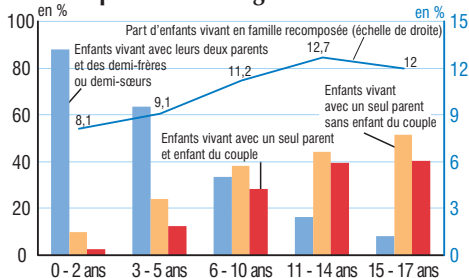
	Ensemble	Enfants du couple actuel	Enfants d'un seul membre du couple		Ensemble
			Enfants de la femme	Enfants de l'homme	
Famille sans enfant du couple	535	///	413	122	535
Uniquement des enfants de la femme	361	///	361	0	361
Uniquement des enfants de l'homme	73	///	0	73	73
Des enfants de la femme et des enfants de l'homme	101	///	52	49	101
Famille avec enfants du couple	941	531	331	79	410
Enfants de la femme et enfants du couple	723	409	314	0	314
Enfants de l'homme et enfants du couple	168	104	0	64	64
Enfants de la femme, enfants de l'homme et enfants du couple	50	18	17	15	32
Ensemble	1 476	531	744	201	945

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans en famille recomposée.

Lecture : 723 milliers d'enfants vivent dans une famille dans laquelle cohabitent des enfants de la femme (et d'un ancien conjoint) et des enfants du couple actuel. Parmi eux, 409 milliers sont des enfants du couple actuel.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

4. Enfants mineurs vivant en famille recomposée selon l'âge

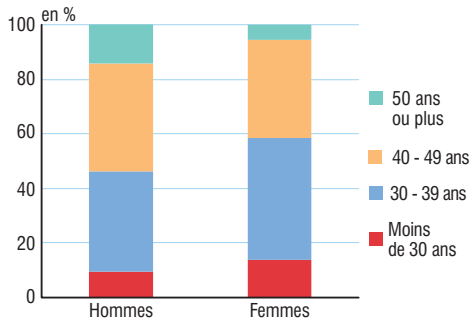


Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans en famille recomposée.

Lecture : parmi les enfants âgés de moins de 3 ans, 8,1 % vivent en famille recomposée. Parmi eux, 88 % vivent avec leurs deux parents.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

5. Répartition des beaux-parents selon l'âge et le sexe



Champ : France métropolitaine, beaux-parents vivant dans une famille avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011, calcul Insee.

6. Situation des beaux-parents par rapport à leurs propres enfants

	en %	
	Hommes	Femmes
Beau-parent vivant avec ses enfants	59	70
dont : uniquement enfants du couple	50	41
Beau-parent accueillant une petite partie du temps ses enfants	11	4
Beau-parent ne vivant jamais avec ses enfants dans le logement	25	16
Beau-parent n'ayant pas eu d'enfant	22	22

Champ : France métropolitaine, beaux-parents vivant dans une famille avec au moins un enfant mineur.

Lecture : 59 % des beaux-pères vivent avec au moins un de leurs enfants (commun au couple ou non).

Note : le total n'est pas égal à 100, car le beau-parent peut connaître des situations différentes avec chacun de ses enfants. Les enfants pris en compte sont mineurs ou non.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3.6 Familles et enfants au-delà des frontières du logement

Parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs vivant en France métropolitaine en 2011, 3,4 millions résident avec un seul de leurs parents : 28 % vivent en **famille recomposée** et 72 % en **famille monoparentale**. Parmi ces enfants qui vivent avec un seul de leurs parents, 84 % vivent principalement avec leur mère et 16 % avec leur père. Ceux en famille recomposée vivent plus souvent avec leur père (21 %) que ceux en famille monoparentale (14 %).

Les liens familiaux sont habituellement décrits entre personnes partageant la même **résidence principale**. Chaque personne est donc décrite dans la configuration familiale dans laquelle elle passe le plus de temps. Or, vivre la plupart du temps avec un seul de ses parents ne signifie pas vivre exclusivement chez lui : ainsi, 0,9 million d'enfants de moins de 18 ans vivent principalement chez un parent et régulièrement chez l'autre parent, soit plus d'un quart de ces enfants mineurs. Les enfants de parents séparés vivant principalement en famille monoparentale résident un peu moins que ceux en famille recomposée dans plusieurs logements (26 % contre 30 %). Les enfants qui vivent principalement chez leur père résident dans un cas sur deux aussi un peu chez leur mère ; ceux qui habitent principalement chez leur mère sont beaucoup moins nombreux à résider une petite partie du temps chez leur père (un sur quatre).

Plus les enfants sont jeunes, plus ils vivent principalement avec leur mère (92 % des moins de 3 ans contre 81 % des 15-17 ans). Ce sont les enfants âgés de 6 à 10 ans qui sont le plus concernés par une double résidence : c'est le cas de 33 % d'entre eux, contre 19 % des moins de 3 ans et 20 % de ceux âgés entre 15 et 17 ans.

Près des trois quarts des enfants qui vivent avec un seul parent ne résident pas régulièrement chez leur autre parent. Certains enfants

n'ont jamais connu leur père ou sont orphelins d'un de leurs parents. D'autres peuvent ne résider qu'épisodiquement chez l'autre parent du fait, par exemple, d'un éloignement géographique ne permettant pas un lien physique régulier.

Environ 170 000 familles hébergent une petite partie du temps des enfants mineurs de l'un des deux membres du couple ou de l'unique parent, enfants qui vivent la majeure partie de leur temps ailleurs, chez leur autre parent. Dans plus de neuf cas sur dix, un enfant mineur au moins vit principalement dans le logement. Ainsi, 1 % **des familles « traditionnelles »** et des familles monoparentales avec enfants mineurs au domicile (soit respectivement 70 000 et 20 000 familles) accueillent une petite partie du temps un ou plusieurs autres enfants mineurs ; 9 % des familles recomposées (70 000 familles) sont dans ce cas.

De même, 2 % des personnes vivant habituellement sans enfant (mineur ou majeur) et sans conjoint (soit 250 000 individus) hébergent une petite partie du temps au moins un de leurs enfants mineurs vivant chez son autre parent habituellement. C'est aussi le cas de 1 % des couples sans enfant au domicile (70 000 couples). En tout, environ 500 000 familles, couples sans enfant ou personnes seules hébergent une petite partie du temps des enfants mineurs d'un (ou de l') adulte, ces enfants vivant chez leur autre parent la majeure partie de leur temps.

Par ailleurs, en 2011, 8 % des parents de famille monoparentale ont un conjoint avec qui ils ne partagent pas leur résidence principale. Ces situations concernent 190 000 enfants mineurs. Pour un peu moins de la moitié d'entre eux (43 %), l'adulte non cohabitant est leur autre parent, qui ne réside pas au domicile pour, par exemple, raison professionnelle. ■

Définitions

Famille recomposée, famille monoparentale, famille « traditionnelle » : voir *annexe Glossaire*.

Résidence principale : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Vivre dans deux logements : surtout avant et après la vie active », *Population & Sociétés* n° 507, Ined, 2014.
- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, Insee, 2013.
- Voir les *fiches* 3.4 « Familles monoparentales » et 3.5 « Familles recomposées » de cet ouvrage.

Familles et enfants au-delà des frontières du logement 3.6

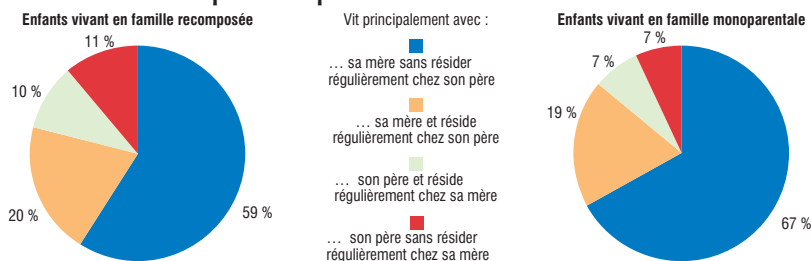
1. Répartition des enfants selon le type de famille

	Famille « traditionnelle »		Famille recomposée		Famille monoparentale		Ensemble	
	Effectifs (milliers)	Part (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)
Vit avec ses deux parents	9 774	100	531	36	0	0	10 305	75
Vit avec un seul parent	0	0	945	64	2 450	100	3 395	25
Vit avec sa mère	0	0	744	50	2 119	86	2 863	21
Vit avec son père	0	0	201	14	331	14	532	4
Ensemble	9 774	100	1 476	100	2 450	100	13 700	100

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant en famille.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

2. Situation des enfants de parents séparés



Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant en famille avec un seul de leurs parents.

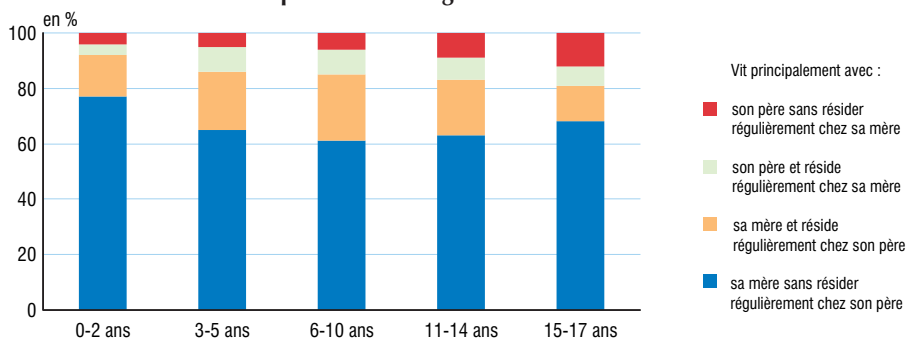
Lecture : 59 % des enfants vivant en famille recomposée avec un beau-parent résident principalement chez leur mère sans résider régulièrement chez leur père.

67 % des enfants vivant en famille monoparentale résident principalement chez leur mère sans résider régulièrement chez leur père.

Note : les enfants résidant la moitié du temps chez chaque parent ne peuvent être, à partir de l'enquête, clairement identifiés. Ils sont alors rattachés au logement du parent qui les mentionne au recensement.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Vivre aussi chez son autre parent selon l'âge de l'enfant



Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant en famille avec un seul de leurs parents.

Lecture : 77 % des enfants de moins de trois ans vivant avec un seul parent résident principalement chez leur mère sans résider régulièrement chez leur père.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

4. Familles qui hébergent une petite partie du temps des enfants d'un des adultes

	Part (en %)	Effectifs
Famille avec enfant(s) mineur(s)	2,1	160 000
Famille « traditionnelle »	1,3	70 000
Famille recomposée	9,1	70 000
Famille monoparentale	1,4	20 000
Famille avec enfant(s) majeur(s) uniquement	0,5	10 000
Couple avec enfant(s) majeur(s) uniquement	0,4	<10 000
Famille monoparentale avec enfant(s) majeur(s) uniquement	0,9	<10 000
Personne vivant sans enfant	1,7	320 000
Couple sans enfant	1,0	70 000
Personne sans conjoint au domicile	2,1	250 000
Ensemble	1,7	500 000

Champ : France métropolitaine, familles, couples sans enfant et personnes hors famille vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 1,3 % des familles « traditionnelles » résident une petite partie du temps avec l'(es) enfant(s) de l'un des membres du couple.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3.7 Familles nombreuses

En 2011, en France métropolitaine, sur les 7,8 millions de familles avec au moins un enfant mineur, 1,7 million sont des familles nombreuses, soit une famille sur cinq. Les trois quarts des **familles nombreuses** comportent trois enfants et un quart, quatre ou plus. Dans ces familles, vivent 1,4 million de pères ou **beaux-pères** et 1,7 million de mères ou **belles-mères**, ainsi que 5,6 millions d'enfants.

Les familles nombreuses sont majoritairement des **familles « traditionnelles »** (quatre sur six). Une famille nombreuse sur six est une **famille recomposée** et une sur six, une **famille monoparentale**. Les familles recomposées hébergent plus souvent trois enfants ou plus (37 %) que les familles monoparentales (16 %) ou les familles « traditionnelles » (21 %). Les familles recomposées sont plus souvent nombreuses pour différentes raisons. C'est parfois la nouvelle mise en couple qui crée une famille nombreuse en faisant cohabiter des enfants d'unions précédentes : 15 % des familles nombreuses recomposées sont concernées. Par ailleurs, la nouvelle union motive parfois le désir d'un troisième enfant. De plus, dans une famille recomposée, lorsque les enfants d'une union précédente prennent leur indépendance et quittent le domicile, les enfants qui restent sont ceux du couple actuel et la famille prend alors une forme « traditionnelle ». La période pendant laquelle la famille est recomposée correspond donc souvent à un nombre élevé d'enfants. Les familles monoparentales sont celles qui comptent le moins de familles nombreuses.

Les non-diplômés, hommes comme femmes, habitent plus fréquemment que les diplômés avec trois enfants ou quatre enfants ou plus.

Avoir eu exactement trois enfants au cours de la vie varie peu selon le niveau de diplôme. En revanche, en avoir eu davantage est lié au niveau de diplôme. C'est parce qu'ils ont eu bien plus souvent une fécondité très élevée, avec quatre enfants ou plus, que les non-diplômés vivent plus souvent avec trois enfants simultanément à la maison.

Les **immigrés** vivent plus souvent avec trois enfants ou plus à la maison que les non-immigrés (36 % contre 20 %). Ils ont en effet plus souvent mis au monde quatre enfants ou plus. En revanche, les **descendants d'immigrés** vivent quasiment dans les mêmes proportions que les autres non-immigrés avec trois enfants ou plus (21 % contre 20 %). En termes de fécondité, ils adoptent des comportements proches de ceux des autres non-immigrés.

En France, la part de familles nombreuses a diminué de 26 % en 1990 à 21 % en 2011. Cette baisse s'est accompagnée d'une atténuation des différences régionales. Leur part s'est en effet plutôt réduite dans les régions qui en comptaient le plus, comme la Guadeloupe ou la Martinique, la Réunion ou le Nord - Pas-de-Calais Picardie. La Guyane et l'Île-de-France sont les seules régions dans lesquelles la part des familles nombreuses a progressé. En 2011, les régions qui comptent le plus de familles nombreuses, en proportion, sont la Guyane et La Réunion, ainsi que trois régions en métropole : Nord - Pas-de-Calais Picardie, Île-de-France, Pays de la Loire. Les familles avec trois enfants ou plus sont moins présentes dans la moitié sud de la France : Corse, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Provence - Alpes - Côte d'Azur ; la fécondité dans ces régions est traditionnellement plus faible. ■

Définitions

Une **famille** est **nombreuse** lorsqu'elle compte trois enfants ou plus et **très nombreuse** avec quatre enfants ou plus.

Famille « traditionnelle », famille recomposée, famille monoparentale : voir *annexe Glossaire*.

Beau-père, belle-mère : voir *annexe Glossaire*.

Immigré : personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Descendant d'immigré : personne née en France et résidant en France ayant au moins un parent immigré.

Pour en savoir plus

- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les conditions de vie des familles nombreuses », *Études et Résultats* n° 555, Drees, 2007.
- « Deux ou trois enfants ? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques », *Population* n° 5, Ined, 2005.

1. Répartition des familles selon le nombre d'enfants en 2011

Nombre d'enfants	Part des familles (en %)				Ensemble	Effectif (en milliers)	
	1	2	3	4 ou plus		1 ou plus	dont : 3 ou plus
Famille « traditionnelle »	34	45	16	5	100	5 473	1 156
Famille recomposée	24	39	25	12	100	724	266
Famille monoparentale	49	35	12	4	100	1 577	247
Ensemble	36	43	16	5	100	7 774	1 669

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : 16 % de l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur vivent avec trois enfants.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

2. Répartition des personnes selon le nombre d'enfants et les caractéristiques sociales en 2011

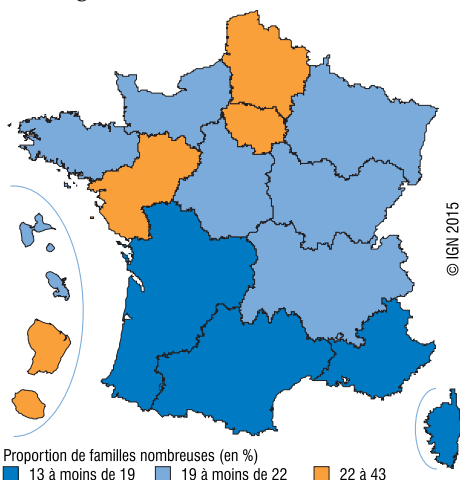
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	Ensemble	3 enfants ou plus
en %						
Homme						
Sans diplôme	30	38	21	11	100	32
Brevet, CEP, CAP, BEP	34	44	17	5	100	22
Baccalauréat	37	45	15	3	100	18
1 ^{er} cycle universitaire	35	47	15	3	100	18
2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	31	45	18	6	100	24
Femme						
Sans diplôme	28	34	24	14	100	38
Brevet, CEP, CAP, BEP	35	41	18	6	100	24
Baccalauréat	39	43	14	4	100	18
1 ^{er} cycle universitaire	37	47	13	3	100	16
2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	36	45	16	3	100	19
Situation vis-à-vis de l'immigration						
Immigré	28	36	23	13	100	36
Descendant d'immigré	36	43	16	5	100	21
Ni immigré, ni descendant d'immigré	36	44	16	4	100	20
Ensemble	35	43	17	5	100	22

Champ : France métropolitaine, parents ou beaux-parents adultes vivant avec au moins un enfant mineur.

Lecture : 21 % des hommes sans diplôme vivant avec au moins un enfant mineur ont trois enfants à la maison.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3. Proportion de familles nombreuses selon la région de résidence en 2011

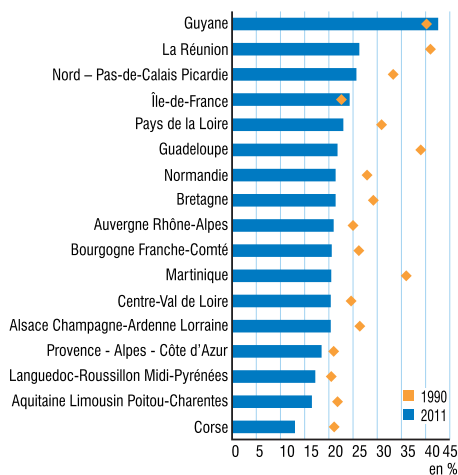


Champ : France hors Mayotte, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, en Guyane, entre 22 % et 43 % des familles avec au moins un enfant mineur vivent avec trois enfants ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

4. Proportion de familles nombreuses selon la région de résidence en 1990 et 2011



Champ : France hors Mayotte, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : en 2011, en Guyane, 43 % des familles avec au moins un enfant mineur vivent avec trois enfants ou plus, contre 40 % en 1990.

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2011.

3.8 Familles des immigrés et descendants d'immigrés

En 2011, 4,9 millions d'**immigrés** et 4,2 millions de **descendants d'immigrés** âgés de 18 ans ou plus vivent en France métropolitaine. Les immigrés majeurs sont 3,5 millions à vivre en couple, soit plus souvent que les personnes ni immigrées, ni descendants d'immigrés (71 % contre 64 %). En effet, les adultes immigrés sont plus souvent d'âges actifs (61 % ont entre 30 et 60 ans contre 51 % des ni immigrés ni descendants d'immigrés) : à ces âges, la part des personnes vivant en couple ou en famille est la plus forte. De plus, les migrations sont majoritairement familiales, même si les migrations de femmes seules se développent. Les immigrés habitent aussi plus souvent avec au moins un enfant mineur : c'est le cas de 40 % d'entre eux (soit 2 millions de personnes), contre 28 % des ni immigrés ni descendants d'immigrés. Les descendants d'immigrés, plus jeunes, vivent moins fréquemment en couple (57 %, soit 2,4 millions).

Quel que soit leur lien avec la migration, environ huit adultes d'une famille avec enfant(s) mineur(s) sur dix sont parents d'une **famille « traditionnelle »**, un sur dix d'une **famille monoparentale** et un sur dix d'une **famille recomposée**.

Quand ils vivent avec au moins un enfant mineur, les descendants d'immigrés vivent aussi souvent que les personnes sans lien avec la migration (ni immigrés, ni descendants d'immigrés) dans une famille nombreuse (trois enfants ou plus) (21 % contre 20 %). Les parents immigrés, en revanche, sont beaucoup plus nombreux à vivre en famille nombreuse (36 %), en particulier ceux provenant du Maghreb (44 %) et de la Turquie (47 %).

Les mères immigrées sont moins diplômées que les mères descendantes d'immigrées, qui elles-mêmes le sont moins que celles sans lien

avec la migration. En particulier, 26 % des premières ont un diplôme du supérieur, contre 32 % des deuxièmes et 41 % des dernières. Contrairement aux mères sans diplôme non immigrées, les immigrées sans diplôme ne sont pas plus souvent mère d'une famille monoparentale que d'une famille « traditionnelle ». Parmi les mères immigrées, 38 % n'ont pas de diplôme, aussi bien parmi les familles monoparentales que « traditionnelles », alors que cette part varie pour les femmes sans lien avec la migration de 16 % parmi les mères de famille monoparentale à 8 % parmi les mères de famille « traditionnelle ».

Le **taux d'activité** des mères immigrées (71 %) est plus faible que celui des mères descendantes d'immigrés (85 %) ou sans lien avec la migration (88 %). Toutefois, parmi les mères de famille monoparentale, les immigrées sont presque aussi souvent présentes sur le marché du travail que les autres. Le **taux de chômage** des mères augmente avec leur lien à la migration quel que soit le type de famille ; c'est l'inverse pour le **taux d'emploi**.

En France métropolitaine, 18 % des familles avec enfant(s) mineur(s) sont des **familles immigrées** (1,4 million de familles) : 13 % des parents de famille monoparentale sont immigrés et 19 % des couples avec enfant(s) comptent au moins un parent immigré. Parmi ces derniers, les deux parents sont immigrés dans la moitié des cas (600 000 familles). Les couples d'**origine** turque avec enfant(s) sont majoritairement dans ce cas (sept sur dix). À l'inverse, les couples avec enfant(s) avec au moins un parent immigré européen sont davantage formés d'un parent immigré et d'un parent non immigré (près de sept cas sur dix). C'est en particulier le cas quand l'un des membres du couple est d'origine espagnole (neuf cas sur dix). ■

Définitions

Immigré : personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Descendant d'immigré : personne née en France d'au moins un parent immigré.

Famille immigrée : famille composée d'au moins un enfant mineur et dont au moins l'un des parents est immigré ou dont le parent d'une famille monoparentale est immigré.

Origine géographique : le pays d'origine est le pays de naissance du parent immigré s'il n'y en a qu'un. Lorsque les deux parents sont immigrés, on retient l'origine du père.

Famille recomposée, famille « traditionnelle », famille monoparentale, taux d'activité, taux de chômage, taux d'emploi : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- « Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première* n° 1524, novembre 2014.
- « Les familles des immigrés », *Infos Migrations* n° 71, DSED, juillet 2014.
- « Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés », *Infos Migrations* n° 52, DSED, mars 2013.
- *Fiches 1.15 et 1.17* in « *Immigrés et descendants d'immigrés en France* », coll. « Insee Références », édition 2012.

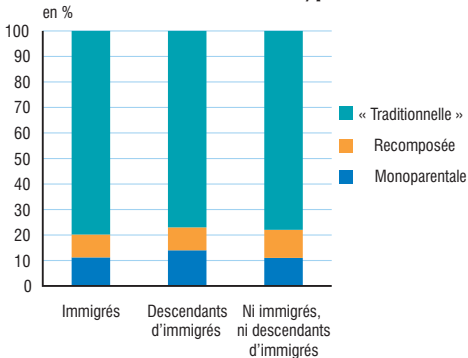
1. Répartition des immigrés et des descendants majeurs selon la composition du ménage

	Immigrés		Descendants d'immigrés		Ni immigrés, ni descendants d'immigrés	
	en millions	en %	en millions	en %	en millions	en %
Personnes vivant avec au moins un enfant mineur	2,0	40	1,3	30	10,7	28
En couple avec enfant(s) mineur(s)	1,8	36	1,1	26	9,5	25
Parents d'une famille monoparentale avec enfant(s) mineur(s)	0,2	4	0,2	4	1,2	3
Personnes seules	0,7	14	0,7	17	7,8	20
Personnes en couple sans enfant mineur	1,7	35	1,3	31	15,1	39
Autres	0,5	11	0,9	22	5,1	13
Ensemble	4,9	100	4,2	100	38,7	100

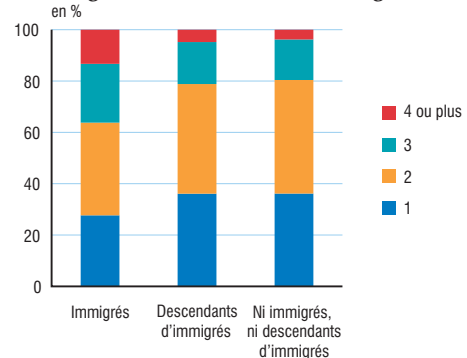
Champ : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, Enquête Famille et logements 2011.

2. Répartition des immigrés et des descendants selon le type de famille



3. Nombre d'enfants au domicile des parents immigrés ou descendants d'immigrés



Champ : France métropolitaine, personnes majeures parents ou beaux-parents d'une famille avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

4. Activité, chômage, diplômes des mères par type de famille et lien à la migration

	Sans diplôme	Brevet, CAP, BEP	Bac	Diplôme du supérieur	Ensemble	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Mères immigrées	38	20	16	26	100	71	52	26
Famille « traditionnelle »	38	18	16	28	100	67	51	24
Famille recomposée	40	23	16	21	100	76	56	26
Famille monoparentale	38	25	16	21	100	84	57	32
Mères descendantes d'immigrés	14	31	23	32	100	85	71	17
Famille « traditionnelle »	12	29	24	35	100	84	72	14
Famille recomposée	15	36	20	29	100	86	72	16
Famille monoparentale	21	34	19	26	100	88	65	26
Mères ni immigrées, ni descendantes d'immigrés	10	29	20	41	100	88	79	10
Famille « traditionnelle »	8	26	21	45	100	88	81	8
Famille recomposée	14	37	20	29	100	85	74	13
Famille monoparentale	16	35	20	29	100	89	72	19

Champ : France métropolitaine, mères ou belles-mères d'une famille avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, Enquête Famille et logements 2011.

5. Répartition des familles selon la présence d'un parent immigré

	Effectif en millions	Répartition en %	Taille moyenne du ménage
Familles monoparentales	1,6	100	2,9
Parent immigré	0,2	13	3,1
Parent non immigré	1,4	87	2,8
Couples avec enfant(s)	6,2	100	4,0
Deux parents immigrés	0,6	9	4,6
Un des parents immigré	0,6	10	4,1
Aucun des parents immigré	5,0	81	3,9
Ensemble	7,8	100	3,8
dont : au moins l'un des parents est immigré	1,4	18	4,1

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, Enquête Famille et logements 2011.

3.9 Être adulte et vivre chez ses parents

En 2011, en France métropolitaine, 2 % des jeunes adultes âgés de 18 ans sont orphelins de mère et 4 % sont orphelins de père. La perte du père survient en général plus tôt que celle de la mère : à 47 ans, la moitié des personnes ont été confrontées à la mort de leur père, alors que la moitié des personnes ont perdu leur mère à 58 ans. Les hommes vivent en effet moins longtemps que les femmes et ils sont plus âgés que leur conjointe.

Les personnes sans diplôme connaissent plus tôt la mort de leurs parents que les diplômés. Ainsi, la moitié d'entre elles ont perdu leur mère à 54 ans, contre 59 ans pour les personnes diplômées du supérieur, soit cinq ans plus tard. Les inégalités sociales sont plus marquées pour la mort du père. La moitié des personnes sans diplôme n'ont plus leur père à 43 ans, soit huit ans plus tôt que les personnes diplômées du supérieur.

En 2011, parmi les personnes majeures ayant encore au moins un parent vivant, une sur six réside avec l'un d'eux (ou les deux). Elles peuvent alors habiter chez leurs parents ou les héberger. De plus, 2 % des adultes habitent à la fois avec leur(s) enfant(s) mineur(s) et au moins un de leurs parents. Les femmes trentenaires et quadragénaires sont les plus concernées (3 %).

Être **hébergé par ses parents** concerne, à tout âge, davantage les hommes que les femmes.

Ainsi en 2013, 25 % des hommes âgés de 25 à 29 ans habitent chez leurs parents, contre 13 % des femmes, soit deux fois plus. La proportion de personnes hébergées par leurs parents décroît naturellement avec l'âge. C'est le cas de 6 % des hommes et de 3 % des femmes entre 30 et 39 ans. Environ 60 % de ces trentenaires n'ont jamais quitté le domicile parental.

Les jeunes les moins diplômés vivent plus souvent que les autres au domicile parental : 26 % des 25-29 ans sans diplôme, contre 17 % des diplômés du supérieur. Le départ plus fréquent des diplômés du domicile parental peut résulter de la poursuite d'études dans une autre ville. L'indépendance résidentielle des femmes est moins liée à leur niveau de diplôme que celle des hommes. Entre 30 et 39 ans, les hommes ouvriers sont nombreux (8 %) à être hébergés par leurs parents ; un tiers d'entre eux ont déjà quitté le domicile et sont revenus vivre chez leurs parents.

Les raisons d'un retour au domicile parental des adultes ayant eu un logement indépendant varient selon l'âge. Les plus jeunes (25-29 ans) évoquent comme principale raison la fin de leurs études ou la recherche d'un emploi, les personnes entre 30 et 49 ans, une rupture familiale, et celles âgées de 50 ans ou plus des raisons de santé ou le fait de s'occuper d'un membre du ménage. ■

Définition

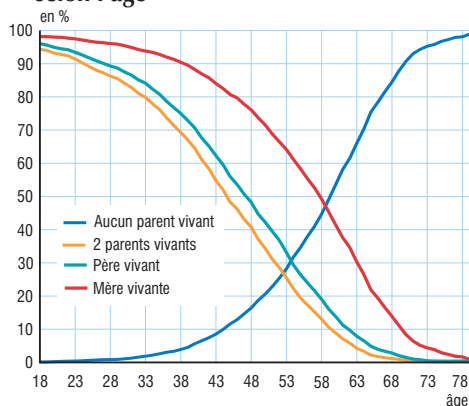
L'hébergement chez le ou les parent(s) qualifie la situation de personnes majeures qui, ne disposant pas d'un logement en propre, se trouvent hébergées au domicile de leur(s) parent(s). Ces hébergés ne sont pas occupants en titre du logement mais le logement est leur résidence habituelle. Il s'agit soit d'une cohabitation prolongée, soit d'un retour après une période de décohabitation.

Pour en savoir plus

- « Perdre un parent pendant l'enfance : quels effets sur le parcours scolaire, professionnel et familial et sur la santé à l'âge adulte ? », in *Violence et santé en France : état des lieux*, coll. « Études et statistiques », Drees, décembre 2010.
- « Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie », *Insee Première* n° 1225, février 2009.
- « Orphelins et orphelinage », in *Histoires de familles, histoires familiales : Les résultats de l'enquête famille de 1999*, Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), coll. « Les cahiers de l'Ined » n° 156, Ined, 2005.
- « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et statistique* n° 337-338, Insee, février 2001.

Être adulte et vivre chez ses parents 3.9

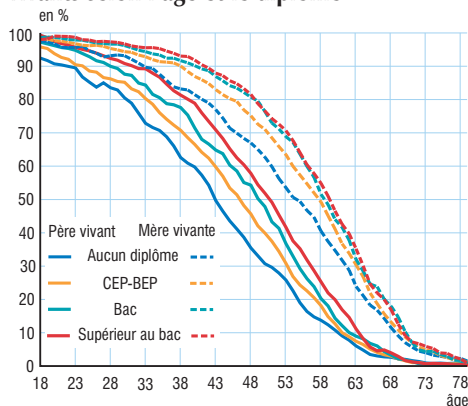
1. Personnes ayant un ou deux parents vivants selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans à 79 ans.
Lecture : à 47 ans, la moitié des personnes ont toujours leur père vivant en 2011.

Source : enquête Famille et logements 2011, Insee.

2. Personnes ayant leur père ou leur mère vivants selon l'âge et le diplôme



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans à 79 ans.
Lecture : à 53 ans, 40 % des personnes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat ont toujours leur père vivant et 70 % ont toujours leur mère vivante.

Source : enquête Famille et logements 2011, Insee.

3. Proportion de personnes hébergées ou non par leurs parents

	en %								
	18-24 ans			25-29 ans			30-39 ans		
	Est hébergé par ses parents n'a jamais quitté le domicile	a quitté le domicile et est revenu	N'est pas hébergé par ses parents	Est hébergé par ses parents n'a jamais quitté le domicile	a quitté le domicile et est revenu	N'est pas hébergé par ses parents	Est hébergé par ses parents n'a jamais quitté le domicile	a quitté le domicile et est revenu	N'est pas hébergé par ses parents
Homme	60	10	30	17	8	75	4	2	94
Femme	46	10	44	8	5	87	2	1	97
Sans diplôme	64	4	32	22	4	74	7	2	91
Brevet, CAP, BEP	64	5	31	13	6	81	4	2	94
Baccalauréat	56	9	35	13	7	80	3	2	95
Supérieur au bac	33	17	50	10	7	83	2	1	97
Homme									
Agriculteur	35	20	45	9	11	80	10	0	90
Commerçant	30	9	61	12	6	82	2	2	96
Cadre	17	7	76	5	8	87	0	1	99
Profession intermédiaire	37	13	50	12	4	84	2	2	96
Employé	49	12	39	20	10	70	4	1	95
Ouvrier	62	9	29	18	6	76	5	3	92
Inactif non retraité	67	9	24	39	16	45	20	7	73
Femme									
Commerçante	8	11	81	13	0	87	1	0	99
Cadre	9	7	84	6	2	92	1	1	98
Profession intermédiaire	25	9	66	5	4	91	1	1	98
Employée	38	8	54	7	6	87	2	2	96
Ouvrière	29	7	64	15	4	81	2	1	97
Inactive non retraitée	55	11	34	13	9	78	4	2	94
Ensemble	53	10	37	13	6	81	3	2	95

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans et plus.

Lecture : en 2013, 60 % des hommes âgés de 18 à 24 ans n'ont jamais quitté le domicile parental et 10 % l'ont quitté et y sont revenus : 70 % sont donc hébergés par au moins un de leurs parents.

Source : enquête nationale Logement 2013, Insee.

4. Cause du retour au domicile des parents selon l'âge

en %	en %					
	Emploi / travail	Rupture familiale	Argent	Études / service militaire	Santé / famille	Autre
25-29 ans	25	24	13	36	2	12
30-39 ans	24	31	17	16	17	12
40-49 ans	15	47	11	10	25	10
50 ans ou plus	21	31	6	3	38	6
Ensemble	23	30	13	22	14	11

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 ans ou plus vivant avec au moins un parent après avoir eu un logement indépendant.

Lecture : en 2013, 25 % des 25-29 ans sont retournés vivre chez leurs parents du fait de la perte d'un emploi ou d'un changement de lieu de travail. 36 % des 25-29 ans l'ont fait au cours de leurs études ou à la fin de celles-ci pour chercher un emploi.

Source : enquête nationale Logement 2013, Insee.

Fiches thématiques

Couples et familles
dans notre société



4.1 Importance accordée à la famille

En 2013, la famille est jugée comme « très importante » par 73 % des personnes âgées de 16 ans ou plus, résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine. La famille apparaît ainsi comme la dimension la plus importante au sein de la population, devant le travail (ou les études) considéré comme « très important » par 42 % des personnes en emploi ou étudiantes, et les amis jugés « très importants » pour 30 % de l'ensemble des personnes interrogées. Cette hiérarchisation des valeurs dépend du sexe et de la configuration familiale. Les femmes accordent, en effet, plus d'importance à la famille que les hommes : 79 % d'entre elles l'estiment « très importante » contre 67 % des hommes. Les membres des familles « traditionnelles » ou recomposées avec au moins un enfant mineur sont plus nombreux que ceux des familles monoparentales à considérer la famille comme « très importante » (88 % et 85 %, contre 74 %). Les personnes de moins de 65 ans seules ou en couple sans enfant accordent un peu moins d'importance que les autres à la famille, jugée « très importante » pour 60 % et 68 % d'entre eux.

Parmi les personnes interrogées, 70 % souhaiteraient consacrer plus de temps à leur famille, 65 % à leurs loisirs, 56 % à leurs amis et 16 % au travail (ou à leurs études). Les hommes comme les femmes souhaiteraient disposer de plus de temps pour leur famille (71 % contre 69 %). Les membres des familles « traditionnelles » avec enfant(s) mineur(s)

aimeraient, pour 79 % d'entre eux, consacrer davantage de temps aux leurs, tout autant que ceux des familles recomposées. C'est, en revanche, moins souvent le cas pour les personnes vivant en famille monoparentale (72 %) et pour les personnes seules de moins de 65 ans (65 %). Plus on accorde d'importance à la famille, plus on souhaite y consacrer du temps. Ainsi, 76 % des personnes qui jugent « très importante » la famille aimeraient avoir plus de temps à lui dédier contre 56 % de celles qui la jugent seulement « plutôt importante ».

Les personnes accordent en moyenne une note de **satisfaction** de 8,1 à la famille, sur une échelle allant de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait »). Cette appréciation est en partie liée à l'importance qu'elles lui donnent : les personnes estimant que la famille est « très importante » lui accordent une note de satisfaction de 8,4 contre 7,6 pour celles qui l'estiment « plutôt importante ». Les familles monoparentales et recomposées avec au moins un enfant mineur sont un peu moins satisfaites de la famille (7,6 et 7,9) que les familles « traditionnelles » (8,2) ou les couples de personnes de moins de 65 ans sans enfant (8,2). Si les femmes sont globalement aussi contentes de la famille que les hommes (8,1 contre 8,0), leur satisfaction varie en fonction de la composition familiale. Après la famille, suit la satisfaction vis-à-vis des amis (7,9), du travail (7,2) et des loisirs (6,7). ■

Définition

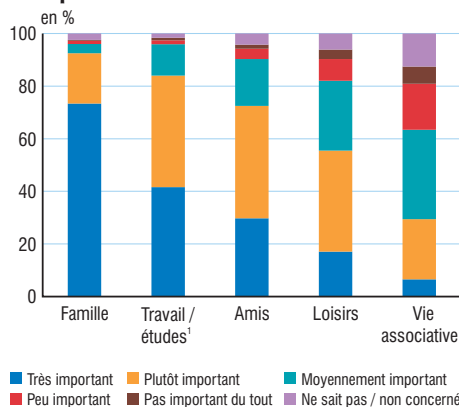
Satisfaction : évaluation subjective que chacun fait de sa vie dans son ensemble ou dans les différentes dimensions qui la composent. Les questions de satisfaction posées annuellement dans l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) portent sur la vie menée actuellement, le logement, le travail, les loisirs, la famille, les amis et la santé.

Pour en savoir plus

- « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », Rapport au Président de la République, 2009.
- « Le bonheur attend-il le nombre des années ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2008.

Importance accordée à la famille 4.1

1. Importance de la famille en 2013

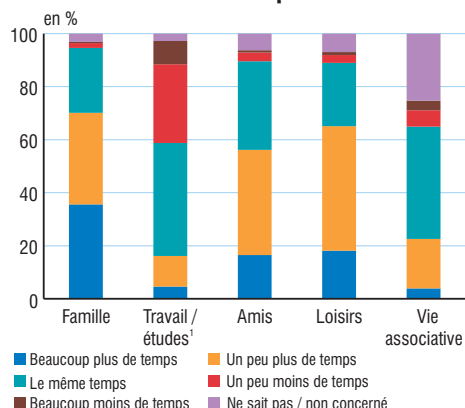


1. Personnes en emploi ou étudiants.

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête SRCV 2013.

2. Souhait de consacrer du temps à la famille en 2013



1. Personnes en emploi ou étudiants.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête SRCV 2013.

3. Importance et satisfaction accordées à la famille selon le type de ménage et le sexe en 2013

Type de ménage	en %					Ensemble	Note de satisfaction
	Très important	Plutôt important	Moyennement important	Peu ou pas important	Ne sait pas / non concerné		
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	86	12	2	0	1	100	8,1
« Traditionnelle »	88	10	1	0	0	100	8,2
Recomposée	85	10	5	0	0	100	7,9
Monoparentale	74	20	1	0	5	100	7,6
Personnes seules ¹	60	28	6	3	3	100	7,8
Couples sans enfant ²	68	25	5	1	0	100	8,2
Autres ménages	69	20	4	2	4	100	8,1
Sexe							
Hommes	67	24	5	2	2	100	8,0
Femmes	79	15	2	1	2	100	8,1
Ensemble	73	19	4	2	2	100	8,1

1. Personnes seules âgées de moins de 65 ans.

2. Couples de deux personnes âgées de moins de 65 ans et sans enfant.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2013, les membres des familles recomposées attribuent une note de satisfaction moyenne de 7,9 à la famille sur une échelle allant de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait »).

Source : Insee, enquête SRCV 2013.

4. Souhait de consacrer du temps à la famille en fonction du type de ménage et du sexe en 2013

Type de ménage	Consacrer du temps à la famille						Ensemble
	Beaucoup plus de temps	Un peu plus de temps	Le même temps	Un peu moins de temps	Beaucoup moins de temps	Ne sait pas / non concerné	
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	47	32	18	2	0	1	100
« Traditionnelle »	47	32	19	1	0	1	100
Recomposée	46	36	14	4	0	0	100
Monoparentale	44	28	20	4	0	4	100
Personnes seules ¹	21	43	29	4	0	3	100
Couples sans enfant ²	28	43	26	1	0	0	100
Autres ménages	33	31	28	1	1	6	100
Sexe							
Hommes	34	37	23	2	0	3	100
Femmes	37	32	26	2	1	3	100
Ensemble	36	35	25	2	0	3	100

1. Personnes seules âgées de moins de 65 ans.

2. Couples de deux personnes âgées de moins de 65 ans et sans enfant.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2013, 46 % des membres des familles recomposées déclarent souhaiter consacrer beaucoup plus de temps à leur famille.

Source : Insee, enquête SRCV 2013.

4.2 Violences familiales envers les adultes

Selon les déclarations des faits subis mesurés dans les enquêtes Cadre de vie et sécurité menées en France métropolitaine de 2008 à 2014, 4,7 % des personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire ont été victimes de **violences physiques ou sexuelles** au moins une fois au cours des deux années précédant l'enquête. Les femmes sont plus concernées que les hommes (5,2 % contre 4,2 %), mais la nature et le cadre dans lequel elles subissent ces violences sont très différents.

Si la part de victimes de violences physiques (hors violences sexuelles) est proche chez les femmes et chez les hommes (4 %), les femmes subissent en revanche davantage de violences sexuelles. Par ailleurs, elles sont plus souvent victimes de violences, physiques comme sexuelles, dans le cadre familial : 2,8 % d'entre elles ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un membre de leur famille, contre 1,2 % des hommes.

Plus de la moitié des femmes victimes de violences le sont de la part d'un proche, qu'il s'agisse de leur **conjoint** ou ex-conjoint (35 %) ou d'un autre membre de leur cercle familial (20 %). Pour les hommes victimes de violence, cette proportion est deux fois moins grande (28 %).

Dans la majorité des cas, les victimes de violences physiques ou sexuelles ne portent pas plainte, ce d'autant plus lorsque l'auteur est un membre de la famille : dans ce cas, seule une victime sur cinq se déplace au commissariat ou à la gendarmerie. Cependant, les

femmes victimes portent davantage plainte lorsque l'auteur est leur conjoint ou ex-conjoint que lorsqu'il s'agit d'un autre membre de leur famille (16 % contre 13 %). Lorsque l'auteur des violences est extérieur à la famille, environ un tiers des victimes se sont déplacées au commissariat ou à la gendarmerie à la suite de ces actes de violence, et près d'un quart ont porté plainte.

Les faits de violences physiques ou sexuelles au sein de la famille (2 % dans l'ensemble de la population), et notamment les violences conjugales, touchent toutes les catégories de ménages, mais ces violences déclarées sont plus fréquentes parmi les familles dont le **niveau de vie** est modeste. Ainsi, au sein des ménages les moins aisés (1^{er} **quartile**), 3,1 % des personnes ont été confrontées à des actes de violence familiale contre 1,1 % dans le quart des ménages les plus aisés (4^e quartile).

Enfin, les jeunes de 18 à 24 ans déclarent plus souvent avoir subi des violences familiales : c'est le cas de 3,3 % des jeunes (contre 1,1 % pour les personnes âgées de 55 à 64 ans), 1 % de la part de leur conjoint ou ex-conjoint (contre 0,7 % pour les personnes âgées de 55 à 64 ans). Néanmoins, les plus âgés sont aussi plus nombreux à mentionner qu'ils ont subi des violences physiques ou sexuelles mais qu'ils n'ont pas souhaité les déclarer dans l'enquête. Le nombre de victimes réelles est donc sans doute un peu plus élevé que celui mesuré, en particulier parmi les personnes les plus âgées. ■

Définitions

Violences sexuelles : atouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives.

Violences physiques : gifles, coups et toutes autres violences physiques.

Conjoint : ensemble des partenaires intimes (époux(se), concubin(e), pacsé(e), petit(e)-ami(e), etc.). Dans le cas du conjoint actuel, il s'agit d'un conjoint cohabitant avec l'enquêté.

Quartile, niveau de vie déclaré : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Rapport annuel 2014*, ONDRP, décembre 2014.
- *La lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes*, n° 4, novembre 2014.
- « Femmes et hommes face à violence », *Insee Première* n° 1473, novembre 2013.

Violences familiales envers les adultes 4.2

1. Victimes de violences au moins une fois au cours des deux dernières années

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Violences physiques¹	3,8	4,2	4,0
De la part de membres de la famille	1,1	2,5	1,8
de la part de conjoints ² ou ex-conjoints	0,6	1,6	1,1
de la part d'autres membres de la famille	0,5	1,1	0,8
Hors cadre familial	2,8	2,2	2,5
Violences sexuelles	0,4	1,4	1,0
De la part de membres de la famille	n.s.	0,6	0,3
de la part de conjoints ² ou ex-conjoints	n.s.	0,4	0,3
de la part d'autres membres de la famille	n.s.	0,2	0,1
Hors cadre familial	n.s.	1,2	0,8
Ensemble	4,2	5,2	4,7
De la part de membres de la famille	1,2	2,8	2,0
de la part de conjoints ² ou ex-conjoints	0,7	1,8	1,2
de la part d'autres membres de la famille	0,5	1,2	0,9
Hors cadre familial	3,1	3,0	3,1

1. Hors vols avec violences. 2. Conjoints cohabitants.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 2,8 % des femmes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un membre de leur famille au moins une fois au cours des deux années précédant l'enquête.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2014.

2. Répartition des victimes des violences physiques ou sexuelles selon l'auteur

en %

	Victimes hommes	Victimes femmes
L'auteur est le conjoint ¹ ou un ex-conjoint	16	35
L'auteur est un autre membre de la famille que le conjoint	12	20
L'auteur n'est pas un membre de la famille	72	45
Ensemble	100	100

1. Conjoints cohabitants. Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, victimes au moins une fois de violences physiques ou sexuelles au cours des deux années précédant l'enquête.

Note : en cas de violences subies de la part de plusieurs auteurs, si au moins l'une d'elles est perpétrée par le conjoint ou l'ex-conjoint, on retiendra ce dernier comme auteur, sinon un autre membre de la famille, sinon un auteur non membre de la famille.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2014.

3. Démarches effectuées par les victimes de violences physiques ou sexuelles

en %

	Victimes Hommes			Victimes Femmes		
	Auteur non membre de la famille	Auteur membre de la famille		Auteur non membre de la famille	Auteur membre de la famille	
		Conjoint ¹ ou ex-conjoint	Autre que conjoint ou ex-conjoint		Conjoint ¹ ou ex-conjoint	Autre que conjoint ou ex-conjoint
S'est déplacé au commissariat ou la gendarmerie et a porté plainte	32	13	21	35	27	22
et a déposé une main courante	24	n.s.	n.s.	23	16	13
	5	n.s.	n.s.	10	9	9

1. Conjoints cohabitants. Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, victimes au moins une fois de violences physiques ou sexuelles au cours des deux années précédant l'enquête.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2014.

4. Victimes de violences au moins une fois au cours des deux dernières années

en %

Selon le niveau de vie déclaré	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
Violences physiques ou sexuelles	6,5	5,0	4,2	3,3
De la part de membres de la famille	3,1	2,2	1,7	1,1
de la part de conjoints ¹ ou ex-conjoints	1,8	1,4	1,1	0,7
de la part d'autres membres de la famille	1,5	1,0	0,6	0,4
Hors cadre familial	4,3	3,3	2,6	2,3

1. Conjoints cohabitants. Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2014.

5. Victimes de violences au moins une fois au cours des deux dernières années

en %

Selon l'âge	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 75 ans
Violences physiques ou sexuelles	9,9	6,1	5,3	3,7	2,6	1,6
De la part de membres de la famille	3,3	2,5	2,9	1,8	1,1	0,5
de la part de conjoints ¹ ou ex-conjoints	1,0	1,9	2,0	1,2	0,7	0,4
de la part d'autres membres de la famille	2,4	0,7	1,1	0,7	0,4	0,2
Hors cadre familial	7,3	4,3	3,3	2,2	1,6	0,9

1. Conjoints cohabitants. Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee-ONDRP, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2014.

Fiches thématiques

Couples, familles
et vie active



5.1 Structure familiale et situation par rapport à l'emploi

Le **taux d'emploi** des mères diminue avec le nombre d'enfants mineurs vivant au domicile, ce d'autant plus si l'un des enfants a moins de 3 ans. Ainsi, en 2014, 75 % des mères de **famille « traditionnelle »** avec un seul enfant, âgé de moins de 3 ans, ont un emploi mais elles ne sont que 40 % dans ce cas lorsqu'elles ont une famille nombreuse comportant trois enfants ou plus dont un jeune enfant. Ce constat est le même au sein des **familles recomposées**. À nombre d'enfants équivalent, le taux d'emploi des mères de **famille monoparentale** est plus faible, surtout s'il y a de jeunes enfants : seulement la moitié des mères sans conjoint d'un enfant unique âgé de moins de 3 ans ont un emploi, soit 25 points de moins que les mères en couple. Lorsque l'enfant est plus grand, l'écart est moindre (5 points de moins).

Pour les pères en couple, le taux d'emploi ne varie presque pas avec le nombre et l'âge des enfants. Il s'élève au moins à 87 %, quelle que soit la situation familiale. Seuls les hommes avec trois enfants ou plus, dont un de moins de 3 ans, ont un taux d'emploi un peu plus faible.

Très peu de pères (4 % des pères en emploi) travaillent à temps partiel, et ce quelle que soit la configuration familiale. Les femmes recourent plus fréquemment au temps partiel lorsqu'il y a plusieurs enfants dans la famille. En 2014, 24 % des mères en emploi qui vivent en couple dans une famille « traditionnelle » avec un seul enfant, âgé de moins de 3 ans, sont à temps partiel, contre 54 % lorsqu'elles ont trois enfants ou plus, dont au moins un de moins de 3 ans. Plus de la moitié des mères en couple à temps partiel vivant avec au moins un enfant mineur le sont pour s'occuper de leur(s) enfant(s) (ou d'un autre membre de la famille) ; ce taux

atteint 71 % lorsqu'elles ont au moins un enfant de moins de 3 ans.

En 2010, 33 % des parents vivant avec au moins un enfant de moins de 8 ans ont, en prolongement de leur congé de maternité ou de paternité, modifié leur temps de travail pendant au moins un mois pour s'occuper de leur plus jeune enfant : la moitié ont arrêté leur activité et l'autre moitié l'ont réduite. Ce sont surtout les mères qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle : c'est le cas d'une mère sur deux (55 %) pour une durée d'au moins un mois à la suite du congé de maternité, contre un père sur neuf (12 %). Les pères ont davantage tendance à réduire leur activité qu'à l'interrompre, tandis que les mères s'arrêtent davantage qu'elles ne réduisent leur activité. Sept parents sur dix ayant interrompu leur activité l'ont fait en prenant un **congé parental**, tandis qu'un sur dix a utilisé uniquement des jours de congés et deux sur dix ont eu recours à d'autres arrangements.

Les parents d'enfants de moins de 3 ans peuvent bénéficier d'une prestation familiale, le **complément de libre choix d'activité** (CLCA), s'ils travaillent à temps partiel ou s'ils ne travaillent pas (sous réserve d'avoir travaillé auparavant) pour s'occuper de leur(s) enfant(s). En 2014, 492 800 familles bénéficient du CLCA. Un peu moins de la moitié des familles bénéficiaires (46 %) perçoivent l'allocation parce qu'un des parents travaille à temps partiel, au plus à 80 % d'un temps plein, et un peu plus de la moitié parce qu'un des parents ne travaille pas. Parmi les familles bénéficiaires de trois enfants ou plus, l'interruption d'activité d'au moins un des parents est plus fréquente (69 % des bénéficiaires dans ce cas). Les pères représentent 4 % des bénéficiaires du CLCA ; ils travaillent alors à temps partiel la plupart du temps (71 % contre 46 % des mères). ■

Définitions

Taux d'emploi, familles « traditionnelle », recomposée, monoparentale, congé parental, complément de libre choix d'activité (CLCA), taux d'activité, chômage : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'accueil du jeune enfant en 2014 », *Observatoire de la petite enfance*, Rapport 2015.
- « Cesser ou réduire son activité professionnelle en recourant au complément de libre choix d'activité », *Document d'études* n° 177, Dares, novembre 2013.
- « Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux », *Insee Première* n° 1454, juin 2013.

Structure familiale et situation par rapport à l'emploi 5.1

1. Activité, temps partiel et chômage des femmes selon le type de famille et le nombre d'enfants

en %

Types de familles et nombre d'enfants (de moins de 18 ans)	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emploi	Part des femmes à temps partiel parmi celles en emploi
Famille « traditionnelle »	81	7	75	35
1 enfant, de moins de 3 ans	82	9	75	25
1 enfant, âgé de 3 ans ou plus	86	6	80	29
2 enfants, dont un au moins de moins de 3 ans	70	9	64	50
2 enfants, âgés de 3 ans ou plus	89	6	84	35
3 enfants ou plus, dont un au moins de moins de 3 ans	43	9	40	54
3 enfants ou plus, âgés de 3 ans ou plus	76	11	68	46
Famille recomposée	81	10	73	30
1 enfant, de moins de 3 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1 enfant, âgé de 3 ans ou plus	87	9	79	28
2 enfants, dont un au moins de moins de 3 ans	69	12	61	41
2 enfants, âgés de 3 ans ou plus	88	8	81	27
3 enfants ou plus, dont un au moins de moins de 3 ans	54	13	47	44
3 enfants ou plus, âgés de 3 ans ou plus	82	10	74	27
Famille monoparentale	80	15	68	29
1 enfant, de moins de 3 ans	67	25	50	21
1 enfant, âgé de 3 ans ou plus	86	13	75	27
2 enfants ou plus, dont un au moins de moins de 3 ans	43	33	29	43
2 enfants ou plus, âgés de 3 ans ou plus	81	16	68	32
Ensemble	81	9	74	33

Champ : France métropolitaine, mères ou belles-mères vivant avec au moins un enfant mineur en ménage ordinaire.

Lecture : 75 % des mères de famille « traditionnelle » avec un seul enfant au domicile, âgé de moins de 3 ans, ont un emploi. Parmi elles, 25 % sont à temps partiel.

Source : Insee, enquête Emploi 2014.

2. Interruption ou réduction d'activité pendant au moins un mois pour s'occuper de son plus jeune enfant

en %

	Père	Mère			Ensemble	Ensemble
		Pour un premier enfant	Pour un deuxième enfant	Pour un enfant de rang 3 ou plus		
Interruption ou réduction d'activité professionnelle	12	42	63	70	55	33
Interruption d'activité...	5	28	40	55	37	21
... en prenant un congé parental à temps plein	2	17	33	45	28	15
... en utilisant uniquement des jours de congé	2	3	3	2	3	2
... par d'autres arrangements	2	9	4	9	6	4
Réduction d'activité	9	23	36	37	31	19
... en prenant un congé parental à temps partiel	2	13	26	28	21	11
... en passant à temps partiel ou en réduisant ses horaires de travail	2	8	8	6	8	5
... en utilisant uniquement des jours de congé	2	1	1	0	1	2
... par d'autres arrangements	1	2	1	3	1	1

Champ : France métropolitaine, parents d'enfants de moins de 8 ans, travaillant avant la naissance du plus jeune enfant ou ayant arrêté de travailler moins d'un an avant sa naissance, hors personnes en congé de maternité post-natal ou de paternité, vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 12 % des pères interrogés en 2010 ont interrompu ou réduit leur activité professionnelle pendant au moins un mois pour s'occuper de leur plus jeune enfant.

Note : le total des interruptions et des réductions est supérieur à la première ligne car des parents peuvent avoir combiné les deux.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.

3. Répartition des familles bénéficiaires du CLCA selon le rang de l'enfant et le taux de CLCA

Types de familles	Effectifs			Part (en %)		
	Cessation d'activité	Activité réduite ¹	Ensemble	Cessation d'activité	Activité réduite ¹	Ensemble
Familles avec 1 enfant	15 100	14 400	29 500	51	49	100
Familles avec 2 enfants	126 700	157 000	283 700	45	55	100
Familles avec 3 enfants ou plus	123 900	55 700	179 600	69	31	100
Ensemble	265 700	227 100	492 800	54	46	100

1. Le taux réduit correspond à une activité inférieure ou égale à 80 % d'un temps complet.

Champ : France hors Mayotte, familles bénéficiaires du CLCA ou du Colca en décembre 2014.

Sources : Onpe, Cnaf, Fileas, MSA.

4. Répartition des pères et des mères bénéficiaires de CLCA selon le type de recours

	Pères		Mères	
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)
CLCA taux plein (y compris Colca)	5 500	29	260 100	54
CLCA taux réduit	13 800	71	218 600	46
Couple ¹	5 200	27	5 200	1
CLCA taux réduit (activité supérieure à 50 % et inférieure ou égale à 80 %)	7 500	39	174 200	36
CLCA taux réduit (activité inférieure ou égale à 50 %)	1 100	6	39 200	8
Ensemble	19 300	100	478 700	100

1. La somme totale du CLCA touchée par le couple ne peut pas dépasser le montant versé à taux plein.

Champ : France hors Mayotte, parents bénéficiaires du CLCA ou du Colca en décembre 2014.

Sources : Onpe, Cnaf, Fileas, MSA.

5.2 Partage des tâches domestiques au sein des couples

Le **temps domestique** est très différent pour les hommes et pour les femmes (2 heures et 36 minutes par jour pour les premiers contre 3 heures et 48 minutes pour les seconds en 2010). Lorsque les deux conjoints sont salariés, 95 % des femmes consacrent au moins 10 minutes par jour aux **tâches ménagères** contre 74 % des hommes, soit 21 points d'écart. L'écart est plus faible le week-end (15 points), notamment du fait d'une implication plus importante des hommes ces jours-là pour les courses, et, dans une moindre mesure, le ménage. Quel que soit le jour de la semaine, les femmes s'occupent davantage des activités quotidiennes (cuisine, ménage, linge), tandis que les hommes sont plus nombreux à s'occuper du bricolage, du jardinage et de l'entretien du logement, activités plus ponctuelles.

La participation aux tâches « parentales » est aussi fortement différenciée entre hommes et femmes : 60 % des mères passent plus de 10 minutes par jour à s'occuper des soins (toilette, repas, trajets, etc.), contre 35 % des pères. De plus, parmi ceux et celles qui participent à ces tâches, les mères y consacrent 92 minutes par jour, soit 33 minutes de plus que les pères. L'écart de participation entre hommes et femmes est plus réduit pour les activités de jeux et d'instruction des enfants et lorsqu'ils y participent, les hommes y consacrent autant de temps que les femmes.

Le temps domestique, excepté celui consacré aux enfants et adultes du ménage, a fortement diminué en onze ans, constituant l'une des évolutions majeures de l'emploi du temps. Cette baisse concerne uniquement les femmes, qui consacrent environ 48 minutes

de moins aux tâches ménagères en 2010 qu'en 1999, quelle que soit leur situation familiale. Le temps domestique total des hommes a peu évolué (+ 4 minutes), mais se répartit différemment : moins de temps consacré au bricolage et au jardinage, plus aux enfants.

Le partage des tâches ménagères dans les familles recomposées est plus égalitaire que dans les familles « traditionnelles » : l'écart entre hommes et femmes est d'environ une heure et demie par jour dans les familles recomposées, soit 30 minutes de moins que dans les familles « traditionnelles ». Cette différence est à la fois imputable aux hommes, qui y consacrent 20 minutes de plus, mais aussi aux femmes, qui y consacrent 10 minutes de moins. Le temps consacré aux enfants est le même dans ces deux types de familles : autour d'une heure et demie pour les femmes et 40 minutes pour les hommes. Les femmes à la tête d'une famille monoparentale, qui ont en moyenne moins d'enfants, leur consacrent une heure par jour. Le temps consacré aux enfants augmente avec la présence de jeunes enfants, ce davantage pour les femmes que pour les hommes. Dans les familles « traditionnelles », ce temps est de 2 heures et 28 minutes pour la mère (soit 1 heure et 21 minutes de plus que pour le père) en présence d'enfants de moins de six ans, contre 54 minutes (soit 31 minutes de plus que pour le père) quand tous les enfants ont plus de six ans. Avoir trois enfants ou plus augmente le temps domestique des mères de plus d'une heure par jour par rapport à celles qui n'en ont qu'un, mais a peu d'impact sur le temps domestique des hommes. ■

Définitions

Temps domestique : temps consacré principalement aux tâches ménagères, à s'occuper des enfants ou adultes du ménage, à faire du bricolage ou du jardinage. Ce temps est renseigné par l'enquêté dans un carnet d'une journée entière et comptabilisé par tranches de 10 minutes.

Tâches ménagères : comprennent les activités de cuisine, vaisselle, ménage, linge (y compris couture), tâches administratives, courses et entretien divers.

S'occuper des enfants et adultes du ménage : comprend les soins aux enfants, l'éducation et les jeux avec les enfants, les soins à des adultes du ménage.

Pour en savoir plus

- « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », in *Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet », *Insee Première* n° 1377, novembre 2011.
- « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », in *Données sociales, La société française*, Insee, édition 2006.

Partage des tâches domestiques au sein des couples 5.2

1. Participation aux différentes tâches domestiques selon le jour de la semaine

en %

	Toutes journées confondues		Du lundi au vendredi		Samedi et dimanche	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Toutes tâches ménagères	74	95	71	94	82	97
Cuisine, vaisselle, ménage, linge	62	92	60	91	68	94
Cuisine, vaisselle	52	83	50	83	55	83
Ménage	27	64	23	62	37	68
Linge	9	45	8	42	14	52
Comptes et démarches	11	14	11	15	9	11
Courses	23	35	18	33	36	38
Entretien et divers	18	15	17	15	21	15
Semi-loisirs (bricolage, jardinage)	28	10	25	10	35	13
Total tâches ménagères et semi-loisirs	79	95	77	94	87	97
S'occuper des enfants et adultes du ménage	36	49	36	50	35	46

Champ : France métropolitaine, couples dont les deux conjoints sont salariés.

Lecture : 52 % des hommes ont passé au moins 10 minutes à faire la cuisine ou la vaisselle au cours de la journée enquêtée.

Source : Insee, enquête *Emploi du temps* 2009-2010.

2. Évolution des tâches parentales entre 1999 et 2010

	Temps moyen en 2010		Évolution de l'écart	Participation en 2010		Évolution de l'écart	Temps moyen des participants en 2010		Évolution de l'écart
	Homme	Femme		Homme	Femme		Homme	Femme	
	(en minutes par jour)		homme / femme	(en % par jour)		homme / femme	(en minutes par jour)		homme / femme
Soins aux enfants	21	56	- 10	35	60	- 8	59	92	- 9
Jeux et instructions	13	18	- 3	22	32	- 3	57	56	- 2

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, hors étudiants et retraités, avec au moins un enfant mineur dans le ménage.

Lecture : les hommes consacrent, en moyenne en 2010, 21 minutes aux soins aux enfants contre 56 minutes pour les femmes. Cet écart s'est réduit de 10 minutes par rapport à 1999.

Source : Insee, enquêtes *Emploi du temps* 1998-1999 et 2009-2010.

3. Temps domestique quotidien selon la situation familiale

	Ensemble		Tâches ménagères		S'occuper des enfants et adultes du ménage		Bricolage, jardinage	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
En couple sans enfant < 65 ans	2 h 06	3 h 23	1 h 19	3 h 05	0 h 04	0 h 06	0 h 37	0 h 11
Famille monoparentale	n.s.	4 h 13	n.s.	3 h 01	n.s.	1 h 03	n.s.	0 h 09
Avec enfant(s) âgé(s) de 6 ans ou plus	n.s.	4 h 01	n.s.	3 h 05	n.s.	0 h 45	n.s.	0 h 12
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	n.s.	4 h 52	n.s.	2 h 55	n.s.	1 h 55	n.s.	0 h 02
Famille recomposée	2 h 40	4 h 45	1 h 31	3 h 02	0 h 38	1 h 33	0 h 31	0 h 10
Avec enfant(s) âgé(s) de 6 ans ou plus	2 h 19	4 h 16	1 h 30	2 h 59	0 h 14	1 h 03	0 h 34	0 h 14
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	3 h 08	5 h 51	1 h 43	3 h 25	1 h 15	2 h 20	0 h 31	0 h 06
Famille « traditionnelle »	2 h 30	4 h 53	1 h 10	3 h 12	0 h 42	1 h 34	0 h 38	0 h 07
Avec enfant(s) âgé(s) de 6 ans ou plus	2 h 17	4 h 30	1 h 12	3 h 27	0 h 23	0 h 54	0 h 43	0 h 09
1 enfant	2 h 08	4 h 10	1 h 13	3 h 31	0 h 13	0 h 31	0 h 41	0 h 08
2 enfants	2 h 23	4 h 36	1 h 09	3 h 16	0 h 30	1 h 12	0 h 44	0 h 09
3 enfants ou plus	2 h 34	5 h 30	1 h 16	3 h 54	0 h 34	1 h 27	0 h 44	0 h 10
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	2 h 48	5 h 36	1 h 10	3 h 03	1 h 07	2 h 28	0 h 31	0 h 05
1 enfant	2 h 47	5 h 00	1 h 09	2 h 36	1 h 09	2 h 20	0 h 29	0 h 04
2 enfants	2 h 52	5 h 30	1 h 12	2 h 54	1 h 12	2 h 27	0 h 28	0 h 08
3 enfants ou plus	2 h 45	6 h 43	1 h 10	4 h 00	0 h 55	2 h 41	0 h 39	0 h 03

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, hors étudiants et retraités.

Note : les effectifs d'hommes à la tête de famille monoparentale ne sont pas suffisants pour pouvoir détailler le temps qu'ils consacrent aux différentes tâches domestiques.

Source : Insee, enquête *Emploi du temps* 2009-2010.

4. Évolution du temps domestique quotidien entre 1999 et 2010

en minutes par jour

	Ensemble	Tâches ménagères	S'occuper des enfants et adultes du ménage	Bricolage, jardinage
Homme	4	2	15	- 13
Femme	- 39	- 48	11	- 2

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : les hommes vivant avec au moins un enfant mineur consacrent 4 minutes de plus aux tâches domestiques en 2010 qu'en 1999.

Source : Insee, enquêtes *Emploi du temps* 1998-1999 et 2009-2010.

5.3 Modes de garde des enfants de moins de 3 ans

En 2013, six enfants de moins de 3 ans sur dix sont principalement gardés (du lundi au vendredi, entre 8 et 19 heures) par un de leurs parents. Deux enfants sur dix ont pour **mode de garde principal** un(e) assistant(e) maternel(le), 13 % un **établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)** et 3 % passent l'essentiel du temps avec leurs grands-parents ou une autre personne de la famille. Par ailleurs, 3 % des enfants de moins de 3 ans et 8 % des enfants de 2 ans sont principalement à l'école en semaine. Lorsqu'ils ne sont pas scolarisés, 55 % des enfants de moins de 3 ans sont pris en charge, à un moment ou un autre de la semaine, par un mode d'accueil payant.

Depuis 2002, la garde principale assurée par les parents a reculé de 9 points et le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou un EAJE a progressé. Cette évolution s'explique par la hausse de l'offre d'accueil auprès des assistant(e)s maternel(le)s et dans les EAJE, ainsi que par la mise en place de la **prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** et du crédit d'impôt pour frais de garde en 2005 et 2006. Cela incite davantage de familles à se tourner vers un mode de garde payant et accompagne l'accès croissant des mères de jeunes enfants à l'emploi.

La garde principale par les parents est logiquement plus fréquente quand au moins l'un des parents ne travaille pas. Dans ce cas, 86 % des jeunes enfants sont principalement gardés par l'un d'eux, contre 27 % de ceux dont les deux parents travaillent à temps complet. Les deux tiers des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille monoparentale sont gardés à titre principal par leur(s) parent(s) (généralement par leur mère, plus souvent sans emploi

quand leurs enfants sont jeunes et disposant de revenus modestes).

Le mode de garde des enfants dépend de l'offre d'accueil disponible, très variable localement. En 2013, l'offre théorique proposée par les assistant(e)s maternel(le)s est de 33 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 3 à 64 places selon les départements. En EAJE, 17 places sont disponibles pour 100 enfants de moins de 3 ans avec une variation de 5 à 42 places selon les départements. La scolarisation à 2 ans est, quant à elle, forte dans l'Ouest, le Nord de la France et le Massif central et faible en Île-de-France, dans l'Est et le Sud-Est.

Seules les familles du premier quartile de niveau de vie recourent davantage à un EAJE qu'à un(e) assistant(e) maternel(le) en raison de la tarification progressive suivant le revenu dans les EAJE. Les enfants de moins de 3 ans non scolarisés vivant dans ces familles sont 18 % à fréquenter un EAJE, contre 11 % à être accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le). Les familles les plus aisées sont quasiment les seules à recourir à la garde à domicile, qui est le mode d'accueil le plus onéreux.

La fréquence et la durée de recours à l'accueil payant des jeunes enfants, et donc les dépenses associées, augmentent avec le niveau de vie des familles. Les plus modestes (1^{er} quartile de niveau de vie) avancent en moyenne 240 € par mois et par enfant, contre 569 € pour les familles du dernier quartile. Après déduction d'impôts et versement des allocations, le reste à charge des familles modestes se monte à 89 € par mois et par enfant, contre 331 € pour les familles plus aisées. Le reste à charge des familles modestes est également moins élevé à mode d'accueil donné. ■

Définitions

Mode de garde principal : mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant, tels que, notamment, les crèches collectives, parentales ou familiales, les haltes-garderies.

Paje : la prestation d'accueil du jeune enfant a progressivement remplacé l'ensemble des aides liées à la naissance et à l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans, pour toute naissance survenue depuis le 1^{er} janvier 2004. Elle comprend un socle de base et plusieurs compléments octroyés en fonction du mode de garde choisi par la famille et de l'âge de l'enfant. Elle est, pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2015, remplacée par la PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant).

Pour en savoir plus

- « Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2013 : le nombre de places continue d'augmenter », *Études et Résultats* n° 931, Drees, août 2015.
- « Combien dépendent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? », *Études et Résultats* n° 930, Drees, août 2015.
- « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et Résultats* n° 896, Drees, octobre 2014.
- « Travailler et garder son enfant en bas âge », *Études et Résultats* n° 749, Drees, février 2011.

Modes de garde des enfants de moins de 3 ans 5.3

1. Mode de garde principal des enfants de moins de 3 ans du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h

	en %		
	2002	2007	2013
Parents	70	63	61
Grands-parents ou autres membres de la famille	4	4	3
Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	13	18	19
EAJE	9	10	13
Autres (dont école) ¹	4	5	5
Ensemble	100	100	100

1. Garde à domicile, école, assistant(e) maternel(le) non agréé(e), ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans. Source : Drees, enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002, 2007 et 2013.

2. Mode de garde principal en semaine entre 8 h et 19 h selon des caractéristiques des parents

	en %						
	Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	EAJE	Autres modes de garde (dont école) ¹	Ensemble	Part dans la population des enfants de moins de 3 ans
Activité des parents, dont :							
au moins un parent inactif ou au chômage	86	1	5	7	2	100	49
les deux parents travaillent à temps complet ²	27	6	38	21	8	100	31
Situation conjugale							
Parent(s) en couple	60	3	21	13	4	100	88
Parent isolé	66	4	10	15	6	100	12

1. Voir note 1, figure 1. 2. Y compris les familles monoparentales dont le parent travaille à temps complet.

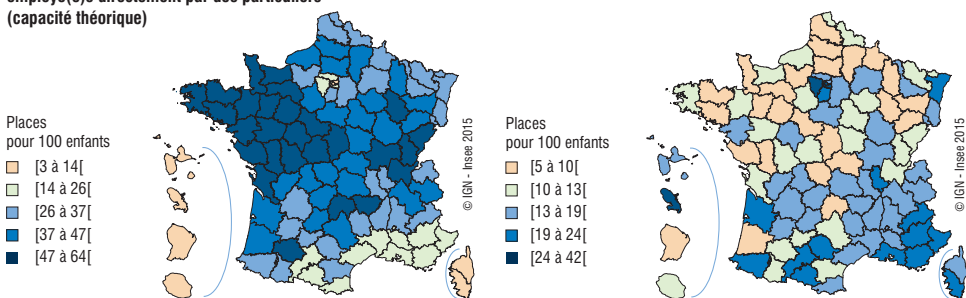
Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013.

3. Capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans dans les départements

après des assistant(e)s maternel(le)s en exercice employé(e)s directement par des particuliers (capacité théorique)

en établissement d'accueil du jeune enfant



Sources : Drees, enquête PMI, fin 2013 ; Irceim, 2^e trim. 2013, Cnaf, Fileas et MTEAJE, fin 2013 ; CCMSA, fin 2013 ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2013.

4. Coût de la garde par enfant selon le quartile de niveau de vie

		Quartiles de niveau de vie mensuel en euros ¹				Ensemble
		< 1 350	1 350 à 1 750	1 750 à 2 150	> 2 150	
Ensemble des modes de garde payants	Taux de recours, en %	29	64	82	84	55
	Dépense mensuelle, en euros	240	367	452	569	411
	Reste à charge mensuel, en euros	89	135	184	331	187
Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	Taux de recours, en %	11	40	57	46	31
	Durée de recours mensuelle, en heures	124	128	145	154	139
	Reste à charge horaire, en euros	1,0	1,1	1,2	2,1	1,4
EAJE	Taux de recours, en %	18	25	27	34	24
	Durée de recours mensuelle, en heures	104	128	138	142	125
	Reste à charge horaire, en euros	0,6	0,9	1,3	2,1	1,2

1. Les quartiles de niveau de vie ont été calculés sur le champ des ménages ayant recours à un mode d'accueil payant pour au moins un de leurs enfants de moins de 3 ans non scolarisés.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans non scolarisés pour les taux de recours. Pour le calcul des coûts, enfants de moins de 3 ans non scolarisés accueillis au moins une fois dans la semaine de référence par un mode de garde payant.

Lecture : 31 % des enfants de moins de 3 ans non scolarisés sont confiés à un(e) assistant(e) maternel(le) au moins une fois dans la semaine. Cet intervenant les accueille en moyenne 139 heures dans le mois, pour un reste à la charge des familles de 1,4 euro par heure après déduction des aides fiscales et des allocations.

Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013.

5.4 Familles et organisation du temps périscolaire

En 2010, en France, près de 10 millions d'enfants sont scolarisés en maternelle, en primaire ou au collège. Les **parents** s'organisent pour assurer la prise en charge de leurs enfants avant l'école, à l'heure du déjeuner, à la sortie des cours ou encore le mercredi, en particulier pour les enfants les plus jeunes.

En maternelle, neuf enfants scolarisés sur dix sont accompagnés par au moins un de leurs parents sur le trajet domicile-école. Après la classe, un tiers ne rentrent pas directement chez eux : ceux qui ne vont à l'école que le matin sont majoritairement pris en charge par une personne rémunérée (sept sur dix), les autres, qui restent à l'école l'après-midi, restent principalement dans l'enceinte de l'école. Une fois rentrés chez eux, neuf enfants sur dix sont avec au moins un de leurs parents. Le mercredi, journée sans école en 2010 pour les élèves de maternelle et primaire, la moitié des jeunes enfants sont gardés exclusivement par au moins un de leurs parents mais un quart ne passent aucun moment de ce temps « sans école » avec ses parents.

La situation en primaire est proche de celle en maternelle. Les enfants du primaire sont néanmoins plus nombreux (deux sur dix) à effectuer le trajet domicile-école sans parent ; parmi eux, un sur deux le fait seul ou accompagné d'autres enfants. L'intervention d'une personne rémunérée au moment du déjeuner ou à la sortie de la classe est moins fréquente, mais c'est surtout l'organisation de la journée du mercredi qui différencie le primaire de la maternelle. Les deux tiers des plus petits sont gardés par un seul intervenant (en particulier un des parents), tandis que les élèves du primaire alternent pour beaucoup différentes situations de garde. Un élève de primaire sur trois pratique notamment un sport ou une activité l'après-midi et 5 % commencent à passer une partie de la journée sans présence d'adulte.

Au collège, ils ne sont plus qu'un tiers à se faire accompagner par leurs parents le matin. Les trois quarts des collégiens restent déjeuner à la cantine. Neuf sur dix rentrent directement à

leur domicile après la classe. Une fois chez eux, un quart y sont sans leurs parents. Le mercredi matin, 80 % des collégiens ont cours. Le mercredi après-midi, plus de la moitié des collégiens ne voient pas leurs parents, quatre sur dix pratiquent une activité ou suivent des cours particuliers et un sur cinq passe une partie du temps seul ou avec d'autres enfants.

En maternelle et en primaire, les enfants dont les deux parents travaillent restent plus souvent déjeuner à la cantine que les autres et rentrent moins souvent directement chez eux le soir après la classe. Mais, une fois à la maison, les uns comme les autres retrouvent majoritairement leurs parents. Le mercredi, les parents travaillant à temps complet font plus appel que les autres à des intervenants extérieurs pour garder leurs enfants, notamment les plus jeunes : centres de loisirs et grands-parents en tête. Quelle que soit la situation d'emploi des parents, trois enfants de primaire sur dix pratiquent une activité le mercredi après-midi. Pour les collégiens, davantage autonomes dans leurs déplacements, l'organisation des jours d'école diffère peu, selon que leurs parents travaillent ou pas. Leur autonomie leur permet aussi de rester plus souvent seuls ou avec d'autres enfants, notamment une partie du mercredi après-midi : c'est le cas d'un quart des collégiens dont les deux parents travaillent à temps complet.

Les enfants sont plus souvent accompagnés à l'école par leur mère que par leur père, surtout en maternelle (respectivement 72 % contre 34 %, dont 13 % par les deux). La mère est aussi plus souvent présente au domicile au retour des enfants. En maternelle, 36 % des enfants sont gardés exclusivement par leur mère le mercredi et 4 % uniquement par leur père.

Dans les familles monoparentales, la prise en charge des enfants est *a priori* plus compliquée puisque le partage des tâches est plus difficile au quotidien. Le recours à des intervenants extérieurs, en particulier pour les plus jeunes, est donc plus fréquent. ■

Définition

Parents : il s'agit, dans cette fiche, des deux adultes du couple parental (y compris beaux-parents).

Pour en savoir plus

- « Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires : le point de vue des parents », *E-essentiel* n° 152, Cnaf, décembre 2014.
- « Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents », *Insee Première* n° 1370, septembre 2011.

Familles et organisation du temps périscolaire 5.4

1. Journée ordinaire¹ des enfants scolarisés en maternelle, primaire et collège selon le type de famille et la situation d'emploi des parents

	en %									
	Maternelle				Primaire				Collège	
	Ensemble	Couple parental		Un seul parent	Ensemble	Couple parental		Un seul parent	Couple parental	Un seul parent
Au moins un parent sans emploi ³		Deux actifs occupés à temps complet	Au moins un parent sans emploi ³			Deux actifs occupés à temps complet				
Accompagnement lors du trajet domicile-école le matin										
Parents	93	96	90	86	82	84	79	72	35	27
Intervenant extérieur	6	3	10	14	7	3	11	11	3	2
Seul ou avec d'autres enfants	1	1	1	0	11	13	11	17	62	71
Repas du midi²										
À la cantine	60	37	77	70	59	36	72	73	74	76
Avec une personne du ménage (domicile)	32	60	11	22	35	63	19	20	24	19
Avec une personne rémunérée	5	2	8	2	1	0	2	0	0	0
Chez les grands-parents	3	1	4	6	4	1	6	4	1	3
Autre	0	0	0	0	1	0	1	3	1	2
Activité après la classe										
Rentre directement à la maison ou chez l'autre parent	66	88	48	64	70	88	57	59	89	86
Reste dans l'enceinte de l'école (étude, garderie, etc.)	18	5	26	19	19	8	27	28	4	7
Activités sportives, culturelles ou centre de loisirs	0	0	0	0	4	2	4	5	5	5
Chez une personne rémunérée	8	2	13	4	1	0	3	2	0	0
Autre personne / autre lieu collectif	8	5	12	13	6	2	9	6	2	2
Présence d'une personne à la maison une fois l'enfant rentré chez lui										
Parents	93	98	90	86	90	98	85	78	74	48
Personne rémunérée	2	0	4	1	2	0	3	0	1	0
Autre personne	4	1	5	10	6	1	9	16	9	18
Seul	1	1	1	3	2	1	3	6	16	34

1. Il s'agit d'une journée-type qui permet d'appréhender l'organisation familiale autour de la journée scolaire ordinaire d'un enfant. 2. Seulement pour les enfants scolarisés toute la journée. 3. Inactif ou au chômage. Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés en maternelle, primaire ou collège. Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.

2. Organisation du mercredi des élèves de maternelle

Enfant vivant avec...	...un couple parental					...un seul parent
	Ensemble	Au moins un parent sans emploi ¹	Deux parents en emploi		Ensemble	
			Au moins un à temps partiel	À temps complet		
Parents exclusivement	49	68	50	29	45	
Centre de loisirs exclusivement	7	3	4	14	13	
Personne rémunérée exclusivement	5	1	2	11	4	
Grands-parents exclusivement	6	1	5	12	5	
Parents et autre(s) intervenant(s)	27	24	35	24	25	
Autres combinaisons	6	3	4	10	8	
Ensemble	100	100	100	100	100	

1. Inactif ou au chômage. Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés en maternelle. Lecture : 49 % des élèves de maternelle vivant avec un couple parental sont gardés exclusivement par leurs parents le mercredi. Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.

3. Organisation du mercredi après-midi des élèves de primaire et des collégiens

Enfant vivant avec...	Primaire					Collège				
	...un couple parental					...un couple parental				
	Ensemble	Au moins un parent sans emploi ¹	Deux parents en emploi		...un seul parent	Ensemble	Au moins un parent sans emploi ¹	Deux parents en emploi		...un seul parent
Au moins un à temps partiel			À temps complet	Au moins un à temps partiel				À temps complet		
Parents	59	68	67	46	48	47	53	54	37	36
École, crèche, centre de loisirs, garderie ou étude	8	6	4	14	16	2	2	2	2	2
Activités (sport, etc.), cours particuliers	32	30	35	30	28	42	42	41	43	41
Grands-parents	11	4	7	21	13	4	1	3	7	8
Personne rémunérée	2	0	1	5	1	0	0	0	1	0
Personne non rémunérée (voisin, oncle, etc.)	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Seul ou avec d'autres enfants	5	4	5	7	6	19	13	18	25	26

1. Inactif ou au chômage. Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés en primaire ou au collège. Lecture : 42 % des élèves de collège vivant avec un couple parental ont des activités sportives ou des cours particuliers le mercredi après-midi. Le total de chaque colonne dépasse 100 % car il peut y avoir plusieurs activités dans une même demi-journée. Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.

Fiches thématiques

Aspects financiers
et politiques familiales



6.1 Effort social de la Nation en faveur des parents

L'effort social de la Nation en faveur des parents correspond au montant des dépenses sociales qui leur sont consacrées au titre de la politique familiale. En 2013, il est de l'ordre de 4 % du produit intérieur brut (PIB), compris entre 75 et 94 milliards d'euros selon les hypothèses retenues quant au périmètre de la politique familiale.

Trois postes concentrent l'essentiel de cette dépense.

Le premier d'entre eux est constitué des prestations familiales des régimes publics (prestations familiales légales versées par les caisses de sécurité sociale (Cnaf et MSA), aide sociale à l'enfance, congés maternité et paternité, dépenses d'action sociale des caisses et des collectivités territoriales), soit 48,7 milliards d'euros.

Deuxième poste, les droits familiaux de retraite s'élèvent à 18,4 milliards d'euros. Les majorations du montant des pensions pour les personnes ayant eu ou élevé au moins trois enfants constituent la dépense la plus importante. Viennent ensuite les majorations de durée d'assurance (trimestres supplémentaires accordés aux parents), l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF - validation de trimestres pour les parents qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants ou d'une personne handicapée), les départs anticipés pour les parents d'au moins trois enfants (régimes de fonctionnaires et dans plusieurs régimes spéciaux).

Enfin, **les dépenses fiscales** représentent de 1,5 à 15,6 milliards d'euros selon qu'elles intègrent ou non l'effet de certains dispositifs

dont, principalement, le **quotient familial**. En effet, celui-ci peut être considéré comme une aide à la famille (approche haute) ou comme une mesure de compensation fiscale prenant en compte les différences de capacité contributive des ménages (approche basse). De plus, le crédit et la réduction d'impôt pour l'emploi de garde à domicile dont bénéficient les familles ayant des enfants en bas âge peuvent être considérés soit comme des mesures de politique familiale (approche haute), soit comme des mesures incitatives à l'emploi par les particuliers (approche basse). De 2011 à 2013, les principales dépenses fiscales en faveur des parents (quotient familial, crédit d'impôt pour frais de garde, fraction du crédit et de la réduction d'impôt pour emploi à domicile) ont progressé trois fois moins vite que les recettes de l'impôt sur le revenu (+ 10 % contre + 30 %). Cela s'explique en grande partie par la baisse du plafond du quotient familial et par celle du plafonnement général des avantages fiscaux.

Selon la définition utilisée, 65 % ou 76 % de la dépense sociale est prise en charge par les régimes d'assurance sociale, 31 % ou 19 % par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics. La prise en charge publique représente donc environ 95 % de l'effort social en faveur des parents. Les 5 % restants sont versés par les employeurs à leurs salariés, notamment pour la garde d'enfants ou par le versement d'un supplément familial de rémunération et, très marginalement, par les organismes complémentaires, qui versent des compléments d'indemnités journalières de maternité et des primes de naissance. ■

Définitions

Dépenses fiscales : dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui aurait résulté de l'application des principes généraux du droit fiscal. Voir le détail dans l'*annexe Glossaire*.

Quotient familial : avant l'application du barème en tranches et des taux marginaux de l'impôt sur le revenu, les revenus imposables sont divisés par le nombre de parts du foyer, ce qui est usuellement appelé « quotient familial ». La simulation qui est faite ici consiste à calculer l'impôt qui serait dû par les foyers en l'absence de tous les mécanismes où le nombre d'enfants à charge intervient directement dans le calcul.

Pour en savoir plus

- « Au titre de la politique familiale, la Nation a consacré 4 % du PIB aux enfants en 2013 », in *La protection sociale en France et en Europe en 2013*, Drees, édition 2015.

Effort social de la Nation en faveur des parents 6.1

1. Effort social de la Nation en faveur des parents en 2013

	en milliards d'euros	
	Effort social - approche basse	Effort social - approche haute
Prestations familiales des régimes publics		48,7
Prestations familiales extralégales d'employeurs et prestations des organismes complémentaires		3,6
Prestations sociales comportant une dimension familiale (aides au logement, RSA)	0,0	5,0
Droits familiaux de retraite		18,4
Dépenses fiscales	1,5	15,6
Charges de gestion et dépenses d'investissement		> 2,7
Ensemble	74,9	94,0

Note : dans l'approche basse, contrairement à l'approche haute, les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme relevant principalement d'un effort en faveur des parents : suppléments d'aide au logement et de RSA liés à la présence d'enfants, quotient familial, crédit / réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile des foyers dans lesquels vivent un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.

Sources : Drees-CPS, base 2010 ; Drees-modèle Ines 2013 ; Drees-EIR 2012 ; Rapport annuel de performance 2013 du programme Solidarité, insertion et égalité des chances ; PQE famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2014.

2. Droits familiaux de retraite en 2013

	en milliards d'euros
Majoration des pensions pour les personnes ayant élevé trois enfants ou plus	9,2
MDA - majoration de durée d'assurance	5,3
AVPF - assurance vieillesse des parents au foyer	2,0
Départs anticipés pour parents ayant élevé trois enfants ou plus (fonctionnaires et certains régimes spéciaux)	1,8
Majoration pour enfants à charge	0,1
Ensemble des droits familiaux de retraite	18,4

Source : Drees - EIR 2012.

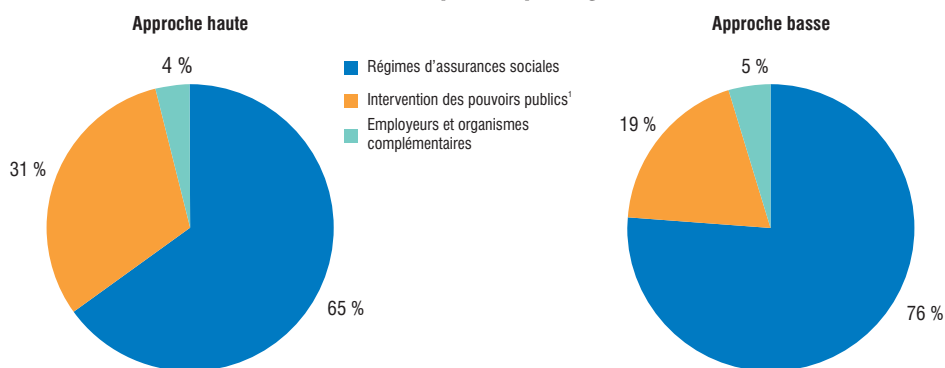
3. Dépenses fiscales en 2013

	en milliards d'euros
Quotient familial	13,0
Crédit d'impôt pour frais de garde des enfants âgés de moins de 6 ans	1,2
Crédit / réduction d'impôt emploi à domicile - estimation de la part utilisée pour des besoins familiaux	0,8
Prime pour l'emploi (PPE)	0,3
Autres dépenses fiscales du programme 304 hors double compte ¹	0,3
Ensemble	15,6

1. Programme budgétaire « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances
Note : ce tableau reprend l'intégralité des dépenses fiscales. Cependant, dans l'approche basse, contrairement à l'approche haute, les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme relevant principalement d'un effort en faveur des parents : quotient familial, crédit / réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile des foyers dans lesquels vivent un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.

Sources : Drees-modèle Ines sur 2013, projet de loi de finances pour 2015 (projet annuel de performances de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances).

4. Effort social de la Nation en faveur des parents par régime en 2013



1. Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics et des ISBLSM des Comptes de la protection sociale et administration fiscale.

Note : dans l'approche basse, contrairement à l'approche haute, les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme relevant principalement d'un effort en faveur des parents : suppléments d'aide au logement et de RSA liés à la présence d'enfants, quotient familial, crédit / réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile des foyers dans lesquels vivent un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.

Source : Drees-CPS, base 2010 ; Drees-modèle Ines 2013 ; Drees-EIR 2012 ; Rapport annuel de performance 2013 du programme Solidarité, insertion et égalité des chances ; PQE famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2014.

6.2 Prestations et redistribution pour les familles

En décembre 2014, en France métropolitaine, les Caisses d'allocations familiales (CAF) ont versé au moins une **prestation légale** à 11,3 millions de **foyers allocataires**.

Les prestations pour l'enfance et la jeunesse (**allocations familiales** et allocation de rentrée scolaire - **ARS** - notamment) et pour la petite enfance (prestation d'accueil du jeune enfant, **PAJE**) sont directement destinées aux familles. Parmi elles, le **complément familial**, l'allocation de base et la prime de naissance de la PAJE et l'ARS sont versés sous conditions de ressources. Les CAF versent également des aides au logement et des prestations de solidarité aux foyers les plus modestes, avec ou sans enfant. Les familles les plus précaires en sont donc bénéficiaires.

En 2014, en France métropolitaine, six foyers allocataires sur dix sont des familles avec **enfant(s)**. Parmi elles, 27 % sont monoparentales et 70 % comportent au moins deux enfants. Les foyers allocataires ont perçu en moyenne 453 euros par mois de prestations versées par les CAF : 398 euros pour un couple sans enfant et 818 euros pour un couple avec trois enfants.

À ces prestations s'ajoutent d'autres **mécanismes redistributifs** : les **cotisations sociales** et les **impôts directs**, qui taxent plus fortement, en moyenne, les revenus élevés, et différemment les familles avec ou sans enfant (principe du **quotient familial**).

Avant transferts sociaux et fiscaux, les couples avec **enfant** (sans limite d'âge) ont des niveaux de vie généralement inférieurs à ceux des couples sans enfant et les familles monoparentales des niveaux de vie inférieurs à ceux des personnes seules. Les prestations familiales et,

dans une moindre mesure, les impôts directs réduisent ces écarts de niveau de vie. Les minima sociaux et les allocations logement augmentent le niveau de vie de certaines familles, en particulier les familles monoparentales. Ainsi, en 2014, le niveau de vie médian des familles monoparentales avec au moins deux enfants atteint 75 % du niveau de vie des personnes seules, alors qu'avant transferts il n'en représente que 52 %. De même, le niveau de vie médian des couples avec au moins trois enfants atteint 71 % du niveau de vie des couples sans enfant, alors qu'avant transferts il n'en représente que 59 %. En plus de réduire les inégalités, les transferts sociaux et fiscaux augmentent le niveau de vie des plus défavorisés : les familles monoparentales et les **familles nombreuses**. Ils diminuent également le **taux de pauvreté** de ces familles.

Depuis 2014, plusieurs mesures ont renforcé le caractère redistributif de ces transferts. La modulation des montants versés selon les ressources des familles a été renforcée ou mise en place pour plusieurs prestations, dont les allocations familiales au 1^{er} juillet 2015. Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive en 2014, le plafond de la réduction de l'impôt liée au quotient familial a été abaissé. Cela a concerné 1,4 million de foyers.

L'évolution du nombre de bénéficiaires de prestations accompagnant l'arrêt d'activité ou le temps partiel (**APE** puis **CLCA**, **Colca**, remplacées au 1^{er} janvier 2015 par la **PreParE**) éclaire les changements de comportement d'activité des jeunes parents. Ce nombre augmente jusqu'en 2006 puis diminue de 2007 à 2013. ■

Définitions

Prestations légales, foyer allocataire, allocations familiales, ARS, PAJE, complément familial, enfant à charge au sens de la législation familiale, mécanisme redistributif, cotisations sociales, impôts directs, quotient familial, enfant au sens des enquêtes ménage, famille nombreuse, taux de pauvreté, APE, CLCA, Colca, PreParE : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution.* », coll. « Études et statistiques », Drees, août 2015.
- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50 % des ménages les plus aisés et épargnent les 10 % les plus modestes. », in *France, Portrait Social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Les effets redistributifs des réformes récentes des politiques sociales et familiales. », *l'e-sentiel* n° 155, Cnaf, 2015.
- « Prestations légales, aides au logement, revenu de solidarité active au 31 décembre 2014 », Caisses d'allocations familiales métropole et départements d'outre-mer.
- « Les prestations familiales et de logement en métropole et dans les DOM - 50 milliards d'euros en 2013 », *Études et Résultats* n° 912, Insee, avril 2015.

1. Foyers allocataires par catégorie de prestation légale au titre de décembre 2014

en millions

	France	France métropolitaine
Petite enfance	2,2	2,2
Enfance et jeunesse	5,8	5,5
Logement	6,3	6,1
Solidarité et insertion	3,4	3,2
Ensemble des prestations¹	11,8	11,3

1. Le nombre de foyers allocataires bénéficiant d'au moins une prestation légale ne correspond pas à la somme des effectifs des différentes catégories, car un même foyer peut percevoir simultanément plusieurs types de prestations.

Source : Cnaf-DSEER.

2. Structure familiale des allocataires

	France		France métropolitaine	
	en millions	en %	en millions	en %
Personne seule	4,4	37,3	4,2	37,4
Femme	2,3	19,1	2,2	19,3
Homme	2,1	18,2	2,0	18,1
Couple sans enfant	0,6	5,1	0,6	5,2
Couple avec enfant(s)	4,9	41,5	4,8	42,0
1 enfant	1,1	9,4	1,0	9,3
2 enfants	2,6	21,9	2,5	22,4
3 enfants	0,9	7,8	0,9	8,0
4 enfants ou plus	0,3	2,4	0,3	2,4
Famille monoparentale	1,9	16,1	1,7	15,4
1 enfant	1,0	8,3	0,9	7,9
2 enfants	0,6	5,4	0,6	5,3
3 enfants	0,2	1,7	0,1	1,6
4 enfants ou plus	0,1	0,6	0,1	0,6
Ensemble	11,8	100,0	11,3	100,0

Source : Cnaf-DSEER, fichier Fileas.

3. Niveau de vie annuel médian avant et après redistribution

	Niveau de vie avant redistribution		Impact des cotisations et contributions non assurantielles, des impôts directs et des prestations sur le niveau de vie (en %)				Niveau de vie après redistribution	
	En euros 2014	Indice par rapport à la situation sans enfant	Cotisations et contributions non assurantielles	Impact supplémentaire des impôts directs	Impact supplémentaire des prestations familiales	Impact des aides au logement et des minima sociaux	En euros 2014	Indice par rapport à la situation sans enfant
Couple sans enfant	27 026	100	-5,6	-6,2	0,0	1,3	24 288	100
Couple avec enfant(s)	22 217	82	-8,1	-2,6	4,9	0,9	21 055	88
avec 1 enfant	25 478	94	-8,1	-4,3	1,5	1,3	23 046	95
avec 2 enfants	23 351	86	-8,2	-3,5	5,0	1,0	21 938	90
avec 3 enfants ou plus	15 823	59	-7,8	-0,7	16,7	2,2	17 280	71
Personne seule	20 341	100	-5,1	-5,8	0,1	1,7	18 504	100
Famille monoparentale	13 089	64	-6,9	-1,9	11,4	12,8	15 036	82
avec 1 enfant	16 211	80	-7,6	-2,2	2,5	11,0	16 681	90
avec 2 enfants ou plus	10 636	52	-6,4	-0,8	21,5	15,6	13 877	75

Champ : France métropolitaine, population des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante, hors ménages complexes. Lecture : un couple avec deux enfants a un niveau de vie avant redistribution médian de 23 351 € par unité de consommation, soit 86 % de celui des couples sans enfant. Ce revenu diminue de 8,2 % après prise en compte des cotisations et contributions.

Note : les enfants sont considérés sans limite d'âge. Source : Insee-Drees, modèle Ines, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 actualisée 2014 ; calculs Drees.

4. Taux de pauvreté monétaire avant et après redistribution

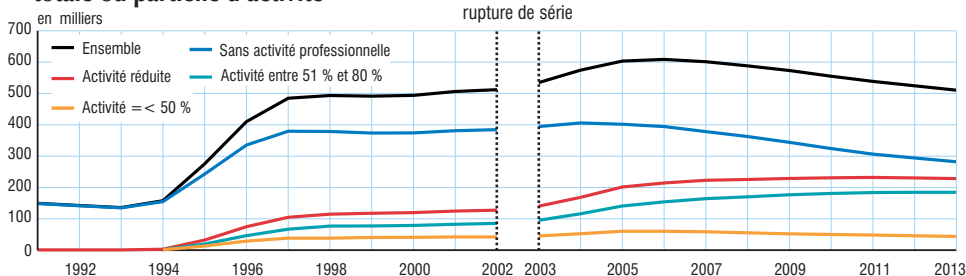
Champ : France métropolitaine, population des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante, hors ménages complexes.

Note : les estimations du taux de pauvreté ne sont pas directement comparables aux données fournies par les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux en raison de différences de méthodologie (données observées d'une part, micro-simulation d'autre part).

Source : Insee-Drees, modèle Ines, enquête Revenus fiscaux et sociaux.

	Avant (en %)	Après (en %)	Impact (en points)
Personne seule	23,8	16,3	-7,5
Couple sans enfant	8,7	6,6	-2,1
Ménage d'une seule famille avec enfant(s)			
Famille monoparentale			
avec 1 enfant	37,1	21,0	-16,1
avec 2 enfants ou plus	61,8	39,0	-22,8
Couple			
avec 1 enfant	12,1	7,4	-4,6
avec 2 enfants	15,2	9,0	-6,2
avec 3 enfants ou plus	40,6	21,1	-19,5
Ensemble	21,4	13,1	-8,2

5. Évolution du nombre de familles bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité



Champ : France, familles bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité et ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.

Note : de 1991 à 2002, données Cnaf ; à compter de 2003, la série prend également en compte les données de la MSA.

Sources : Observatoire national de la petite enfance, Cnaf, Fileas et MSA.

6.3 Niveau de vie et pauvreté

Le **niveau de vie** dépend du revenu et de la configuration familiale. À revenu donné du **ménage**, il décroît avec le nombre d'**enfants** à la maison. Il dépend aussi du nombre d'adultes du ménage pouvant apporter des ressources. En 2011, les couples de personnes de moins de 65 ans sans enfant disposent en moyenne du niveau de vie le plus élevé avec 2 400 euros par mois. Les familles avec au moins un enfant mineur ont un niveau de vie moins élevé, en particulier les **familles monoparentales**. Il est de 1 900 euros par mois en moyenne pour les **familles « traditionnelles »** et 1 200 euros par mois pour les familles monoparentales. Les **familles recomposées** occupent une situation intermédiaire mais relativement proche de celle des familles « traditionnelles ».

8,7 millions de personnes vivent sous le **seuil de pauvreté monétaire**, fixé à 980 euros par mois en 2011. Parmi les familles avec au moins un enfant mineur, les familles recomposées sont plus fréquemment confrontées à la pauvreté que les familles « traditionnelles » (18 % contre 13 %), parce qu'elles comptent davantage d'enfants à la maison. À nombre d'enfants identique, leurs taux de pauvreté sont proches. Malgré un nombre d'enfants moins élevé en moyenne, les familles monoparentales, qui n'ont, généralement, qu'un seul apporteur de ressources, sont plus souvent pauvres (40 %). Les familles très nombreuses (quatre enfants ou davantage)

ont aussi un risque important de se trouver dans une situation de pauvreté : c'est le cas de quatre familles sur dix.

L'**emploi** des deux parents ou beaux-parents protège les familles « traditionnelles » et recomposées de la pauvreté. En effet, leur taux de pauvreté, de l'ordre de 4 %, est nettement inférieur à la moyenne. En ce qui concerne les familles monoparentales, l'emploi assure une certaine protection mais leur taux de pauvreté reste élevé même quand le parent travaille (22 %). Il s'approche du taux de pauvreté des couples avec enfants dont un seul parent travaille, et demeure très supérieur à celui des couples dont les deux parents travaillent.

En 2011, 2,7 millions d'enfants mineurs vivent dans un ménage pauvre, soit un enfant mineur sur cinq. Un tiers de ces enfants résident en famille monoparentale, alors que la part d'enfant(s) mineur(s) dans ces familles est deux fois plus faible.

La **pauvreté en conditions de vie**, définie comme le fait de cumuler un certain nombre de privations ou de difficultés matérielles, concerne 12 % des ménages en 2011. Comme pour la pauvreté monétaire, les familles monoparentales avec au moins un enfant mineur sont les plus exposées à ce type de privations (33 %). Viennent ensuite les personnes seules de moins de 65 ans (17 %). Enfin, les familles recomposées sont plus touchées que les familles « traditionnelles » (15 % contre 12 %), car elles comptent davantage d'enfants. ■

Définitions

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage – c'est-à-dire la somme des revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine et des prestations sociales, nets de prélèvements – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **seuil de pauvreté monétaire** correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, soit 980 euros par mois en 2011.

Un ménage est en situation de **pauvreté en conditions de vie** s'il cumule un certain nombre de restrictions de bien-être (au moins 8 parmi 27 regroupées dans quatre grands domaines : insuffisance de ressources, restrictions de consommation, retards de paiement et difficultés de logement).

Ménage, enfant, famille monoparentale, famille « traditionnelle », famille recomposée, emploi : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.
- « Pour comprendre... La mesure de la pauvreté », *L'Insee en Bref*, septembre 2014.
- « Mieux comprendre les facteurs de risque de pauvreté en conditions de vie en contrôlant les caractéristiques inobservées fixes », *Économie et Statistique* n° 469-470, Insee, juillet 2014.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 et séries longues », *Insee Résultats* n° 150 Société, janvier 2014.

1. Niveau de vie et taux de pauvreté selon le type de ménage en 2011

	Ensemble	Personnes pauvres	Taux de pauvreté	Niveau de vie mensuel moyen
	en milliers		en %	en euros
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	28 506	4 989	17,5	1 800
Famille « traditionnelle »	21 696	2 920	13,5	1 910
Famille recomposée	2 844	500	17,6	1 660
Famille monoparentale	3 966	1 569	39,6	1 240
Personnes seules de moins de 65 ans	5 713	1 093	19,1	1 730
Couples sans enfant de personnes de moins de 65 ans	8 224	618	7,5	2 360
Autres	18 767	2 029	10,8	2 000
Ensemble	61 210	8 729	14,3	1 930

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2011, le niveau de vie des 21 696 milliers de personnes vivant dans une famille « traditionnelle » avec au moins un enfant mineur est en moyenne de 1 910 euros par mois et 13,5 % vivent sous le seuil de pauvreté. Note : la quasi-totalité des adultes des ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur ont moins de 65 ans.
Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

2. Taux de pauvreté selon le type de famille et le nombre de parents en emploi en 2011

					en %
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	Ensemble
Famille « traditionnelle »	10,0	9,7	18,0	35,0	13,5
Deux parents en emploi	2,4	4,1	6,3	11,9	4,5
Un seul parent en emploi	20,7	20,5	30,1	39,8	25,6
Deux parents sans emploi	61,8	61,9	72,6	75,9	67,6
Famille recomposée	9,2	13,0	16,3	37,0	17,6
Deux parents en emploi	3,7	4,5	4,8	4,1	4,4
Un seul parent en emploi	17,7	20,7	26,7	49,1	29,0
Deux parents sans emploi	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	77,9
Famille monoparentale	29,5	35,7	49,9	75,3	39,6
En emploi	16,4	21,2	32,4	n.s.	22,4
Sans emploi	69,7	75,7	77,1	87,6	76,6
Ensemble	13,9	13,1	21,3	41,2	17,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage d'une famille avec au moins un enfant mineur dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, 9,7 % des personnes vivant dans une famille « traditionnelle » avec deux enfants (dont au moins un est mineur) vivent sous le seuil de pauvreté.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

3. Niveau de vie et taux de pauvreté des enfants mineurs selon le type de famille et le nombre de parents en emploi en 2011

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Nombre d'enfants mineurs	dont : nombre d'enfants mineurs pauvres	Taux de pauvreté	Niveau de vie mensuel moyen	Répartition des enfants mineurs pauvres	Répartition de l'ensemble des enfants mineurs
	en milliers		en %	en euros	en %	
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	13 434	2 570	19,1	1 750	96,1	97,4
Couple avec enfant(s)	11 182	1 641	14,7	1 860	61,4	81,1
Deux parents en emploi	7 356	327	4,4	2 110	12,2	53,4
Un seul parent en emploi	3 199	865	27,0	1 470	32,4	23,2
Deux parents sans emploi	627	449	71,6	940	16,8	4,5
Famille monoparentale	2 252	929	41,3	1 220	34,7	16,3
En emploi	1 496	340	22,8	1 420	12,7	10,8
Sans emploi	756	589	77,9	840	22,0	5,5
Autres	350	103	29,3	1 410	3,9	2,6
Ensemble	13 784	2 673	19,4	1 740	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, enfants mineurs vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. L'âge est calculé à la date de l'enquête.

Lecture : 19,1 % des enfants mineurs vivant dans un ménage d'une famille avec enfant vivent sous le seuil de pauvreté. Leur niveau de vie est en moyenne de 1 750 euros par mois.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

4. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

	en %	
	2011	2013
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	15,5	15,6
Famille « traditionnelle »	11,5	10,8
Famille recomposée	14,8	16,4
Famille monoparentale	32,6	35,8
Personnes seules de moins de 65 ans	17,3	16,8
Couples sans enfant de personnes de moins de 65 ans	5,1	8,0
Autres	10,9	10,5
Ensemble	12,5	12,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2011, 15,5 % des personnes vivant dans un ménage d'une famille avec au moins un enfant mineur sont pauvres en conditions de vie.

Source : Insee, enquêtes SRCV-SILC.

6.4 Familles et hébergement des sans-domicile

En 2012, dans les agglomérations d'au moins 20 000 habitants de France métropolitaine, 82 000 adultes sont sans domicile. Ils forment une population relativement jeune : 55 % d'entre eux ont entre 18 et 40 ans (contre 35 % des personnes vivant dans un logement ordinaire).

Six **sans-domicile** sur dix vivent seuls, alors que ce n'est le cas que de deux personnes majeures sur dix parmi celles vivant en logement ordinaire. Trois sur dix vivent avec leur(s) enfant(s) mineur(s) (quatre sur dix en logement ordinaire) et un sur dix vit en couple sans enfant mineur (un peu plus de trois sur dix en logement ordinaire).

Les trois quarts des sans-domicile (soit 64 300 personnes) disposent d'un mode d'hébergement relativement stable. Ils sont hébergés en centre où ils peuvent rester dans la journée, en hôtel ou en logement temporaire. À l'inverse, 18 000 sans-domicile sont sans-abri ou dorment dans un centre qu'ils doivent obligatoirement quitter le matin. Cette population particulièrement précaire est composée en grande partie d'hommes (91%) dont la plupart vivent seuls (88 %).

Les conditions d'hébergement des adultes sans domicile sont en moyenne moins précaires quand ils sont accompagnés d'enfant(s) mineur(s) : ils constituent alors 65 % des sans-domicile logés en chambre d'hôtel (45 % sont en couple avec enfant(s), 20 % à la tête d'une famille monoparentale), alors qu'ils ne représentent que 29 % de l'ensemble des sans-domicile (17 % en couple avec enfant(s) et 12 % en famille monoparentale).

Quatre adultes sans domicile sur dix sont des femmes. Un tiers d'entre elles vivent en couple et 28 % sont seules avec des enfants mineurs. Elles forment ainsi 88 % des familles monoparentales sans domicile (85 % en domicile ordinaire). Plus souvent en famille que les hommes, elles bénéficient un peu plus souvent de conditions d'hébergement moins précaires, représentant la moitié des résidents en hôtel ou en logement temporaire.

56 % des adultes sans domicile, soit 45 900 personnes, sont nés à l'étranger. Ils sont un peu plus souvent sans abri que les personnes sans domicile nées en France (11 % contre 8 %) et sont majoritairement hébergés en hôtel (25 %) ou dans un centre avec la possibilité de rester la journée (29 %).

Début 2012, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 30 300 enfants mineurs accompagnent les sans-domicile. Ils vivent la plupart du temps (72 %) avec des frères et sœurs. Le fait de vivre avec un seul de ses parents concerne un peu plus de la moitié des enfants mineurs sans domicile (53 %). Dans les trois quarts des cas, les enfants mineurs accompagnent des sans-domicile nés à l'étranger, et c'est le cas de neuf enfants sans domicile sur dix vivant avec leurs deux parents et un ou des frères et sœurs.

Les enfants mineurs sans domicile sont jeunes : plus de la moitié (soit 16 600 enfants) ont moins de 6 ans. Près de 7 400 enfants sans domicile sont âgés de moins de 2 ans ; ils vivent pour la plupart en hôtel ou en logement temporaire. ■

Définitions

Sans-domicile : une personne est dite sans domicile si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans un **service d'hébergement**. Dans l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas de 2012, seuls les sans-domicile fréquentant ces services et résidant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants sont enquêtés.

Services d'hébergement : ils recouvrent les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et de stabilisation, les places prévues pour l'hébergement dans le cadre des plans Grand Froid, les places réservées à l'hébergement des sans-domicile dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

Pour en savoir plus

- « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « L'hébergement des sans-domicile en 2012 - Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première* n° 1455, juillet 2013.

1. Hébergement et vie familiale des adultes sans domicile

en %

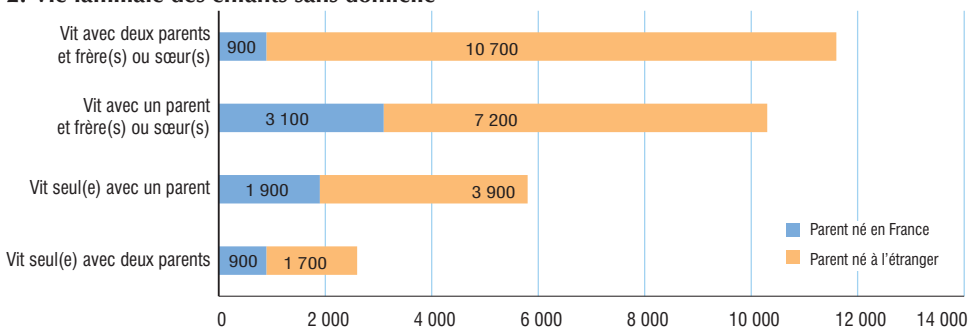
	Rue, abris de fortune	Centre, avec départ le matin	Centre, sans départ le matin	Chambre d'hôtel	Logement temporaire	Ensemble des sans-domicile	Population vivant dans un logement ordinaire
Nombre d'adultes sans domicile	8 000	9 800	27 100	13 200	24 000	82 100	
<i>dont : femmes</i>	500	1 100	9 700	7 300	12 100	30 700	
<i>nés à l'étranger</i>	5 000	5 600	13 400	11 400	10 500	45 900	
Vit en couple avec enfant(s) mineur(s)	4	3	6	45	22	17	34
Vit en couple sans enfant mineur	9	5	6	9	15	9	34
Vit seul	83	90	77	25	42	61	21
Vit seul avec enfant(s) mineur(s)	3	2	10	20	18	12	6
Vit dans un autre type de ménage	1	0	1	2	2	2	5
Âge des adultes sans domicile							
18 à 24 ans	6	14	15	15	13	13	11
25 à 29 ans	23	13	11	15	13	14	8
30 à 39 ans	27	26	23	41	27	28	16
40 à 49 ans	23	29	21	20	23	23	18
50 à 59 ans	14	12	19	6	13	14	17
60 ans et plus	7	7	11	2	11	9	30

Champ : personnes de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine et ensemble des ménages de France métropolitaine.

Lecture : parmi les 8 000 adultes sans abri début 2012, 4 % vivaient en couple avec des enfants mineurs.

Sources : Ined, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012 ; Insee, estimations de population 2012.

2. Vie familiale des enfants sans domicile

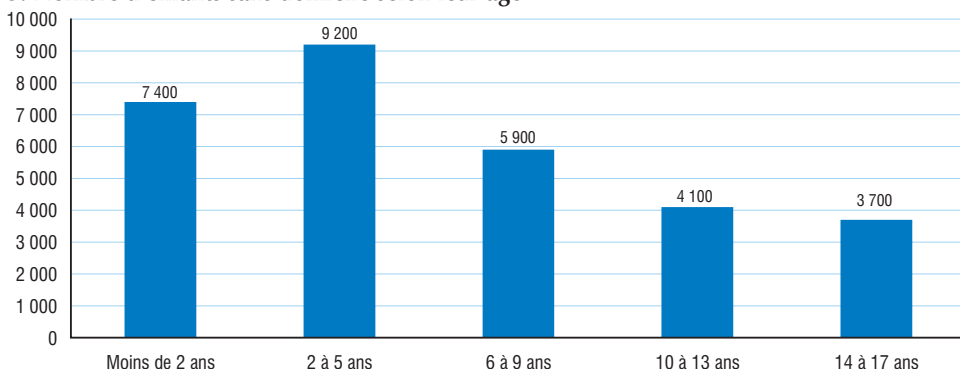


Champ : enfants de moins de 18 ans accompagnant un adulte sans domicile vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 11 600 enfants (900 + 10 700) vivent avec leurs deux parents sans domicile et un ou plusieurs frère(s) et sœur(s).

Source : Ined, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

3. Nombre d'enfants sans domicile selon leur âge



Champ : enfants de moins de 18 ans accompagnant un adulte sans domicile vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine.

Lecture : 7 400 enfants sans domicile ont moins de deux ans.

Note : la répartition par âge est calculée sur les enfants de parents francophones uniquement.

Source : Ined, Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

6.5 Consommation selon les types de familles

En 2011, le niveau moyen de **consommation** des ménages composés d'une personne de moins de 65 ans vivant seule est inférieur de 31 % à celui de l'ensemble des ménages. À l'inverse, les familles avec enfant(s) mineur(s) sont celles qui consomment le plus (+ 30 % par rapport à la moyenne), suivies des couples de deux personnes de moins de 65 ans sans enfant (+ 16 %). La taille des ménages explique en grande partie ces écarts. En rapportant les dépenses au nombre d'**unités de consommation** (UC) du ménage pour neutraliser cet effet de taille, les couples sans enfant dépensent le plus (+ 18 % par rapport à la moyenne) et les familles monoparentales dépensent le moins (- 14 %). Ces différences proviennent notamment des disparités de niveaux de vie. À **niveau de vie** comparable, les couples sans enfant et les personnes seules restent ceux qui dépensent le plus par UC et les familles avec enfant(s) mineur(s), le moins. Ces dépenses par UC varient peu selon le type de famille. En effet, parmi les ménages du premier **quintile** de niveau de vie, les familles monoparentales dépensent par UC 5 % de moins que la moyenne, les familles recomposées 3 % de moins et les familles « traditionnelles » 9 % de moins. Par ailleurs, à niveau de vie comparable, quel que soit le type de famille, la consommation par UC est la plus faible lorsque la famille compte trois enfants ou plus.

Par rapport aux couples avec enfant(s) mineur(s), la plus faible consommation des familles monoparentales reflète donc leur niveau de vie plus faible. Quatre familles monoparentales sur dix avec enfant(s) mineur(s) appartiennent, en effet, au

premier quintile de niveau de vie. En moyenne, les familles monoparentales avec un enfant mineur dépensent annuellement 3 700 € de moins par UC que les couples avec un enfant mineur (soit 16 % de moins). Mais, parmi les ménages du premier quintile de niveau de vie, elles dépensent 990 € de plus (soit 8 % de plus).

Les familles « traditionnelles » et recomposées ont des structures de dépenses proches. Les transports représentent leur premier poste de dépenses (respectivement 18 % et 17 %), suivis de l'alimentation (16 % et 15 %). L'ensemble des loisirs et de la culture et le logement correspondent chacun à environ 10 % des dépenses. La structure de consommation des couples sans enfant est similaire. En revanche, les familles monoparentales, comme les personnes seules, consacrent la part la plus importante de leur budget au logement (respectivement 16 % et 19 %), traduisant ainsi le fait qu'elles sont bien plus souvent locataires (les éventuels remboursements de prêts immobiliers sont considérés comme de l'épargne et non de la consommation) : environ sept familles monoparentales sur dix et six personnes seules sur dix sont locataires, contre trois familles « traditionnelles » sur dix et quatre familles recomposées sur dix. La part du budget des familles monoparentales consacrée à l'alimentation (15 %), deuxième poste de dépense devant les transports (14 %), est plus importante que celle des personnes seules (+ 3 points). L'alimentation représente ainsi le troisième poste de dépenses de ces dernières, derrière le logement et les transports (16 %). ■

Définitions

La **consommation** correspond à l'ensemble des dépenses d'achat de biens et de services d'un ménage, dont sont exclues les dépenses d'investissement comme les achats immobiliers et les gros travaux. Elle est déclinée selon la nomenclature internationale des fonctions de consommation dite « COICOP-HBS ».

Les **unités de consommation** (UC) pondèrent la taille d'un ménage en fonction de l'âge de ses membres : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les moins de 14 ans pour 0,3.

Le **niveau de vie** d'un ménage rapporte le revenu total du ménage (revenu d'activité, du patrimoine, prestations sociales et transferts en provenance d'autres ménages) net des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, ...) à son nombre d'unités de consommation.

Quintile : si on ordonne une distribution de niveaux de vie par exemple, les quintiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq parties égales. Ainsi, les ménages dont le niveau de vie est inférieur au premier quintile sont les 20 % des ménages dont le niveau de vie est le plus modeste.

Pour en savoir plus

- « L'impact des enfants sur les budgets des ménages : les familles monoparentales fragilisées », *Informations sociales* n° 137, Cnaf, 2007.
- Voir *fiche 6.3* « Niveau de vie et pauvreté » de cet ouvrage.

Consommation selon les types de familles 6.5

1. Écarts à la moyenne des niveaux de consommation moyenne par UC, selon le type de ménage

en %

	Consommation du ménage				Consommation par UC			
	2006		2011		2006		2011	
	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} quintile de niveau de vie
Ménages d'une famille avec enfant(s) mineur(s)	29	32	30	30	-2	-2	-4	-7
Famille « traditionnelle »	37	42	39	40	2	-2	-1	-9
Famille recomposée	35	51	45	65	-6	-3	-3	-3
Famille monoparentale	-15	7	-10	7	-16	-1	-14	-5
Personnes seules de moins de 65 ans	-32	-32	-31	-24	8	7	4	12
Couples de deux personnes de moins de 65 ans sans enfant	16	13	16	22	23	18	18	20
Autres types de ménages	-14	-12	-12	-11	-11	-6	-8	-10

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages. Lecture : en 2006, les familles avec enfant(s) mineur(s) dépendent en moyenne par UC 2 % de moins que l'ensemble des ménages ; en 2011, elles dépendent 4 % de moins. Parmi les ménages appartenant au 1^{er} quintile de niveau de vie, les familles avec enfant(s) mineur(s) dépendent en moyenne par UC 2 % de moins que l'ensemble des ménages du premier quintile en 2006 et 7 % de moins en 2011.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2006 et 2011. Données recalées sur les comptes nationaux, base 2005.

2. Structure de consommation moyenne, selon le type de ménage en 2011

en %

	Ménages d'une famille avec enfant(s) mineur(s)				Personnes seules de moins de 65 ans	Couples sans enfant ¹	Autres types de ménages	Ensemble des ménages
	Famille « traditionnelle »	Famille recomposée	Famille monoparentale	Ensemble				
Produits alimentaires et boissons non alcoolisés	15,7	15,1	14,8	15,5	11,7	15,0	18,5	15,7
Boissons alcoolisées, tabacs	3,0	4,7	4,4	3,3	4,5	4,1	3,7	3,8
Articles d'habillement et chaussures	5,9	6,0	6,5	6,0	5,5	4,7	3,7	5,0
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	9,7	10,4	15,9	10,5	18,5	11,8	13,9	13,0
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	6,7	5,9	5,3	6,4	5,7	7,6	7,4	6,8
Santé	4,3	5,3	5,0	4,5	3,8	3,9	5,3	4,5
Transports	18,1	16,9	13,6	17,4	16,2	19,1	14,8	16,8
Communications	3,0	3,3	4,1	3,2	3,8	3,1	3,1	3,2
Loisirs et culture	10,0	10,1	10,1	10,0	10,1	10,2	9,2	9,8
Enseignement	1,4	1,2	1,5	1,4	0,6	0,5	0,9	1,0
Restauration et hôtels	9,4	9,6	8,6	9,4	9,5	8,5	6,4	8,3
Biens et services divers	12,8	11,5	10,2	12,4	10,1	11,5	13,1	12,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Couples de deux personnes âgées de moins de 65 ans et sans enfant. Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Note : les dépenses de logement correspondent au reste à charge des ménages. Par conséquent, les loyers sont nets des allocations logement.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011. Données recalées sur les comptes nationaux, base 2005.

3. Dépenses moyennes par UC des familles avec enfant(s) mineur(s), selon le type de famille et leur niveau de vie en 2011

en euros

	Familles avec un enfant mineur				Familles avec deux enfants mineurs ou plus			
	1 ^{er} quintile de niveau de vie		Tous niveaux de vie		1 ^{er} quintile de niveau de vie		Tous niveaux de vie	
	Couples	Familles monoparentales	Couples	Familles monoparentales	Couples	Familles monoparentales	Couples	Familles monoparentales
Produits alimentaires et boissons non alcoolisés	2 243	2 609	3 392	2 978	2 503	2 362	3 334	2 459
Boissons alcoolisées, tabacs	668	878	787	861	558	1 047	632	798
Articles d'habillement et chaussures	566	949	1 306	1 173	889	1 064	1 265	1 296
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	2 125	2 529	2 388	3 151	1 976	2 138	1 969	2 874
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	684	655	1 427	998	713	653	1 446	989
Santé	510	641	1 012	1 063	485	681	934	814
Transports	2 020	1 456	4 186	2 525	2 392	1 949	3 717	2 630
Communications	600	750	727	811	564	641	612	702
Loisirs et culture	1 236	1 035	2 229	1 648	1 166	1 244	2 122	2 338
Enseignement	98	224	239	274	88	78	265	220
Restauration et hôtels	878	839	2 055	1 528	814	1 024	2 014	1 737
Biens et services divers	1 364	1 423	3 105	2 120	1 463	1 097	2 597	1 673
Consommation totale par UC	12 993	13 988	22 852	19 131	13 610	13 979	20 904	18 531
Remboursement de prêts pour la résidence principale par UC	658	292	2 153	1 045	676	176	2 233	843

Champ : France métropolitaine, ménages d'une famille avec enfant(s) mineur(s).

Note : les dépenses de logement correspondent au reste à charge des ménages. Par conséquent, les loyers sont nets des allocations logement.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011. Données recalées sur les comptes nationaux, base 2005.

6.6 Situation familiale, retraite et niveau de vie

En 2011, 10,3 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un **ménage** qui dispose en moyenne d'un revenu disponible de 2 770 euros par mois.

Leur principale ressource provient des pensions de retraite, soit 82 % de leur revenu disponible en 2011. La pension de **droit direct** est complétée par des droits liés à leur situation familiale actuelle et passée : notamment, les veuf(ve)s peuvent bénéficier d'une **pension de réversion**, les personnes ayant eu trois enfants ou plus, d'une majoration spécifique.

L'apport de ces droits réduit notablement les écarts de pensions entre femmes et hommes, sachant que celles-ci ont eu de fait des carrières moins favorables et moins souvent complètes que les hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à atteindre des âges élevés, et sont donc issues de générations pour lesquelles les disparités de carrières entre femmes et hommes étaient encore plus marquées. À titre d'illustration, en 2011, d'après les données fournies par les caisses de retraite, pour l'ensemble des 15,3 millions de retraités percevant une pension de droit direct (dont certains ont moins de 65 ans ou ne vivent pas dans un ménage), les pensions des femmes représentent 58 % de celles des hommes avant prise en compte des droits liés à la situation familiale actuelle et passée, et 72 % après prise en compte.

Les ressources des ménages dans lesquels vivent les 10,3 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus peuvent aussi provenir de revenus

d'activité qui représentent 9 % du revenu disponible, de revenus du patrimoine (22 %) desquels est déduit le solde (négatif) de l'effet de la redistribution socio-fiscale (prestations autres que les pensions de retraite, telle que l'allocation logement, diminuées des impôts sur le revenu), équivalant à 14 % du revenu disponible. Après prise en compte de la composition du ménage, ces personnes ont un niveau de vie moyen de 2 000 euros par mois en 2011.

En l'absence d'économies d'échelle et du fait de pensions plus faibles que celles des hommes, à partir de 65 ans, le **niveau de vie** des femmes vivant seules est, quant à lui, inférieur de 21 % à celui des personnes (hommes et femmes) en couple. Ces personnes disposent de 2 150 euros mensuels par unité de consommation dans le ménage, contre 1 700 pour les femmes vivant seules. Le **taux de pauvreté** des personnes seules est très supérieur à celui des personnes en couple : 15 % pour les femmes seules et 14 % pour les hommes seuls, contre 5 % pour celles et ceux en couple.

Le niveau de vie des femmes seules de 65 ans ou plus est presque le même qu'elles soient veuves ou non (auquel cas elles sont divorcées ou non mariées). Celles qui ne sont pas veuves ne perçoivent pas de pension de réversion, mais elles disposent de pensions de droit direct plus élevées. Par rapport aux veuves, elles sont en moyenne plus jeunes (74 ans contre 80 ans), plus de trois fois plus nombreuses à avoir un diplôme supérieur au bac (17 % contre 5 %) et elles ont eu des carrières plus complètes. ■

Définitions

Avantage principal de droit direct : élément de la pension acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.

Avantage de droit dérivé (pension de réversion) : avantage principal de droit direct transféré au conjoint (marié) survivant lors du décès du bénéficiaire, sous conditions d'âge et de ressources dans certains régimes.

Ménage, niveau de vie, taux de pauvreté : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Retraites : les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes en 2012 », *Études et Résultats* n° 904, Drees, janvier 2015.
- Les Retraités et les Retraites*, coll. « Études et statistiques », Drees, éditions 2013 et 2015.
- « Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Inégalités entre hommes et femmes au moment de la retraite en France », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Situation familiale, retraite et niveau de vie 6.6

1. Effectifs de retraités au 31 décembre 2011

en milliers

	Ensemble (tous régimes)	Hommes	Femmes
Ensemble des retraités, de droit direct ou dérivé	16 373		
Retraités de droit direct	15 291	7 387	7 904
Retraités de droit dérivé (réversion)	4 220	390	3 830
<i>dont retraités recevant un droit dérivé servi seul</i>	1 082		

Source : Drees, enquête annuelle auprès des caisses de retraite 2011, enquête sur allocations du minimum vieillesse 2011, EIR 2008, modèle Ancetre.

2. Montant mensuel moyen de la pension par retraité en 2011

Tous retraités de droit direct, pension tous régimes	Montant mensuel brut moyen de la pension par retraité (en euros courants)	Composition (en %)
Hommes		
Avantage principal de droit direct brut (A)	1 603	96
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts (B)	1 677	100
Femmes		
Avantage principal de droit direct brut (C)	932	77
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts (D)	1 204	100
Ensemble		
Avantage principal de droit direct brut	1 256	88
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts	1 432	100
Rapport femmes/hommes (en %)		
Avantage principal de droit direct brut (C)/(A)	58	
Avantage principal de droit direct, de droit dérivé et majoration pour trois enfants, bruts (D)/(B)	72	

Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de 2011, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source : Drees, enquête annuelle auprès des caisses de retraite, EIR 2008, modèle Ancetre.

3. Niveau de vie mensuel des hommes et des femmes de 65 ans ou plus selon le type de ménage en 2011

	Effectifs (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté (en milliers)	Niveau de vie ¹ mensuel moyen (en euros)	Indice (couple sans enfant = 100)
Couples sans enfant	5 620	5,4	304	2 150	100
Femmes vivant seules	2 707	15,4	417	1 700	79
Veuves	2 041	14,1	288	1 710	79
Non veuves	666	19,4	129	1 670	77
Hommes vivant seuls	827	13,6	113	1 990	93
Veufs	417	6,4	27	2 210	102
Non veufs	410	20,9	86	1 780	83
Autres	1 113	10,0	111	1 900	88
Ensemble	10 267	9,2	945	2 000	93

1. Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes de 65 ans ou plus, vivant dans un ménage ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

4. Décomposition du revenu disponible des ménages avec au moins une personne de 65 ans ou plus en 2011

	Montants (en euros)	Part dans le revenu disponible (en %)
Pensions de retraite	2 270	82
Revenus d'activité et de remplacement	260	9
Revenus du patrimoine	620	22
Prestations et impôts	- 380	- 14
Revenu disponible	2 770	100

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires avec au moins une personne de 65 ans ou plus, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

5. Diplôme des femmes de 65 ans ou plus selon le type de ménage

en %

	Aucun	CEP-CAP-BEP-Brevet	BAC	BAC et plus	Ensemble
Femmes vivant en couple	24,9	56,6	9,2	9,3	100
Femmes vivant seules	29,3	55,0	7,9	7,8	100
Veuves	32,1	56,9	6,2	4,8	100
Non veuves	20,9	49,3	12,8	17,0	100
Ensemble	27,2	55,8	8,5	8,5	100

Champ : France métropolitaine, femmes de 65 ans ou plus vivant seules ou en couple dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

6.7 Conditions de logement des familles

Fin 2013, en France métropolitaine, comme l'ensemble des ménages, six familles avec **enfant(s)** mineur(s) sur dix sont **propriétaires** de leur logement. Elles habitent plus souvent dans des maisons (64 % contre 57 % de l'ensemble des ménages), ont moins souvent des **logements de bonne qualité** (48 % contre 52 %) et sont plus souvent confrontées au **surpeuplement** (19 % contre 9 %). Leurs conditions de logement varient, par ailleurs, selon la taille et le type de la famille.

Les familles nombreuses (familles de trois enfants ou plus) habitent des logements plus grands que celles d'un ou deux enfants mais sont, malgré tout, plus souvent confrontées au surpeuplement. Parmi les familles nombreuses, les propriétaires sont les moins exposés au surpeuplement et les **locataires dans le secteur social** les plus exposés. Ainsi, les couples vivant avec trois enfants ou plus sont dans huit cas sur dix confrontés au surpeuplement quand ils sont locataires dans le secteur social, alors que deux sur dix sont dans ce cas quand ils sont propriétaires. La concentration des logements sociaux dans les grandes

agglomérations, où les logements sont plus petits, explique en partie cette situation.

À nombre d'enfants identique, les **familles monoparentales** vivent dans des logements moins grands que les familles composées d'un couple. En lien avec leurs ressources plus faibles et le fait qu'elles résident plus souvent en milieu urbain, les familles monoparentales vivent plus souvent que les autres familles dans des logements surpeuplés ; près d'une sur dix est en situation de **surpeuplement accentué** quand elles accueillent trois enfants ou plus. Les familles monoparentales habitent nettement moins souvent dans une maison. Elles ont aussi de moins bonnes conditions de logement : deux sur dix vivent dans des logements de mauvaise qualité contre une **famille « traditionnelle »** sur dix. Enfin, elles sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur logement : trois sur dix, contre cinq **familles recomposées** sur dix et sept familles « traditionnelles » sur dix ; contrairement aux autres familles, elles sont en effet très représentées dans le secteur locatif social. ■

Définitions

Les **propriétaires** peuvent être accédants, c'est-à-dire avoir encore des emprunts à rembourser pour l'achat de leur résidence principale, ou non.

La **qualité des logements** est appréciée au regard d'un certain nombre de défauts possibles (par exemple, humidité, problème d'isolation, fenêtre laissant anormalement passer l'air...). Un logement est dit de qualité moyenne s'il a un ou deux défauts et de mauvaise qualité s'il en cumule au moins trois. Voir *annexe Glossaire*. Un logement est **en surpeuplement modéré (resp. accentué)** quand il lui manque au moins une pièce (resp. deux pièces) par rapport à une norme qui prévoit :

- une pièce de séjour,
- une pièce pour chaque couple,
- une pièce pour les personnes célibataires de 19 ans et plus,
- une pièce pour deux enfants de moins de 19 ans s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant de moins de 19 ans.

De plus, sont considérés comme surpeuplés les logements comportant autant ou plus de pièces que la norme mais offrant moins de 18 m² par personne.

Les **locataires du secteur social** sont les ménages locataires d'un logement vide dont le loyer relève de la législation HLM ou dont le bailleur est une société d'économie mixte, une administration, une collectivité, un organisme de Sécurité sociale ou une association au titre de l'action logement.

Enfant, famille monoparentale, famille « traditionnelle », famille recomposée : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les conditions de logement fin 2013 : Premiers résultats de l'enquête Logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.

Conditions de logement des familles 6.7

1. Conditions de logement des familles et des ménages

en %

	Répartition selon le statut d'occupation				Part des maisons individuelles dans les logements	Taux de surpeuplement ²	Répartition selon la qualité du logement		
	Locataires d'un logement loué vide		Autres ¹	Propriétaires			Bonne (aucun défaut)	Moyenne (un ou deux défauts)	Mauvaise (trois défauts ou plus)
	secteur social	secteur libre							
Familles avec enfant(s) mineur(s)	57	20	20	3	64	19	48	39	13
Ensemble des ménages	58	17	20	7	57	9	52	25	23

1. Notamment : meublés, sous-locataires, occupants logés gratuitement.

2. Le surpeuplement est calculé pour les ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

2. Taille et surpeuplement des logements selon le type et la taille des familles

	Couples avec enfant(s) mineur(s)				Familles monoparentales			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Ensemble	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Ensemble
Répartition (en %)	25	35	19	79	9	8	3	21
Surface moyenne des logements (en m ²)	97	111	118	108	75	89	101	85
Nombre de pièces moyen	4,2	4,8	5,3	4,7	3,5	4,1	4,6	3,9
Surpeuplement (en %)	9	14	38	18	17	22	44	24
modéré (en %)	8	13	33	16	13	18	35	19
accentué (en %)	1	1	5	2	4	4	9	5
Surpeuplement des propriétaires (en %)	3	6	18	8	8	5	14	7
Surpeuplement des locataires d'un logement vide du secteur libre (en %)	16	29	52	28	24	30	42	30
Surpeuplement des locataires d'un logement vide du secteur social (en %)	14	41	78	46	14	29	58	29

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

3. Conditions de logements des différents types de familles

en %

	Famille « traditionnelle »	Famille recomposée	Famille monoparentale
Type d'habitat			
Maison	70	70	41
Appartement	30	30	59
Ensemble	100	100	100
Statut d'occupation			
Propriétaire non accédant	15	10	9
Propriétaire accédant	51	41	19
Locataire du secteur privé d'un logement loué vide	16	28	30
Locataire du secteur social d'un logement loué vide	15	18	37
Autres locataires	3	3	5
Ensemble	100	100	100
Qualité du logement			
Bonne (aucun défaut)	51	47	37
Moyenne (un ou deux défauts)	38	39	44
Mauvaise (trois défauts ou plus)	11	14	19
Ensemble	100	100	100

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

6.8 Solidarités familiales

Les transferts de patrimoine par héritage ou donation sont un élément des solidarités au sein des familles. Percevoir un héritage intervient en général tardivement dans le cycle de vie : en 2010, la moitié des héritiers avaient plus de 47 ans à leur premier héritage. La première donation intervient plus tôt : la moitié des donataires avaient moins de 34 ans à leur première donation. Les indépendants (professions libérales, agriculteurs artisans...), particulièrement concernés par la transmission du patrimoine professionnel, représentent 26 % des ménages d'héritiers et 23 % des ménages de donataires, contre 17 % de l'ensemble des ménages.

Les donateurs sont les parents dans huit donations sur dix et les grands-parents dans une sur dix. Les héritages (hors héritages entre conjoints) font suite au décès d'un des parents dans huit cas sur dix et d'un des grands-parents dans un cas sur dix.

Les ménages peuvent aider financièrement leurs enfants par d'autres biais que la donation : paiements de loyer, prêt d'argent, etc. En 2010, 41 % des ménages ayant des enfants hors du domicile parental déclarent les avoir aidés financièrement depuis leur départ. La moitié leur ont donné de l'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important et un quart leur ont versé régulièrement une somme d'argent. Un peu moins de la moitié des parents ont aidé leurs enfants uniquement une fois les études terminées et un emploi stable trouvé et près d'un quart uniquement pendant leurs études.

Si les transferts s'effectuent le plus souvent au profit des descendants, parmi les ménages dont les personnes ont encore un de leur ascendant en vie, n'habitant pas avec eux, 14 % ont déclaré les avoir aidés. Parmi ces derniers, 32 % déclarent un don d'argent à l'occasion d'un événement important, 10 % le prêt d'un logement ou le paiement d'un loyer. Ils sont 8 % à participer au financement d'une place en maison de retraite.

Les échanges de biens et services en nature sont aussi très fréquents. Les moins de 25 ans vivant seuls, souvent étudiants ou apprentis (62 % en 2011), sont les plus souvent aidés, quelle que soit la nature des dons. Ils offrent aussi plus souvent des dons en nature, en particulier des repas hors du domicile. Cela concerne toutefois des dépenses plus faibles (57 % de moins que la moyenne pour les repas offerts hors du domicile). Les couples sans enfant, dont les membres ont moins de 65 ans, sont ensuite ceux qui offrent le plus d'aides, mais ils en sont moins souvent bénéficiaires.

Les familles avec enfant(s) mineur(s) donnent et reçoivent dans des proportions semblables. En particulier, quatre familles monoparentales sur dix ont offert et reçu des dons en nature en 2011. Les familles « traditionnelles » et recomposées sont un peu moins souvent bénéficiaires de dons en nature qu'elles n'en offrent : en 2011, quatre sur dix ont reçu un don en nature et cinq sur dix en ont versé. Mis à part les cadeaux divers, quel que soit le type de famille, leurs échanges concernent principalement les vêtements et chaussures et les biens et services touchant aux loisirs, à la culture et aux vacances.

En 2008, en France métropolitaine, 4,3 millions de personnes aident régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral, au moins une personne de leur entourage âgée de 60 ans ou plus, vivant à domicile, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.

Ces aidants auprès des personnes âgées ont en moyenne 58 ans ; un peu plus de la moitié ont moins de 60 ans, 16 % ont 75 ans ou plus. Les femmes représentent 54 % de ces aidants. Neuf aidants sur dix aident une seule personne âgée. La moitié sont à la retraite ou en préretraite, 39 % occupent un emploi ou sont apprentis. Seuls 2 % des aidants sans emploi (étudiants exclus) déclarent ne pas travailler spécifiquement pour s'occuper d'une personne de leur entourage.

Pour en savoir plus

- « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », in *Le revenu et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile », *Études et Résultats*, n° 771, Drees, août 2011.
- Voir *fiche 2.7* « Les aides entre ménages », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2004.

1. Âge de la personne de référence des ménages héritiers, donataires ou donateurs en %

Âge	Ménages héritiers	Ménages donataires	Ménages donateurs	Ensemble des ménages
Moins de 30 ans	3	10	1	11
De 30 à 39 ans	8	19	1	17
De 40 à 49 ans	12	21	4	18
De 50 à 59 ans	22	20	12	18
De 60 à 69 ans	26	16	26	16
70 ans ou plus	30	15	56	20

Champ : France hors Mayotte. Lecture : début 2010, la personne de référence de 3 % des ménages dans lesquels la personne de référence ou le conjoint a déjà perçu un héritage a moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

2. Nature et moment des aides apportées aux enfants ayant quitté le domicile parental en %

Ménages ayant aidé leurs enfants pendant ...	Répartition	Nature de l'aide				
		Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important	Versement régulier d'une somme d'argent	Mise à disposition d'un logement	Prêt d'argent	Autre aide financière
Leurs études uniquement	23	25	55	28	3	18
Leur recherche d'emploi uniquement	6	52	9	13	11	23
Une fois installés uniquement (études terminées et emploi stable trouvé)	46	55	7	14	21	19
Leurs études et leur recherche d'emploi	5	40	47	36	12	25
Leurs études et une fois installés	7	66	32	24	14	19
Leur recherche d'emploi et une fois installés	3	67	10	16	35	29
Les trois périodes	10	69	25	25	17	25
Ensemble	100	49	24	20	15	20

Champ : France hors Mayotte, ménages ayant un enfant ou plus hors domicile.

Lecture : début 2010, 23 % des ménages ayant au moins un enfant hors du domicile ont aidé leurs enfants uniquement pendant leurs études.

Note : plusieurs natures d'aides peuvent avoir été apportées par les parents à leurs enfants.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

3. Type d'aide versée au(x) parent(s) en %

Champ : France hors Mayotte, ménages dont la personne de référence ou le conjoint a un parent en vie, mais ne vivant pas avec eux.

Lecture : début 2010, 32 % des aides apportées aux parents par leurs enfants à un moment ou à un autre incluent un don à l'occasion d'un événement important.

Note : les aides apportées aux parents par leurs enfants peuvent être de plusieurs types.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important	32
Mise à disposition d'un logement	10
Prêt d'argent	15
Versement régulier d'une somme d'argent	22
Financement d'une maison de retraite	8
Autres types d'aides	24

4. Proportion des ménages recevant ou offrant des dons en nature, selon le type de ménage en 2011 en %

	Personnes vivant seules			Couples sans enfant		Familles avec enfant(s) mineur(s)			Ensemble des ménages
	Moins de 25 ans	25-64 ans	65 ans ou plus	Les membres du couple ont moins de 65 ans	Au moins l'un des membres du couple a 65 ans ou plus	Familles « traditionnelles »	Familles recomposées	Famille mono-parentales	
Ménages recevant des dons en nature¹	71,7	41,0	32,0	36,8	36,2	38,6	39,9	42,8	37,7
Produits alimentaires, boissons et tabac	24,3	10,0	5,3	7,4	6,7	6,9	9,6	6,7	7,7
Repas pris hors du domicile	26,2	11,6	4,4	4,8	2,7	4,4	4,7	7,5	6,5
Vêtements et chaussures	27,2	12,6	7,0	8,4	5,6	15,4	12,4	14,2	11,0
Loyers, factures d'électricité...	25,2	1,9	0,9	1,3	0,4	0,3	1,0	3,8	1,9
Équipement du logement (biens durables, meubles, vaisselle...)	15,6	8,8	6,1	9,6	5,2	7,9	9,5	8,9	8,0
Transports	12,4	1,1	0,2	0,5	0,0	0,5	1,0	1,5	0,9
Loisirs, culture et vacances	16,1	10,0	4,9	8,7	6,5	15,0	13,2	13,7	9,9
Autres cadeaux et aides (hôtels, bijoux, parfums, fleurs...)	32,3	15,8	16,2	22,2	19,2	18,3	18,6	21,0	18,8
Ménages offrant des dons en nature¹	61,5	48,7	24,0	52,7	34,5	46,8	48,7	41,9	43,1
Produits alimentaires, boissons et tabac	12,8	12,8	4,1	12,0	5,3	8,1	11,3	7,8	8,9
Repas pris hors du domicile	25,5	17,2	5,5	11,9	5,6	7,7	6,9	10,6	10,2
Vêtements et chaussures	15,6	14,7	4,8	20,6	9,4	15,7	16,0	12,2	13,6
Loyers, factures d'électricité...	1,3	1,6	1,4	3,2	1,6	1,2	1,1	1,7	1,8
Équipement du logement (biens durables, meubles, vaisselle...)	12,1	7,8	2,6	9,7	5,1	8,9	10,9	6,7	7,4
Transports	6,2	2,1	0,9	2,5	1,0	1,2	1,1	1,2	1,7
Loisirs, culture et vacances	20,2	16,8	6,4	19,0	10,5	16,0	19,0	14,8	14,2
Autres cadeaux et aides (hôtels, bijoux, parfums, fleurs...)	29,9	25,6	12,0	28,6	17,0	26,5	25,0	22,0	23,0

1. Au cours des 2 mois précédant l'enquête.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

Fiches thématiques

Comparaisons internationales



7.1 Ménages et familles dans l'Union européenne

En 2011, dans l'Union européenne à 28 (UE28), 495,6 millions de personnes habitent dans 208,6 millions de logements, constituant autant de ménages.

Un peu moins d'un tiers des **ménages** (31 %) sont composés uniquement d'une personne et un peu plus de la moitié (54 %) d'un couple. Parmi ces derniers, 45 % vivent sans enfant, 47 % avec au moins un enfant de moins de 25 ans, et les autres uniquement avec un ou plusieurs enfants de 25 ans ou plus. Les **familles monoparentales** constituent près de 10 % des ménages européens. Dans un tiers de ces familles, l'enfant ou les enfants ont tous 25 ans ou plus ; en France, c'est le cas dans seulement une famille monoparentale sur cinq. Enfin, 5 % des ménages européens sont composés de plusieurs personnes sans lien direct de parenté (des frères et sœurs qui cohabitent, grands-parents et petits-enfants, colocataires, etc.), ou de plusieurs familles.

Parmi les 70,4 millions de **familles** avec au moins un enfant de moins de 25 ans, 22 % sont monoparentales. Dans 16 % des cas, le parent isolé est le père.

En France, la structure des ménages est proche de la moyenne européenne. Mais les familles nombreuses (trois enfants ou plus) y sont plus répandues (19 % des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans, contre 15 % en moyenne en Europe), à l'instar de tous les pays du Nord et du Nord-Ouest excepté l'Allemagne. Leur part est particulièrement élevée en Irlande (29 %). À l'inverse, elle est beaucoup plus faible au sud et dans la majorité des pays de l'Est. Les familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans sont, quant à elles, plus rares dans le Nord et le Sud. Dans les pays du Sud, tout comme en Irlande et en Pologne, on vit moins fréquemment seul.

La cohabitation d'enfants de 25 ans ou plus avec leurs parents est plus répandue

dans le Sud (12 % des ménages, contre 7 % en moyenne européenne). Dans les pays de l'Est, le phénomène est presque aussi fréquent (11 % des ménages) et, en outre, on y rencontre beaucoup plus souvent des ménages dans lesquels cohabitent plusieurs adultes sans lien direct de parenté ou plusieurs familles (9 % contre 5 %). Dans les pays du Nord et du Nord-Ouest en revanche, ces configurations sont rares.

2,1 millions de mariages ont été célébrés dans l'UE28 en 2011 et 1,0 million de divorces ont été prononcés, soit 4,2 mariages pour mille habitants (taux brut de nuptialité) et 2,0 divorces pour mille habitants (taux brut de divorces).

Un taux de nuptialité élevé n'implique pas toujours un taux de divorces élevé, et inversement. Notamment, on se marie plus que la moyenne européenne en Pologne, Roumanie, Croatie, Irlande et Grèce, et on y divorce moins.

En 2011, 5,3 millions d'enfants sont nés dans l'UE28. L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) est de 1,58 enfant par femme. L'ICF est plus élevé dans le Nord, et plus faible dans le Sud et l'Est : il varie de 1,26 en Hongrie et 1,30 en Pologne à 2,01 en France et 2,03 en Irlande.

En 2011, la proportion de naissances hors mariage dans l'UE28 s'élève à 39 %, soit deux fois plus qu'il y a dix-huit ans. Les naissances hors mariage sont désormais majoritaires en Estonie, Slovénie, Bulgarie, France, Suède et Belgique. Au contraire, dans les pays méditerranéens comme la Grèce, la Croatie et Chypre, moins de 20 % des naissances surviennent hors mariage.

Les pays ayant une proportion de naissances hors mariage plus forte ont souvent une fécondité plus élevée. En France, Suède, Belgique, au Danemark, Royaume-Uni et aux Pays-Bas, des parts élevées de naissances hors mariage (plus de 45 %) sont associées à de forts indicateurs de fécondité (plus de 1,75), supérieurs à la moyenne européenne. ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Ménage, famille, famille monoparentale : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "EU Employment and Social Situation", Special supplement on demographic trends, *Quarterly review*, Eurostat, March 2013.
- "EU legislation on the 2011 Population and housing censuses explanatory notes", *Methodologies and working papers*, Eurostat, 2011 edition.
- "More than 10 % of households in Romania, Latvia and Bulgaria were three-generation in 2008", *Statistics in focus*, Eurostat, 52/2011.
- "Household structure in the EU", *Methodologies and working papers*, Eurostat, 2010 edition.

Ménages et familles dans l'Union européenne 7.1

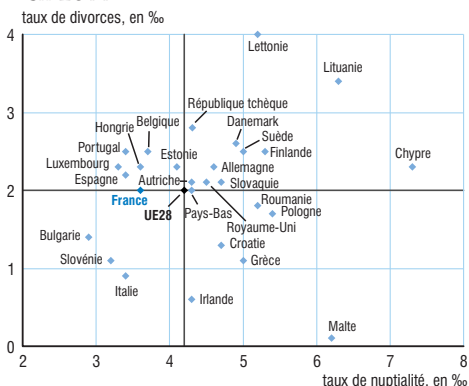
1. Caractéristiques des ménages et des familles dans l'Union européenne (UE) à 28 en 2011

Ensemble (nombre de ménages, en millions)	Couples					Familles monoparentales			Part de pères parmi les parents de famille monoparentale	Part de familles de trois enfants ou plus parmi les familles avec au moins un enfant < à 25 ans
	Sans enfant	Avec un enfant de moins de 25 ans	Avec un ou des enfant(s), tous âgés de 25 ans ou plus	Personnes seules	Avec au moins un enfant de moins de 25 ans	Avec un ou des enfant(s) tous âgés de 25 ans ou plus	Autres ¹			
								en %		
UE28	208,6	24,1	25,1	4,3	31,4	6,6	3,2	5,3	15,7	14,7
Pays nordiques	16,5	27,9	24,0	1,4	37,2	5,9	1,0	2,5	18,9	17,7
Pays-Bas	7,4	28,8	25,7	1,8	36,4	5,5	1,1	0,6	16,2	18,0
Suède	4,0	26,6	24,3	1,3	36,2	6,6	1,0	4,0	23,2	17,0
Finlande	2,5	27,5	20,5	1,4	41,0	5,5	1,4	2,7	19,9	19,2
Danemark	2,5	27,4	22,2	0,5	37,5	6,2	0,4	5,7	17,2	16,5
Pays du Nord-Ouest, avant élargissement	101,5	26,7	22,9	2,6	34,2	7,0	1,9	4,7	14,4	17,0
Allemagne	36,9	28,4	20,6	2,8	37,3	5,5	1,8	3,7	14,3	12,7
France²	27,9	26,6	25,6	1,9	33,8	7,3	1,6	3,2	16,3	19,1
Royaume-Uni	26,4	25,6	22,4	2,8	30,6	8,5	2,1	8,0	12,7	18,4
Belgique	4,7	25,5	24,8	2,9	34,1	7,7	2,3	2,8	18,0	19,4
Autriche ³	3,6	22,7	23,1	4,2	36,3	6,6	3,0	4,0	13,6	15,0
Irlande	1,6	20,3	32,7	4,2	23,7	8,8	3,1	7,2	11,0	28,9
Luxembourg	0,2	19,7	27,1	3,2	33,3	5,9	2,1	8,7	15,8	18,5
Pays du Sud	51,3	21,7	28,7	7,5	27,0	5,5	4,8	4,8	18,3	11,1
Italie	24,6	20,2	27,1	7,6	31,1	5,4	4,5	4,1	16,5	12,1
Espagne	18,1	22,7	30,4	7,2	23,2	5,9	5,0	5,6	22,2	9,8
Grèce	4,1	21,8	27,9	8,7	25,7	4,2	5,9	5,7	17,6	13,0
Portugal	4,0	25,6	31,3	6,6	21,4	6,1	4,1	4,8	12,3	9,0
Chypre	0,3	25,7	34,6	5,0	20,8	4,8	2,2	6,9	10,5	23,9
Malte	0,2	20,8	33,3	7,9	22,6	6,2	3,9	5,3	12,2	15,8
Pays de l'Est entrés après 2004	39,2	19,2	26,2	5,8	27,7	7,2	5,2	8,7	15,3	13,4
Pologne	13,4	17,3	28,9	6,4	24,0	7,7	5,9	9,7	11,9	15,7
Roumanie ⁴	7,5	22,3	27,0	5,2	26,0	5,7	4,7	9,2	25,3	11,4
République tchèque	4,4	20,4	22,2	5,3	32,5	8,3	4,7	6,5	18,1	8,8
Hongrie	4,1	21,3	24,5	5,0	32,1	8,3	4,6	4,3	12,7	15,6
Bulgarie	3,0	22,9	23,7	5,7	30,8	4,7	3,9	8,3	20,0	5,5
Slovaquie	1,8	11,9	23,2	6,4	25,3	6,5	4,0	22,7	16,1	18,4
Croatie ⁵	1,5	18,4	29,8	8,2	24,6	4,9	6,6	7,6	16,4	17,7
Lituanie	1,3	19,5	26,0	3,9	31,7	9,6	4,8	4,4	14,8	10,0
Lettonie	0,9	15,1	19,9	4,4	34,4	11,5	7,0	7,7	13,7	10,0
Slovénie	0,8	13,8	23,2	8,4	32,8	7,9	6,7	7,2	15,6	12,0
Estonie	0,6	20,0	21,0	2,7	39,9	8,5	4,5	3,4	8,8	11,4

1. Autres ménages de plusieurs personnes et ménages d'au moins deux familles. 2. Afin de respecter les échéances européennes tout en assurant la qualité des données transmises à Eurostat, l'Insee a utilisé les informations issues du recensement 2010 et les a harmonisées avec les populations légales 2011 pour livrer les données françaises du recensement européen. Les chiffres présentés ici diffèrent donc de ceux présentés dans le reste de l'ouvrage. 3. Pour les couples avec enfant(s) en union civile, « enfant » est ici défini sans limite d'âge. 18 % des couples en union civile ont au moins un enfant (sans limite d'âge), mais ils ne représentent que 0,2 % de l'ensemble des couples. 4. La proportion de familles avec trois enfants ou plus est calculée ici avec des données manquantes pour 1,6 % des couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans. 5. La Croatie fait partie de l'UE28 depuis 2013.

Note : les quatre groupes de pays sont ceux proposés par Eurostat dans la publication "Household structure in the EU", *Methodologies and Working papers*, Eurostat, 2010 edition. Source : Eurostat, données des recensements de 2011.

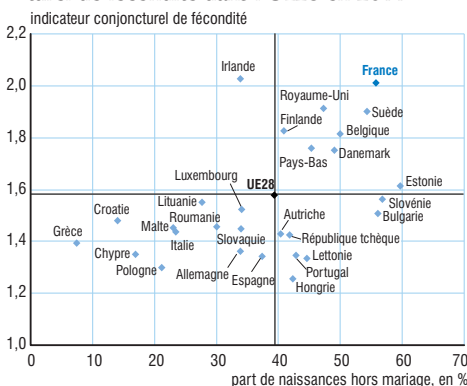
2. Taux de nuptialité et de divorces dans l'UE28 en 2011



Note : le divorce existe à Malte depuis 2011.

Source : Eurostat, extraction en avril 2015.

3. Naissances hors mariage et indicateur conjoncturel de fécondité dans l'UE28 en 2011



Source : Eurostat, extraction en avril 2015.

7.2 Politiques familiales et modes de garde en Europe

En 2012, les prestations de **protection sociale** représentent 28,3 % du PIB en moyenne au sein de l'Union européenne (UE28). Cette part varie du simple à plus du double entre les États membres, les plus riches consacrant généralement une plus grande place à la protection sociale.

Parmi ces dépenses, les prestations du **risque famille-enfants** représentent 2,2 % du PIB en moyenne dans l'UE28. Certains pays consacrent à ce **risque** un effort sensiblement supérieur à la moyenne : il s'agit des pays du nord de l'Europe et de pays parmi les plus riches (4,0 % du PIB au Danemark, 3,7 % au Luxembourg, 3,4 % en Irlande et en Finlande, 3,2 % en Allemagne et en Suède). La dépense française, à 2,6 % du PIB, est un peu au-dessus de la moyenne européenne. Les prestations famille-enfants représentent une plus faible part du PIB pour la majorité des pays entrés dans l'Union depuis 2004, ainsi que pour les pays d'Europe du Sud (Grèce, Espagne, Portugal et Italie) et les Pays-Bas.

Les États membres de l'UE28 se distinguent aussi par leur type d'intervention. La part des dépenses en nature varie fortement, allant de 6 % en Estonie à 64 % en Espagne. Les pays scandinaves, dont les niveaux de dépenses sont parmi les plus importants, sont aussi ceux qui versent relativement le plus de **prestations en nature**, notamment en Suède (53 %). En France, cette part s'élève à 35 %, légèrement inférieure à la moyenne de l'UE28 (36 %).

Si les dépenses sont restées stables en part de PIB au niveau de l'UE15 entre 1996 et 2012, elles ont cependant connu des évolutions contrastées par pays.

En Allemagne, en Suède, en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie, la part des moins de 19 ans dans la population a baissé, ce qui contribue à diminuer les dépenses en faveur de la famille. Toutefois, **l'effort**

relatif en leur faveur a augmenté en Allemagne (politiques d'amélioration de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle), en Espagne et en Italie jusqu'en 2007 et s'est réduit ensuite sauf en Allemagne. Il a diminué de 1996 à 2007 en Suède et au Royaume-Uni avant de se stabiliser entre 2009 et 2012. En France, cet effort s'est réduit entre 1996 et 2007 et est resté presque stable depuis 2009, la nomenclature européenne excluant les soins de santé pour cause de maternité, qui sont restés assez dynamiques sur cette dernière période.

En 2013, dans l'UE28, 27 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un **système « formel » de garde** au moins une heure par semaine (hors assistant(e)s maternel(le)s et garde à domicile). Ce taux est inférieur à 15 % dans les pays entrés dans l'Union depuis 2004 (sauf en Slovaquie et Lettonie) et supérieur à 40 % dans plusieurs pays du Nord ; il est de 39 % en France. Les autres modes de garde résultant d'un accord direct et rémunéré entre les parents et une personne (en France, assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile) ou non rémunéré (grands-parents...) concernent, pour au moins une heure par semaine, 30 % des enfants de moins de 3 ans dans l'UE28 et 29 % des enfants en France. Dans l'UE28, 50 % des enfants sont gardés seulement par leurs parents ; ils ne sont que 42 % en France. Au contraire, cette proportion est plus forte que la moyenne dans la plupart des pays de l'Est, en Allemagne et en Finlande.

La proportion d'enfants de 3 à 5 ans bénéficiant d'un système formel de garde au moins une heure par semaine est en moyenne de 82 % dans l'UE28. Ce taux dépasse 95 % en Belgique, au Danemark et en Suède. Il est de 92 % en France. À l'inverse, il est proche ou inférieur à 50 % en Pologne (38 %), en Croatie (47 %) et en Roumanie (51 %). ■

Définitions

Effort relatif : ratio des dépenses de la fonction famille-enfants par personne de moins de 19 ans (*proxy* du public visé) sur le PIB par habitant. Il mesure l'intensité de la dépense par personne du public visé.

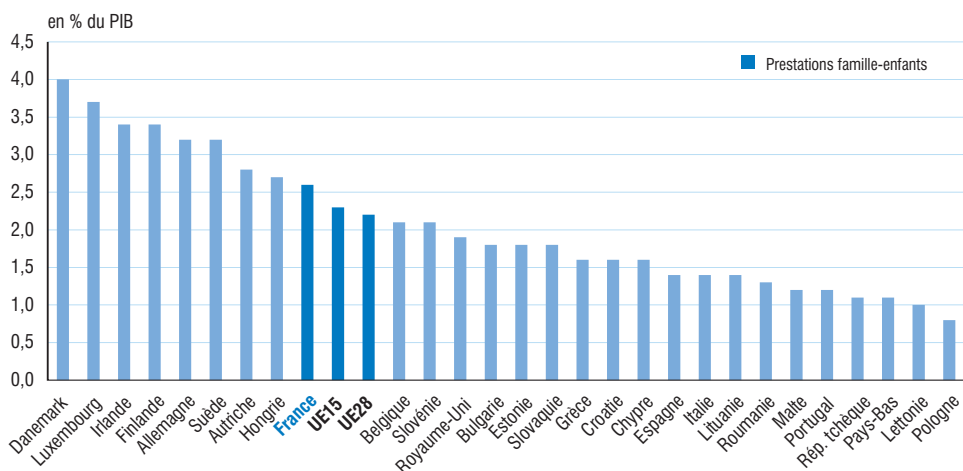
Système « formel » de garde (<http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/tps00185>) (hors assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile) : en France, ces systèmes correspondent aux crèches, garderies, écoles et centres de loisirs.

Protection sociale, PIB, risque, risque famille-enfants dans le système européen de statistiques intégrées de protection sociales (Sespros), prestations sociales en nature : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2013*, coll. « Études et statistiques », édition 2015, Drees.
- « Les politiques familiales en France et en Europe : évolutions récentes et effets de la crise », *Population & Sociétés* n° 512, Ined, juin 2014.

1. Dépenses du risque famille-enfants en 2012



Champ : Union européenne (UE) à 28.

Sources : Drees ; Eurostat-Sespros.

2. Garde des enfants dans l'Union européenne en 2013

	Proportion d'enfants bénéficiant au moins une heure par semaine...			en %
	... d'un système formel de garde d'enfants ¹		... d'un autre système de garde d'enfants ²	Enfants gardés seulement par leurs parents
	De 3 ans à l'âge minimal de scolarisation obligatoire	Moins de 3 ans	Moins de 3 ans	Moins de 3 ans
Danemark	98	62	1	37
Suède	96	55	3	43
Luxembourg	73	47	30	37
Pays-Bas	86	46	54	29
Belgique	98	46	26	40
Slovenie	91	39	45	36
France	92	39	29	42
Portugal	85	38	42	30
Espagne	90	35	9	57
Royaume-Uni	71	30	39	47
Irlande	89	29	26	53
Finlande	79	28	3	68
Allemagne	89	28	16	60
UE28	82	27	30	50
Chypre	80	25	51	31
Lettonie	79	23	10	68
Italie	90	21	45	48
Estonie	91	21	32	57
Malte	92	20	30	57
Autriche	79	17	38	52
Grèce	69	14	52	38
Croatie	47	11	30	65
Bulgarie	78	11	9	81
Lituanie	74	10	21	70
Hongrie	84	10	30	64
Roumanie	51	6	50	47
Pologne	38	5	36	61
Slovaquie	74	4	29	71
République tchèque	76	2	39	60

1. Dans la définition européenne, en France, un système formel correspond aux crèches, garderies, écoles et centres de loisirs et est donc hors assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile.

2. Comprend, en France, d'après la définition européenne, les assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile, ainsi que les modes de garde non rémunérés (grands-parents, autres membres de la famille à l'exception des parents, amis).

Note : l'enquête SILC (SRCV) mesure la proportion d'enfants gardés exclusivement par leurs parents, ce qui est beaucoup plus restreint que ce qui est mesuré par les enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, à savoir la proportion d'enfants gardés « principalement » mais pas uniquement par leurs parents.

Source : Eurostat (SILC - Statistics on income and living conditions) ; extraction en juin 2015.

7.3 Structure familiale et emploi en Europe

En 2013, dans l'Union européenne (UE28), les deux tiers des femmes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) vivant avec un ou des enfants de moins de 25 ans ont un emploi. Celles vivant avec au moins trois enfants ont un taux d'emploi plus faible (54 %), surtout si l'un d'eux a moins de 6 ans (46 % ont un emploi). Le **taux d'emploi** des mères de famille monoparentale (67 %) est sensiblement le même que celui des mères en couple (68 %). Les situations sont très contrastées entre les pays du Nord et la France, où les mères de famille monoparentale ont un taux d'emploi plus faible que celles en couple, et les pays du Sud, où c'est généralement l'inverse. Un élément d'explication tient aux systèmes de protection sociale, qui ne permettent pas aux mères seules de subsister sans travailler dans beaucoup de pays du Sud.

Le taux d'emploi des pères est nettement supérieur à celui des mères (84 % contre 66 %). Comme en France, il varie peu avec le nombre d'enfants.

Dans l'UE28, 11 % des mineurs habitent dans un ménage où personne (ni majeur ni mineur) n'a d'emploi. Ce chiffre varie de 4 % au Luxembourg à 18 % en Irlande. En France, il est proche de la moyenne européenne. Ces proportions sont généralement liées au taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Dans l'UE28, 37 % des mères en emploi travaillent à temps partiel. Cette proportion est de 46 % parmi les mères de **famille nombreuse**. À nombre d'enfants donné, elle augmente peu si l'un des enfants a moins de 6 ans. Le recours au temps partiel des mères de famille monoparentale est, en moyenne, le même que celui des mères en couple (39 %). La situation varie des pays où les mères en

couple travaillent plus souvent à temps partiel que les mères seules (la France et certains pays du Nord), aux pays où c'est l'inverse (l'écart étant particulièrement marqué en Irlande, mais aussi au Royaume-Uni et dans certains pays, essentiellement du Sud).

Le croisement du taux d'emploi et de la fréquence du temps partiel des mères dessine trois groupes de pays. Dans un premier groupe (la Finlande, le Danemark, le Portugal, plusieurs pays de l'Est, et dans une moindre mesure la France), les mères ont à la fois un taux d'emploi supérieur à la moyenne européenne et un recours plus rare au temps partiel. Un second groupe de pays (Pays-Bas, Allemagne et Autriche notamment) se caractérise par un taux d'emploi des mères également plus élevé que la moyenne, associé à un temps partiel plus fréquent. La Grèce, l'Espagne, Malte ainsi que les autres pays de l'Est forment un troisième groupe où les mères ont un taux d'emploi et un taux de temps partiel plus faibles que la moyenne.

Arrêter son activité après une naissance est très fréquent pour les mères suédoises : parmi les mères d'enfants de moins de 8 ans, les trois quarts ont cessé leur activité pendant au moins un mois en dehors du congé maternité. La réduction du temps de travail après une naissance est, quant à elle, particulièrement répandue pour les mères allemandes (59 % ont réduit leur activité pendant au moins un an après la naissance de leur(s) enfant(s)) et, dans une moindre mesure, en Suède (45 %) et au Royaume-Uni (42 %), mais moins en France (28 %). Arrêter ou réduire son activité après une naissance est rare chez les pères européens, sauf en Suède où 48 % des pères arrêtent leur activité et 36 % la réduisent. ■

Définitions

Taux d'emploi, famille nombreuse : voir *annexe Glossaire*. L'ensemble des chiffres concerne la population en âge de travailler (15-64 ans).

Pour en savoir plus

- "Maternal employment by partnership status", *OECD Family database*, fiche téléchargée en mai 2015.
- "Children in families by employment status", *OECD Family database*, fiche téléchargée en mai 2015.
- Base de données sur la famille de l'OCDE : http://www.familiesandsocieties.eu/?page_id=131
- « Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux », *Insee Première* n° 1454, juin 2013.

Structure familiale et emploi en Europe 7.3

1. Taux d'emploi, part du temps partiel des mères en emploi et part des mineurs vivant dans un ménage sans emploi, dans l'Union européenne (UE) à 28 en 2013

en %

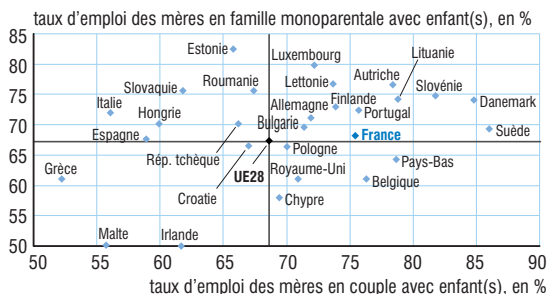
	Taux d'emploi des mères ou belles-mères			Part du temps partiel parmi les mères ou belles-mères			Part de mineurs vivant dans un ménage sans emploi
	Ensemble	dont : avec trois enfants ou plus		Ensemble	dont : avec trois enfants ou plus		
		Ensemble	dont : l'un au moins a moins de six ans		Ensemble	dont : l'un au moins a moins de six ans	
UE28	66,0	54,0	45,6	36,7	46,0	47,1	11,2
Grèce	49,3	46,6	39,5	12,7	12,0	8,6	13,3
Italie	53,8	39,6	35,5	36,9	42,6	44,3	10,3
Malte	54,7	40,8	37,3	33,0	38,2	33,2	7,5
Espagne	56,0	49,7	45,6	29,8	30,1	31,8	14,1
Irlande	59,1	49,9	46,6	40,1	47,5	44,5	17,7
Hongrie	59,6	38,5	23,4	10,0	15,9	23,2	14,2
Croatie	60,9	49,6	41,1	6,1	7,2	...	11,9
Roumanie	61,9	47,7	40,6	8,9	17,7	15,6	11,2
Slovaquie	62,4	47,9	29,9	6,3	14,3	22,3	10,4
Bulgarie	65,4	29,3	n.c.	2,5	16,4
Pologne	65,4	57,3	49,2	9,8	12,9	13,6	9,8
Chypre	66,9	63,8	55,1	16,5	17,5	17,7	9,5
Rép. tchèque	67,8	54,1	37,9	10,0	17,1	21,0	8,3
Royaume-Uni	68,1	50,0	42,4	52,8	65,9	65,8	15,3
Estonie	69,3	60,1	51,0	11,4	17,7	19,6	8,4
Portugal	70,8	60,6	53,4	11,1	16,0	19,1	10,1
Luxembourg	71,1	55,4	48,5	46,2	56,1	51,1	3,8
Belgique	71,3	58,1	50,3	46,3	55,8	56,4	12,4
Lettonie	71,3	60,3	57,1	9,6	12,3	...	8,8
France	72,4	58,4	47,8	35,8	47,7	50,3	10,7
Allemagne	72,7	53,1	42,2	62,8	74,4	74,8	8,5
Finlande	74,7	59,7	43,8	13,8	18,0	22,7	5,9
Lituanie	76,0	56,9	53,7	9,0	11,8
Pays-Bas	76,3	69,0	63,8	85,0	87,5	88,1	6,8
Autriche	77,0	62,8	57,5	59,6	67,1	71,3	5,6
Slovénie	77,7	76,3	70,5	9,2	13,6	20,0	4,6
Suède	81,2	80,6	75,7	37,6	46,7	50,1	8,1
Danemark	82,6	81,5	77,0	29,2	33,6	33,0	8,0

Champ : mères ou belles-mères en âge de travailler (de 15 à 64 ans), vivant avec un ou des enfants de moins de 25 ans.

Note : l'indicateur « part de mineurs vivant dans un ménage sans emploi » est le rapport entre le nombre de personnes âgées de 0 à 17 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi et la population totale du même groupe d'âge vivant en ménage.

Source : Eurostat, enquête LFS, extractions en avril 2015 et mai 2015 pour la part de mineurs vivant dans un ménage sans emploi.

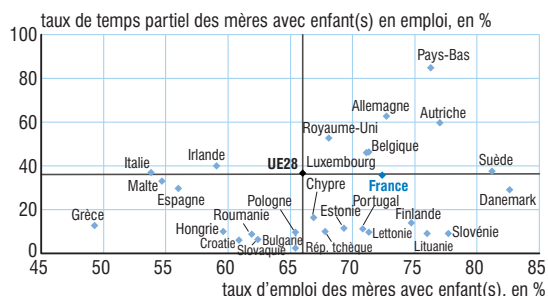
2. Taux d'emploi des mères en couple et en famille monoparentale dans l'UE28 en 2013



Champ : mères ou belles-mères en âge de travailler (de 15 à 64 ans), vivant avec un ou des enfants de moins de 25 ans.

Source : Eurostat, enquête LFS, extraction en avril 2015.

3. Taux d'emploi et de temps partiel des mères dans l'UE28 en 2013



Champ : mères ou belles-mères en âge de travailler (de 15 à 64 ans), vivant avec un ou des enfants de moins de 25 ans.

Source : Eurostat, enquête LFS, extraction en avril 2015.

Annexes



Chronologie

3 septembre 1791

Institution du mariage civil et laïc par la Constitution du 3 septembre.

20-25 septembre 1792

Selon le décret des 20-25 septembre 1792, les mariages sont contractés devant l'officier municipal, chargé de tenir l'état civil. Le mariage est aussi révocable par le divorce : si les deux époux le souhaitent, le mariage peut être dissous sur simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère.

21 mars 1804

Adoption du code civil qui garde la conception révolutionnaire du mariage mais établit cependant que l'épouse, placée sous la puissance du mari, est incapable de disposer des biens de la communauté. Le divorce est maintenu (le divorce par consentement mutuel se substitue au divorce pour incompatibilité d'humeur) mais encadré. Distinction est faite entre enfants légitimes et enfants naturels.

8 mai 1816

La loi du 8 mai 1816, dite « loi Bonald », abolit le divorce.

27 juillet 1884

La loi du 27 juillet 1884, dite « loi Naquet », réintroduit un seul cas de divorce, le divorce pour faute.

13 juillet 1907

Loi du 13 juillet 1907 sur le libre salaire et la contribution des époux aux charges du ménage : les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

27 novembre 1909

Loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail.

31 juillet 1920

Loi du 31 juillet 1920 « réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle ». Elle réprime fortement l'avortement (défini comme un crime) et assimile la contraception à l'avortement.

18 février 1938

La loi du 18 février 1938 « portant modification des textes du code civil relatifs à la capacité de la femme mariée » reconnaît la capacité civile à la femme mariée : elle peut désormais contracter ou agir en justice sans l'autorisation de son mari.

29 juillet 1939

Le décret-loi du 29 juillet 1939 « relatif à la famille et à la natalité française » institue le code de la famille et de la natalité françaises (devenu aujourd'hui le code de l'action sociale et des familles). Il renforce, dans une optique nataliste, la progressivité du barème pour les allocations à partir du troisième enfant, supprime l'allocation au premier enfant au profit d'une prime à la première naissance et transforme la majoration du décret-loi du 12 novembre 1938 en allocation de mère au foyer.

4 octobre 1945

Une ordonnance établit le nouveau régime de la sécurité sociale et modifie la structure administrative et l'organisation financière des caisses d'allocations familiales. Le texte met fin au monopole patronal (la loi du 11 mars 1932 prévoyait des allocations couvrant les charges familiales financées par des versements patronaux) et intègre les caisses d'allocations familiales dans la structure unifiée et centralisée de la Sécurité sociale.

31 décembre 1945

La loi de finances pour 1946 institue, dans le cadre de l'impôt sur le revenu, le quotient familial.

13 juillet 1965

La loi n° 65-570 portant réforme des régimes matrimoniaux rend effective la capacité juridique de la femme mariée. Le mari ne peut plus s'opposer à l'exercice par son épouse d'une profession séparée. La loi établit l'égalité des époux dans la gestion des biens et introduit la communauté réduite aux acquêts qui devient le régime légal en l'absence d'un contrat de mariage. Chaque époux peut, en outre, ouvrir un compte bancaire en son nom propre.

28 décembre 1967

La loi n° 67-1176, dite « loi Neuwirth », établit le droit à la contraception. Les décrets d'application seront pris entre 1969 et 1972.

4 juin 1970

La loi n° 70-459 remplace la puissance paternelle par l'autorité parentale conjointe : article 213 du code civil.

3 janvier 1972

Loi n° 72-3 abolissant les règles discriminatoires entre enfants légitimes, naturels et adultérins. « Tous les enfants dont la filiation est légalement établie ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans leurs rapports avec leur père et leur mère. »

17 janvier 1975

La loi n° 75-17, dite « loi Veil », légalise l'interruption volontaire de grossesse dans des conditions bien déterminées.

11 juillet 1975

La loi n° 75-617 modifie les conditions du divorce en substituant à un divorce fondé uniquement sur la faute une pluralité de cas de divorce (divorce par consentement mutuel, divorce sur demande acceptée, divorce pour faute et divorce pour rupture de la vie commune). Le divorce ne met plus fin aux responsabilités des deux parents à l'égard des enfants.

12 juillet 1977

La loi n° 77-766 sur le congé parental d'éducation et le congé postnatal crée un congé parental pour les femmes travaillant dans des entreprises de plus de 200 salariés. Ce congé est ouvert au père si la mère « y renonce ou ne peut en bénéficier ».

31 décembre 1982

La loi n° 82-1172 « relative à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure », dite « loi Roudy », institue le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la sécurité sociale.

6 octobre 1983

Le décret n° 83-897 supprime la notion de chef de famille dans le droit fiscal.

4 janvier 1984

La loi n° 84-9 « portant modification du code du travail et relative au congé parental d'éducation et au travail à mi-temps des parents d'un jeune enfant » ouvre le congé parental au père ou à la mère.

4 juillet 1985

Création de l'allocation parentale d'éducation (APE) versée pour chacune des personnes qui interrompt ou réduit son activité professionnelle à l'occasion de la naissance, de l'adoption ou de l'accueil d'un enfant de moins de trois ans dans une famille ayant déjà deux enfants à charge, sous condition d'activité antérieure (avoir travaillé au moins deux ans avant la naissance de l'enfant). L'allocation pour jeune enfant (APJE) fusionne les allocations prénatale et postnatale et le complément familial. Elle est destinée aux familles ayant au moins un enfant de moins de trois ans, elle est versée à partir du troisième mois de la grossesse et jusqu'au sixième mois de l'enfant. Le versement peut être prolongé, sous condition de ressources, jusqu'à ce que l'enfant atteigne ses trois ans.

27 juillet 1987

La loi n° 87-570, dite « loi Malhuret », supprime la notion de « garde de l'enfant » au profit de deux composantes : la « résidence habituelle » de l'enfant et l'« exercice de l'autorité parentale ». Elle étend l'exercice de l'autorité parentale par les deux parents aux couples non mariés et aux couples divorcés. L'intervention du juge est cependant nécessaire.

8 janvier 1993

La loi n° 93-22 consacre le principe général de la coparentalité.

15 novembre 1999

Loi n° 99-944 relative au Pacs (pacte civil de solidarité) après décision du Conseil constitutionnel la validant. Deux personnes de même sexe peuvent signer un Pacs.

30 juin 2000

Loi n° 2000-596 relative à la prestation compensatoire en matière de divorce. Elle permet de prendre en compte les changements intervenus dans la situation de l'un des ex-époux.

21 décembre 2000

Ordonnance n° 2000-1249 relative à la partie législative du code de l'action sociale et des familles (dit code de la famille). Il se substitue au code de la famille et de l'aide sociale de 1956. Il contient les principes directeurs de l'aide et de l'action sociales, recense les différentes formes d'aide et d'action sociales au profit de personnes ne pouvant avec leurs seuls revenus disposer de ressources minimales ou avoir accès à certains biens ou services, les dispositions qui permettent l'accueil des populations bénéficiaires des différents dispositifs d'aide et d'action sociales, et les dispositions relatives aux professions et activités d'accueil.

4 juillet 2001

Loi n° 2001-588 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception : allongement du délai légal du recours à l'IVG et aménagement de l'obligation parentale pour les mineures souhaitant y recourir.

3 décembre 2001

Loi n° 2001-1135 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral.

21 décembre 2001

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 instaure le congé paternité.

22 janvier 2002

Loi n° 2002-93 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État. Cette loi tend à concilier le droit de l'enfant à connaître ses origines et celui des femmes à accoucher anonymement.

4 mars 2002

Loi n° 2002-304 relative au nom de famille, qui permet aux enfants de porter le nom de leur mère.

4 mars 2002

Loi n° 2002-305 relative à l'autorité parentale, qui renforce la coparentalité et le droit pour l'enfant d'être élevé par ses deux parents et harmonise les conditions d'exercice de l'autorité parentale. Chacun des père et mère, mariés ou non, y compris séparés (ayant reconnu l'enfant), a des droits et devoirs identiques, ayant pour fondement et finalité l'intérêt de l'enfant. La résidence de l'enfant en alternance chez ses père et mère est expressément légalisée.

1^{er} mai 2002

Création du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles et à l'accompagnement et l'information des femmes accouchant dans le secret (CNAOP). Le Conseil est officiellement installé le 12 septembre 2002.

18 décembre 2003

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 : création de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), qui remplace plusieurs prestations existantes et notamment, l'Aged (allocation de garde d'enfant à domicile, créée en 1986) et l'AFEAMA (aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, créée en 1990), avec le volet « complément de libre choix du mode de garde ». La Paje comprend une prime à la naissance ou à l'adoption, une allocation de base et deux compléments, à savoir un complément de libre choix d'activité (CLCA) et un complément de libre choix du mode de garde.

26 mai 2004

Loi n° 2004-439 sur le divorce. Elle allège la procédure et renforce l'importance des accords entre les ex-époux, notamment en matière d'autorité parentale.

9 août 2004

Loi n° 2004-804 de « soutien à la consommation et à l'investissement », qui prévoit des cas d'exonération totale des droits de succession.

1^{er} janvier 2005

Entrée en vigueur de la loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille. Elle dispose que les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2005 dont la filiation est établie à l'égard de chacun des parents peuvent porter soit le nom de leur père soit le nom de leur mère soit les deux noms dans l'ordre choisi par les parents.

4 juillet 2005

Loi n° 2005-744 portant réforme de l'adoption. Elle assouplit et accélère les procédures d'adoption, dorénavant harmonisées dans tous les départements et met en place l'Agence française d'adoption (AFA).

L'ordonnance du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation abandonne les notions de filiation légitime et de filiation naturelle. La distinction existait toujours, mais était inutile depuis la loi n° 72-3.

19 décembre 2005

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2006. Crée une prestation plus courte et mieux rémunérée pour les parents de trois enfants qui s'arrêtent de travailler (Colca, complément optionnel de libre choix d'activité).

23 mars 2006

Loi n° 2006-340 relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Elle renforce les droits des femmes en congé de maternité, notamment en matière de salaires, de congés et de protection contre les discriminations.

4 avril 2006

Loi n° 2006-399 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Elle met notamment en place un dispositif global d'aide aux victimes, et aligne l'âge légal du mariage, antérieurement fixé à 15 ans pour les femmes, sur celui des hommes, soit 18 ans.

1^{er} mai 2006

L'allocation journalière de présence parentale remplace l'allocation de présence parentale. Elle est destinée comme cette dernière aux parents qui suspendent leur travail pour s'occuper de leur enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.

23 juin 2006

Loi n° 2006-728 portant réforme des successions et des libéralités. Elle aligne les droits du partenaire de Pacs survivant sur ceux de l'époux survivant, en lui permettant, sauf disposition testamentaire contraire, de bénéficier de la jouissance du domicile commun pendant un an ; le partenaire du Pacs n'est pas héritier légal, contrairement à l'époux survivant.

5 mars 2007

Loi n° 2007-293 réformant la protection de l'enfance.

14 mars 2007

Le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité propose un nouveau numéro national unique, le 3919, pour faciliter la prise en charge des victimes de violences conjugales.

13 avril 2007

Décret n° 2007-550 relatif aux modalités de calcul et de partage des allocations familiales en cas de résidence alternée des enfants au domicile de chacun des parents.

20 avril 2007

Publication du décret fixant les modalités pour prendre un congé de soutien familial destiné à s'occuper d'un parent dépendant, âgé ou handicapé.

20 décembre 2007

Loi n° 2007-1787 relative à la simplification du droit. Les concubins ou les partenaires d'un Pacs pourront désormais représenter leur conjoint devant les tribunaux d'instance, les juridictions de proximité ou en matière prud'homale.

1^{er} juin 2009

Mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA). Le RSA socle s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Il peut être majoré pour les parents assumant seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI, créé en 1988) et le RSA socle majoré à l'allocation de parent isolé (API, créée en 1976).

5 juin 2009

Installation du Haut Conseil de la famille (HCF) qui a pour mission d'animer le débat public sur la politique familiale. Il fait suite au Haut Conseil de la population et de la famille (HCPF), lui-même héritier du Comité interministériel et du Haut Comité consultatif de la population et de la famille créés en 1945.

2 mars 2010

Loi n° 2010-209 créant une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie pour tout salarié bénéficiant d'un congé de solidarité familiale.

9 juillet 2010

Loi n° 2010-769 relative aux violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. Elle crée le délit de harcèlement moral au sein du couple et celui de contrainte au mariage.

8 juillet 2011

Loi n° 2011-820 relative à la bioéthique. Elle propose une nouvelle définition des modalités et des critères permettant d'autoriser les techniques d'assistance médicale à la procréation.

18 décembre 2012

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 prévoit qu'à compter de janvier 2013, le congé de paternité devient le congé de paternité et d'accueil d'enfant, ouvert au père, mais également au conjoint salarié de la mère, ou à la personne salariée liée à elle par un Pacs ou vivant maritalement avec elle.

17 mai 2013

Loi n° 2013-404 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

23 décembre 2013

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2014. Pour la branche famille, le texte prévoit d'améliorer les comptes grâce aux mesures de modulation de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant, d'uniformisation du montant du complément de libre choix d'activité et de plafonnement de l'avantage fiscal découlant de la présence d'enfants au foyer (quotient familial).

24 janvier 2014

Décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Le décret met fin à la semaine scolaire de quatre jours et la remplace par une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées, dont le mercredi ou le samedi matin.

9 mai 2014

Loi n° 2014-459 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade.

4 août 2014

Loi n° 2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le texte vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes dans les sphères privée, professionnelle et publique, à travers, par exemple la réforme du congé parental pour y inclure une période réservée au second parent ou l'expérimentation dans certains départements d'un mécanisme de garantie contre les impayés de pensions alimentaires (ASF, allocation de soutien familial). La loi remplace le CLCA par la PreParE (Prestation partagée d'éducation de l'enfant). Cette nouvelle prestation sera versée durant le congé parental aux parents des enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ; les conditions d'attribution sont identiques à celles du CLCA mais les durées de versement diffèrent.

2 septembre 2014

Rentrée scolaire 2014 et généralisation à toutes les communes de la réforme des rythmes scolaires.

22 décembre 2014

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2015. Elle réforme le congé parental (à partir du 1^{er} janvier 2015, sa durée à partir du deuxième enfant reste de trois ans à condition qu'il soit partagé : 24 mois pour le premier parent et 12 mois pour le second). Les aides à la garde d'enfant diminuent pour les plus aisés. Elle prévoit que les allocations familiales seront modulées en fonction des revenus du ménage ou de la personne ayant la charge des enfants à partir du 1^{er} juillet 2015.

1^{er} janvier 2015

Entrée en application de la PreParE, conformément à la loi du 4 août 2014.

29 mai 2015

Décret autorisant tout agent de la fonction publique à pouvoir faire don de ses jours de congés, anonymement et sans contrepartie, à un collègue parent d'un enfant de moins de 20 ans gravement malade ; chaque bénéficiaire pourra recevoir un don maximal de 90 jours par enfant et par année civile. Ce décret fait suite à la loi du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade, loi applicable aux secteurs privés et publics.

1^{er} juillet 2015

Conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, entrée en application de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus du ménage ou de la personne ayant la charge des enfants. Les modalités de cette mesure sont précisées par un décret publié le 5 juin 2015. En particulier, le montant mensuel des allocations familiales perçues :

- reste inchangé si les ressources annuelles du ménage sont inférieures à 55 950 euros ;
- est divisé par deux si elles sont comprises entre 55 950 euros et 78 300 euros ;
- est divisé par quatre si elles sont supérieures à 78 300 euros.

Actualisation annuelle par Calage pour l'Estimation Tous Régimes des Effectifs de retraités, modèle **Ancetre** de la Drees

Ce modèle, conçu en 2010 par la Drees, est un outil permettant d'estimer annuellement les grandeurs tous régimes du système de retraite (effectifs et montants de pensions) en rapprochant au mieux les données de l'**EIR** et de l'**EACR**.

Budget de Famille (BDF), enquête de l'Insee – dernière édition en 2011

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : on enregistre la totalité des dépenses des ménages, leur montant et leur nature, ventilés dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires. L'enquête relève aussi les ressources des ménages, qu'il s'agisse des revenus individualisables (salaires, revenus d'activités indépendantes...) ou perçus au niveau du ménage (allocations, transferts entre ménages...).

Cadre de vie et sécurité (CVS), enquête de l'Insee et de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

Chaque année depuis 2007, l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales réalisent cette enquête de victimation en population générale, auprès d'un échantillon de logements ordinaires de France métropolitaine. Elle recense et décrit les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les 24 mois précédant l'interrogation. Les violences sensibles sont recensées par questionnaire auto-administré, mieux adapté au recueil des déclarations les plus difficiles des victimes.

Comptes de la protection sociale

Comptes satellites des comptes nationaux, ils visent à décrire l'ensemble des opérations qui contribuent à la couverture des risques sociaux auxquels les ménages sont exposés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Ils ont pour champ l'ensemble des régimes ou organismes qui ont pour mission d'en assurer la charge dans un cadre de solidarité sociale.

Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, module complémentaire à l'enquête Emploi 2010 de l'Insee

Le module complémentaire associé à l'enquête Emploi 2010, à la suite de la demande d'Eurostat, porte sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Il concerne les personnes âgées de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire, interrogées pour la sixième et dernière fois à l'enquête Emploi. Une personne par ménage a été interrogée. Au total, 24 302 personnes ont répondu à l'enquête.

Échantillon interrégimes de retraités (EIR), Drees

L'EIR est un panel qui donne pour un échantillon anonyme de personnes des informations sur les avantages de retraite et les droits acquis à la liquidation. L'opération est conduite tous les quatre ans depuis 1988 par la Drees auprès de la plupart des régimes de retraite obligatoires.

Emploi du temps (EDT), enquête Insee – 1998-1999 et 2009-2010

L'enquête Emploi du temps en 2009-2010 (EDT) a pour objectif de collecter des données sur la façon dont les individus organisent leur temps.

Elle est complétée, en France métropolitaine en 2009-2010, par un module « Décisions dans le couple » (DDC) consacré aux modes de décisions au sein du ménage.

Enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR), Drees

Cette enquête annuelle réalisée par la Drees porte sur les principaux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire. Elle collecte des informations agrégées sur les bénéficiaires d'un droit direct ou d'un droit dérivé (voir *annexe Glossaire*), vivants au 31 décembre de l'année.

Enquête Emploi en continu (EEC), Insee

Cette enquête, réalisée en continu (tous les trimestres) et qui remplace depuis 2003 l'enquête Emploi annuelle, vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes « Forces de travail » défini par l'Union européenne (Labour Force Survey).

C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux, annuelle, consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi en continu avec les fichiers fiscaux (déclarations des revenus) de la direction générale des Finances publiques et les données sur les prestations collectées auprès de la caisse nationale des allocations familiales, de la caisse nationale de l'assurance vieillesse et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole.

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux permet de déterminer quels sont les types de revenus perçus par le ménage, qu'ils soient individuels (revenus d'activité ou de remplacement) ou non (prestations sociales, revenus du patrimoine), et les impôts.

Enquête sur les allocations du minimum vieillesse, Drees

La Drees a mis en place un dispositif statistique de suivi annuel des allocataires du minimum vieillesse. Il fournit annuellement des données agrégées par organisme prestataire sur le profil des allocataires (âge, sexe, état matrimonial, département de résidence) et le montant des allocations. Il couvre 99,8 % des bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) au 31 décembre 2013.

Estimations de population, Insee – 2012

Les estimations de population permettent d'actualiser les résultats du recensement le plus récent pour des territoires de taille suffisante : la France, les régions et les départements. Elles sont utilisées exclusivement à des fins statistiques et n'ont pas de valeur juridique. Elles permettent de constituer des séries annuelles longues.

État civil, source administrative, statistiques Insee

Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé, selon des normes très précises, sur un registre spécial, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil.

Il existe un service de l'état civil dans chaque commune. C'est le maire qui est officier de l'état civil de droit.

L'officier de l'état civil doit enregistrer tous les événements qui ont lieu dans la commune (naissances, mariages, décès), y compris lorsque cela implique de transcrire les actes relatifs à des événements concernant les habitants de sa commune mais survenus ailleurs.

Étude de l'histoire familiale (EHF), enquête de l'Insee – 1999

À l'occasion du recensement de la population de mars 1999, 380 000 hommes et femmes

vivant en logement ordinaire en France métropolitaine ont rempli un bulletin complémentaire sur le thème de leur « histoire familiale », incluant des questions sur leurs origines, leurs enfants, leurs périodes de vie en couple et leur parcours social, ainsi que sur les langues d'usage au sein de leur famille, nationales et régionales ; ces mêmes informations ont été recueillies auprès de 6 600 personnes vivant en communauté, dont 1 700 détenus de sexe masculin. Profondément rénové, le questionnaire démographique de cette édition 1999 de l'enquête Famille, la première à s'adresser également à des hommes, permet de nombreuses études, couvrant les histoires familiales dans toute leur complexité.

Étude des parcours individuels et conjugaux (Épic), enquête Ined et Insee – 2013-2014

L'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (Épic) a été réalisée en 2013-2014 en France métropolitaine auprès de 7 825 femmes et hommes âgés de 26 à 65 ans. Chaque relation de couple ou relation amoureuse importante (« qui compte ou qui a compté par le passé, même si ce n'est plus le cas aujourd'hui ») y est décrite de manière détaillée : datation des événements (début de la relation, emménagement, mariage, Pacs, naissance d'enfants, séparation, divorce, etc.), lieu de rencontre, premières relations sexuelles, caractéristiques des partenaires au début de la relation, etc. Lorsque le répondant était en couple ou en relation amoureuse au moment de l'enquête, son conjoint ou partenaire non cohabitant était également interrogé (60 % des conjoints y ont participé).

Famille et logements (EFL), enquête de l'Insee – 2011

L'enquête Famille et logements 2011, associée à l'enquête annuelle de recensement 2011, permet d'actualiser, pour la France métropolitaine, les analyses de la fécondité selon les générations, ou selon les

caractéristiques socio-démographiques et l'origine géographique.

Parmi les thématiques nouvelles pour l'édition 2011 figurent une meilleure connaissance des familles recomposées, l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité (Pacs) et le recueil d'information sur les situations de multi-résidence. Comme en 1999, l'enquête offre la possibilité de mettre en regard des informations sur trois générations familiales (grands-parents, parents, enfants). Elle aborde aussi le thème des gardes d'enfants (déjà traité dans l'édition de 1990).

Grâce à son échantillon de grande taille, l'enquête Famille et logements permet plus généralement de disposer d'informations sur les thèmes démographie-famille pour des sous-populations ou des situations relativement rares.

Les principaux thèmes abordés sont la fécondité, la vie en couple (y compris avec un conjoint non cohabitant, avec une personne de même sexe), le Pacs, les structures familiales (familles recomposées...), les modes de garde d'enfants, les parents, les petits-enfants, le déploiement géographique des familles, la multi-résidence.

Fichier des prestations Légales et d'Action Sociale (Fileas)

Le Fileas est un fichier statistique exhaustif et réduit, géré par le bureau des Statistiques de la Cnaf. Il est réduit dans la mesure où il contient un nombre limité de variables issues des bases allocataires des CAF, et exhaustif car il intègre tous les allocataires bénéficiant de prestations légales servies par l'ensemble des CAF, métropole et DOM. Le Fileas est tiré deux fois par an, au 31 décembre et au 30 juin.

Handicap-Santé auprès des aidants de l'entourage (HSA), enquête Insee-Drees – 2008

À la suite de l'enquête HSM (Handicap-Santé en ménage ordinaire) 2008, l'enquête HSA,

réalisée par la Drees en 2008, interroge près de 5 000 aidants de 16 ans ou plus faisant partie de l'entourage (famille, amis, voisins) et prodiguant régulièrement, pour des raisons de santé ou de handicap, une aide à la vie quotidienne, une aide matérielle ou financière ou un soutien moral à une personne interrogée dans le cadre de l'enquête HSM. L'enquête décrit les relations d'aide entre les personnes aidées et leurs aidants, ainsi que les conséquences de cette aide sur les conditions de vie des aidants.

INsee-dreES (Ines), modèle Insee-Drees

Le modèle de microsimulation Ines, développé par la Drees et l'Insee, permet d'évaluer l'impact budgétaire et redistributif de réformes pour de nombreux prélèvements et prestations sociales : prestations familiales, allocations logement, minima sociaux, cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu... Il s'appuie sur un échantillon de 100 000 ménages, contenant plus de 1 000 informations sur chaque individu, construit à partir de l'**enquête Revenus fiscaux et sociaux**. Pour chaque ménage sont calculés les prélèvements qu'il acquitte et les prestations qu'il perçoit, selon sa composition familiale, l'activité de ses membres, son revenu imposable... L'échantillon est représentatif de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire (logement non collectif). Le modèle appréhende ainsi la diversité et la complexité des situations réelles. Les estimations issues du modèle ont été corrigées pour que le champ représente l'ensemble des ménages, France entière.

Logement (enquête nationale Logement – ENL), Insee

L'enquête Logement est une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (33 000 logements répondants en 2013-2014). C'est la source statistique majeure pour décrire

le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement que supportent les différents types de ménages.

Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG), enquête de la Drees – 2002, 2007 et 2013

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013 succède à celles réalisées par la Drees en 2002 puis 2007. Elle s'adresse aux ménages ayant au moins un enfant âgé de moins de six ans.

Au total, près de 6 700 ménages ont répondu à l'enquête.

Patrimoine, enquête Insee – 2010

Appelées « Actifs financiers » en 1986 et 1992, puis « Patrimoine » en 1998, 2004 et 2010, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages. Ces enquêtes observent en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles apportent aussi des informations très complètes sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière.

Personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas (enquête auprès des...), dite enquête Sans-Domicile, Ined et Insee – 2012

Les principaux objectifs de l'enquête Sans-Domicile 2012 consistent à décrire les caractéristiques des sans-abri et des sans-domicile (comparer les personnes sans domicile avec la population vivant en logement ordinaire sur des thématiques comme la santé, l'emploi, le niveau de vie), décrire les difficultés d'accès au logement, ainsi que les trajectoires ayant amené les personnes à la situation de sans-domicile, afin d'identifier les processus d'exclusion, et estimer le nombre de personnes sans domicile.

Recensements de la population (RP), Insee

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Les enquêtes de recensement sont annuelles à partir de 2004. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants y réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte.

Pour les comparaisons européennes, ce sont les données du *Census Hub* d'Eurostat qui sont utilisées (<https://ec.europa.eu/Census-Hub2/query.do?step=selectHyperCube&qhc=false>). Depuis décembre 2014, le *Census Hub* présente un ensemble homogène de résultats des recensements de la population et des logements de l'ensemble des États membres de l'Union européenne, pour l'année de référence 2011.

Répertoire général civil (RGC), source administrative, ministère de la Justice

Depuis le début des années 1980, chaque juridiction civile doit tenir un répertoire

général des affaires dont elle est saisie. Le répertoire général civil fournit les principales données statistiques permettant de décrire les contentieux dont sont saisies les juridictions, le mode de règlement des litiges, ainsi que la durée de traitement des affaires.

Statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV), enquête et panel, Insee

Le système statistique SRCV, en anglais EU-SILC (*Statistics on Income and Living Conditions*), a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion, comparables pour les pays de l'Union européenne.

Le règlement européen établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie. Il prévoit des domaines « primaires » traités chaque année (données de base, revenus, exclusion sociale, travail, logement, éducation, santé) et des domaines « secondaires » sur des thèmes variables (privations matérielles, endettement, partage des ressources au sein du ménage...).

Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros), Eurostat

Les comptes de la protection sociale (CPS) sont à la fois un compte satellite des Comptes nationaux réalisés par l'Insee et un compte articulé au Sespros. Ce système retrace les prestations sociales et leur financement et permet des comparaisons internationales : les données de Sespros, qui s'appuient sur les comptes nationaux, répondent à un cahier des charges commun, mis en place dans le cadre légal de l'Union européenne.

Actif

Un actif au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne en âge de travailler qui est en **emploi** ou au **chômage**. Un actif au sens du recensement de la population est une personne qui déclare exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel, aider une personne dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi, ou être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Âge médian

Âge pour lequel la moitié de la population considérée a déjà vécu une étape. Donc la moitié vivra cette étape après l'âge médian ou ne la vivra jamais.

Âge moyen à l'accouchement par rang

Il est calculé à partir des taux de fécondité estimés par âge et rang de naissance (nombre de naissances d'un rang donné et de mères d'un âge donné). C'est l'âge moyen de la mère à la naissance des enfants (rang 1, 2 ou 3) pour une génération fictive qui connaîtrait pendant toute sa vie féconde les taux de fécondité par âge et rang observés une année donnée.

Agglomération

La notion d'agglomération ou unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Allocations familiales

Les allocations familiales constituent la prestation familiale la plus générale. L'allocation couvre l'ensemble des familles ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge en

France métropolitaine, et l'éligibilité est étendue aux familles d'un seul enfant dans les DOM. Ni le droit à l'allocation ni son montant ne dépendent des ressources des familles en 2013 ; la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a mis en place une modulation de leur montant selon les revenus des familles.

Allocation parentale d'éducation (APE)

L'allocation parentale d'éducation (APE) a été créée en 1985. Elle est alors versée aux parents de trois enfants dont l'un de moins de trois ans, qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou bien travaillent à temps partiel, et vise à compenser en partie la perte de revenu liée à la cessation ou à la réduction d'activité. En juillet 1994, l'APE est étendue aux familles de deux enfants. La **Paje** s'est substituée à l'APE pour les ménages avec au moins un enfant né depuis le 1^{er} janvier 2004.

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'allocation de rentrée scolaire est une prestation versée sous condition de ressources aux familles ayant un ou plusieurs enfants scolarisés et âgés de 6 à 18 ans.

Ancienneté

L'ancienneté d'une situation est le temps écoulé entre l'entrée dans cette situation et le moment où on l'observe.

Avantage de droit dérivé (pension de réversion)

Avantage principal de droit direct transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire.

Avantage principal de droit direct

Élément de la pension acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.

Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Une personne au chômage est une personne en âge de travailler qui n'a pas travaillé au cours de

la semaine de référence, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et qui, soit a entrepris lors des quatre dernières semaines une démarche effective de recherche d'emploi, soit a trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois.

Complément de libre choix d'activité (CLCA)

Le complément de libre choix d'activité (CLCA) est une prestation destinée aux parents d'enfants de moins de trois ans qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel.

Complément familial

Le complément familial est une prestation familiale versée, en métropole, sous condition de ressources aux familles ayant trois enfants à charge ou plus (dont trois âgés de plus de 3 ans et de moins de 21 ans). Dans les DOM, il est versé sous condition de ressources aux familles n'ayant pas d'enfant de moins de 3 ans, mais ayant au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans.

Complément optionnel de libre choix d'activité (Colca)

Les parents de trois enfants ou plus qui ne travaillent pas peuvent choisir entre le CLCA à taux plein et le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca), prestation dont le montant est plus élevé mais dont la durée de perception est limitée à un an.

Congé parental

À la suite d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant de moins de 16 ans, tout(e) salarié(e) peut bénéficier d'un congé parental d'éducation lui permettant d'interrompre ou de réduire son activité professionnelle pour élever cet enfant.

Conjoint

On dira d'une personne en **couple** qu'elle a un **conjoint**.

Consommation

La consommation correspond à l'ensemble des dépenses d'achat de biens et de services d'un ménage dont sont exclues les dépenses d'investissement comme les achats immobiliers et les gros travaux. Elle est déclinée selon la nomenclature internationale des fonctions de consommation dite « COICOP-HBS ».

Cotisations sociales effectives

Ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, et cotisations à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi.

Couple

Une personne est en couple si elle a répondu positivement à la question « Êtes-vous actuellement en couple ? » de l'enquête Famille et logements réalisée en 2011. Deux modalités correspondant à une réponse positive étaient possibles : « Oui, avec une personne qui vit dans le logement », auquel cas elle est en **couple cohabitant**, ou « Oui, avec une personne qui vit dans un autre logement », auquel cas elle est en **couple non cohabitant**. Dans les enquêtes auprès des ménages, la notion de couple correspond à celle de couple cohabitant de l'enquête Famille et logements 2011.

Couple (au sein d'un ménage)

Au sens de l'« analyse ménages-familles » des recensements, couple formé d'un homme et d'une femme âgés de 14 ans ou plus, qui cohabitent dans la même résidence principale et qui répondent, sauf exception, à au moins l'un des deux critères suivants : ils déclarent tous les deux être mariés ou ils déclarent tous les deux vivre en couple. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait, les conjoints pouvant être

mariés ou non. Cette définition est utilisée dans certaines exploitations statistiques du recensement pour étudier la composition des familles au sein d'un logement, et notamment des familles avec enfant(s). Elle permet notamment des comparaisons avec les recensements généraux passés.

Demi-frères, demi-sœurs

Au sein d'une **famille**, lien entre deux enfants ayant un seul parent commun, à la différence des quasi-frères ou quasi-sœurs qui n'ont pas de parent en commun.

Dépenses fiscales

Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui aurait résulté de l'application des principes généraux du droit fiscal. Il s'agit ici du crédit d'impôt pour frais de garde des enfants âgés de moins de 6 ans, de l'estimation de la part du crédit et de la réduction d'impôt pour emploi à domicile utilisée pour des besoins familiaux (approximée en comptabilisant l'ensemble de ce crédit pour les familles avec enfant en bas âge), de la prime pour l'emploi, et des dépenses fiscales, au titre de la politique familiale, du programme 304, « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire ». Selon les définitions, le quotient familial en fait parfois partie.

Descendance finale

Voir **Nombre d'enfants eus (ou adoptés) au cours de sa vie**.

Descendant d'immigré

Personne née en France d'au moins un parent **immigré**.

Divorce

Le divorce est la dissolution du mariage prononcée par un juge aux affaires familiales

(magistrat du tribunal de grande instance). Les divorces prononcés sont les divorces directs, ainsi que les conversions de séparation de corps en divorce. Il existe plusieurs formes de divorces directs (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005) : par **consentement mutuel, accepté**, pour **altération définitive du lien conjugal**, pour **faute**.

Divorce accepté

Par acceptation par les époux du principe de la rupture du mariage sans qu'ils parviennent à s'entendre sur les conséquences de la rupture.

Divorce par consentement mutuel

Sur requête conjointe des époux s'ils sont d'accord sur le divorce et tous ses effets (partage des biens, autorité parentale, pension alimentaire, prestation compensatoire).

Divorce pour altération définitive du lien conjugal

L'altération résulte de la cessation de la communauté de vie entre les époux qui vivent séparés depuis au moins deux ans.

Divorce pour faute

Demandé par un époux lorsque son conjoint a commis des faits qui constituent une violation grave ou renouvelée des règles du mariage et rendent le prolongement de la vie commune intolérable : violences conjugales, injures, infidélité...

Durée de l'union

C'est le temps écoulé entre le début et la fin de la relation de couple ou de la relation amoureuse importante. Elle est souvent légèrement supérieure à la durée de la cohabitation.

Effort relatif

Ratio des dépenses de la fonction famille-enfants par personne de moins de 19 ans (proxy du public visé) sur le PIB par habitant. Il mesure l'intensité de la dépense par personne du public visé.

Emploi (BIT)

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

La notion d'emploi au sens du BIT est en pratique plus extensive que celle au sens du recensement de la population. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. La mesure de l'emploi au sens du BIT ne peut être faite que par des questions précises, telles celles de l'enquête Emploi, dont un des objectifs principaux est précisément cette mesure.

Enfant

Un enfant est une personne célibataire vivant l'essentiel de son temps dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et n'est ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

Enfant à charge au sens de la législation familiale

Pour avoir la charge d'un enfant, l'allocataire doit assurer financièrement son entretien de manière effective et permanente et assumer à son égard la responsabilité affective et éducative, sans obligation de lien de parenté avec l'enfant. On distingue deux notions d'enfant à charge dans la législation. Tout d'abord, l'enfant à charge au sens des prestations familiales (PF) : un enfant est reconnu à charge s'il est âgé d'un mois à moins de 20 ans quelle que soit sa situation, dès lors que son salaire net mensuel ne dépasse pas 55 % du Smic brut. Ensuite, l'enfant à charge au sens de la législation familiale : en plus des enfants à charge au sens des PF, sont également considérés à charge pour les aides au

logement, les enfants âgés de moins de 21 ans en métropole (22 ans dans les DOM), les enfants âgés de 20 à 25 ans pour le calcul du RMI/RSA, et dès le mois de leur naissance, les enfants bénéficiaires de l'allocation de base de la Paje.

Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Établissements d'accueil du jeune enfant, tels que, notamment, les crèches collectives, parentales ou familiales, les haltes-garderies.

Famille

Partie d'un ménage comprenant soit des personnes en **couple** et leur(s) **enfant(s)** ou beau(x)-enfant(s) habitant dans la même résidence principale, soit un parent vivant sans **conjoint** avec son ou ses enfant(s) (**famille monoparentale**). Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Famille immigrée

Famille composée d'au moins un enfant mineur et dont au moins l'un des parents est immigré ou dont le parent d'une famille monoparentale est immigré.

Famille monoparentale

Partie d'un ménage comprenant un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfant(s).

Famille nombreuse et très nombreuse

Une famille est nombreuse lorsqu'elle compte trois enfants ou plus au domicile et très nombreuse avec quatre enfants ou plus.

Famille recomposée

Famille composée d'un couple d'adultes, mariés ou non, et d'au moins un enfant qui n'est pas l'enfant des deux membres du couple. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Famille « traditionnelle »

Les familles « traditionnelles » sont composées d'un couple d'adultes et d'enfants nés de leur union (ou adoptés ensemble) et partageant le même logement.

Foyer allocataire

Il est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale ou monétaire), et de l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu, ils constituent alors un seul **ménage** au sens de la définition statistique Insee. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un couple perçoit des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des CAF (RSO, RSA, AAH). En pratique, le terme « allocataire » est souvent utilisé à la place de « foyer allocataire ».

Groupe social

Il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle en huit postes. Parmi les personnes exerçant une activité professionnelle ou au chômage, on distingue six groupes : agriculteurs, indépendants non agricoles, cadres ou professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers. Les chômeurs sont, en effet, classés dans le groupe social correspondant à leur ancien emploi. Les retraités et les autres inactifs constituent deux autres groupes.

Halo du chômage

Le « halo » du **chômage (BIT)** concerne les personnes qui souhaitent travailler mais sont classées comme inactives au sens du BIT, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (dans les deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi.

Hébergement par les parents

L'hébergement chez le ou les parent(s) qualifie la situation de personnes majeures qui, ne disposant pas d'un logement en propre, se trouvent hébergées au domicile de leur(s) parent(s). Ces hébergés ne sont pas occupants en titre du logement mais le logement est leur résidence habituelle. Il s'agit soit d'une cohabitation prolongée, soit d'un retour après une période de décohabitation.

Homogamie

Union de deux personnes du même groupe social ou de même niveau de diplôme.

Immigré

Personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Impôts directs

Ensemble des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), taxe d'habitation (TH), contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Inactifs

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en **emploi** ni au **chômage**.

Indicateur conjoncturel de fécondité

Il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Locataires du secteur social

Ce sont les ménages locataires d'un logement vide ayant indiqué que leur loyer relevait de la législation HLM : le loyer est modéré et le ménage a fait une demande pour obtenir le logement. La très grande majorité de ces ménages (94 %) ont un bailleur de type

organisme HLM ou assimilé. Sont également considérés en logement social les ménages ayant indiqué que leur bailleur était une société d'économie mixte, une administration, une collectivité, un organisme de sécurité sociale, ou encore une association au titre de l'action logement.

Mécanisme redistributif

Ce sont les mécanismes de la redistribution monétaire, dont le champ regroupe l'ensemble des prestations sociales monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) et des prélèvements directs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

Ménage

Un ménage, **au sens du recensement de la population**, désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. En 2011, 1,5 million de personnes vivent hors ménage (dans une habitation mobile, une maison de retraite, une résidence universitaire, etc.) ou sont sans abri. Dans les **enquêtes auprès des ménages**, est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

Mode de garde principal

Mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

Niveau de vie

C'est le revenu disponible du ménage – c'est-à-dire la somme des revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine et des prestations sociales, nets de prélèvements –, divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Niveau de vie déclaré

Le niveau de vie déclaré est égal au revenu du ménage déclaré divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) (voir **niveau de vie**). Le revenu déclaré est la réponse à une question posée après avoir listé l'ensemble des revenus : « en prenant en compte tous les types de revenus que vous venez de mentionner, même s'il manque les revenus de certaines personnes, quel est actuellement le montant mensuel des ressources de l'ensemble de votre ménage ? ». Il est précisé qu'il s'agit du revenu net (de cotisations sociales et de CSG) avant impôts.

Nombre d'enfants eus (ou adoptés) au cours de sa vie (descendance finale)

Il est estimé ici à partir de l'enquête Famille et logements de 2011. Pour les générations les plus récentes, nées entre 1961 et 1965 et âgées de 45 à 49 ans au moment de l'enquête, les descendes sont correctement estimées pour les femmes (peu de naissances après 45 ans), et légèrement sous-estimées pour les hommes (environ 5 % des nouveau-nés ont un père âgé de 45 ans ou plus).

Origine géographique

Le pays d'origine est le pays de naissance du parent **immigré** s'il n'y en a qu'un. Lorsque les deux parents sont immigrés, on retient l'origine du père.

Pauvreté en conditions de vie

Un **ménage** est en situation de pauvreté en conditions de vie s'il cumule un certain

nombre de restrictions de bien-être (au moins 8 parmi 27 regroupées dans quatre grands domaines : insuffisance de ressources, restrictions de consommation, retards de paiement et difficultés de logement).

Personne de référence du ménage

Pour les enquêtes auprès des ménages, la personne de référence est celle qui apporte le plus de ressources dans le **ménage**. Dans le cas où il y a plusieurs personnes se déclarant comme principales apporteurs de ressources, la personne de référence est en priorité l'actif, puis le retraité, puis l'inactif s'il n'y a ni actif, ni retraité dans le groupe de référence. À statut égal entre plusieurs personnes, on prend la personne la plus âgée.

Premier emploi

Il correspond au premier emploi d'au moins trois mois consécutifs (y compris les personnes en apprentissage).

Première cohabitation en couple

Elle désigne la première vie en couple dans un même logement.

Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

La prestation d'accueil du jeune enfant a progressivement remplacé l'ensemble des aides liées à la naissance et à l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans, pour toute naissance survenue depuis le 1^{er} janvier 2004. Elle comprend un socle de base et plusieurs compléments octroyés en fonction du mode de garde choisi par la famille et de l'âge de l'enfant. Elle est, pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2015, remplacée par la **PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant)**.

Prestations légales

Prestations gérées par les caisses d'allocations familiales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc.). Les CAF gèrent également

des aides d'action sociale (aides financières individuelles ou interventions de travailleurs sociaux), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse (ex : certaines aides au logement spécifiques, dont les seuils de versement varient suivant les actions et les politiques locales).

Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2015, la PreParE remplace la **Paje**. Cette nouvelle prestation sera versée durant le congé parental aux parents des enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ; les conditions d'attribution sont identiques à celles du **CLCA**, mais les durées de versement diffèrent.

Prestations sociales

Il s'agit de transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée. On distingue les **prestations en espèces** (retraites, prestations familiales, allocations de chômage, etc.) et les **prestations en nature** (remboursement d'une dépense – soins, allocations logement –, prise en charge d'une dépense liée à un risque social – comme l'aide ménagère –, accès à des services en relation avec un risque social, à prix réduit ou gratuitement – prestations de soins par le secteur public hospitalier notamment). Dans les données internationales, les prestations sociales du risque famille ne comprennent ni les réductions d'impôts (pour l'emploi d'assistant(e)s maternel(le)s par exemple), ni la scolarisation en maternelle.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Protection sociale

La protection sociale recouvre, selon les concepts retenus au niveau européen de

comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale).

Propriétaires

Les propriétaires sont composés des propriétaires non accédants et accédants. Un ménage accédant a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Qualité des logements

Elle est approchée par le cumul de défauts dans la liste suivante : humidité, problème d'isolation, fenêtre laissant anormalement passer l'air, infiltrations d'eau, problème d'évacuation d'eau, installation électrique dégradée, absence de prises de terre, mauvais état général de l'immeuble, façade dégradée, absence de WC, absence de baignoire ou douche, pas d'eau courante, pas d'installation pour faire la cuisine. Un logement est dit de qualité moyenne s'il a un ou deux défauts et de mauvaise qualité s'il en cumule au moins trois.

Quartile

Si on ordonne une distribution de niveaux de vie par exemple, les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, les ménages dont le niveau de vie est inférieur au premier quartile sont les 25 % dont le niveau de vie est le plus modeste.

Quintile

Si on ordonne une distribution de niveaux de vie par exemple, les quintiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq

parties égales. Ainsi, les ménages dont le niveau de vie est inférieur au premier quintile sont les 20 % dont le niveau de vie est le plus modeste.

Quotient familial

Avant l'application du barème en tranches et des taux marginaux de l'impôt sur le revenu, les revenus imposables sont divisés par le nombre de parts du foyer, ce qui est usuellement appelé « quotient familial ». La simulation qui en est faite dans la *fiche 6.1* de l'ouvrage consiste à calculer l'impôt qui serait dû par les foyers en l'absence de tous les mécanismes où le nombre d'enfants à charge intervient directement dans le calcul.

Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un **ménage**.

Risque

Les prestations sociales sont définies comme couvrant des risques ou des besoins sociaux, conventionnellement regroupés en domaines. Six grandes catégories de risques sont distinguées, parfois subdivisées en risques secondaires : le risque santé, comprenant la maladie, l'invalidité et les accidents du travail et maladies professionnelles ; le risque vieillesse-survie ; le risque maternité-famille ; le risque emploi, comprenant le chômage et l'insertion et la réinsertion professionnelle ; le risque logement ; le risque pauvreté-exclusion sociale.

Risque famille-enfants dans le système européen de statistiques intégrées de protection sociale (Sespros)

Le classement des dépenses de famille peut soulever certaines difficultés dans la comparaison des données issues de Sespros. La règle de classement indique que si aucune des fonctions n'est clairement dominante, les prestations doivent être

classées dans la fonction la plus spécifique. Or la fonction « famille-enfants » étant considérée comme générale, certaines prestations tendent à être classées dans d'autres fonctions de la protection sociale, ce qui contribue à sous-estimer l'importance de ce risque. Par exemple, les dépenses de soins de santé aux enfants sont classées dans la fonction « maladie-soins de santé ». De même, les aides au logement, même quand elles sont strictement réservées aux seules familles de par leurs règles d'attribution, sont classées dans la fonction « logement ».

En outre, les concepts de Sespros prévoient que les données n'intègrent que les prestations à proprement parler, ce qui exclut les dispositifs fiscaux à destination des familles avec enfants, comme le quotient familial en France. Dans le même ordre d'idée, contrairement aux pays nordiques qui considèrent les prestations d'éducation maternelle comme étant de la protection sociale, le système Sespros ne les prend pas en compte. Cela induit des difficultés de comparaison entre les pays où il existe un système d'éducation maternelle largement répandu, comme la France, et ceux où un tel système n'existe pas.

S'occuper des enfants et adultes du ménage

Cela comprend les soins aux enfants, l'éducation et les jeux avec les enfants, les soins à des adultes du ménage.

Sans-domicile

Une personne est dite sans domicile si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (y compris les haltes de nuit qui offrent un abri mais qui ne sont pas équipées pour y dormir) ou dans un **service d'hébergement** (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid). Dans l'enquête sur les services d'hébergement ou de distribution de repas de 2012, seuls les sans-domicile fréquentant ces

services et résidant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants sont enquêtés.

Satisfaction

Évaluation subjective que chacun fait de sa vie dans son ensemble ou dans les différentes dimensions qui la composent. Les questions de satisfaction posées annuellement dans l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) portent sur la vie menée actuellement, le logement, le travail, les loisirs, la famille, les amis et la santé.

Services d'hébergement

Ils recouvrent les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et de stabilisation, les places prévues pour l'hébergement dans le cadre des plans Très Grand Froid, les places réservées à l'hébergement des sans-domicile dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

Seuil de pauvreté monétaire

Il correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, soit 980 euros par mois en 2011.

Surpeuplement

Un logement est surpeuplé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme de peuplement « normal », fondée sur une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les personnes célibataires de 19 ans ou plus, une pièce pour deux enfants de moins de 19 ans s'ils sont de même sexe ou ont moins de sept ans, et sinon, une pièce par enfant de moins de 19 ans. De plus, sont considérés comme surpeuplés les logements comportant autant ou plus de pièces que la norme mais offrant moins de 18 m² par personne.

Systèmes « formels » de garde (hors assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile)

En France, ces systèmes correspondent aux crèches, garderies, écoles et centres de loisirs.

Tâches ménagères

Elles comprennent les activités de cuisine, vaisselle, ménage, linge (y compris couture), tâches administratives, courses et entretiens divers.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'**actifs** (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un **emploi** au nombre total d'individus dans la classe.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté se réfère à la définition monétaire de la pauvreté (voir aussi **pauvreté en conditions de vie**). Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays

européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Temps domestique

Temps consacré principalement aux tâches ménagères, à s'occuper des enfants ou adultes du ménage, à faire du bricolage ou du jardinage. Ce temps est renseigné par l'enquête dans un carnet d'une journée entière et comptabilisé par tranches de 10 minutes.

Union cohabitante

C'est une relation de couple ou une relation amoureuse importante qui donne ou a donné lieu à cohabitation.

Unités de consommation (UC)

Les unités de consommation (UC) pondèrent la taille d'un ménage en fonction de l'âge de ses membres : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les moins de 14 ans pour 0,3.

Violences physiques

Gifles, coups et toutes autres violences physiques.

Violences sexuelles

Attouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives.

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2015

France, portrait social, édition 2015

À paraître

Tableaux de l'économie française, édition 2016

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2016

L'économie française, édition 2016

Emploi, chômage et revenus d'activité, édition 2016

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Dépôt légal : Décembre 2015